

Université de Montréal

Historique d'une forme urbaine centrale : l'évolution de la Place du Marché
à Shawinigan

par
Mathieu Boudreau

Faculté d'aménagement

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître ès sciences appliquées (M. Sc. A.) en aménagement

avril, 2003

© Mathieu Boudreau, 2003



NA.

9000

U54

2004

V.005



Direction des bibliothèques

AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

Historique d'une forme urbaine centrale : l'évolution de la Place du Marché
à Shawinigan

présenté par :

Mathieu Boudreau

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Michel Barcelo

.....

président-rapporteur

Gérard Beaudet

.....

directeur de recherche

Paul Lewis

.....

codirecteur

François Charbonneau

.....

membre du jury

RÉSUMÉ

Avant la vague des fusions municipales ordonnées par le gouvernement québécois, Shawinigan était le cœur d'une agglomération urbaine fortement hiérarchisée. Un passé industriel important et une concentration des fonctions publiques et institutionnelles expliquent cette prépondérance. Avec un secteur tertiaire beaucoup plus riche, Shawinigan a toujours desservi son hinterland en matière de services. Cette vocation a toutefois subi, au cours des trente dernières années, une mutation importante qui a eu des conséquences tangibles au centre-ville de Shawinigan. De fait, le tissu urbain initial a été considérablement modifié, dans une tentative de maintenir la position centrale du noyau ancien au niveau de l'agglomération.

Privilégiant une perspective historique, ce projet de recherche vise à comprendre l'impact de ce contexte sur l'évolution d'une forme urbaine particulière, tout en mesurant l'apport de celle-ci à la définition d'un espace beaucoup plus vaste. Le site choisi est l'ancienne Place du marché du centre-ville de Shawinigan. Elle constitue un bon exemple d'une fonction spécifique au centre-ville. Concrètement, son étude permet d'illustrer le rapport conflictuel existant entre les acquis de la ville traditionnelle et les impératifs de la ville moderne.

MOTS-CLÉS : forme urbaine, histoire de la ville, urbanisme, centre-ville, patrimoine, revitalisation, développement local.

ABSTRACT

Before municipal fusions process, Shawinigan was the center of high hierarchical urban agglomeration. An important industrial heritage and a large concentration of public functions explain this situation. Since the beginning, Shawinigan provides his hinterland area with a rich sector for the services. Through times, this characteristic implicate a big mutation for the Downtown. In fact, to maintain this advantage, the original urban weft have been considerably modified.

By the view of historic study, this project aims to learn the impact of this context on the evolution of a single urban form and his contribution in the landscape definition. The chosen site is the old Market Place in Shawinigan's Downtown. Its a good example to analyse a specific public function performed by the Downtown. Concretly, this study allows the illustration of the conflictual relationship between the traditionnal town receipts and the modern city imperatives.

KEY WORDS : urban form, history of the city, downtown, urbanism, revitalisation, local development.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	I
LISTE DES SIGLES	III
REMERCIEMENTS	IV
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION DU PROJET DE RECHERCHE	2
A) Le plan de travail	2
B) Le cadre conceptuel	10
C) Le cadre théorique	17
CHAPITRE 2 : LES DONNÉES DE BASE	35
A) Les chutes	35
B) Le site	43
C) Le plan	45
CHAPITRE 3 : LES DÉBUTS PROTOINDUSTRIELS DE SHAWINIGAN	53
A) La relative protoindustrie à la base du développement de Shawinigan	53
B) Au temps des pionniers (1901-1911)	58
C) Le contrôle de la SWPC sur l'urbanisation	62
D) Le projet de marché public	65
E) La période de consolidation (1912-1920)	71
F) Les nombreuses vocations du marché	73
CHAPITRE 4 : PÉRIODE DE RAYONNEMENT INDUSTRIEL	79
A) Un intervalle de fluctuation économique (1921-1931)	79
B) Les grands travaux municipaux pour combattre le chômage	87
C) La construction du poste de police numéro 1	94
D) D'une lente remontée à la fébrilité d'un nouvel effort de guerre	100

E) Un nouveau marché intérieur	105
F) La 5 ^e rue pendant la période de rayonnement industriel.....	111
G) La Place du marché, place forte de la vie sociale et cœur commercial du Bas de la ville	116
CHAPITRE 5 : L'AGGLOMÉRATION SHAWINIGANAISE.....	120
A) La croisée des chemins, le centre-ville face au déclin	120
B) Le programme de modernisation publique ou la vision du maire Dufresne.	134
C) La disparition de l'édifice de la Place du marché et la construction du magasin Woolworth.....	138
D) La rivalité du Haut et du Bas de la ville	153
E) La riposte du Bas : le rapport PLURAM et les projets de la Place Shawinigan.....	157
F) Un nouveau levier pour la relance commerciale du centre-ville, l'épopée de la Promenade.....	169
G) La fin des illusions ou l'inéluctable dégradation de la situation	188
H) Une nouvelle stratégie de revitalisation.....	197
CONCLUSION	223
BIBLIOGRAPHIE.....	i
ANNEXE.....	vii

LISTE DES SIGLES

CN	Canadien national
CSN	Central des syndicats nationaux
MEER	Ministère de l'expansion économique du Québec
MRC	Municipalité régionale de comté
PARVIQ	Programme d'aide à la revitalisation des vieux quartiers
PIIA	Plan d'implantation et d'intégration architectural
PLURAM	Société pluridisciplinaire de planification d'urbanisme et d'aménagement
PPU	Plan particulier d'urbanisme
SAQ	Société des alcools du Québec
SIDAC	Société d'initiatives et de développement des artères commerciales
SWPC	Shawinigan Water and Power Company

REMERCIEMENTS

À Monsieur Gérard Beudet et à Monsieur Paul Léwis, toute ma reconnaissance. En tant que directeur et co-directeur de recherche, ils m'ont fait assez confiance pour me laisser « expérimenter », tout simplement.

Aux membres des sociétés d'histoire locales : Appartenance Maurice, Héritage Shawinigan et la Société d'histoire et de généalogie de Shawinigan-Sud. Sans la présence et la contribution de tels organismes, ce travail ne serait pas aussi riche. Merci pour leur accueil, leur gentillesse et leur générosité.

À mes anciens collègues de travail estival, de l'ex-Ville de Shawinigan. En écrivant ces mots, je pense plus particulièrement à Jean, Jean-Pierre, Jocelyne, Josée, Josée, Louise, Marcel, Marco et Styve. Sans leur appui et leurs encouragements, la tâche aurait été d'autant plus ardue.

À ma famille, pour avoir enduré mes angoisses, mon découragement et ma renaissance.

À Roger, qui m'a fait découvrir sa passion. Je te souhaite de la retrouver en même temps que tes rêves.

À Rébecca, ma muse depuis toujours.

À Éliisa, la première à avoir été capable de me faire « dévier » de ma trajectoire.

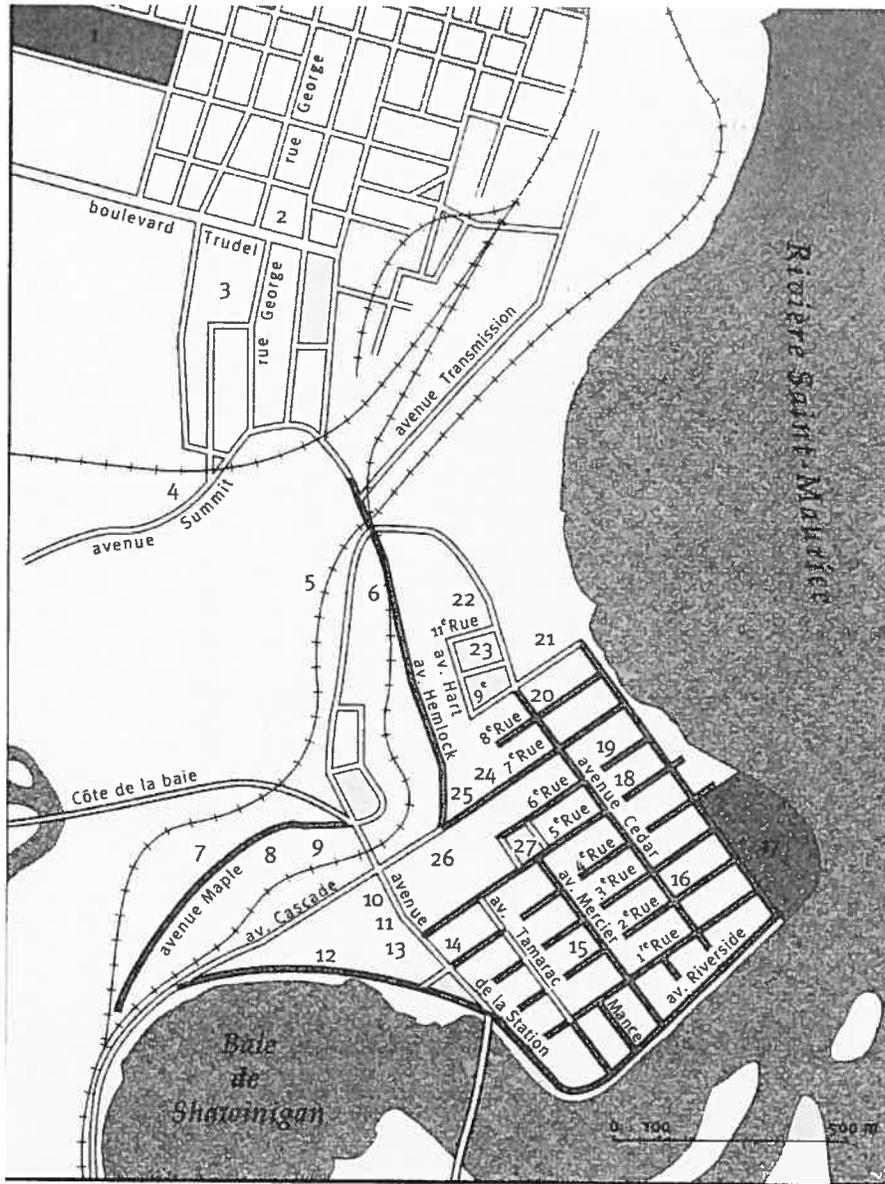
À Sonia, celle par qui tout est arrivé. Heureusement comme malheureusement.

À toutes ces femmes qui ont su détourner mon regard l'espace d'un instant, d'un moment ou pour l'éternité.

Pour finir, un petit clin d'œil à Christine. Ta curiosité et ton intérêt spontanés m'ont fait retrouver le « feu sacré ».

À tous ceux et celles dont la faculté qui oublie taira le nom à jamais.

ENCORE MERCI !



— Tracé prévu sur le plan Pringle

- | | |
|---|---|
| 1 Parc Saint-Marc | 15 Église Saint-Bernard |
| 2 Église Saint-Marc | 16 Collège Immaculée-Conception |
| 3 Hôpital Sainte-Thérèse | 17 Parc Saint-Maurice |
| 4,7 Country Club | 18 Académie et couvent Saint-Bernard |
| 5 Voie ferrée du Canadien Pacifique | 19 Hôtel de ville |
| 6 Voie ferrée du Canadien National | 20 Auditorium |
| 8 Joyce Memorial Hospital | 21 Curling Club |
| 9 St. John the Evangelist (Church of England) | 22 Shawinigan High School |
| 10 Bloc Burrill | 23 Trinity United Church |
| 11 Shawinigan Technical Institute | 24 Complexe des ursulines |
| 12 Centre sportif (démoli en 1936) | 25 Église Saint-Pierre |
| 13 Édifice commercial de la SWP | 26 Cascade Inn |
| 14 Bureau de poste | 27 Marché public, poste de police
et de pompiers n°1 |

Plan général du centre-ville de Shawinigan
(source : Richard Bachand)

INTRODUCTION

La ville est la construction la plus complexe de l'humanité : elle se compose de réalités urbaines différentes (lots, îlots, unité de voisinage, quartiers, etc.) qui forment en même temps un tout (la ville). Ces réalités sont des lieux d'accumulation culturelle, des façons d'habiter qui ont marqué l'histoire d'une société.

En d'autres termes, les agglomérations sont, de manière générale, affectées et influencées par, du moins, certains des grands phénomènes urbains. Ces phénomènes peuvent avoir des répercussions variées dépendamment du secteur en cause. En effet, chaque ville, chaque composante de chaque ville, réagit d'une manière qui lui est propre face à une nouvelle conjoncture. Cela donne naissance à des réalités urbaines différentes. L'étude de ces répercussions permet de spécifier et de détailler les phénomènes urbains touchant une ville. Cette dynamique contribue aussi à garantir le caractère unique de chaque agglomération urbaine.

Dans l'étude des phénomènes urbains, Aymonino (1966) explique que la ville contemporaine a évolué selon un mode spéculatif. Donc, la localisation jouera un rôle important et le développement des réseaux d'infrastructures sera au cœur de l'organisation des quartiers de la ville. De fait, ces équipements, en plus de desservir la population urbaine, joueront un rôle déterminant dans l'essor de la spéculation foncière : l'établissement à proximité d'une infrastructure prestigieuse ou utile risque d'être davantage convoité que le reste du territoire.

Parmi les équipements collectifs ayant joué un rôle structurant à l'égard de la morphogenèse du centre-ville de Shawinigan, la place publique mérite une attention particulière. En effet, son implantation dans la trame urbaine a structuré le milieu environnant de manière durable, cependant que son déclin, amorcé il y a maintenant plus de trois décennies, en a favorisé l'érosion.

Ce travail se propose d'étudier les effets de l'ancienne place du marché sur la formation du centre-ville de Shawinigan. Plus précisément, il s'agit ici de retracer les différentes étapes de son évolution, en présentant le contexte historique pertinent à chaque étape et de constater les impacts de sa transformation sur le milieu urbain. Mais il s'agira aussi d'évaluer en quoi le développement de nouveaux secteurs commerciaux à distance du centre-ville a favorisé le déclin de ce dernier et de déterminer quel a été l'impact des initiatives prises pour contrer ce déclin.

L'exercice devrait être intéressant car l'ancienne place du marché a perdu son pouvoir de centralisation et son effet de levier que lui procurait son prestige historique. De fait, la redéfinition de la vocation commerciale du centre-ville lui a fait perdre son rôle structurant. Mais, comme on vient de l'évoquer, c'est aussi et surtout que la reconfiguration de l'offre commerciale à l'échelle de l'agglomération aura, à compter des années 1970, modifié significativement et de manière irréversible la dynamique que portait et dans laquelle s'insérait la place du marché. Depuis lors, le vieux centre-ville n'est plus ce qu'il était, ses composantes qui définissent encore son caractère unique sont mises en péril. Les projets de revitalisation qui se sont succédés et qui étaient destinés à permettre de retrouver un peu de ce qu'il a été n'ont pas donné les fruits escomptés. Cet ouvrage veut tenter d'expliquer cet important changement de cap.

CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION DU PROJET DE RECHERCHE

A) Le plan de travail :

Ce projet de recherche vise à comprendre le rôle d'un site urbain et son arrimage à un environnement plus vaste. Le site choisi est l'ancienne place du marché, située en plein cœur du centre-ville à Shawinigan. Le passé de ce site soulève un questionnement qui mérite d'être exploré. En effet, l'ancienne place semble avoir été un lieu stratégique étroitement relié au développement urbain de Shawinigan. Les nombreux changements subis au cours des années peuvent en témoigner. Malheureusement, les dernières interventions urbanistiques ne semblent pas avoir tenu compte de l'importance historique de l'ancienne place du marché.

Ce manque d'égard est à la base d'une mutation ayant pour résultat la création d'un îlot urbain non prévu dans la grille de rues originale. Cette reconfiguration du parcellaire avait pour objectif de supporter une nouvelle structure assez lourde, La Promenade. Cette dernière est un centre commercial de moyenne envergure qui est maintenant sous-utilisé. Au départ, ce projet devait être, pour le centre-ville, une sorte de remède face à la prolifération des centres commerciaux modernes et une façon de remporter la victoire, dans la lutte pour la polarisation de l'activité commerciale. En bout de ligne, l'opération ne réussira malheureusement pas à renverser la grande tendance nord-américaine visant la décentralisation, la réorganisation et le déplacement des activités commerciales vers la périphérie.

L'établissement de ce constat amène à penser que la transformation de l'ancienne place du marché en îlot de La Promenade illustrerait la difficulté

d'assujettir une revitalisation urbaine aux principes d'aménagement qui ont présidé à la constitution des espaces de la périphérie. À l'échelle locale, ce site aura été victime d'un acharnement aveugle envers les structures dites traditionnelles. C'est le postulat de départ sur lequel s'appuie et se développe le projet de recherche qui sera exposé dans ce chapitre.

Pour arriver à comprendre cet îlot urbain et le rôle qu'il joue, qu'il a joué ou qu'il ne joue plus, au niveau de l'agglomération, il faut analyser son évolution pour en saisir le mode d'organisation et la symbolique. L'approche historique s'impose logiquement en tant qu'optique de recherche. Le choix de cette perspective permettra de mettre en relief les spécificités de cette évolution à l'intérieur du cadre bien défini d'une ville industrielle planifiée. Pour ce faire, il faut trouver les principaux facteurs qui ont agi sur le développement de l'îlot de La Promenade et mesurer l'impact de cette évolution sur le centre-ville de Shawinigan. Dans un premier temps, une hypothèse de recherche a été établie; elle est suivie de la formulation d'un cadre conceptuel qui a servi à en expliquer les tenants et les aboutissants. Cette démarche a fait l'objet d'un premier exercice, un exercice de conceptualisation. Dans un deuxième temps, il faut opérationnaliser cette hypothèse. C'est l'objectif de ce plan de travail.

Type de recherche envisagé

Cette recherche sera d'ordre qualitatif, car elle a pour but d'étudier un phénomène et non de le quantifier. En effet, il s'agit de caractériser l'évolution d'une forme urbaine pour en comprendre le rôle, l'impact et la signification en tant que composante d'un environnement urbain. La recherche doit donc être conçue dans une optique compréhensive. Bref, il faut augmenter le niveau de connaissances entourant ce phénomène particulier. Cette façon de faire est primordiale si on veut tenter de donner une explication à la problématique entourant le site de La Promenade et en vue d'orienter les corrections futures.

Donc, la recherche sera de type fondamental : elle doit faire le tour de la question avant de tirer des conclusions.

Le meilleur moyen d'arriver à ce résultat est d'effectuer une étude de cas. L'objectif suprême de cette méthode est d'obtenir une information exhaustive à propos d'un sujet donné. De fait, le chercheur qui fait une étude de cas doit analyser en détail et de façon intensive plusieurs sources d'informations différentes, en vue de les recouper et d'en faire une synthèse. Cette méthode permettra certainement de réaliser les visées exploratoires et descriptives du travail de recherche.

Pour arriver à mettre en pratique et réaliser ces applications théoriques, une stratégie de recherche à deux volets sera effectuée :

1. La collecte des informations se fera par le biais de l'observation documentaire. Selon cette technique, le chercheur consulte des documents desquels il sélectionne des informations factuelles, susceptibles d'être pertinentes dans l'explication de son objet d'étude, et qui lui serviront à appuyer son argumentation.
2. Le traitement de l'information sera encadré par une analyse de contenu. Il s'agit d'une technique d'analyse des données visant à décrire, à évaluer et à interpréter de manière systématique le contenu des sources d'informations. Pour effectuer une analyse de contenu, il faut construire une grille d'analyse. Cette grille d'analyse est basée sur l'objectif de la recherche, les dimensions de l'hypothèse et ses indicateurs.

Cette stratégie sera détaillée dans les parties qui suivent.

Élaboration du plan de travail

I. Liste de questions à élucider

La motivation première de n'importe quel travail de recherche est de répondre à un certain nombre de questions auxquelles le chercheur veut donner une réponse. Bref, le chercheur veut assouvir sa curiosité concernant un aspect de sa pratique. Tout le projet de recherche est basé sur ces questions et l'hypothèse (ou les hypothèses) en constitue la réponse projetée. Cette recherche veut tenter de répondre aux questions suivantes :

- Est-ce que La Promenade est un enjeu majeur dans l'avenir du centre-ville de Shawinigan ?
- Qu'a représenté l'ancienne place du marché pour la communauté à travers le temps ?
- Qu'est-ce qui explique cette série de mutations touchant cet îlot ?
- Existe-il un lien entre ce site et l'évolution du centre-ville ?

Hypothèse : L'ancienne place du marché est une forme urbaine sensible aux tendances qui affectent le centre-ville.

II. Domaines de recherche à explorer

1. L'analyse urbaine dans une perspective historique :

- évolution du site (parcellaire, cadre bâti, espaces libres, etc.).
- évolution des structures urbaines (tissu urbain, typologies, paysages urbains, réseaux, etc.).

2. L'histoire de Shawinigan :

- Les faits historiques qui ont marqué le développement de Shawinigan .

- En matière de : politique, économie, sociologie, géographie, urbanisme, etc.

3. L'attachement de la communauté envers le site :

- Fonctions urbaines remplies par le site (résidentielle, commerciale, etc.).
- Usages auxquels le site est destiné (bureau de poste, magasin à rayons, etc.).
- Utilisations du site par la population.

III. Définition des buts opérationnels

Le plan de travail doit contenir une logique de réalisation propre à guider et faciliter l'exécution de la recherche. La recherche doit donc suivre une démarche rigoureuse et adaptée à son objet d'étude. Pour y arriver, il suffit de traduire l'hypothèse en différentes tâches précises que le chercheur devra accomplir. Cet exercice permettra de créer des buts opérationnels. Conséquemment, les buts opérationnels doivent aussi être le reflet des domaines de recherche à explorer.

Pour ce projet, deux buts sont nécessaires pour rendre l'hypothèse opérationnelle :

1. Reconstituer l'évolution de l'ancienne place du marché d'un point de vue historique et urbanistique.
2. Mesurer les pratiques sociales remplies et supportées par l'îlot à travers le temps.

Ces buts opérationnels traduisent bien la dualité de la forme urbaine : les changements formels qui en font un fait urbain complexe et les activités

humaines qui donnent à ce fait urbain une signification particulière. Pour finir, une méthodologie particulière sera appliquée pour chaque but opérationnel.

Méthodologie

La partie méthodologique a pour fonction de présenter en détail la stratégie de recherche envisagée et qui servira pour effectuer l'étude de cas. Cette méthodologie repose sur les buts opérationnels tels qu'élaborés dans le plan de travail. En effet, un cadre opératoire, une approche méthodologique, des sources documentaires et une grille d'analyse seront présentés pour chaque but opérationnel.

I. Reconstituer l'évolution de l'ancienne place d'un point de vue historique et urbanistique.

1. Cadre opératoire :

- Variable indépendante : le site.

Indicateur(s) : le parcellaire formé par le lotissement.

- Variable dépendante (1) : changements au niveau de l'occupation du sol.

Indicateur(s) : les nouvelles constructions, les démolitions.

- Variable indépendante (2) : facteurs historiques expliquant ces changements.

Indicateur(s) : périodes d'évolution de la municipalité.

2. Approche méthodologique :

L'approche méthodologique à adopter est celle de l'étude de cadrage historique. Deux étapes sont nécessaires à sa réalisation.

- Identification et recherche de documents, études et autres sources d'information historiques et morphologiques couvrant la période 1900 – 2000.
- Compilation et synthèse des données recueillies en mettant en relation le site avec l'industrialisation et l'urbanisation de Shawinigan et en faisant ressortir les aspects reliés à la planification du développement ou à son contrôle.

3. Sources documentaires :

- Sources primaires : permis de construction, plans de construction, plans d'occupation du sol, photos anciennes, documents de mutation immobilière, procès-verbaux du conseil municipal, règlements municipaux, rôles d'évaluation foncière.
- Sources secondaires : monographies historiques, études universitaires, articles de périodiques, publications officielles.
- Sources multimédia : collections numériques de la bibliothèque nationale du Québec, documentaires télévisuels.

4. Grille d'analyse :

L'analyse de contenu des différentes sources documentaires devra rendre compte de deux choses : des changements au niveau morphologique et des circonstances historiques qui les sous-tendent. Les informations recueillies seront classées par rapport à la méthode de classification des langages architecturaux et urbains proposées par Lewis Mumford, dans son œuvre La Cité à travers l'histoire (Paris, Éditions du seuil, 1964). Cette façon de faire permettra d'atteindre un premier niveau d'analyse et d'amorcer une distinction entre les données.

Pour ce faire, la grille d'analyse sera divisée en trois périodes : la période préindustrielle, la période industrielle et la période métropolitaine. Ces divisions correspondent aux phases de développement d'une agglomération urbaine. De plus, chaque période possède ses propres caractéristiques et archétypes (voir page suivante).

L'analyse consistera à regrouper les informations par période et à les rattacher, en particulier, à une caractéristique de la période à laquelle elles appartiennent. La synthèse et l'analyse des données par rapport à ce cadre de référence donneront de la rigueur et de la validité à l'exercice, tout en donnant une couleur unique à l'évolution urbaine de Shawinigan et à son impact sur le développement de l'îlot de La Promenade.

Les données morphologiques et historiques seront répertoriées à partir du tableau synthèse suivant :

II. Mesurer les pratiques sociales remplies et supportées par l'îlot à travers le temps.

1. Cadre opératoire :

-Variable indépendante : le site.

Indicateur(s) : le parcellaire formé par le lotissement.

-Variable dépendante (1) : les différentes fonctions se retrouvant sur l'îlot.

Indicateur(s) : l'utilisation du sol (résidentielle, commerciale, etc.).

-Variable dépendante (2) : les différents types de bâtiment se retrouvant sur l'îlot.

Indicateurs(s) : l'usage auquel est destiné chaque bâtiment (centre commercial, duplex, etc.).

-Variable dépendante (3) : les activités humaines supportées par le site.

Indicateur(s) : types de clientèle, comportements des individus, types d'activité, degré d'achalandage.

2. Approche méthodologique :

L'approche méthodologique à développer prendra la forme d'une observation documentaire axée sur :

- l'accumulation de documents susceptibles de contenir des informations concernant l'évolution des pratiques sociales qu'a abrité le site au cours des années.
- la synthèse de ces données.
- la mise en relation entre les fonctions urbaines exercées par l'îlot et les activités humaines s'y rattachant.

3. Sources documentaires :

-Sources primaires : photos anciennes, plans d'occupation du sol, observation directe.

-Sources secondaires : monographies historiques, articles de périodiques.

-Sources tertiaires : témoignages, entrevues informelles.

-Sources multimédia : collections numériques de la bibliothèque nationale du Québec.

4. Grille d'analyse :

La grille d'analyse sera construite sous la forme d'une grille d'observation. En effet, la majeure partie de l'analyse prendra en compte soit des photographies anciennes, soit des cartes postales anciennes, soit des

photographies récentes. En effet, ces sources d'information existent en grande quantité et beaucoup de ces images hors du temps concernent l'objet d'étude. De plus, à partir de cette documentation, il est possible d'établir relativement facilement une chronologie des pratiques sociales depuis les premières constructions sur l'ancienne place du marché. Les informations rassemblées seront regroupées par indicateurs. La synthèse et l'analyse permettront de faire des liens entre les fonctions urbaines de l'îlot et les activités humaines qu'elles engendrent. À partir de cet exercice, on pourra établir la symbolique qui caractérise le site.

B) Le cadre conceptuel :

Questionnement général

Le départ de tout projet de recherche est de choisir un sujet s'harmonisant avec les préoccupations du chercheur dans un domaine précis. Cette étape cruciale commence par un questionnement : le chercheur ressent le besoin d'explorer un aspect de sa pratique envers lequel il se pose des questions et auxquelles il veut tenter de donner une réponse. Pour ma part, cette réflexion concerne un site urbain de Shawinigan. De fait, depuis 1997, un exercice de revitalisation du centre-ville de Shawinigan est en cours. En effet, de nombreux projets ont été réalisés jusqu'à ce jour : ouverture de la Cité de l'énergie, embellissement de la promenade St-Maurice et implantation du programme Rue Principale sur la 4^e et 5^e rue. Or, malgré toutes ces initiatives, le renouvellement tant attendu du dynamisme social et économique ne paraît pas être assuré. De plus, il semble qu'une structure urbaine assez lourde, presque désertée et se retrouvant en plein cœur du centre-ville soit ignorée par ces projets. En fait, il s'agit d'un centre commercial de moyenne envergure, La Promenade, qui a été bâti dans les années 1980 pour tenter de consolider l'activité commerciale au centre-ville. La Promenade occupe la majeure partie d'un îlot de la 5^e rue, l'artère commerciale du centre-ville. De plus, cet îlot a fait l'objet de nombreux

changements au niveau du mode d'occupation et des usages depuis la fondation de Shawinigan, c'est-à-dire il y a presque 100 ans. Cette situation donne lieu à la perplexité. Qu'est-ce qui explique cette série de mutations ? Est-ce que le devenir de La Promenade est un enjeu majeur pour l'avenir du centre-ville de Shawinigan ? Existe-il un lien entre cet îlot urbain et l'évolution du centre-ville ? Si tel est le cas, de quelle nature est ce lien ?

Formulation du sujet de recherche

En guise de prémisse, il apparaît que cet îlot a toujours eu un rôle à jouer dans la croissance et le développement de Shawinigan. Il semble que cet îlot soit investi d'une vocation latente qui a des effets rassembleurs ou attractifs sur la population environnante : il pourrait s'agir d'une sorte de fonction civique implicite qui s'apparente à celle d'un milieu social urbain. De plus, il est possible que ce rôle inconscient de l'îlot soit demeuré constant depuis la fondation de Shawinigan. Par contre, celle-ci serait menacée par la mise à l'écart de La Promenade. Ce projet de recherche aurait pour but d'analyser cet îlot urbain, son évolution et son importance au sein du centre-ville de Shawinigan. Cette recherche servirait à étudier et comprendre le rôle d'un îlot urbain dans une dynamique de centre-ville impliqué dans une stratégie de revitalisation. L'îlot urbain étudié est en fait l'ancienne place du marché de Shawinigan.

Énoncé du projet de recherche

- A) but de recherche : analyser un site pour en saisir le mode d'organisation et la symbolique, afin d'éclairer une éventuelle proposition d'intervention respectant l'intégrité du lieu.
- B) question de recherche : quels sont les principaux facteurs qui ont agi sur le

développement de l'ancienne place du marché et l'impact de cette évolution sur le centre-ville de Shawinigan.

C) hypothèse de recherche : l'ancienne place du marché est une forme urbaine sensible aux tendances qui affectent le centre-ville.

Domaine de recherche envisagé

Le cadre de référence qui semble le plus approprié pour effectuer cette recherche est celui de la perspective historique. Cette approche aura comme objectif d'étudier une forme urbaine. Le choix de la perspective historique comme optique de recherche permettra d'ordonner les faits qui influent sur l'évolution d'une forme urbaine à travers le temps, à des fins interprétatives. De plus, l'histoire est l'une des disciplines auxiliaires de l'urbanisme (Merlin, 1988). Elle permet de comprendre la nature de l'objet sur lequel une intervention est prévue, d'enrichir le développement théorique des méthodes d'aménagement et à critiquer la pratique urbanistique sur une longue période.. Bref, la perspective historique peut servir à étudier les causes qui contribuent à la formation et à la transformation du cadre bâti d'une agglomération urbaine. De fait, l'espace construit constitue la portion visible d'une réalité beaucoup plus vaste. Plus précisément, l'aspect matériel de la ville est le reflet d'une mémoire collective, de l'histoire et des besoins d'un corps social (Gregotti dans Merlin, 1988). Donc, la perspective historique sera fondée sur l'analyse de l'évolution du tissu urbain et du rôle de chacune de ses composantes : le site, le réseau viaire, le parcellaire, les espaces libres et les espaces bâtis. L'utilité d'une telle démarche réside dans sa contribution à la compréhension des formes urbaines existantes. En effet, la compilation méthodique de données historiques est indispensable dans le cadre de ce projet de recherche, car il s'agit d'analyser un site problématique pour en saisir le mode d'organisation et la symbolique dans le but d'éclairer la prise de décisions menant à une intervention respectant l'intégrité du lieu.

Cadre conceptuel

I. Définition des concepts :

◆ Concept de forme urbaine

Pour Aldo Rossi (1981), la ville est divisée en parties différentes constituant, du point de vue formel et historique, des faits urbains complexes. Une forme urbaine est donc un fait urbain complexe. La valeur d'un fait urbain réside dans son degré de complexification : plus elle est complexe, plus elle est significative au niveau de l'organisation de l'environnement bâti. La complexité d'un fait urbain tient à son évolution morphologique. En effet, les changements de forme fréquents témoignent de son importance et de sa richesse symbolique. Bref, c'est la structuration des faits urbains entre eux qui rendent les villes différentes et uniques dans le temps et dans l'espace (Rossi, 1981).

D'autre part, Kevin Lynch (1981) introduit une nouvelle donnée dans la notion de forme urbaine. De fait, les activités humaines doivent être prises en compte dans l'établissement d'une forme urbaine. Conséquemment, ce sont elles qui rendent possible l'apparition d'une ambiance ou d'une signification particulière que l'on peut ressentir pour un lieu. Il ne faut donc pas négliger cet aspect de la forme urbaine.

En conclusion, cette recherche doit, dans un premier temps, prouver que le site étudié constitue une forme urbaine telle que définit dans cette conceptualisation . Il s'agit d'analyser l'évolution de l'ancienne place du marché au point de vue morphologique et de ses activités.

◆ Concept de sensibilité

Ce concept fait référence à la théorie des systèmes. La théorie des systèmes propose la construction d'un cadre général à l'intérieur duquel on peut étudier le comportement d'une entité complexe analysable, c'est-à-dire son évolution dans le temps (Encyclopedia Universalis, vol. 15, 1972). Cela signifie que cette théorie est le cadre spécifique idéal pour cette recherche, car une forme urbaine est un fait urbain complexe. L'objectif de ce concept est de comprendre la logique qui existe entre cette forme et son rôle au niveau de l'agglomération urbaine. Ce cadre théorique permettra de réaliser cet objectif en fournissant des outils d'interprétation en vue de faciliter l'analyse. En effet, à partir de la théorie des systèmes, on peut définir les entités théoriques nécessaires à la réalisation de la recherche :

- **Système** : La ville de Shawinigan est un système, soit un objet complexe, formé de composantes distinctes reliées entre elles par un certain nombre de lien.
- **Composantes** : Les composantes sont des sous-systèmes qui possèdent des dynamiques particulières au système, mais qui contribuent à définir le système. Le centre-ville est une composante de la ville de Shawinigan.
- **Sous-composantes** : Un sous-système peut aussi être décomposé en sous-systèmes d'un ordre inférieur. Ils sont considérés comme des systèmes irréductibles, c'est-à-dire qu'ils sont traités comme étant des systèmes à un seul élément. L'ancienne place du marché est une sous-composante du centre-ville de Shawinigan.

De plus, cette théorie fournit les postulats sur lesquels repose le projet de recherche :

- Il existe des liens qui unissent les composantes et ceux-ci sont indispensables à l'existence du système. La même affirmation peut s'appliquer aux sous-composantes.

- L'évolution du système est influencée à la fois par les modifications internes qui affectent les composantes et les sous-composantes.
- Inversement, les interactions entre le système et son environnement affectent les composantes et les sous-composantes.

En définitive, la notion de système joue un rôle double dans ce travail. D'une part, elle est le fondement qui a permis d'élaborer l'hypothèse. Et, d'autre part, elle permet à cette hypothèse (qui est une hypothèse de relation) de caractériser la nature de cette relation en postulant la co-influence entre un système, ses composantes et les sous-composantes.

◆ Concept de tendance

Ce concept consiste en la prise en compte du contexte shawiniganais dans l'objet d'étude. En effet, la recherche doit s'articuler autour des différentes tendances (urbaines, historiques, économiques, etc.) qui affectent cette municipalité, telle que l'industrialisation ou la désindustrialisation. Le phénomène à analyser doit pouvoir s'expliquer à l'intérieur de ce cadre pour avoir une portée significative. Pour ce faire, une recherche documentaire sera nécessaire afin de retracer les grandes tendances auxquelles Shawinigan a été soumise. Une fois ces tendances établies, il sera possible d'analyser leur influence sur la forme urbaine et les conséquences qui en résultent.

II. Analyse conceptuelle :

FORME URBAINE

1. Décomposer la définition formelle de l'îlot.

- site
- parcellaire
- cadre bâti
- espaces libres

2. Analyser les pratiques sociales de l'îlot.

- Fonctions urbaines de l'îlot
- usages de l'îlot
- utilisations de l'îlot par la population

SENSIBILITÉ

1. Mesurer l'impact de la ville et du centre-ville sur le site.

- évolution du tissu urbain
- évolution des typologies
- évolution du paysage urbain
- évolution des réseaux

2. Et l'impact du site sur la ville et le centre-ville.

TENDANCES

1. Identification des grandes périodes de l'évolution de la municipalité basées sur des faits historiques.

- faits de nature économique
- faits de nature politique
- faits de nature sociale
- faits de nature démographique
- faits de nature géographique

III. Identification des variables :

La finalité de ce projet de recherche est d'examiner l'influence d'un système urbain sur une forme urbaine et de décrire le rôle de celle-ci dans le système. Cette expérimentation tournera autour d'une seule variable indépendante. Il s'agit du site en lui-même. Les variables dépendantes qui gravitent autour de la variable indépendante sont le cadre bâti, les fonctions, les usages et les activités humaines que supporte cet îlot. Celles-ci sont conditionnées par les divers événements qui ont touché Shawinigan au cours de son processus d'urbanisation.

C) Le cadre théorique :

Problématique d'ensemble

1. Le passé et l'avenir au présent : le rapport conflictuel entre ce qui a été et ce que de devrait être la ville.

« -On dirait qu'on s'en va au feu !

-N'oubliez pas qu'on a 50 miles à faire, grand-père.

-Dans mon temps, quand on allait veiller, c'était en carriole, tranquillement pas vite. Pourquoi Frou-Frou, aller courir si loin.

-C'est par qu'on a pas été invité plus près, grand-père.

-Ça va trop vite aujourd'hui – la trayeuse automati-

que, la scie mécanique, le tracteur, le jet – dans dans mon temps c'était (...) »

(Extrait du texte de la bande dessinée Onésime, Chartier, 1961)

Ce passage presque anecdotique résume assez bien l'état d'esprit régnant, au Québec, pendant la période progressiste que la Révolution Tranquille amorcera : les changements brusques et soudains, apportés pour faire face aux nouveaux enjeux sociaux et économiques, laissent peu de temps aux collectivités pour s'interroger sur la manière d'envisager leur avenir. Il s'agit d'une des conséquences des bouleversements engendrés par la révolution industrielle. Dans les années 1950-1960, cette précipitation vers la modernité aura des résultats spectaculaires au niveau de l'organisation des centres urbains.

Durant cette période, le développement urbain est marqué par un réaménagement majeur de la plupart des villes au Québec. En effet, un nouvel urbanisme, s'inspirant de la formation des grandes villes américaines, fait éclater les structures existantes.

« C'est l'automobile qui est au cœur de ces transformations. Des réseaux d'autoroutes permettent une liaison rapide entre les grandes villes. À l'intérieur même du cadre urbain, on ouvre de nombreuses voies rapides reliant le centre-ville. Montréal et Québec, en particulier, se voient ainsi ceinturées de routes à accès limité qui facilitent les déplacements massifs et ont un impact considérable sur la croissance de la banlieue. »

(Linteau, 1989, p.540)

Parallèlement, les centres-ville se transforment avec la tertiairisation de l'économie et « l'avancement » des techniques de construction. Effectivement, la croissance des besoins en espace de bureaux provoque la construction de nombreux nouveaux édifices (gratte-ciel, centre multifonctionnel, grand ensemble, etc.) dont la volumétrie et l'architecture ne s'harmonise pas avec le tissu urbain existant. De plus, la tendance est à faire disparaître l'ancien tissu, sous le pic des démolisseurs, pour faire plus de place à des installations modernes. L'habitat n'est pas vraiment épargné par cet engouement progressiste. De fait, c'est l'hégémonie de la construction massive, en hauteur ou en série et de l'utilisation de nouveaux matériaux usinés bon marché. Ces changements consacrent les promoteurs privés en tant que chef de file du développement urbain. Conséquemment, ils n'ont aucun mal à faire accepter leurs projets et sont bien accueillis par les autorités municipales, car ils sont perçus comme des symboles de progrès (Linteau, 1989, p. 541).

Au niveau de la planification, ce nouvel urbanisme s'exprime dans le fonctionnalisme. Cette pratique a pour objectif de rendre la ville la plus fonctionnelle possible au détriment de tout le reste. La « fonctionnalité » est assurée par une ségrégation des fonctions urbaines (résidentielle, industrielle, circulatoire, etc.) ou une logique répartition des activités dans l'espace. Bref, cet urbanisme progressiste amène les dirigeants à renier l'organisation des structures urbaines déjà en place parce que le tissu ancien n'est pas fonctionnel par rapport aux nouveaux critères de rendement. Il faut donc tout remplacer par un appareillage plus moderne.

Quelques années plus tard, on se rend compte qu'une erreur s'est glissée dans le processus de modernisation : la ville a perdu sa cohérence. En effet, comme le précise D'Alfonso, la ville est régit par un principe d'ordre : « l'ordre, principe d'unité de l'œuvre, devient ordonnance, le rapport entre partie et ensemble, entre global et local, à toutes les échelles » (dans Merlin, 1988,

p.177). Cet ordre est assuré (ou non) par la relation qui existe entre les différentes structures qui composent la ville (réseau routier, parc industriel, centre-ville, secteurs résidentiels, etc.) et aussi entre les différents degrés d'assemblage de celle-ci (rue, îlot, assemblage d'îlots, unité de voisinage, quartier). Ainsi, l'ordonnance d'une ville sera appréciée en fonction de la cohérence qui existera entre ces diverses relations. « La cohérence est donc la qualité des rapports entre les différentes composantes de la ville » (Herrek, 1996, p.3). Par déduction, cette notion implique une harmonieuse coexistence entre la ville traditionnelle et la ville moderne. Or, ce n'est pas vers cette finalité qu'aboutit l'urbanisme progressiste : l'espace se retrouve structuré au niveau fonctionnel, mais complètement désarticulé sur le plan formel; il ne faut pas oublier que formes et fonctions urbaines font partie intégrante de l'entité complexe et cohérente que représente la ville (Lynch, 1981). De plus, la démolition systématique de bâtiments disfonctionnels et inutilisés, dans les quartiers anciens, accentue le mécanisme de déstructuration ainsi enclenché. Bref, ce nouvel urbanisme a plongé la ville dans un véritable schisme urbain.

C'est autour de cette problématique (et après-coup) que les collectivités vont prendre conscience de la valeur et de l'utilité des quartiers anciens :

« La conversion de la ville matérielle en objet de savoir historique a été provoquée par la transformation de l'espace urbain consécutive à la révolution industrielle : bouleversement traumatique du milieu traditionnel, émergence d'autres échelles viaires et parcellaires. C'est alors, par effet de différence et, selon le mot de Pugin, par contraste, que la ville ancienne devient objet d'investigation. »
(Choay, 1999, p.133)

Par conséquent, la ville traditionnelle, en devenant un domaine d'étude, viendra s'opposer aux prétentions de la ville moderne. Petit à petit, à mesure que l'on comprendra la signification et l'utilité du tissu ancien, des préoccupations de sauvegarde seront développées et les promoteurs privés, ainsi que les administrations municipales, devront se remettre en question et revoir leur position face à la modernité. Ils devront faire le constat que la ville traditionnelle et la ville moderne sont liées à jamais et une symbiose forcée est nécessaire si l'on veut que la ville « fonctionne » bien. Le centre-ville de Shawinigan constitue un bel exemple de cette évolution des mentalités face au tissu ancien existant. D'autre part, un précurseur avait prévu cette opposition et la nécessité de faire coexister ces deux logiques de développement, une passée et l'autre tournée vers l'avenir : « Quasiment le premier, il perçoit que les villes traditionnelles sont en cours de désintégration au profit d'une urbanisation généralisée et diffuse » (Choay, 1993, p.14). La pertinence de son analyse inspirera ce travail, il serait donc pertinent d'en présenter les grandes lignes. Il s'agit de Gustavo Giovannoni (1873-1943) et son œuvre L'urbanisme face aux villes anciennes (1931, 1998).

2. L'œuvre de Giovannoni.

Pour Giovannoni, la ville relève de deux dynamiques bien distinctes : l'ancienne et la nouvelle. « Les villes anciennes et les villes nouvelles sont des organismes qui présentent des différences fondamentales qui tiennent à la diversité de leurs dimensions et de leurs besoins, de leurs modes d'organisation et de leurs moyens, et qui à leur tour reflètent les diverses périodes de la civilisation humaine » (Giovannoni, 1998, p.43). De fait, la cité traditionnelle est conçue de façon à favoriser un rapprochement (lenteur du rythme de vie, aire d'influence limitée, trame urbaine condensée, petite taille du cadre bâti, etc.). Par un exercice de prospective, il comprend que les nouvelles technologies dans le transport et dans les communications joueront un rôle primordial dans l'avenir et postule leur perfectionnement croissant. Il affirme qu'il faudra penser

désormais en terme de réseaux et d'infrastructures le futur des agglomérations urbaines. Pour lui, la ville nouvelle est caractérisée par des possibilités d'extension illimitée, par l'échelle plus grande et le maillage plus extensible de ses tissus, par la rapidité du rythme de vie lié à la facilité des déplacements (Choay dans Giovannoni, 1998).

Malheureusement, l'urbanisme a tendance à ne pas suivre cette évolution. En effet, les diverses techniques d'intervention ont été développées pour s'appliquer à des villes denses et centralisées, alors que les nouvelles entités urbaines font éclater les limites de la ville traditionnelle par sa structure polynucléaire très étendue.

« C'est pourquoi les villes se sont développées selon des normes aussitôt dépassées, dans une alternance de densification exagérée et de décentrement excessif, entre l'insupportable embouteillage urbain dû à la circulation des véhicules de tous types et les possibilités nouvellement offertes de franchir les limites de la ville ancienne et de la raccorder aux zones extérieures : solutions, souvent nées bien après l'accroissement vertigineux des problèmes posés par l'agglomération et les moyens de communication. »

(Giovannoni, 1998, p.91)

Cette critique de Giovannoni met en relief notre difficulté à appréhender la mutation rapide de la réalité urbaine et notre inertie à prévoir à long terme. En d'autres termes, les agglomérations sont passées d'une échelle locale à une échelle territoriale, d'une logique de rapprochement à celle de rapidité de mouvement, sans vraiment s'interroger sur la manière d'encadrer les changements que cela entraîne. Pour remédier à cette lacune, Giovannoni

propose la mise sur pied d'un plan régulateur global qui dresse une ligne directrice rigide et une orientation ferme de développement urbain. Par contre, les moyens à utiliser devront rester souples afin de pouvoir s'adapter « (...) aux aléas des circonstances » (Giovannoni, 1998, p.179). « Les moyens de communication actuels et leurs possibilités de développement représentent, avec le contrôle du statut des terrains constructibles, les principales forces de mouvement dans cette stratégie urbanistique » (Giovannoni, 1998, p.185).

Qu'advient-il des noyaux anciens ? Est-ce que la ville traditionnelle a encore un avenir ? Réponse : plus que jamais. Pour Giovannoni, la ville traditionnelle fait partie intégrante du nouveau processus d'urbanisation. En fait, elle répond au deuxième moteur élaboré par Cerda : l'être humain doit se reposer. « La société en mouvement ne pourra se suffire de son organisation cinétique (le transport et les communications) : elle réclame et réclamera des lieux où habiter et demeurer » (Choay, 1993, p.14). Par sa petite échelle, sa valeur historique et esthétique, le tissu urbain ancien est adéquat pour remplir cette fonction. Conséquemment, les vieilles et les nouvelles structures se trouvent être complémentaires puisque les deux objectifs de l'urbanisation (d'après Cerda) sont comblés. Pour rendre cette symbiose possible, Giovannoni prévoyait agir ainsi :

« Sur les grands réseaux techniques qui structurent l'espace territorialisé, seront branchés des unités ou noyaux locaux, pour le séjour et les activités de proximité. Et c'est ici que centres et quartiers anciens recouvrent leur valeur d'usage. La réduction de leur échelle et la complexité de leur morphologie (...) les désignent pour une utilisation diversifiée, sédentaire et conviviale. »

(Choay, 1993, p.14-15)

Giovannoni reconnaît, à la fois, l'importance et l'utilité de la ville traditionnelle et de la ville moderne. Il précise toutefois qu'elles sont seulement complémentaires et qu'il est primordial de bien les circonscrire dans l'espace; car elles appartiennent à des logiques de développement différentes. Une combinaison des deux aboutirait nécessairement à la formation de lieux déstructurés, incohérents et confus. De plus, à long terme, cela signifierait la disparition du tissu ancien : il résiste mal aux impondérables de la croissance urbaine moderne. C'est pour ces raisons qu'il faut s'assurer que chaque intervention dans un milieu respecte l'intégrité de celui-ci tant au niveau de sa vocation que de sa morphologie. Pour que la symbiose fonctionne bien, il suffit simplement de relier convenablement les divers secteurs de ces deux entités bien distinctes.

Éléments méthodologiques pour l'étude de l'espace urbain

1. L'approche typo-morphologique

L'approche typo-morphologique considère la ville comme étant la construction la plus complexe de l'humanité. En fait, il s'agit d'un lieu d'accumulation culturelle sur l'habitat humain. Conséquemment, cette démarche s'occupe des aspects physiques de la ville, seuls résultats tangibles de l'accumulation culturelle et où chaque élément est considéré comme faisant partie d'un organisme qui se transforme avec le temps. Bref, c'est l'étude de la morphologie urbaine et des différentes formes qui ont structuré l'évolution des tissus urbains.

Le but de cette approche est de chercher (voire même de trouver) la liaison entre une forme urbaine et son usage. Il faut arriver à comprendre les rapports entre les formes physico-spatiales et les pratiques sociales s'y rattachant. Pour arriver à atteindre cet objectif, l'approche typo-morphologique repose sur deux aspects méthodologiques :

- 1) La recherche doit être basée sur l'étude de documents historiques (registres, statistiques, documents officiels, etc.) et des documents iconographiques (cartes, plans, dessins, photos, etc.).
- 2) La recherche doit aussi reposer sur l'observation directe de la ville.

Pour sa part, la définition d'une « forme urbaine » s'appuie sur trois principes essentiels :

- 1) Une forme urbaine se définit toujours par ses éléments physiques fondamentaux (bâtiments, lotissement, parcellaire, grille de rues).
- 2) Une forme urbaine peut être comprise uniquement dans une perspective historique.
- 3) Une forme urbaine peut être interprétée par les différents niveaux de son organisation et les différents rapports entre ceux-ci. Les cinq niveaux d'interprétation possibles sont les suivants : bâtiments-parcelles, rues-îlots, quartier, ville et région.

D'autre part, la démarche privilégie les études spécifiques : « (...) la monographie doit être préférée à la généralisation. Elle seule touche le profond, dans l'analyse des structures urbaines, dans la morphologie sociale, dans l'articulation des deux disciplines et dans leur commune représentation » (Roncayolo et Bergeron dans Castex et al., 1996, p.92). À partir de ces études spécifiques, il sera possible d'accumuler et de recouper des informations similaires, pour en tirer des conclusions significatives. Ces conclusions serviront à identifier, expliquer et typifier les formes urbaines récurrentes. L'objectif à long terme est de constituer un savoir qui permettra de comprendre l'ensemble des structures urbaines. Ces connaissances devraient permettre, à leur tour, des interventions physico-spatiales intégrées qui respecteront l'intégrité du tissu urbain existant. Pour arriver à relever ce défi, ce type d'étude doit répondre à certains objectifs :

- 1) Les études doivent avoir un but descriptif et explicatif.
- 2) Les études doivent mener à une conclusion prescriptive (comment faire et quoi faire).
- 3) Les études s'inscrivent dans un mouvement de production de théories : comprendre les idées, les motivations à la base d'un phénomène.

2. L'optique choisie : étude d'un fragment de la mémoire urbaine

La ville est une représentation historique d'elle-même, elle est le résultat d'une évolution. Elle symbolise « une pensée plus ou moins consciente, une image plus ou moins diffuse » (Castex dans Castex et al., 1996, p.87) de la ville idéale. Chaque ville est le fruit d'une pensée différente. C'est ce qu'on appelle la mémoire urbaine et c'est celle-ci qui assure le caractère unique de chaque ville. La mémoire urbaine peut être extraite, car ce creuset du savoir historique des villes « distribue des permanences » (Castex dans Castex et al., 1996, p.87) dans l'espace urbain. En effet, la mémoire urbaine est facilement traduisible par l'analyse du tissu urbain existant et des formes urbaines qui le composent. Par exemple, les différents quartiers de Montréal sont le résultat de la subdivision des terres agricoles remontant au temps de la colonie : le système des côtes a conditionné l'orientation des grilles de rues des quartiers. Souvent, le lotissement agricole laisse des traces permanentes dans les zones urbanisées. C'est avec ces faits permanents que l'on peut reconstituer la mémoire urbaine. « L'ensemble de ces processus spontanés montrent comment le tissu se façonne, se déconstitue et se reconstitue aussitôt » (Castex dans Castex et al., 1996, p.88). Ce travail propose d'étudier un de ces faits permanents de la mémoire urbaine de Shawinigan.

D'autre part, chaque fait permanent s'imbrique à l'intérieur d'une réalité urbaine complexe. Pour arriver à les comprendre, il faut pouvoir décomposer cette réalité, afin de trouver la place occupée par chacun dans cette dynamique plus englobante. De plus, il ne faut pas oublier que toutes les parties d'une ville réagissent, interprètent et reflètent différemment un phénomène urbain. Ce travail propose donc d'étudier un fait permanent, fragment de la mémoire urbaine, à travers le lien entre ses différents éléments constitutifs et leur organisation dans une structure d'ensemble. Cette analyse est indispensable pour retrouver l'autonomie, le caractère permanent et le rôle structurant d'une forme urbaine.

Présentation de l'objet d'étude : la place du marché

1. L'intégration de la place du marché dans la culture urbaine.

Le commerce est une des forces fondatrices cohésives à l'origine du rapprochement entre les individus et qui mena aux premiers établissements urbains. On ne peut nier l'importance des échanges commerciaux dans la formation des villes : elles peuvent aussi être transformées pour les améliorer (ex. les réseaux). De tout temps, l'économie a été au cœur du fonctionnement et de la survie des villes.

Sur le plan physico-spatial, cette réalité se traduit par l'aménagement de places spécialement réservées à cet effet. De fait, tout accord commercial nécessite une part d'échange, une rencontre, entre le vendeur et l'acheteur. Généralement, les négociations doivent se faire sur un terrain neutre, familier et commun à tous. De plus, il doit être propice au commerce. Les places du marché ont été conçues pour répondre à ces besoins. Habituellement, le nombre de places est limité et chacune regroupe une grande diversité de transactions.

« Étant donné leur potentiel attractif, ces places du marché ont toujours agi, à travers les âges, comme pôles organisateurs de l'occupation humaine de l'espace. Cette puissance de rassemblement relève l'envergure culturelle de la place commerciale. En effet, l'existence de la place commerciale dénote l'adhésion de nombreux sujets humains à des valeurs communes. Il y a rassemblement dans une place commerciale et échange de biens parce que ceux-ci sont, aux yeux de tous, des choses qui ont une importance et une signification dans leurs us et coutumes. »

(Mercier et Mascolo dans Noppen, 1995, p.53)

Comment se fait-il que la place du marché s'impose socialement en tant que site privilégié où mener des transactions commerciales ? Ne peut-on pas conclure une affaire ailleurs ? Pourquoi la place du marché constitue un havre où toute une population converge ?

« L'offre et l'achat d'un bien présupposent que ce bien ait une valeur. Cette valeur est la condition de possibilité du marché. Le vendeur sait ou espère que la valeur du bien qu'il offre saura être reconnue par un éventuel acheteur qui voudra l'approprier. Ainsi, la vente conclue témoigne d'une adhésion commune, et du vendeur et de l'acheteur, à une même valeur. La valeur du bien, parce qu'elle est partagée, devient par conséquent représentative d'une identité culturelle. »

(Mercier et Mascolo dans Noppen, p.55)

D'après Mercier et Mascolo (Noppen, 1995), ce pouvoir d'attraction n'existe que si une force de répulsion est exercée en même temps : « (...) pour que ces fins s'accomplissent, il est indispensable que la place commerciale, en plus d'attirer la foule, soit tout autant capable de la repousser » (p.54). La place du marché est donc fréquentée par une population qui n'a pas le loisir d'y rester longtemps, d'où son utilisation journalière. Bref, c'est un lieu de passage. Toutefois, cette synergie attraction – répulsion n'est possible que si le caractère public de la place est assuré par une volonté politique. Néanmoins, si on ne peut s'y établir de façon permanente, on peut toujours s'en rapprocher. De fait, les places de marché noyauteront, à leur pourtour, la plupart des activités urbaines : commerces, églises, édifices municipaux, artisans, etc. La convoitise et la concurrence feront en sorte de créer un espace prestigieux où les bâtiments rivaliseront de prouesses architecturales pour tenter de se démarquer des autres (ex. l'*Alter Markt*, ville de Starlsund, Allemagne).

La place du marché devient donc une forme urbaine. Effectivement, sa double dimension culturelle et politique est à la base de ce phénomène. Ainsi, la dimension culturelle reflète une volonté collective se manifestant lorsqu'une société réussit à faire consensus pour combler des besoins communs. À mesure que cette volonté se précise, l'instance politique est en mesure de la percevoir et d'agir. De fait, elle a le pouvoir de transformer l'espace pour l'adapter aux désirs de la population qu'elle gouverne. Pour ce faire, elle tente de matérialiser, sous la forme d'une construction, l'image abstraite de la solution véhiculée par la volonté collective. Cependant, cette matérialisation n'est pas stable : la volonté collective évolue, car les besoins communs peuvent changer avec le temps. Cette situation oblige l'instance politique à intervenir périodiquement pour adapter le lieu à la dimension culturelle. Conséquence : le lieu se complexifie, autant au niveau physique que symbolique, pour devenir forme urbaine.

2. Évolution de la place du marché au Québec

◆ Les places de marché sous le Régime français

Dès le début, les autorités coloniales reconnaissent l'importance d'établir des places du marché. En effet, il s'agit d'un moyen largement éprouvé en Europe et relativement simple d'assurer la survie de la colonie naissante : « Sous l'intendance de Colbert, les places du marché publiques, ouvertes chaque semaine, assuraient l'approvisionnement des villes et aidaient les paysans de la campagne à écouler leurs produits » (Bergeron, 1993, p.5). Le ravitaillement alimentaire a conditionné l'arrivée des places de marché en Nouvelle-France et constitue sa fonction fondamentale. Au cours du XVIe et XVIIe siècle, la fonction de la place du marché est élargie pour devenir une place publique. La principale raison est que :

« (...) les jours de marché sont ceux qui attirent le plus de gens et qui permettent à toutes les classes de la société de s'y côtoyer. Car ce milieu urbain est composé de nobles, d'officiers, d'ecclésiastiques, de fonctionnaires, de marchands, de paysans, d'esclaves même; pour tous une constante demeure : se nourrir. Les jours de marché revêtent donc une importance capitale. »

(Hébert et al., 1989, p. XI)

Elle devient donc un lieu d'échange, où toutes les classes de la société se rencontrent sur un même pied d'égalité. C'est aussi un endroit où deux mondes se donnent rendez-vous : le rural et l'urbain. De plus, de nombreuses activités s'y déroulent en parallèle : c'est là que le crieur public fait ses annonces; c'est là également que les châtiments aux condamnés sont infligés... Bref, les places du marché « constituèrent vite de véritables places publiques où se déroulait le théâtre de la culture populaire » (Bergeron, 1993, p.8).

◆ Le XIXe siècle, l'apogée des marchés publics

Les places du marché sont l'objet d'une véritable innovation au cours du XIXe siècle. « Pour la première fois, un bâtiment isolé occupait une partie de la place du marché » (Bergeron, 1993, p.11). C'est l'apparition des halles de marché. Au début, les constructions sont relativement simples, dont l'architecture est peu élaborée. Une halle de cette époque est généralement « De forme rectangulaire et construite en bois, elle regroupait huit étals de bouchers sous un toit à deux versants et s'ouvrait sur la place publique » (Bergeron, 1993, p.11). Ce modèle rudimentaire persistera jusque dans les années 1830.

À partir de la seconde moitié du XIXe siècle, l'urbanisation du Québec s'accélère avec les débuts de l'industrialisation et de l'exode rural. C'est l'âge d'or des places et halles du marché. Les vieilles places sont améliorées et de nouvelles sont construites pour desservir les faubourgs et les villes fraîchement urbanisés. Les nouvelles halles deviennent un symbole de prospérité et un monument urbain prestigieux. « Elles reflètent tout d'abord les ambitions et les moyens de la municipalité au même titre que la construction des mairies et des hôtels de ville (...) » (Hervier, 1984, p.6). Cette période donne lieu à un exercice stylistique très prolifique de composition architecturale variant selon le budget municipal : « (...) les architectes du XIXe siècle trouvent dans l'architecture des marchés couverts un champ séduisant d'exploitation des techniques (...) » (Hervier, 1984, p.6). De plus, les halles de marché sont converties en bâtiments multifonctionnels. Cela se traduit habituellement par l'ajout d'un deuxième étage servant à loger une salle communautaire.

« Ces salles ont, au cours du XIXe siècle, joué un rôle de premier plan en permettant aux citoyens d'une ville de s'y rassembler pour y tenir les manifestations de la vie urbaine dans une espace physique qui est à la

fois économique et social et qui se fait le point de jonction entre le monde rural et le monde urbain. »

(Hébert et al., 1989, p.XIII)

Cette amélioration permet de consolider la place du marché en tant que pôle social et économique de la ville traditionnelle.

◆ Le XXe siècle : rupture et redécouverte

À partir du XXe siècle, la place du marché n'est plus le seul gros joueur sur le plan commercial. De fait, le secteur privé prendra une place de plus en plus prépondérante, à mesure que les réseaux de distribution se perfectionnent. Cette permutation débute par la formation de rues commerçantes qui deviennent vite les rues principales dans toutes les villes et où, généralement, l'on retrouve la place du marché à proximité. Malgré tout, celle-ci réussit à conserver son rôle centralisant jusque dans les années 1940. Toutefois, cela n'empêche pas son déclin progressif.

Les années 1950 sonnent le glas des places du marché :

« Les halles publiques disparaissent quasi massivement du décor urbain, laissant de plus en plus leur place à de nouveaux marchés privés qui s'adaptent au goût du jour. Établis comme les centres commerciaux dans les nouveaux centres urbains situés en périphérie, adaptés à l'automobile et au réseau de transport en commun, ces nouveaux marchés répondent aux besoins des consommateurs (...) »

La chute des places de marché est accentuée par le retrait du soutien des pouvoirs publics. Effectivement, les autorités municipales ont cédé aux pressions des commerçants privés (leur argument : une concurrence déloyale) et décident de vendre, démolir ou reconverter ces équipements publics. Bref, les marchés publics font partie des nombreuses victimes du courant irrésistible et ravageur de la modernité.

Pourtant, dans les années 1980, une vieille nostalgie se réveille. Les gens veulent retrouver une ambiance qu'on ne retrouve pas dans les marchés d'alimentation et les grandes surfaces. Ils partent en quête :

« On y recherche les lieux particuliers où se perpétuent des traditions qui n'existent pas ailleurs, l'atmosphère de la campagne dans la ville, des produits synonymes de fraîcheur, de variété et de santé. Et le contact vivant avec les paysans heureux de mettre un nom sur le visage des personnes qu'ils nourrissent. C'est le main à main, dans un sentiment d'interdépendance vitale qu'une simple marque de commerce ne peut offrir. »

(Bergeron, 1993, p.32)

La population redécouvre les derniers gardiens de la tradition populaire et les fait revivre par une fréquentation assidue et renouvelée. Il s'agit d'un changement de cap postmoderne. L'engouement est tel que le secteur privé fait construire de nouveaux marchés publics (marché des halles d'Anjou, marché de la tour St-Léonard, marché Quatre-saisons de Charlesbourg, etc.). De plus, la création d'une ambiance traditionnelle devient une donnée significative dans la promotion et le marketing des supermarchés et hypermarchés.

CHAPITRE 2 : LES DONNÉES DE BASE

Avant d'aborder plus spécifiquement le sujet de ce travail, soit l'évolution d'une ancienne place du marché à travers une logique de centre-ville, il semble approprié de rappeler les principaux éléments qui servent de canevas et sur lesquels s'appuie le développement de n'importe quelle entité urbaine. En effet, le visage, la forme donnée au tissu urbain de chaque agglomération, est unique, car il est conditionné par des facteurs externes qui sont déjà sur place au moment du processus d'urbanisation. Pour Marcelle Demorgon (Panerai, 1999), lorsqu'on relie tous ces éléments extérieurs ensemble, il est possible d'établir un premier niveau d'organisation, un ordre urbain, autour duquel les différentes composantes du tissu urbain peuvent être rattachées. L'établissement de ce fil directeur permet de retracer la source qui fait de chaque développement urbain un processus original. Dans le cas de Shawinigan, ce sont surtout des considérations territoriales qui ont influencé originalement la mise en place du noyau ancien.

Bref, il s'agit ici de présenter sommairement les particularités du territoire qui ont contribué à façonner l'image du centre-ville de Shawinigan et qui constituent le cadre général à l'intérieur duquel évolue encore et toujours ce premier foyer d'urbanisation.

A) Les chutes :

Sans les chutes, Shawinigan n'existerait pas. En effet, comme le rappelle si bien Pierre-André Bordeleau, « C'est uniquement grâce à l'immense potentiel hydroélectrique de ses chutes que la ville trouve sa raison d'être. (...) déjà en 1899, la revue *The Canadian Electric News* faisait état de la qualité exceptionnelle du site en vue de l'exploitation hydroélectrique » (1995, p.13). Les chutes sont donc au cœur de l'établissement de Shawinigan : à cause de la



Figure 1 : Les chutes de Shawinigan en 1866
(source : Fabien Larochelle)

valeur économique qu'on leur attribuait, elles ont été le levier de développement préluant et amorçant la naissance de celle-ci.

Bien avant cette découverte, la magnificence des chutes était l'objet de toutes autres préoccupations. Les Amérindiens sont, sans doute, les premiers à s'approprier les immenses cataractes. Le fait qu'elles soient le principal obstacle aux déplacements maritimes sur la rivière Saint-Maurice joue un rôle déterminant dans les rapports entre les différentes tribus de la région : la forte dénivellation du plan d'eau oblige les voyageurs à un portage difficile et sert, en quelque sorte, de frontière entre le haut et le bas Saint-Maurice, entre deux modes de vie opposés, entre nomade et sédentaire. Les chutes constituent donc un genre de carrefour dont les abords servent de lieu de rencontres et d'échanges aux communautés amérindiennes fréquentant la rivière Saint-Maurice.

Les chutes remplissent aussi une fonction spirituelle auprès des Amérindiens. En effet, ils estiment que des chutes d'une telle puissance doivent être le domaine d'un Grand Esprit. D'après leur croyance, ce Grand Esprit habite la cuvette rocheuse dans laquelle s'engouffre la rivière au bas des chutes. Toutefois, pendant bien longtemps, ils ignoreront si cet esprit est bon ou mauvais. La réponse viendra au commencement du Régime français.

Au début de la colonie, à l'époque du commerce des fourrures et des conflits entre les nations iroquoises et algonquines, des Hurons descendent le Saint-Maurice en direction de Trois-Rivières. Arrivé à la hauteur des chutes, le groupe s'apprête à accoster pour faire le portage lorsque le chef Huron aperçoit une bande importante d'Algonquins embusquée dans la forêt. Il est trop tard pour reculer, le courant est trop fort pour espérer virer de bord, et accepter le combat serait suicidaire. Donc, afin d'éviter le massacre ou pire l'esclavage et de sauver leurs marchandises, le chef Huron décida de s'en remettre à l'esprit qui hantait les chutes.

« Le chef Huron qui montait le premier canot, embrassa la situation d'un coup d'œil, et prit une résolution désespérée. Poussant un cri de défi, il dirigea son mince canot d'écorce, au bord de la chute mugissante. Tout le parti imita aussitôt son chef intrépide et s'abîma dans le précipice pour ne former qu'une seule masse de débris. »

(Filteau, 1944, p.49-50)

Évidemment, personne n'a survécu à cette descente. Depuis, selon la légende, les Amérindiens nomment le « trou du Mauvais Manitou » cette cavité en bas des chutes où l'eau bouillonne.

Cette légende prend aussi racine dans un autre événement et cela a pour effet de consolider la croyance populaire que les chutes de Shawinigan sont maudites et qu'elles sont sous la domination d'un être maléfique. En 1652, le père Jacques Buteux effectue son deuxième voyage sur la rivière Saint-Maurice pour aller évangéliser les Attikameks. Il ne reviendra jamais de son expédition. La légende raconte qu'en faisant son portage aux chutes de Shawinigan, il a été surpris par une bande d'Iroquois en maraude. Ceux-ci auraient tué le père Buteux, pour ensuite le dépouiller de ses vêtements et le jeter du haut des chutes dans une tentative pour amadouer le Mauvais Esprit. Jamais son corps ne sera retrouvé. La croyance présume que seul le Diable peut retenir le cadavre du saint homme au bas des chutes, d'où l'appellation qui a survécu jusqu'à nos jours de « trou du Diable ».

Depuis ce temps, le petit bassin où plongent les flots au bas des chutes donne lieu à bien des histoires surnaturelles et terrifiantes. On se plaît à croire que ce trou, supposé sans fond, abrite un démon. Les gens de la région prétendent que, quiconque s'y aventure, risque de se faire aspirer et de se noyer. C'est pour cela que, pendant bien longtemps, le secteur des chutes sera

déserté par les populations avoisinantes. Seuls quelques coureurs des bois passeront par les chutes pour aller faire la traite des fourrures.

Il faudra attendre le début du XIXe siècle avant de revoir véritablement un groupe de voyageurs fréquenter les abords des chutes de Shawinigan. En 1828, le gouvernement du Bas-Canada met sur pied une vaste campagne d'exploration de l'arrière-pays s'étendant de l'Outaouais au Labrador (Filteau, 1944). Donc dès le milieu des années 1820, les arpenteurs parcourent la Vallée du Saint-Maurice pour prendre connaissance du territoire et pour tenter de découvrir des routes intérieures pouvant servir au déplacement des troupes en cas de conflit armé. Ils passent donc par les chutes de Shawinigan et, pour des raisons stratégiques, ils y porteront une attention particulière. En effet, comme l'avait fait Bouchette avant lui et étant donné que Shawinigan est une halte indispensable, le lieutenant Ingall, lors de la troisième expédition sur le Saint-Maurice en 1829, profite de son passage aux chutes pour en faire une description plus précise :

« Après avoir débarqué le bagage, nous retournâmes à la pointe, tout vis-à-vis ces belles chutes pittoresques. La rivière étant divisée par une île, les eaux se précipitent majestueusement en deux chutes séparées d'environ 150 pieds de hauteur; et, éloignées l'une de l'autre d'environ un quart de mille : d'énormes masses de rochers sont confusément amoncelées à la base de l'île, et chacune des chutes se termine en rapides prolongés, roulant avec une violence prodigieuse sur un plan incliné de syénite. »

(Ingall dans Filteau, 1944, p. 71)

La publication de leurs rapports aura pour objectif de faire connaître la richesse forestière de la région et, plus implicitement, la force vive des chutes de Shawinigan.

Conséquemment, en 1852, le Commissaire des Travaux publics du gouvernement canadien fait préparer un plan d'aménagement de la rivière Saint-Maurice dans le but de faciliter le flottage et la conduite du bois (Larochelle, 1976). Le Gouvernement veut ainsi favoriser l'implantation de l'industrie forestière en Mauricie. Dans cette optique, le plan devait trouver un moyen pour contourner les chutes de Shawinigan : « La glissoire de Shawinigan, longue de 1000 pieds environ, était la partie la plus considérable de ces travaux. » (Larochelle, 1976, p. 12). Pourtant, l'aspect le plus important de ces travaux pour l'avenir des chutes fut l'ouverture de deux routes qui les reliraient à Trois-Rivières. Une route fut ouverte en 1852 sur la rive ouest du Saint-Maurice : ce n'était qu'un sentier forestier boueux et cahoteux. Une autre route fut construite, en 1888, de l'autre côté de la rivière. Elle était beaucoup plus carrossable que la première et permettait un accès plus direct aux chutes. Ces chemins permettront aux chutes de confirmer leur vocation touristique.

Étant donné les conditions de voyage difficiles, les aventuriers et les amateurs de la nature seront, par le fait même, les premiers à rendre visite aux chutes. Sans doute fasciné par les descriptions des versions publiées des rapports d'arpentage, un bon nombre de gens viendront constater la véracité de ces comptes-rendus. Pour beaucoup d'entre eux, le périple et le panorama étaient grandement impressionnants, car plusieurs de ces explorateurs sentirent le besoin de faire le récit de leur voyage, ce qui a eu pour effet de publiciser les chutes de Shawinigan et de les élever au rang d'une des plus belles merveilles naturelles du continent nord-américain :

« Cette révélation au monde était surtout l'œuvre des touristes. Ils étaient si émerveillés que tous ceux qui

se croyaient capables de tenir une plume, essayaient de décrire le spectacle qui les avait fascinés. Fréquemment les journaux de Montréal, Toronto, New York et même de Londres, contenaient des récits d'excursion aux chutes de Shawinigan. »
(Filteau, 1944, p. 81)

Cette renommée nouvellement acquise convaincra moult artistes (principalement des peintres et des photographes) à venir chercher aux chutes de Shawinigan une nouvelle source d'inspiration : Cornelius Krieghoff (1859), Reinhold Jacobi (1860), William Notman (1866), Charles John Way (1882), P.-F. Pinsonneault (1890), etc. La diffusion et la multiplication de ces oeuvres artistiques feront accroître le prestige des chutes en permettant l'inclusion de la monumentalité dans la représentation mentale que la population peut avoir de celles-ci. C'est grâce à cette synergie que les chutes de Shawinigan deviendront une des plus grandes attractions touristiques du XIXe siècle.

De fait, l'affluence de touristes est assez importante pour que Joseph-Édouard Turcotte projette la construction d'un hôtel aux abords des chutes. Propriétaire du journal des Trois-Rivières et maire de cette ville, Turcotte fonde de grands espoirs dans le tourisme. Les travaux débutent en 1857, mais malheureusement pour lui, ses associés changent d'idée et rendent caduc leur engagement. Monsieur Turcotte se résigne et abandonne son hôtel inachevé, après y avoir investi 14 000 \$ (Larochelle, 1976). Bâti sur le promontoire rocheux surplombant le haut des chutes, l'immense hôtel de 5 étages, appelé Château Turcotte, est la première construction du site actuel des chutes. Sauvé des flammes en 1870, il est rasé par un incendie provoqué par la foudre en 1878.

Dès l'ouverture de la deuxième route, les excursions aux chutes se multiplient. Devenues l'un des principaux lieux de villégiature du pays, grâce en

bonne partie au tapage publicitaire, les chutes reçoivent bon nombre de visiteurs étrangers et de marque. En effet, il y a en outre plusieurs gouverneurs du Canada (Lord Elgin, Lord Monk, Lord Dufferin, etc.) qui s'y rendent pour admirer le paysage.

En 1888, en même temps que s'ouvre la deuxième route, un autre hôtel (de taille plus modeste) est érigé en bordure des ruines du Château Turcotte. Initiative de l'avocat Henri-Gédéon Mailhot, le petit bâtiment, d'environ 15 mètres de longueur sur 11 mètres de largeur, peut accueillir une vingtaine de personnes seulement. Pour 1 dollar par jour, les visiteurs sont logés, nourris, peuvent prendre part à divers jeux, marcher dans les sentiers pédestres, participer aux soirées de danse et admirer les chutes sur le belvédère. *Anecdote* : lorsque l'Hôtel Mailhot brûle en 1906, les femmes de la région s'en réjouissent, car elles considéraient l'hôtel comme un lieu de perdition hanté par le démon du trou du diable. Les vieilles croyances ont la vie dure.

Le passage du XIXe au XXe siècle est une période fertile au niveau des progrès techniques et technologiques. Certains qualifient cette époque de seconde révolution industrielle. Quoiqu'il en soit, ce changement de siècle va bouleverser les différentes économies du monde occidental. En effet, « (...) avec le remplacement graduel de la vapeur par l'électricité et le moteur à explosion, des secteurs industriels tout nouveaux émergent : pâtes et papiers, électrochimie, électrométallurgie, hydroélectricité, etc. » (Bellavance, 1994, p.41). Au Québec, cela se traduit par l'arrivée massive de capitaux américains désireux d'exploiter les nombreuses possibilités qu'offraient ses ressources naturelles. La voie est donc ouverte aux visionnaires, aux opportunistes, aux innovateurs et aux avant-gardistes.

L'hydroélectricité va jouer un rôle important dans cette seconde phase de l'industrialisation. La fiabilité de cette nouvelle source d'énergie permettra d'approvisionner, outre les nouveaux secteurs industriels, les grands centres

urbains, leurs transports publics et les secteurs industriels traditionnels, en plus de courtiser une clientèle domestique et commerciale. Elle permettra aussi de mettre sur pied des méga-usines dans les régions éloignées. Du moins, c'est ce que laisse entrevoir l'expérience de 1895 sur le Niagara, où l'on a mis en service une centrale électrique d'une puissance de 15 000 HP et construit une ligne de transport à haute tension, sur une distance de 30 kilomètres, en vue de desservir la ville de Buffalo (Bellavance, 1994). Cette expérience réussira à prouver la fiabilité et la viabilité de ce système de production et de distribution d'électricité. Elle fait aussi miroiter une multitude d'applications possibles. Le marché du Québec (et de ses nombreux cours d'eau) est donc ouvert à la nouvelle force hydroélectrique.

C'est pourquoi la notoriété des chutes retient l'attention des capitalistes américains à partir de 1890. Ces touristes un peu particuliers viennent sur les lieux pour se rendre compte des possibilités qu'offre le site. Parmi ces nouveaux observateurs, un banquier de Boston, Monsieur John Edward Aldred qui, « déjà au fait du pouvoir hydraulique, comprend immédiatement l'immense potentiel des chutes et du réseau hydrographique qui les alimente » (Tremblay, 1998, p.1). De même que John Joyce, riche brasseur, aussi de Boston, détenteur d'un brevet pour la fabrication du carbure de calcium et propriétaire des droits sur les chutes de Shawinigan, qu'il a acquis au cours d'une vente aux enchères en 1897 (Bellavance, 1994). Ces deux hommes et quelques autres formeront le 15 janvier 1898 la *Shawinigan Water and Power Company*. Cette compagnie naissante aura pour mandat d'exploiter le formidable potentiel hydroélectrique des chutes de Shawinigan, dont la pente abrupte de 42 mètres charrie 750 mètres cubes d'eau à la seconde.

En résumé, jusqu'à l'extrême fin du XIXe siècle, les abords des chutes de Shawinigan n'auront été qu'un endroit lugubre qu'on préférait éviter, un obstacle naturel nuisant à la bonne circulation du flottage du bois et un attrait touristique populaire, avant de se révéler comme étant la clef de voûte de l'industrialisation

et de l'urbanisation de la région du Centre-de-la-Mauricie. Bref, de façon générale, le statut des chutes évolue en même temps que des changements surviennent dans le rapport homme – nature : à mesure que l'être humain apprend à ne plus craindre la nature qui l'entoure, notamment en découvrant et en se familiarisant avec toute la beauté qu'elle peut contenir, il en vient jusqu'à considérer celle-ci comme un simple outil qu'il peut exploiter pour améliorer sa propre condition. Ce changement de conception est facilement perceptible dans l'histoire des chutes de Shawinigan et leur harnachement n'en est que la conclusion logique.

➤ Référence iconographique en annexe.

B) Le site :

Lorsque la SWPC (*Shawinigan Water and Power Company*) est constituée, elle acquiert du même coup le lot 628 de la paroisse cadastrale de Sainte-Flore. Il s'agit d'un ancien replat de la rivière Saint-Maurice qu'on surnomme la Pointe-à-Bernard. La Pointe-à-Bernard est une extraordinaire formation géologique précambrienne (Brouillette dans Fortier, 1996) où une péninsule d'une largeur de 800 mètres environ, bordée sur trois côtés par la rivière Saint-Maurice, fait le lien entre le haut et le bas niveau de la rivière, et qui s'étire jusqu'aux chutes. Elle se situe dans une zone où se rencontrent deux grands ensembles physiographiques, les contreforts du bouclier laurentien et les basses terres du Saint-Laurent; c'est de cette confrontation qu'origine la forte dénivellation des chutes : « Le site de Shawinigan présente un relief accidenté variant entre 80 et 125 mètres au-dessus du niveau de la mer » (Lachance, 1990, p. 15). Toutefois, le relief de la Pointe-à-Bernard est plutôt aplani, assorti de quelques ondulations et de deux collines au sommet en forme de plateau (connues plus tard sous le nom de Hemlock et Maple) dont l'altitude moyenne est de 30 mètres par rapport au Saint-Maurice. « La partie supérieure de la colline de l'avenue Hemlock prend une forme allongée et étroite tandis que celle



Figure 2 : Perspective de Shawinigan vue à vol d'oiseau vers 1902
(source : Centre canadien d'architecture)

de l'avenue Maple est plutôt de forme ovale. Ces collines font nettement contraste avec le relief de la Pointe-à-Bernard » (Lachance, 1990, p. 16). Ces caractéristiques font de ce site un des plus propices à accueillir des installations hydroélectriques et industrielles, voire même à l'établissement humain.

Pour arriver à concrétiser un projet urbain, l'interface entre le site choisi et sa région immédiate (et des réseaux qui la composent) doit être parfaitement arrimée et doit convenir au développement du site. Dans le cas qui nous occupe, la situation géographique avantage efficacement le projet de la SWPC :

« Les éléments de situation apparaissent également très favorables, Shawinigan Falls n'étant guère éloignée d'autres établissements humains. Ainsi, pour atteindre Grand-Mère et sa grosse papeterie en activité depuis 1889, il suffit de franchir quelque dix kilomètres; Trois-Rivières, centre administratif et religieux qui compte déjà un noyau d'entreprises industrielles à l'époque, n'est distante que d'une trentaine de kilomètres; le chemin de fer du Grand Nord qui facilite les communications avec le reste du continent n'est qu'à sept kilomètres. Par ailleurs, sa situation en aval sur le Saint-Maurice lui donne accès à un vaste réseau hydrographique qui peut non seulement alimenter les turbines mais également acheminer économiquement le bois à pâte vers la papeterie. Enfin, le territoire s'inscrit aux marges d'un espace rural ouvert à la colonisation et à l'exploitation forestière au cours de la deuxième moitié du XIXe siècle, dans l'arrière-pays trifluvien. Pour la construction des barrages et l'exploitation des usines qui s'implanteront, on

pourra donc compter sur une main-d'œuvre abondante, laborieuse, habituée à la discipline de travail. »

(Brouillette dans Fortier, 1996, p. 53-54)

La présence des chutes n'est donc pas la seule raison qui motiva la SWPC à venir s'installer à Shawinigan. Les différentes caractéristiques du territoire avoisinant sont autant de facteurs de localisation déterminants dans le choix de la SWPC, à plus forte raison si ses dirigeants ne se contentent pas de vouloir seulement exploiter le potentiel hydroélectrique des chutes. En effet, le territoire « constitue non seulement un élément déterminant au niveau de l'aménagement de l'espace urbain, mais plus encore, il explique largement la naissance et le développement des activités industrielles qui ont entraîné la croissance et la spécificité de l'agglomération shawiniganaise » (Lachance, 1990, p. 14).

➤ Référence iconographique en annexe

C) Le plan :

La SWPC est une des compagnies pionnières (la deuxième au Canada, après Niagara Falls en 1895) produisant une nouvelle source énergétique. De plus, les chutes de Shawinigan vont représenter, de 1900 à 1920 environ, « la seule alternative possible pour la production d'hydroélectricité en grande quantité dans l'est du Canada » (Bordeleau, 1995, p. 13). Ainsi, la SWPC ne se contentera pas de simplement fournir de l'électricité aux communautés urbaines des alentours. En effet, elle mettra tout en œuvre afin de créer son propre marché en attirant, près de ses installations hydroélectriques, des industries énergivores. C'est pour cette raison que l'achat du lot 628 est important : la SWPC espère convaincre ses clients potentiels en favorisant leur implantation



Figure 3 : Le plan Pringle
(source : Ville de Shawinigan)

sur le site de la Pointe -à- Bernard. Toutefois, la venue de nouvelles entreprises implique nécessairement une arrivée massive de gens venant travailler pour celles-ci. Conséquemment, la SWPC doit prévoir des structures capables d'accueillir les usines et leurs travailleurs. Ainsi, « Shawinigan naît avec la manufacture : il n'y avait pas auparavant de village ou de bourg ayant servi de patère, si l'on peut dire, à l'implantation de manufactures et de faubourgs associés » (Dupont, 1982, p.109). De fait, comme le laisse sous-entendre Louis Dupont, la Pointe-à-Bernard est un lieu presque vierge, un endroit encore boisé, et la SWPC devra prendre les grands moyens pour préparer le site à sa nouvelle vocation. Elle doit donc planifier entièrement l'aménagement d'une ville si elle veut arriver à ses fins.

En vue de concrétiser cet espace, la SWPC confie, peu de temps après l'acquisition du lot 628, à la firme montréalaise *T. Pringle and Son*, le soin de préparer un schéma préliminaire de développement pour le futur centre urbain de la Pointe-à-Bernard (Brouillette dans Fortier, 1996). La réalisation de ce projet est basée sur les fondements théoriques suivants :

1. L'aménagement de la nouvelle ville doit avant tout répondre à des critères de rendement industriel. En fait, elle doit proposer un ordre urbain simplifié et rationalisé en vue d'assurer la stabilité et la productivité des ouvriers. Pour ce faire, le schéma doit concilier dans le même environnement deux groupes sociaux diamétralement opposés. D'une part, il doit inciter une masse ouvrière francophone et catholique à quitter les campagnes et les villes environnantes pour s'installer dans le nouveau centre urbain. La chose sera possible en offrant un milieu de vie d'une qualité au moins équivalente à celle que l'on peut retrouver ailleurs. D'autre part, il doit pouvoir accommoder une élite anglophone protestante provenant, en grande partie, d'en dehors du Québec et qui constituera la classe dirigeante des entreprises. Le nouveau centre urbain doit s'assurer de pouvoir maintenir autant leur style de vie que leur statut. La

notion de contrôle social est donc une donnée importante du problème. Ainsi, le schéma a pour but de mettre le nouveau centre urbain au service de l'industrie. Pour cela, il doit refléter « la conviction que de bons logements dans un environnement adéquat produi[sent] des employés adéquats (...) [et qu'une] ville planifiée est préférable au laisser-faire » (Fortier, 1996, p.18).

2. La priorité du projet est de garantir une logique distribution des installations industrielles et des infrastructures de transport. Mais le principal travail des concepteurs sera de planifier la répartition des différents groupes (patrons, cadres, spécialistes, techniciens, manœuvres, etc.) dans des quartiers distincts (ce qui permet une coexistence en parallèle des classes) en tenant compte des réseaux de transport et des sites industriels (Fortier, 1996). Pour y arriver, les concepteurs doivent mettre à profit diverses règles d'aménagement. À cette époque, le *City Beautiful Movement* domine la scène nord-américaine. Ce courant urbanistique soutient « qu'un aménagement urbain guidé par la recherche d'une beauté utilitaire rend la ville agréable à vivre » (Guérard et Trépanier, 1986, p. 37). Concrètement, la planification doit s'appliquer à l'ensemble de l'agglomération et considérer toutes les relations qui existent entre les différentes composantes urbaines. Cela implique la nécessité de confier ce travail à des spécialistes de l'urbain. En somme, « des espaces verts, des maisons propres bien alignées, d'imposants édifices publics et la cohérence du bâti doivent contribuer au bien-être des citoyens » (Guérard et Trépanier, 1986, p. 37). Ce mouvement inspirera les concepteurs du projet de Shawinigan; car les principes qui s'y rattachent permettent de favoriser une intégration harmonieuse des impératifs de la production industrielle dans la planification du futur centre urbain de la Pointe-à-Bernard.

De manière générale, l'enjeu de ce processus de planification est de créer un espace urbain faisant contraste aux villes traditionnelles : on veut se dissocier du caractère insalubre des villes nées de l'ambiance anarchique de la première révolution industrielle. En effet, le plan Pringle se doit de mettre en valeur l'équation suivante : la SWPC est une compagnie, exploitant une source d'énergie **moderne**, désireuse d'accommoder les techniques industrielles **modernes** (et qui ont besoin de beaucoup d'électricité) en développant un site **moderne** favorisant leur implantation. Pour ce faire, il faut construire une ville nouveau genre, bien planifiée, qui comporte toutes les qualités d'une ville **moderne** : fonctionnalité, rationalité, efficacité, simplicité et salubrité.

C'est sur ces bases que, quelques mois plus tard, la SWPC dévoile les plans d'un espace urbain avant-gardiste qu'elle a fait préparer pour ses futurs clients grands consommateurs d'électricité. Il s'agit, en quelque sorte, d'un plan d'aménagement d'ensemble indiquant le tracé des principales artères, l'emplacement des zones industrielles, des grandes institutions publiques et privées, etc. Selon Normand Brouillette, le plus grand mérite de ce plan est de pouvoir « (...) envisager de façon rationnelle la croissance de la future ville » (dans Fortier, 1996, p. 66). L'attrait pour cette nouvelle ville projetée est telle que le plan constituera un outil important de promotion industrielle pour la SWPC. De fait, la préparation de ce plan va permettre à celle-ci de conclure des ententes avec des industries bien avant la construction de la centrale hydroélectrique. C'est le cas de la *Shawinigan Carbide* (1898), la *Pittsburg Reduction Company* (1899) et la *Belgo Pulp and Paper* (1899). Les caractéristiques du plan Pringle sont les suivantes :

1. La partie est du lot 628 subdivise des superficies considérables aux équipements industriels : « sur l'éperon rocheux, au niveau supérieur des chutes, on prévoit une partie des installations hydroélectriques de la SWP, des espaces pour une future aluminerie puis, dans le

prolongement de cet axe, les installations d'une papeterie qui serait localisée dans la vallée de la petite rivière Shawinigan. À droite, de celle-ci, sont prévus des emplacements pour une usine de textile et des usines de produits chimiques. Au total, plus du tiers de la superficie est retenu pour l'industrie. » (Brouillette dans Fortier, 1996, p. 66)

2. « Le plan utilise le relief accidenté du site pour refléter ou accentuer, dans l'aménagement, la hiérarchie sociale et le clivage linguistique » (Tremblay, 1998, p. 2). En effet, pour les quartiers ouvriers, qui composent en grande partie la Pointe-à-Bernard, on utilisera un plan orthogonal pour structurer le territoire : les îlots seront constitués par le recoupement de rues numérotées orientées est-ouest et des avenues nommées orientées nord-sud. D'autre part, un tracé plus organique et d'avantage recherché viendra modifier ce découpage rectiligne aux endroits où la topographie est un peu plus particulière : c'est le cas notamment du large boulevard qui longe la rivière Saint-Maurice, sur presque la totalité du lot 628, et des voies donnant accès aux quartiers de la classe dirigeante, sur les collines Maple et Hemlock. Les dimensions plus importantes des lots résidentiels sur ces deux collines confirment cet état de fait.
3. La mise en place d'une église catholique et d'un hôtel au bord d'un des promontoires dominant la ville (coin 7^e rue et Hemlock), vient renforcer l'idée de ségrégation et de contrôle social par une symbolique où la nouvelle ville sera sous la coupe des pouvoirs religieux et économiques.
4. La ville est conçue de façon à pourvoir au bien-être et à satisfaire les besoins des deux grands groupes sociaux. Par exemple, deux parcs sont envisagés, l'un en bordure de la rivière, à l'extrémité ouest du

site, l'autre sur les hauteurs à proximité des chutes. Tout est pensé de manière à permettre une coexistence parallèle des classes.

Comme beaucoup le savent, il existe une bonne marge entre la théorie et la pratique. Cet adage est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre un plan d'aménagement. De fait, c'est à ce moment précis que le manque de ressources techniques et financières oblige les développeurs à sacrifier une partie de leur concept d'aménagement. Quoiqu'il en soit, les grandes lignes du plan Pringle semblent avoir été respectées et appliquées :

« À l'examen, on constate qu'il s'est concrétisé dans une large mesure. En 1901, lorsque la municipalité de Shawinigan Falls est fondée, les grandes orientations du plan initial sont respectées et, encore aujourd'hui, on constate que ces premières divisions cadastrales ont fortement influencé la structure spatiale de l'agglomération, même si des modifications assez nombreuses ont été apportées au plan. »

(Brouillette dans Fortier, 1996, p. 68)

En somme, la structure urbaine actuelle de cette partie de la ville de Shawinigan est toujours, *grosso modo*, celle du plan Pringle. La plus grande zone industrielle, celle réservée aux usines chimiques, s'est déplacée vers le nord-est et des commerces se sont implantés dans des quartiers antérieurement à vocation résidentielle. Certaines rues ont vu leur trajet modifié, souvent en raison du relief accidenté (par exemple, la partie est du grand boulevard *Riverside* ne sera jamais construite).

De plus, chaque projet urbain comporte un caractère d'imprévisibilité, il s'agit même d'une constante dans le cas des villes industrielles planifiées (Fortier, 1996). Cette imprévisibilité se manifeste par le biais du phénomène des quartiers périphériques non planifiés qui profitent de leur proximité avec les villes industrielles tout en échappant à leur contrôle (normes de construction strictes, taxes élevées, etc.). À Shawinigan, l'archétype de ce phénomène est le village St-Onge, qui deviendra plus tard le quartier St-Marc ou la Haute-Ville de Shawinigan (par opposition à la Pointe-à-Bernard qui est la Basse-Ville).

« À Shawinigan Falls, le développement anarchique du quartier St-Marc, juste au nord du lot 628 contrôlé par la nouvelle municipalité, amène celle-ci à ériger une barrière et à émettre des tickets pour pénétrer sur son territoire (...) ».

(Fortier, 1996, p. 35)

Dès 1901, on compte 40 maisons au village St-Onge pour environ une centaine à Shawinigan (Filteau, 1944).

En conclusion, l'originalité du développement de Shawinigan tient à deux traits particuliers : son territoire irrégulier et, un précédent au Québec, un aménagement entièrement planifié. En d'autres termes, le plan Pringle, bien qu'il soit rationnel, « permettra d'ériger une cité accueillante dans un cadre original et agréable » (Tremblay, 1998, p. 2). Bref, Shawinigan deviendra avec le temps un paysage urbain de haute valeur, ce qui fera dire à Elzéar Dallaire, en 1944, que :

« Shawinigan avec son site merveilleux, avec l'incomparable panorama qui l'entoure, captive de

plus en plus l'attention de ceux qui nous visitent. Une brillante destinée lui est réservée. »

(dans Filteau, p. 342)

Comme nous le verrons plus loin, le père Dallaire ne se trompait pas beaucoup...

➤ Référence iconographique en annexe

CHAPITRE 3 : LES DÉBUTS PROTOINDUSTRIELS DE SHAWINIGAN

A) La relative protoindustrie à la base du développement de Shawinigan :

À première vue, il semble peu probable de trouver une phase protoindustrielle dans le développement de la ville de Shawinigan. De fait, elle a été conçue dans un but strictement industriel : pour accueillir les nouvelles technologies utilisant massivement l'énergie électrique que peuvent fournir en abondance les chutes de Shawinigan. Pourtant, il existe certains arguments qui laissent penser le contraire.

D'une part, le développement de la SWPC reposait sur une stratégie à deux volets. « D'abord, il fallut attirer des sociétés industrielles consommatrices près des centrales dans le but de créer, le plus rapidement possible, un marché local ou régional pour l'électricité produite à Shawinigan » (Bellavance, 1994, p. 40). Mais le principal objectif de la SWPC demeurait le projet d'approvisionner Montréal : la métropole québécoise était, à cette époque, en pleine expansion et représentait un marché potentiellement très lucratif. « La compagnie shawiniganaise y trouverait non seulement des firmes industrielles prêtes à profiter de cette énergie à bon marché et abondante, mais aussi, on l'espérait, de nombreux clients à qui vendre au détail » (Bellavance, 1994, p. 40). Toutefois, la concurrence est assez forte et très présente dans le domaine de la distribution d'électricité à Montréal. Par contre, contrairement à ses rivales, la SWPC pouvait compter sur deux avantages non négligeables : une source d'énergie abondante et sa production peu coûteuse. Malheureusement, l'aventure est risquée, car la technologie ne permet pas encore de faire voyager l'électricité efficacement : l'énergie se disperse le long des fils électriques à mesure que les distances s'allongent. De fait, dès 1903, une ligne de 50 000 volts relie Shawinigan à Montréal. Pourtant, elle est à peine terminée depuis quelques mois, que la compagnie « décide d'en construire une seconde, car les pannes sont fréquentes et une autre ligne permettra d'assurer une livraison plus

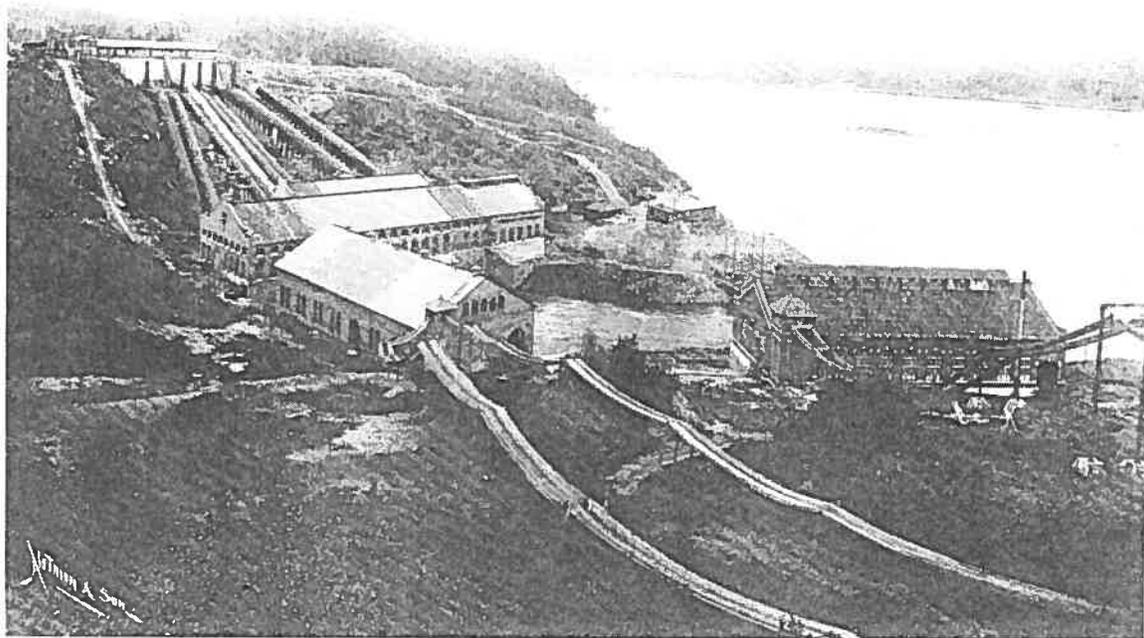


Figure 4 : Les premières installations hydroélectriques construites au début du XXe siècle
(source : Société d'histoire et de généalogie de Shawinigan-Sud)

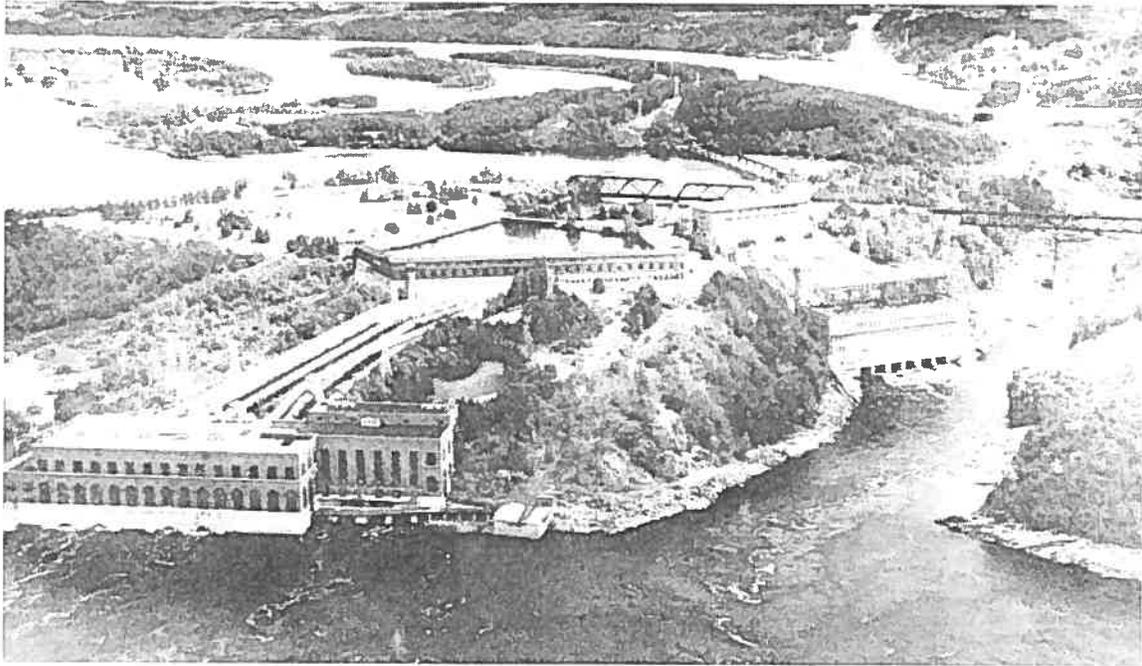


Figure 5 : Le complexe hydroélectrique de Shawinigan aujourd'hui
(source : Roger Longpré)

régulière et plus considérable » (Lacoursière, 2001, p. 44). C'est pour cette raison que la création d'un marché local consolidé est primordiale pour le développement de la SWPC. Plus précisément, le marché local servira de pierre d'assise pour rentabiliser la mise en fonction des installations hydroélectriques et pour garantir un investissement constant dans l'amélioration du transport de l'électricité et dans la croissance du réseau de distribution. Évidemment, on fonde beaucoup d'espoir sur les capacités promotionnelles du plan d'aménagement de Shawinigan. Ainsi, « Tous les atouts de Shawinigan reposent (...) sur son site à une époque où le transport de l'électricité ne peut se faire de façon économique que sur de courtes distances » (Brouillette, 1971, p. 84). Bref, les industries qui viendront s'établir à Shawinigan le feront dans le but de profiter d'une puissance énergétique à bas prix. C'est donc une espèce de « vide technologique » qui est à la base de l'industrialisation de Shawinigan.

D'autre part, la SWPC mise beaucoup sur les nouveaux créneaux industriels pour former son marché local :

« Elle signe un contrat avec la *Pittsburg Reduction* et s'associe au concepteur de fours électriques pour fonder la *Canadian Carbide* en plus d'une usine à pâtes à papier. Toutes ces industries ont quelque chose en commun. Elles consomment toutes de l'électricité en grande quantité, bien sûr, mais elles sont aussi nouvelles et leur procédé de fabrication ne bénéficie pas des faveurs des milieux bancaires. De plus, les contrats de la S.W.P. étaient forts avantageux et elle assumait les principaux risques. »
(Dupont, 1982, p. 110 - 114)

En effet, l'industrialisation de ces nouvelles technologies en est à ses premiers balbutiements : hydroélectricité (1889), électrométallurgie (1893), électrochimie

(1898), pâtes et papiers (Amérique du Nord, 1899). L'opération s'avère donc hasardeuse. Inévitablement, on se retrouve dans un climat d'incertitude, la viabilité de la base industrielle de Shawinigan n'est pas du tout assurée, car on ne sait pas jusqu'à quel point ces innovations technologiques sont efficaces industriellement. Peuvent-elles le devenir jusqu'à être productives et rentables ?

Au cours des premières années d'opération, la situation est loin d'être évidente, les entreprises installées à Shawinigan connaissent de graves ennuis :

« La *Shawinigan Carbide*, qui voulait produire du gaz acétylène pour l'éclairage, ne parvint pas à s'appuyer sur un marché valable. (...) La *Belgo Canadian Pulp* connut-elle aussi des difficultés. En 1902, elle produisait en moyenne 85 tonnes de pâtes par jour (...) Cette activité ne fut pas rentable. Pendant ses six premiers mois d'activité, la compagnie perdit 25 millions de francs. (...) La SWPC elle-même ne se développait pas de manière satisfaisante. Certes, sa centrale était à l'époque la deuxième plus puissante au monde (...) Mais ses contrats, dans deux cas sur trois, n'impliquaient que de l'énergie hydraulique, ce qui était insuffisant pour la centrale hydroélectrique. Financièrement, la compagnie n'était guère solvable. »

(Groupe de recherche sur la Mauricie (UQTR), 1985, p. 23-25)

Tel que convenu, la SWPC devait également soutenir les autres industries en cas de difficulté. Pour respecter ses engagements, elle puisait dans ses revenus que lui procurait la vente des lots dans la ville. Pour se renflouer, elle devait vendre de l'électricité à tout prix. C'est ce qui a précipité la construction d'une

ligne de transport d'électricité vers Montréal : c'est ce qui sauvera la SWPC et les industries qu'elle soutient de la banqueroute.

De plus, étant donné que ces types d'industries sont de factures récentes, l'expertise en ces nouvelles matières est peu développée et les procédés de fabrication peu élaborés. Par exemple, si l'on compare les aménagements industriels du site des chutes de Shawinigan entre 1902 et 1924, les différences sont saisissantes : on se rend invariablement compte que les premières installations sont plus réduites, moins tentaculaires et moins complexes que ce qu'elles deviendront 20 ans plus tard. Par ailleurs, cette situation amènera souvent les constructeurs à utiliser de vieilles techniques pour arriver à concrétiser leur projet. C'est notamment le cas de la SWPC, lors de la construction de ses premières centrales hydroélectriques :

« Pour la construction des centrales, il faut creuser dans le roc un canal d'amenée de plus de 100 mètres de long, excaver plus de 1000 mètres cubes de roc pour le canal de fuite, construire des digues, des prises d'eau, des conduites forcées, des lignes de transport d'électricité et deux centrales. Il faut aussi installer le lourd appareillage des centrales. Tout cela avec des moyens et de l'outillage que les constructeurs d'aujourd'hui trouveraient certainement archaïques. »

(Lemelin, 2001, p. 56)

En résumé, Shawinigan est une ville née de l'industrie : sa localisation et sa croissance sont fonction de l'activité industrielle. C'est la SWPC qui recrute des entreprises grandes consommatrices d'énergie pour qu'elles viennent s'établir à proximité de leurs installations. Ils s'assurent ainsi d'un marché sûr pour rentabiliser leurs investissements de départ et pour cautionner les risques

financiers futurs. Pourtant, la situation est loin d'être aussi claire au point de départ, car tout est à faire. C'est une période caractérisée par la mise en place des premières structures industrielles. Les premières années de production seront marquées par un intervalle de tâtonnement technologique, puisque la base industrielle est principalement issue d'un progrès récent et que le savoir-faire s'y rattachant est encore au stade embryonnaire. En plus, un climat d'incertitude plane au-dessus de ces nouvelles industries, et pour cause, personne ne sait si elles vont être rentables. La SWPC doit donc soutenir ces entreprises dans l'amorce de leur développement. Par cette conjoncture, on comprend que la petite taille des unités de production, construites au début du XXe siècle, découle des motivations suivantes : un risque calculé et des investissements prudents.

En conclusion, Shawinigan n'a pas subi, à proprement dit, de phase protoindustrielle. De fait, la production des usines de Shawinigan n'a rien à voir avec une production primaire (ex : textiles, clous, bois sciés, etc.). Nonobstant cette réalité, la formation de la base industrielle shawiniganaise repose sur certaines considérations typiquement protoindustrielles : localisation obligée des établissements de travail près de la source d'énergie, utilisation de l'eau comme source d'énergie (pas son pouvoir hydraulique, mais son pouvoir hydroélectrique), embauche d'une main d'œuvre locale docile et travaillante, unités de production restreintes. Or, en tenant compte de ces données et du contexte entourant la formation de la grappe industrielle originale, il est possible de se convaincre d'une relative protoindustrie, dans la mesure où celle-ci est comprise comme étant une étape charnière pendant laquelle le secteur industriel doit surmonter les obstacles initiaux et inhérents à son émergence avant d'entamer sa véritable croissance.

➤ Référence iconographique en annexe

B) Au temps des pionniers (1901-1911) :

L'aménagement du complexe industriel au pourtour des chutes a nécessité la force vive de plus d'un millier de travailleurs. Beaucoup d'entre eux vont demeurer à proximité des chantiers de construction. Une fois celles-ci achevées, les usines embauchèrent plusieurs de ces ouvriers. « La présence de cette main-d'œuvre nombreuse a entraîné une occupation permanente de l'espace » (Lachance, 1990, p. 20).

La plus grande concentration de travailleurs se situe au bas des chutes, dans les limites sud-est du village de Saint-Boniface-de-Shawinigan, aux abords de la Baie de Shawinigan, près du chantier de la SWPC. En 1899, ils sont plus d'une centaine d'habitants à occuper au moins une vingtaine de constructions (Filteau, 1944). La Baie deviendra autonome en 1907. Quelques travailleurs vont aussi s'établir à l'extrémité nord de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, en bordure de la rivière Saint-Maurice, en face de la Pointe-à-Bernard, autour de l'hôtel Mailhot. Cet ex-lieu de villégiature regroupera environ une demi-douzaine de logis en 1899. « Ce petit noyau d'habitations donnera naissance en 1914 à la municipalité d'Almaville » (Lachance, 1990, p. 21). Une autre partie de la main-d'œuvre s'installe sur le replat de la terrasse, dominant la Pointe-à-Bernard, dont le propriétaire est Antoine Saint-Onge : « Situé dans la partie méridionale de la paroisse de Sainte-Flore, cet endroit regroupe seulement quelques maisons appartenant aux membres de la famille Saint-Onge » (Lachance, 1990, p. 21). Une dizaine d'habitations ouvrières seront construites à l'endroit où passera la future rue Saint-Marc. Ce chiffre dépassera quarante en 1901.

À cette époque, on ne retrouve aucune construction sur le site de la Pointe-à-Bernard. La SWPC a sans doute de bonnes raisons de retarder l'urbanisation du lot 628. Quoiqu'il en soit, le retard est vite rattrapé et, dès 1901, on peut compter au moins une centaine de constructions (comparativement à

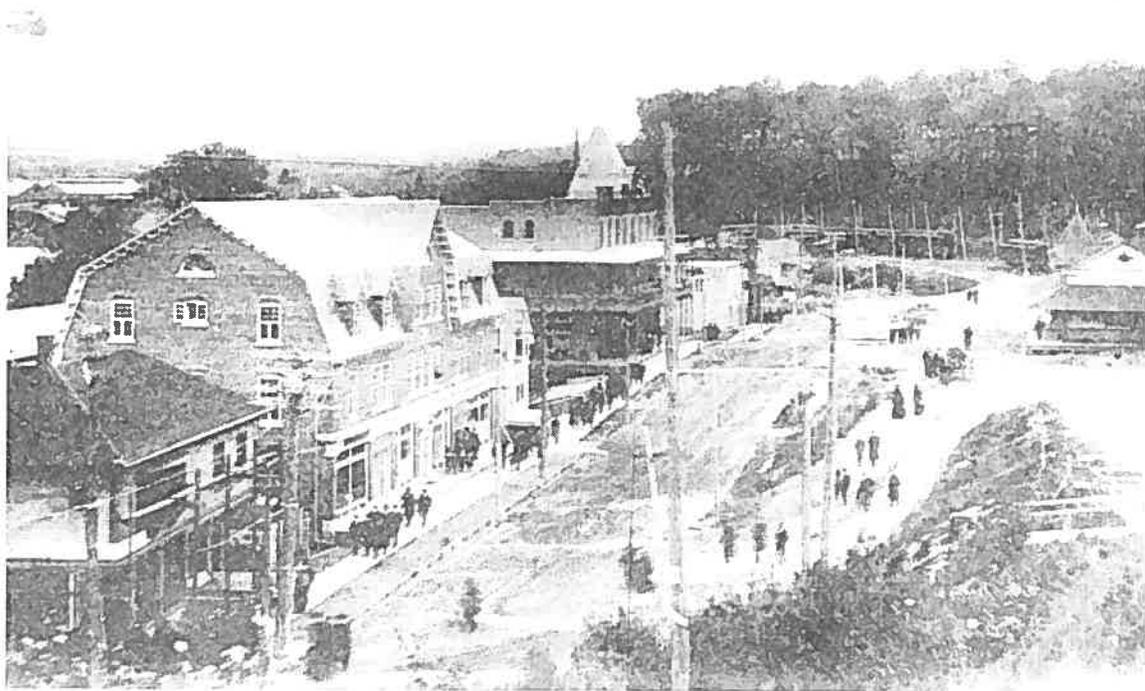


Figure 6 : Le pôle d'urbanisation de la rue Cascade
(source : Héritage Shawinigan)

une quarantaine pour le Village St-Onge) dans ce qui deviendra la Basse-Ville de Shawinigan. À mesure que les industries baissent le nombre de leurs employés affectés sur leurs chantiers, la SWPC les engage pour défricher, tracer et construire la nouvelle ville. C'est de cette façon que Shawinigan prendra son essor. L'occupation du sol débutera autour de deux pôles d'urbanisation : autour de la gare et autour de la petite concentration commerciale de la 4^e rue.

« Au début de l'année, Shawinigan ne comptait qu'une rue, la Quatrième. Le centre des affaires à l'angle de cette rue et celle des Cèdres, qui n'existait encore que sur les plans. (...) La suprématie commerciale de ce petit centre fut de courte durée. Le Grand Nord entreprit de construire une gare convenable, près des rues Cascade et de la Gare, amenant ainsi le développement de cette partie. »

(Filteau, 1944, p. 111-112)

Dans la même année, soit le 28 avril 1901, la Gazette officielle du Québec confirmait la naissance d'une nouvelle municipalité en Mauricie, celle du village de Shawinigan Falls. Son territoire est formé de parcelles détachées des municipalités de Saint-Boniface et de Sainte-Flore et correspond à peu près au lot 628. Le village de Shawinigan Falls regroupe trois importantes industries, deux banques, un bureau de poste, le téléphone, le chemin de fer, quelques maisons de pension, des commerces et 1679 habitants. Pourtant, la nouvelle municipalité semble grandir tellement vite que : « (...) les dirigeants du village de Shawinigan Falls considèrent que l'endroit est assez développé pour qu'il puisse maintenant aspirer au statut de ville » (Lacoursière, 2001, p. 35). De fait, « (...) l'on se rendit compte que les pouvoirs conférés au Conseil par le Code Municipal ne répondaient pas entièrement aux besoins locaux, ils étaient même insuffisants sous certains rapports » (Filteau, 1944, p. 137). Ainsi, moins d'un an plus tard, le 26 mars 1902, Shawinigan Falls est incorporée en ville. Suite à

l'obtention d'une nouvelle charte, les limites de sa juridiction sont élargies : en plus de soustraire au territoire de Mont-Carmel les quatre îles situées dans le Saint-Maurice, la ville de Shawinigan voit sa superficie grandement accrue aux dépens de Saint-Boniface, mais surtout de Sainte-Flore. Les limites de la ville sont portées à la petite rivière Shawinigan, de façon à y inclure le village Saint-Onge et une partie du rang des Hêtres, jusqu'à la rue Frigon actuelle.

En 1906, après les difficultés de départ, Shawinigan achève sa première période de croissance industrielle. En effet, avec l'ouverture d'une nouvelle desserte ferroviaire, les usines prendront de l'expansion et augmenteront leur capacité de production : agrandissement de la centrale de la SWPC pour opérer de nouveaux groupes turbo-alternateurs, construction d'une tréfilerie et de trois salles de cuves supplémentaires à la *Northern Aluminum* (anciennement *Pittsburgh Reduction*) et la Belgo ajoute à sa production celle du papier (Lachance, 1990). Ce climat économique favorable aura des répercussions sur l'urbanisation de Shawinigan.

« Depuis cinq ans, la ville s'était grandement transformée. Deux voies ferrées y donnaient maintenant accès. Elle commençait à prendre l'aspect d'une petite métropole régionale, avec sa population de 3 300, plus de 4 500 en y incluant la banlieue, ses grandes usines, ses magasins (...) »
(Filteau, 1944, p. 132)

Le quadrillage de la Pointe-à-Bernard va aussi bon train. Effectivement, huit rues viennent se greffer aux deux noyaux de 1902, huit rues qui sont ouvertes à l'habitation : la 3^e, la 2^e, la rue Cascade, l'avenue Hemlock, l'avenue des Cèdres, la rue des Érables, la 6^e et la 7^e. La ville possède également tous les services sociaux nécessaires (églises, écoles, etc.). De plus, elle accueillera une

nouvelle usine en dehors des deux zones industrielles originales, il s'agit de la *Shawinigan Cotton*.

Bref, la ville se développe à un rythme effréné. Les bâtiments construits pendant cette période donne à la ville un air *Boum Town* : « des immeubles de bois de deux ou trois étages, aux toitures légèrement inclinées, s'élèvent les uns après les autres, le long de rues boueuses, répondant au rythme frénétique de développement du complexe industriel entre les chutes et la rivière Shawinigan » (Fortier, 1996, p. 90). De 1910 à 1915, le cadre bâti de la ville augmente d'une centaine d'habitations. Louis Dupont (1982) tente d'expliquer ce phénomène par un déphasage dans la construction résidentielle où les constructeurs tentent, artisanalement, de rattraper le progrès, représenté architecturalement par les usines, en n'important pas les modèles de construction traditionnels, mais en optant plutôt pour la rapidité d'un modèle simplifié. Il s'agit là d'une première étape dans la constitution du tissu urbain. D'autre part, l'implantation au début du XXe siècle, d'une dizaine d'entreprises en dix ans, dans un endroit désert et peu accessible tient presque du miracle. Shawinigan, avec ses huit industries où travaillent 1153 ouvriers (Lachance, 1990), est la preuve que la chose est possible. En 1911, la population de la ville se chiffre à 4229 habitants. L'arrivée massive de nouveaux citoyens explique la croissance et le déploiement rapide de toutes les fonctions de la ville (commerces, services, institutions, etc.). De manière générale, la spécialisation de l'espace, proposée par le plan Pringle et débutée dans les premières années d'occupation, tend à vouloir se confirmer au cours de cette période.

En dépit d'un progrès évident, l'année 1907 marque le terme du premier essor industriel de Shawinigan. « La ville et ses industries s'étaient développées à un rythme accéléré qui pouvait difficilement se maintenir longtemps. De plus, l'année 1907 fut une année de crise financière qui affecta gravement la vie de toutes les grandes entreprises industrielles » (Filteau, 1944, p. 151). Celles de Shawinigan ne firent pas exception, bien au contraire : avec la

fin des travaux de construction dans les usines, un réajustement à la baisse du rythme de croissance était à prévoir. Or, ce ralentissement coïncide avec l'apparition d'une crise économique.

« Comme presque toutes les crises économiques récentes, celle de 1907 débuta aux États-Unis, entraînant de nombreuses faillites, la fermeture d'usines, le chômage, le ralentissement du commerce. Il était impossible que le Canada, si intimement lié à son grand voisin, dans son économie, ne sentît le contrecoup de la crise. Surtout dans une ville comme Shawinigan, dont le sort était entièrement lié à celui de la grande industrie, l'épreuve ne pouvait être que très dure. »

(Filteau, 1944, p. 170)

Cette récession força la fermeture de la *Northern Aluminum* pendant plusieurs mois et le ralentissement des activités de la *Belgo* et de la *Canada Carbide*. La SPWC sera peu touchée par cette crise. Cette bonne nouvelle n'empêchera pas la population d'être frappée par un sentiment de profond découragement : plus de 1300 personnes quitteront Shawinigan et le marché immobilier tombera. Malgré tout, les principales structures de la ville sont en place, la base est solide, il ne reste qu'à attendre une amélioration de la situation.

➤ Référence iconographique en annexe

C) Le contrôle de la SWPC sur l'urbanisation :

La création et le développement de la ville de Shawinigan fait partie intégrante de la stratégie de développement de la SWPC (Brouillette, 1990). De fait, elle doit servir de vitrine illustrant la réussite de l'entreprise dans le but



Figure 7 : Le Cascade Inn
(source : Héritage Shawinigan)

d'attirer les futurs gros clients consommateurs d'énergie et permettre la revente à bon prix des terrains qu'elle a acquis (cela sera particulièrement vrai quand la SWPC aura besoin de revenus pour subventionner l'industrialisation du site des chutes). Ainsi, de par les objectifs qu'elle poursuit, la SWPC se retrouve à la fois vendeuse d'énergie et de terrains. Elle a donc tout intérêt à s'assurer que la mise en valeur du territoire se fera avec ordre et méthode, mais surtout selon les orientations qu'elle privilégie.

Outre le plan de développement d'ensemble, qui sera appliqué avec plus ou moins d'exactitude, il n'existe pas encore de règlements d'urbanisme à proprement dit. Afin de, tout de même, garantir la croissance harmonieuse de la ville, la SWPC y palliera par une « gestion stricte de l'espace foncier » (Brouillette dans Fortier, 1996, p. 70). Pour ce faire, par le biais de sa politique de vente des terrains, elle fait mettre dans les contrats, à chaque fois qu'elle cède un lot, les conditions nécessaires pour protéger la cohérence du développement. « C'est ainsi que l'on retrouve dans ces actes notariés des conditions comme l'obligation de construire dans l'année qui suit, celle d'ériger des bâtiments de plus de deux paliers sur la plupart des rues de la basse-ville, l'éloignement minimal de la rue, des normes sur le revêtement extérieur, par exemple la nécessité de recouvrir le bâtiment de trois couches de peinture dès la construction terminée dans les endroits où l'on n'exige pas de revêtement en maçonnerie » (Brouillette, 1990, p. 202). En bref, ces clauses touchent divers aspects de l'aménagement urbain : hygiène, marges de recul, normes de constructions, etc. Étant donné que le lot 628 appartient entièrement à la SWPC, cette pratique a eu pour effet d'imposer, de façon quasi uniforme, des normes minimales à respecter par chaque propriétaire, comme l'aurait justement fait un règlement de zonage tel qu'on le conçoit aujourd'hui.

D'autre part, elle a joué un rôle beaucoup plus actif en intervenant directement sur le terrain. Dans un premier temps, elle prépare l'urbanisation de certains secteurs en donnant des terrains pour la construction d'édifices publics

(ex : hôtel de ville, église Saint-Pierre, bureau de poste, marché, etc.) Elle le fait aussi en faisant construire des habitations pour ses employés : « Entre 1901 et 1930, la [SWPC] construit ou achète 135 habitations, comprenant 170 logements, pour loger ses dirigeants, ses cadres et ses techniciens » (Tremblay, 1998, p. 2). De plus, elle fonde « de petites compagnies appelées à servir de support au développement de la ville de Shawinigan et de ses principales industries » (Bellavance, 1994, p. 214). C'est le cas notamment de l'hôpital de la compagnie, le *Joyce Memorial*, de l'aréna du parc Wilson, qui abritait le premier centre sportif de Shawinigan et qui a appartenu à la compagnie jusqu'en 1936, le *Shawinigan Technical Institute*, une des premières écoles techniques au Québec, et du *Cascade Inn*, l'hôtel de la compagnie qui servait de milieu social urbain à la communauté anglophone. En résumé, la SWPC participe de façon concrète à la formation du tissu et du paysage urbain shawiniganais.

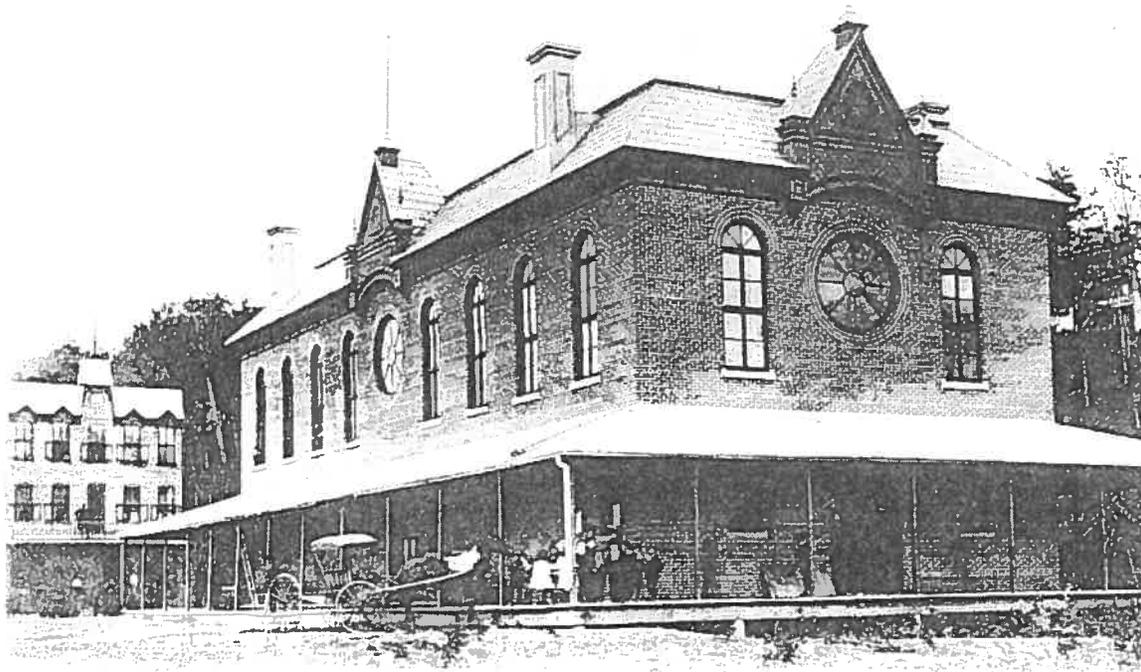
En définitive, la SWPC est un acteur important dans le processus d'urbanisation de Shawinigan : c'est grâce à sa volonté d'établir, à proximité de son équipement hydroélectrique, un centre urbain fonctionnel, répondant aux critères de l'industrie moderne et pouvant fournir un cadre de vie adéquat pour sa population, que Shawinigan peut voir le jour. Afin de s'assurer que la ville prend la forme qu'elle désire, la SWPC élabore divers moyens originaux visant à atténuer l'absence de règlements d'urbanisme durant les premières années (adoption d'un plan directeur, ajout de clauses contraignantes dans les contrats de vente de terrains, construction de nombreux bâtiments en des endroits stratégiques, etc.). En clair, la compagnie est littéralement omniprésente. En contribuant autant au développement de Shawinigan, elle s'identifie aux destinées des institutions et des diverses communautés qui la composent. Elle s'approprie donc le rôle de « père de famille », s'octroyant ainsi un prestige considérable, et s'affirme comme étant l'incontestable autorité morale chargée de veiller sur la ville naissante (Bellavance, 1994).

C'est pour cela qu'elle ne voit pas d'un très bon œil la bourgeoisie francophone locale prendre l'initiative de demander la permission de constituer un village en 1901. En fait, elle le prend comme une sorte d'attaque personnelle, comme si certaines personnes mettaient en doute le bien-fondé de son autorité en matière d'urbanisme et sa capacité à diriger « sa ville ». Les dirigeants de la SWPC ne devaient probablement pas être habitués à ce que soit mis en cause leur paternalisme patronal. Elle s'arrangera donc pour avoir de solides appuis au Conseil municipal. Et c'est pour retrouver toute son influence, qu'en 1902, elle fait inclure dans la charte de la ville une exemption de taxes longue de vingt ans pour les industries de Shawinigan.

➤ Référence iconographique en annexe

D) Le projet de marché public :

En conséquence, le Conseil municipal ne disposera pas tout de suite d'une capacité financière suffisante pour développer une administration apte à fournir les services nécessaires à la croissance d'une petite ville industrielle. De fait, les industries paieront seulement, en guise de taxes foncières, un montant fixe de 3 400 \$. La facture est distribuée comme suit aux diverses entreprises : la SWPC 1 333\$, la Belgo 1000 \$, la *Northern Aluminum* 666 \$ et la *Canada Carbide* 400 \$ (Filteau, 1944). En raison de ces exemptions, les revenus provenant des taxes sont bien inférieurs à ce que représente réellement la base d'imposition. Par exemple, pour l'année 1905 – 1906, bien que l'évaluation municipale totalise 4, 2 millions \$, la valeur foncière imposable s'élève à peine à 870 000 \$ (Brouillette dans Fortier, 1996). Le Conseil se voit donc contraint de gérer la ville en palliant au plus urgent et en pratiquant un saupoudrage systématique (en répartissant en sommes minimales son revenu dans une multitude de domaines).



8. - Le Marché Shawiniganais (Canada)

Photo: www.les-royaux.com

Figure 8 : Le premier marché public de Shawinigan
(source : Héritage Shawinigan)

À partir de ce moment, une question incontournable doit être posée : comment, dans un tel contexte, la Place du marché a-t-elle pu voir le jour ? C'est que le marché public doit jouer un rôle important dans le développement de la ville. De fait, en examinant le projet du marché public dans son ensemble, il sera possible de constater cette importance.

L'aventure débute en 1901. À cette époque, deux pôles d'urbanisation sont constitués. Le premier, autour de la 4^e rue, désignée alors rue commerciale, elle regroupe entre autres l'hôtel Royal, deux auberges, une succursale de la Banque d'Ottawa, quatre magasins généraux, deux épiceries, une bijouterie, une pharmacie et trois cabinets de médecin (Lachance, 1990). De plus, c'est la seule rue à rassembler des bâtiments sur presque toute sa longueur. Le deuxième, est concentré autour de la gare et de l'avenue de la Station; on y retrouve le bureau de vente de terrains de la SWPC, l'imposant édifice commercial Burrill, une succursale de la Banque de Québec, l'hôtel Vendôme, deux études de notaires et deux bureaux d'avocats (Lachance, 1990). Ces deux voies contiennent à elles seules le gros des activités à Shawinigan. Elles servent également d'épine dorsale au développement résidentiel. Plus précisément à deux fronts d'urbanisation : un se propageant vers les bords de la rivière Saint-Maurice, à partir de la 3^e et 2^e rue et un autre, plus bourgeois, impliquant l'urbanisation des collines Maple et Hemlock par le biais de la rue Cascade. Comme en témoigne ces propos de José Caden, en haut de la 4^e rue il ne se passe pratiquement rien :

« Il y en a 4 sur la 1^{ère} rue; 9, sur la 2^e rue; 28, sur la 3^e rue; 43 sur la rue Commerciale ou le 4^e; à peine deux bicoques de 250 \$ et 75 \$ sur la future et orgueilleuse 5^e rue, trois sur la 7^e rue (...) 5 (...) sur l'avenue [Hemlock]; 16 sur l'avenue de la [Station]; (...) 28 au Village Saint-Onge et 6 au rang des Hêtres (...) »

(Caden, 1961, p. 80)

Pourtant, les faubourgs satellites, tel que le Village Saint-Onge, ne cessent de s'étendre. Cette situation s'explique par le fait que la portion nord-est du lot 628 est plus accidentée : « (...) une forêt chaotique, elle-même coupée de ravins abrupts et de cuves marécageuses » (Caden, 1961, p. 10). Évidemment, les facteurs de localisation se prêtent moins facilement à une occupation du sol spontanée. Bref, le Conseil municipal se doit de réagir pour rétablir la situation. Pourtant, ce sera la SWPC qui sera la première à répondre. En effet, moins d'un mois après l'entrée en fonction du premier Conseil, soit le 11 juin 1901, J. E. Aldred, alors trésorier de la compagnie, fait parvenir au maire Burrill un plan de lotissement offrant gratuitement à la municipalité l'emplacement du futur Hôtel de Ville (Caden, 1961). Toutefois, la municipalité n'est pas aussi passive qu'on pourrait le croire, à première vue. De fait, le 5 juillet, le Conseil annonce qu'il s'est entendu avec la SWPC pour la donation de deux terrains en vue de construire un Hôtel de Ville et un marché public. En contrepartie, la SWPC se réserve le droit d'examiner les plans de construction et d'y apporter des corrections rétroactivement (Caden, 1961). Ces terrains sont situés sur la 5^e rue. On veut ainsi pouvoir ouvrir de nouvelles rues à l'urbanisation et espérer inciter le tissu urbain à s'étirer vers le haut de la Pointe-à-Bernard. Dans un premier temps, étant donnée l'urgence d'asseoir l'administration municipale en un lieu stable, l'Hôtel de Ville trônera à l'intersection de la 5^e rue et de l'avenue des Cèdres dès la fin de l'été 1902.

Pourquoi avoir demandé un terrain pour construire un marché ? C'est probablement pour des raisons essentiellement de subsistance et de ravitaillement. Effectivement, c'est une façon plutôt économique et largement éprouvée d'approvisionner en nourriture une communauté urbaine. De plus, s'il est bien situé, c'est aussi une façon de montrer la ville naissante en progression à la population des paroisses agricoles avoisinantes et d'en convaincre une certaine partie de rester pour travailler dans les usines.

En ce qui concerne la construction du marché, le processus sera beaucoup plus ardu que pour celui de l'Hôtel de Ville. Dans un premier temps, on sait que les travaux de défrichage ont débuté le 18 octobre 1901 :

« Le déplacement d'une petite bâtisse, qu'Amyot et Lemay transporte pour son compte, et à ses frais, sur le site du futur Hôtel de Ville, nous apprend que la Place du Marché occupera l'angle sud-ouest de nos rues 5^e et Tamarac; je dis bien, occupera, car le mardi 29 octobre, des soumissions sont demandées pour les travaux d'ouverture de la 5^e rue, entre Tamarac et des Cèdres, de même que pour le défrichage et la mise en état de cette Place du Marché. »

(Caden, 1961, p. 90)

Bref, le projet de départ consiste à ouvrir la 5^e rue et à y implanter deux édifices publics à chaque extrémité, le marché à l'intersection de Tamarac et l'Hôtel de Ville à l'intersection des Cèdres. Malheureusement, en bas de la colline du *Cascade Inn*, à l'endroit même où l'on veut construire le marché, il y a un marécage qui s'étend de la 4^e à la 6^e rue. Le village n'a évidemment pas les moyens de l'assainir. D'autre part, le Conseil consacre toutes ses énergies à faire élever la municipalité au statut de ville et il n'a, pour ainsi dire, pas le temps de trouver une solution au problème. Inévitablement, les travaux sont temporairement suspendus.

Donc, dès le début, on reconnaît l'importance de la construction d'un marché. Toutefois, à cause d'un manque de moyens, le projet se concrétisera seulement lorsque Shawinigan sera devenue une ville :

« Le nouveau Conseil de ville tient sa première séance le 14 avril. Conscient de son caractère transitoire, il se borna aux affaires de routine, laissant au futur Conseil la tâche de prendre les décisions importantes. Il ne sortit de sa réserve qu'en deux occasions. Il décida la construction d'un marché public et accorda le contrat aux entrepreneurs Amyot et Lemay, au prix de 2 000 \$. Le Conseil élu en juin devait cependant annuler cette décision dès le 14 juillet, et, à la place du projet initial trop modeste, résolut de faire élever un grand édifice sur la 5^e rue, au prix de 11 000 \$. »

(Filteau, 1944, p. 138)

La nouvelle ville sera forcée d'emprunter pour réaliser ce projet (règlement municipal numéro 20, 1902). Mais cela prouve que le bâtiment doit maintenant remplir une fonction symbolique : souligner le nouveau statut de la municipalité en rehaussant son prestige. Le marché public deviendra effectivement le symbole d'une ville bien administrée et progressive (Filteau, 1944). Cela laisse aussi présager la formation de la 5^e rue en allée prestigieuse (elle est la première rue à recevoir l'éclairage électrique le 7 septembre 1903 [Lacoursière, 2001]). Pour remplir cette commande, on fait confiance à Monsieur Charles Lafond, premier architecte francophone à s'installer à Shawinigan. Il conçoit un projet favorisant la centralité. En effet, comme en témoigne un plan d'assurance incendie datant de 1902 [ce plan est conservé aux Archives Nationales du Canada, mais à cause d'une querelle entourant les droits d'auteur, toute reproduction est impossible, le document a pu seulement être consulté], il s'agit d'une place publique dont l'élément principal est un monument situé en plein centre d'un parvis dégagé de toute construction. L'aspect monumental de l'ensemble est assuré par un imposant édifice en briques de facture classique de deux étages de haut, dont les quatre faces sont translatives. Ce bâtiment

Market and Town from Stawigan Falls, Que.

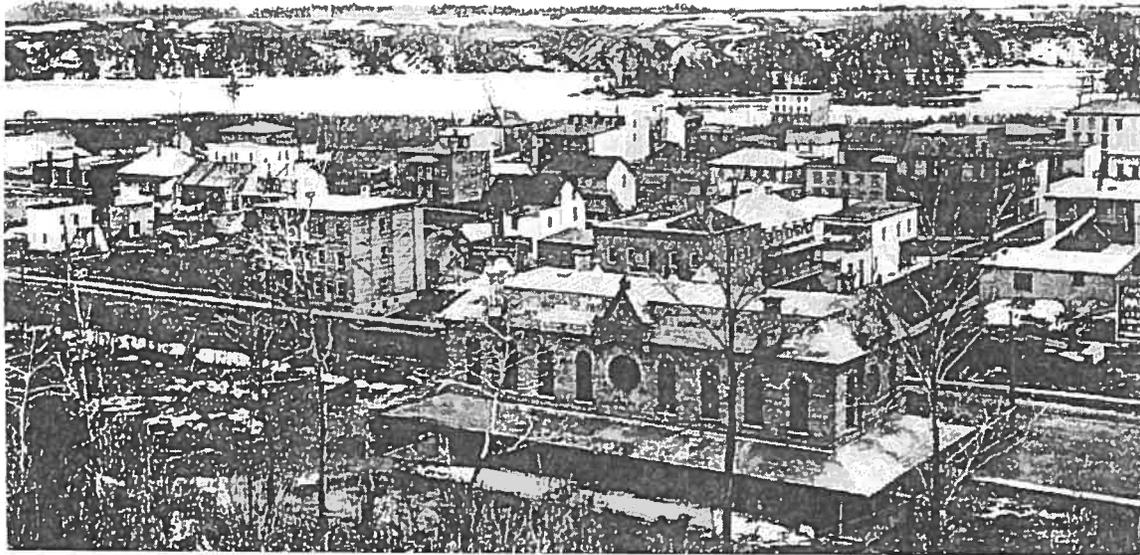


Figure 9 : Vue panoramique de la Pointe-à-Bernard avec en avant-plan le marché public, vers 1910)
(source : Héritage Mauricie)

d'inspiration Renaissance française, par les éléments ornementaux utilisés dans la stylistique, ressemble étrangement à une grosse gare européenne avec ses grandes fenêtres cintrées, ses hauts frontons décoratifs et ses longues galeries avec toitures. Bref, la symétrie de la place et du marché rehausse le contraste entre le caractère urbain et planifié de la ville en devenir et son arrière-pays essentiellement rural et vernaculaire. D'autre part, l'emplacement de cette place du marché est modifié. Effectivement, il sera plutôt localisé au bas de la falaise Saint-Pierre, en face de l'intersection de la 5^e rue et de l'avenue Mercier. Le Conseil juge qu'il est moins coûteux de creuser le monticule glaiseux au piémont de la falaise que d'assécher un marécage. Une fois les détails de sa construction réglés (référendum sur le règlement d'emprunt, approbation des plans par la SWPC, etc.), le Marché public de Shawinigan ne prit que quelques mois à voir le jour.

En résumé, le marché public est construit pour deux raisons majeures. Premièrement, il assure un approvisionnement alimentaire facile et relativement peu coûteux. Deuxièmement, il sert de levier de développement en faisant la promotion d'un espace moins propice à l'urbanisation. Pour preuve, dès l'année suivante, il attire dans son entourage un hôtel, l'hôtel Shawinigan. De plus, la formation de ce bloc constitue un paysage architectural particulier qui a « probablement favorisé la vente de près d'une dizaine de terrains sur cette rue [la 5^e] entre 1904 et 1909 » (Lachance, 1990, p. 40). Pour finir, son allure prestigieuse et sa vocation symbolique favorisent l'implantation de la fonction commerciale et donnent le ton dans l'amélioration des standards en matière de construction : « L'année 1910 (...) voit une extension du secteur commercial qui déborde la 4^e rue, allant jusqu'à la 5^e rue, dont presque tous les bâtiments sont construits ou reconstruits en maçonnerie entre 1910 et 1920 » (Fortier, 1996, p. 91). Il contribue ainsi à faire augmenter à 600 \$ le prix des lots vacants à vendre sur la 5^e rue au cours de la même période (Lachance, 1990).

➤ Référence iconographique en annexe

E) La période de consolidation (1912-1920) :

La crise économique de 1907 a permis de constater la viabilité du noyau urbain original, récemment greffé à une nature encore vierge, en prouvant qu'il pouvait passer par des périodes difficiles, s'en relever presque indemne et continuer à croître. En effet, une fois la crise terminée, « on assiste à une reprise générale de l'activité économique qui va être des plus favorables pour Shawinigan d'autant plus que quelques années plus tard, se déclenche le premier grand conflit mondial » (Brouillette, 1971, p. 171). Au niveau industriel, cela se traduit, d'une part, par une extension des industries déjà en place. Par exemple, la SWPC fait construire, de 1910 à 1914, une deuxième centrale hydroélectrique qui porte sa puissance de production à 151 000 HP (Filteau, 1944). En 1915, elle fonde deux nouvelles filiales : la *Shawinigan Electro Metals* et la *Shawinigan Electrode*. L'année suivante, en partenariat avec la *Canada Carbide* et à la demande du Comité impérial des Munitions, elle se lance dans la production de l'acide acétique et de l'acétone (Brouillette, 1971). La Belgo procède également à des agrandissements de taille. Elle double en fait le volume de sa main-d'œuvre. D'autre part, l'effort et la production de guerre stimulent l'expansion de la base industrielle shawiniganaise par l'ajout de nouvelles industries. De fait, trois usines viennent s'établir à Shawinigan. Tout d'abord, la *Canadian Carborundum Company*, spécialisée dans la fabrication du carbure, puis la *Shawinigan Foundries Limited*, fabricante de pièces industrielles en fonte et en acier, et la *Prest-O-Lite Company*, petite industrie stockant le gaz acétylène, produit par la *Shawinigan Carbide*, dans des cylindres de métal.

« Une période donc des plus actives dans son ensemble où Shawinigan accroît sa puissance hydroélectrique installée et diversifie sa base industrielle. Il s'agit bien d'une période de consolidation industrielle. »

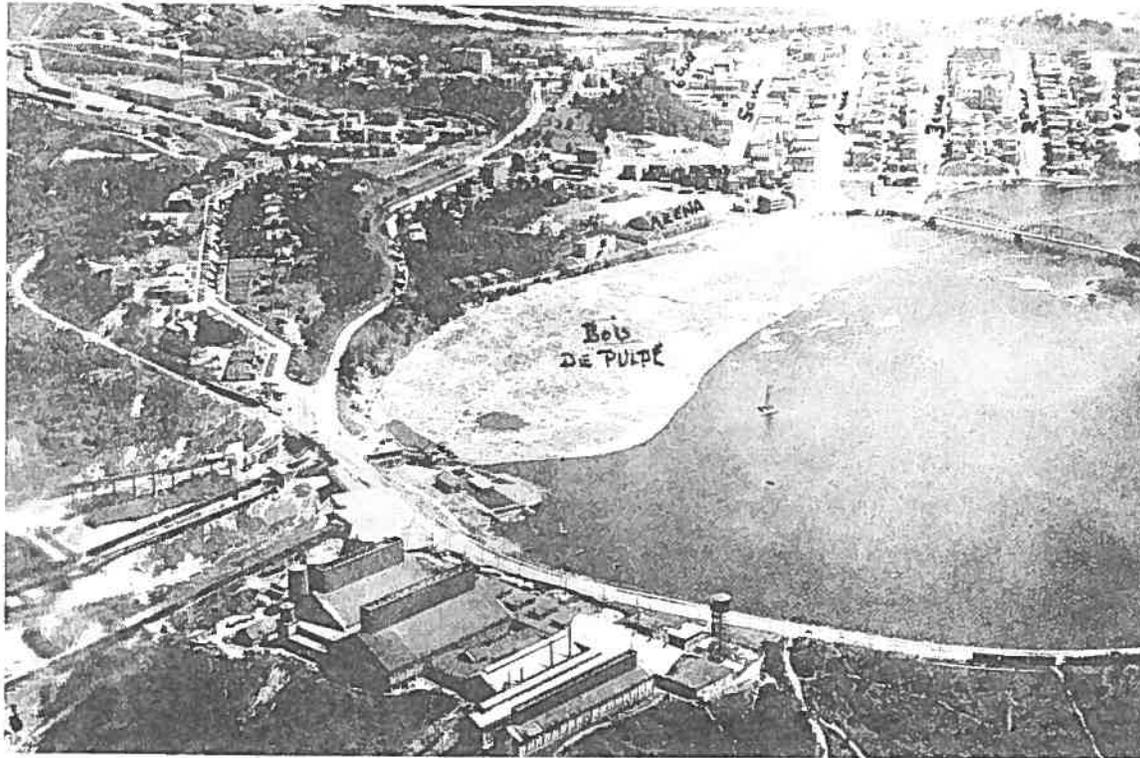


Figure 10 : Vue aérienne de Shawinigan vers 1925
(source : Fabien Larochelle)

(Brouillette, 1971, p. 172)

L'arrivée de ces nouvelles industries, principalement axées sur une production militaire, et des capitaux investis (évalués à 19 000 000 \$ en 1921), auront de grandes répercussions sur la croissance urbaine. Non seulement ils permettront de remplir les zones industrielles et d'implanter l'industrie chimique à Shawinigan, mais, par-dessus tout, ils feront plus que doubler les surfaces urbanisées. La basse-ville, à l'exception de quelques lots vacants sur le boulevard Saint-Maurice et l'avenue Broadway (Lachance, 1990), est presque tout occupée. La ville grandit aussi vers la haute-ville : l'urbanisation déborde ses deux axes de développement (les rues Saint-Marc et Champlain) pour s'étendre sur les rues Lambert, Saint-Paul, Saint-Charles, Saint-Aimé et Laurier (Lachance, 1990). La SWPC fait aussi sa part, en faisant construire entre 1915 et 1916, sur les rues Georges et Summit, des maisons de style britannique pour ses employés cadres. Par cette initiative, elle tente de donner un début de cohérence à l'ancien Village Saint-Onge en lui fournissant un exemple. La population de Shawinigan atteindra 10 418 habitants en 1921 et « environ 2000 familles se réparti[ront] à l'intérieur des trois paroisses suivantes : Saint-Pierre, Saint-Marc et Saint-Bernard » (Lachance, 1990).

En somme, le plan d'aménagement d'ensemble de la Pointe-à-Bernard atteindra son caractère permanent au cours de cette période, malgré les modifications qu'on a pu lui apporter. Bref, le centre-ville acquiert sa physionomie actuelle. Les tendances de répartition ethnique et sociale du plan, à peine perceptible au début du siècle, apparaissent nettement plus visibles au début des années 1920 : la petite bourgeoisie à majorité anglophone respire sur les hauteurs de la basse-ville et sur le bord du Saint-Maurice, tandis que la multitude ouvrière se masse dans le reste de la Pointe-à-Bernard. Pour sa part, le secteur commercial est :

« (...) essentiellement cantonné sur l'avenue de la Station et la 4^e rue, le secteur tertiaire s'étend à partir des années 1915-16 sur la 5^e rue. De nouveaux établissements s'y installent. Mentionnons entre autres : une succursale de la Banque Nationale, une quincaillerie, une mercerie, des bureaux d'assurance, etc. »

(Lachance, 1990, p. 31)

En conclusion, « on peut certes parler plus généralement de consolidation urbaine. On est passé du stade de gros village à celui d'une agglomération qui précise de plus en plus ses caractères urbains et industriels » (Brouillette, 1971, p. 173).

➤ Référence iconographique en annexe

F) Les nombreuses vocations du marché :

En ce qui concerne l'administration municipale, la forte croissance que connaît Shawinigan, pendant la période de consolidation, amène indubitablement une charge supplémentaire à la tâche déjà assez lourde de veiller à doter la ville des infrastructures (aqueduc, électricité, rues pavées, trottoirs, égouts, etc.) propres à assurer son développement. Étant donné le peu de moyens dont elle dispose, elle se doit de rentabiliser au maximum les investissements qu'elle fait dans chaque domaine. Cette ligne de conduite s'applique également aux édifices publics. Effectivement, à cause de leur petit nombre, ce sont des bâtiments multifonctionnels. L'Hôtel de Ville en est le plus bel exemple :

« Depuis ses débuts et pendant une vingtaine d'années, l'Hôtel de Ville servit aux fins les plus

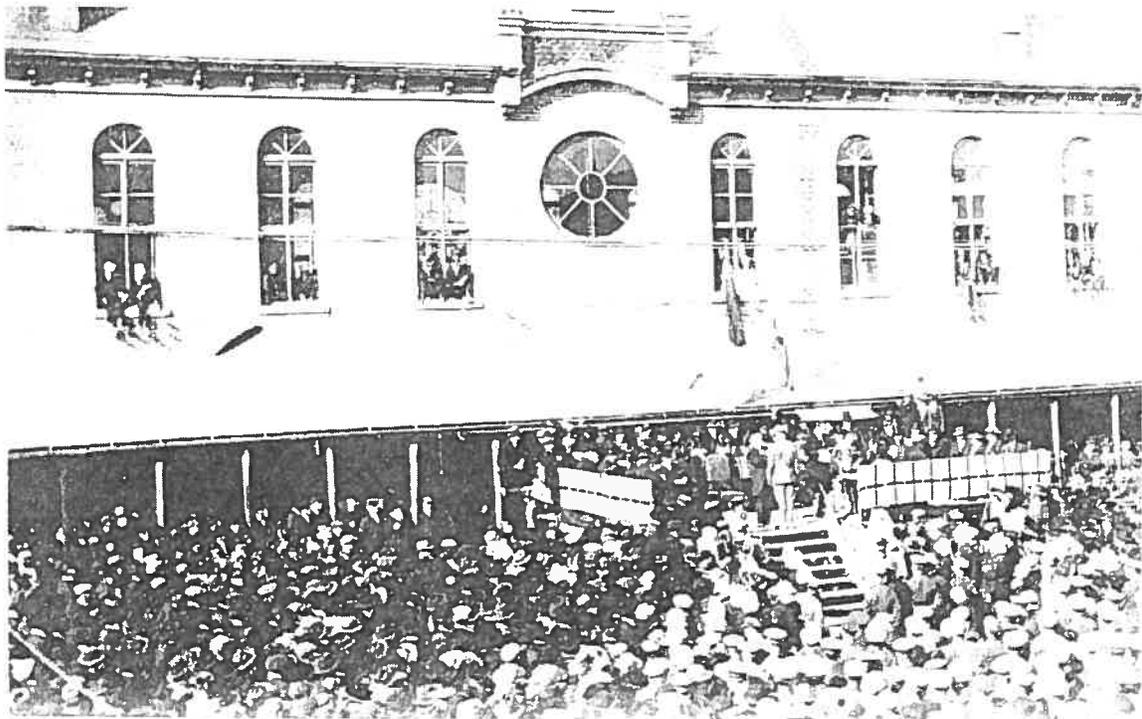


Figure 11 : La fête du retour des soldats en 1919
(source : Héritage Shawinigan)

diverses. En plus de loger les bureaux de l'administration municipale, elle comprenait trois logis : pour le chef de police, pour un autre homme de police et pour le gardien de la bâtisse ou concierge. Le premier hôpital organisé à Shawinigan y eut ses locaux au troisième plancher durant quelques années. Les départements de la police et des incendies y avaient leurs quartiers au rez-de-chaussée. Il s'y trouvait la prison, comprenant une demi-douzaine de cellules, et la fameuse écurie pour les chevaux. Ces derniers servaient au déplacement des voitures à incendie et, à certains jours, embaumaient l'édifice de leurs effluves. »

(Larochelle, 1976, p. 96)

Comme expliqué plus haut, le marché public est conçu de la même manière et joue donc un rôle centralisateur. Toutefois, on lui confère une vocation plus spécifique : le marché doit servir à canaliser la dimension sociale et communautaire de la vie urbaine. Pour y arriver, on comptait sur la vaste salle de l'étage supérieur :

« Le second étage fut durant 18 ans le lieu idéal pour y donner des concerts, des soirées récréatives, des pièces de théâtre et même des combats de boxe et des séances de lutte. Plusieurs troupes de théâtre de l'extérieur ont eu l'occasion de s'y produire et nombres d'artistes de grande réputation sont venus s'y faire applaudir. »

(Larochelle, 1976, p. 218)

Comme on peut le constater, la salle du marché était, en son temps, le lieu des grands événements mondains. Elle pouvait accueillir jusqu'à 500 personnes et servir à plusieurs fins. De par ses attributs, elle a eu, au cours de sa courte vie, à remplir des missions un peu spéciales. Par exemple, en 1910, un certain Jos Tardif loua quelques jours par semaine le second étage du marché, jusqu'à sa démolition, pour y exploiter un cinéma (Filteau, 1944). D'autre part, lorsque la paroisse de Saint-Bernard est fondée en 1912, en attendant que l'église soit construite, le curé de l'époque réussit à obtenir de la municipalité l'usage de la salle du marché pour le service religieux. Cette situation temporaire et de fortune rend les offices religieux un peu particulier :

- « (...) demandez plutôt à M. Anselme Trudel, premier vicaire, qui était obligé de faire dégeler l'eau baptismale avant de s'en servir ou encore à M. H. A. Beudet qui se servait du poêle comme lutrin en hiver pour pouvoir chanter les messes de semaine. »

(extrait de l'album souvenir des Noces d'argent de la paroisse Saint-Bernard, 1937, p. 19)

- « (...) le notaire J.H. Nap. Desaulniers s'évertuait sur l'harmonium à empêcher la chorale de le dominer complètement »
(Propos de Maurice Coutu, L'Écho du Saint-Maurice, 2 décembre 1964, p. 10)

Les Dames patronnesses y organisaient aussi régulièrement des bazars de la charité : « Je revois la figure joviale d'une grande dame blonde qui se débattait pour attirer les clients à son étalage » (Propos de Maurice Coutu, L'Écho du Saint-Maurice, 2 décembre 1964, p. 10). De plus, un article de L'Écho du Saint-Maurice (24 juin 1920), où un candidat à la Mairie annonce une assemblée publique, atteste que la Place du marché se transforme en plate-forme électorale lorsque survient un scrutin : le balcon de l'hôtel Shawinigan sert

d'estrade pour les discours, le parvis du marché d'auditorium et, en cas de pluie, la salle du marché n'est pas loin.

Le marché public n'en remplit pas moins sa vocation première. Son rez-de-chaussée subdivisé en espaces pour les marchands, est ouvert de 4 heures à 20 heures, tous les jours ouvrables de la semaine (règlement municipal numéro 29, 1903) et offre perpétuellement une vive animation : tous les cultivateurs et maraîchers des zones rurales avoisinantes y apportent quotidiennement leurs victuailles. De plus, il est le seul établissement autorisé à vendre de la viande sur le territoire de Shawinigan (règlement municipal numéro 29, 1903). Cette situation fait du marché un lieu de fréquentation et d'échanges obligés, où se côtoient toutes les classes de la population. Donc,

« (...) les gens qui se rendaient au marché n'y allaient pas dans le seul but de se munir de provisions. C'était en plus le lieu de prédilection pour les rencontres. Les citoyens y venaient, par centaines, surtout le samedi, et des petits groupes se formaient ici et là pour échanger des nouvelles, discuter des problèmes du jour et bien entendu, de questions politiques. On prenait le temps de vivre, de rencontrer les amis. Il faut bien admettre que les occasions de se distraire étaient passablement plus limitées qu'aujourd'hui. »

(Larochelle, 1976, p. 218)

Ainsi, particulièrement tous les vendredi et samedi, la population de Shawinigan se rend au marché acheter la nourriture fraîche qu'elle a besoin pour passer la semaine; tandis que les cultivateurs profitent de leur passage en ville pour faire leurs emplettes chez les commerçants locaux : « (...) c'est dire que durant ces deux jours l'activité commerciale était assez fébrile et que la circulation

s'intensifiait dans les rues » (Laroche, 1986, p. 151). Ce contexte sera favorable « (...) aux voyageurs de commerce qui [viennent] à Shawinigan avec d'immenses malles remplies d'échantillons des marchandises dont ils cherchaient à promouvoir la vente » (Laroche, 1986, p. 148). Ils ont pris pour habitude de louer une chambre à l'hôtel Shawinigan et louer un emplacement, de l'autre côté de la rue, au marché, pour leurs marchandises. Cette arrivée continuelle de nouveautés ne fait qu'accroître la popularité de la Place du marché. Afin de compléter ce tableau, il faut ajouter que le devant de l'édifice sert de marché à bois et à foin pendant la saison hivernale.

En d'autres termes, le marché public devient, en quelque sorte, de par l'utilisation qu'on en fait, un milieu social urbain. Sa forme architecturale rehausse cette signification en en faisant un monument. Pourtant, le plan Pringle, tel qu'élaboré en 1899, n'avait pas prévu un déroulement semblable. En ne l'ayant pas prévu, on ne retrouve pas de voie médiane transversale entre les avenues Tamarac et des Cèdres. Donc, beaucoup de résidents de la basse-ville se plaignent du long détour qu'ils doivent effectuer, par l'une ou par l'autre des avenues, pour se rendre au marché ou pour emprunter l'escalier de la colline de l'église Saint-Pierre (Laroche, 1986). Ainsi, dès 1906, le Conseil décide de remédier à la situation, en ouvrant « (...) une nouvelle artère transversale entre les 5^e et 1^{ère} rues, depuis l'édifice du marché jusqu'à la petite avenue Poplar » (Laroche, 1986, p. 234). Pour réaliser ce projet, la Ville doit mener des expropriations et, pour que l'exercice ne cause pas de surenchère sur les lots convoités, elle débute par une phase d'acquisition aléatoire autour de la zone réellement visée. L'ouverture de cette percée confirme le marché dans son importance en lui permettant de devenir un des principaux repères visuels de la basse-ville. Pour preuve, la devanture du vieux marché servait régulièrement de point de départ et d'arrivée aux courses de chevaux.

La fête du retour des soldats de 1919 consacra la Place du marché comme lieu de rassemblement auquel s'identifie toute la population. Selon

Maurice Coutu, cette cérémonie est l'une des plus célèbres et la plus émouvante des cérémonies qui se sont déroulées à Shawinigan : « La fanfare fut installée sur les plate-formes de deux camions; ce fut une parade dans toute la ville à laquelle des centaines de véhicules participèrent, au milieu d'un tintamarre de klaxons, de cloches d'église, etc. » (L'Écho du Saint-Maurice, 1964, p. 10).

« Le 28 septembre 1919, après une parade triomphale, à travers la ville, décorée à profusion, une grande manifestation avait lieu sur la place du marché. Devant 10 000 personnes accourues de toute la région, le maire, M. Desaulniers, après avoir prononcé un magnifique discours, épingla sur la poitrine de chacun de ces braves une médaille commémorative, et leur remit un diplôme d'honneur. »
(Filteau, 1944, p. 179)

À partir de ce moment, la Place du marché ne perdra jamais complètement ce statut : sa place dans la culture urbaine shawiniganaise est trop solidement ancrée pour pouvoir disparaître totalement.

➤ Référence iconographique en annexe

CHAPITRE 4 : PÉRIODE DE RAYONNEMENT INDUSTRIEL

A) Un intervalle de fluctuation économique (1921-1931) :

La forte demande en matériel, engendrée par la guerre 1914-1918, est à la base de la première véritable période de croissance économique et d'innovation technologique à grande échelle. En effet, la guerre devient une sorte de stimulant pour tous les domaines d'activité : elle pousse les industries à accroître leur capacité de production, à modifier les procédés de fabrication selon ses impératifs et à développer de nouveaux produits. Les villes industrielles d'Amérique du Nord deviendront les creusets où les outils de la victoire seront amalgamés.

À Shawinigan, cela se traduit bien sûr par l'expansion des industries déjà en place (la *Northern Aluminum Company* sera l'usine qui produira le plus d'aluminium au monde, avec 500 ouvriers qui produisent 15 tonnes de ce métal par jour [Lacoursière, 2001]) , mais aussi par l'établissement d'un nouveau créneau industriel, nécessitant une consommation énergétique considérable, l'électrochimie (la *Canadian Carbide* innovera en faisant la découverte du procédé de fabrication de l'acide acétique et de l'acétone et, par le fait même, deviendra une des entreprises les plus importantes de l'Empire britannique). Cette conjoncture favorable permet à la ville de Shawinigan de décupler les emplois dans la région et de devenir une des villes industrielles les plus importantes du Canada : « En 1929, le Bureau Fédéral de la Statistique lui accordait le troisième rang dans la province pour la valeur de la production. (...) Shawinigan possédait alors 24 grandes industries, employant près de 3 600 hommes, et sa production atteignait près de 41 000 000 \$ » (Filteau, 1944, p. 296-297).

Bref, à la fin de la guerre et moins de vingt-cinq ans après sa fondation, Shawinigan est une agglomération urbaine prospère desservant plus de 10 000

habitants. Pourtant, en 1934, ses mêmes industries n'emploieront que 2 300 ouvriers pour une valeur de production baissée à 26 000 000 \$ (Filteau, 1944).

Effectivement, la reconversion à une économie de paix se fait difficilement. Dès mars 1919, les industries shawiniganaises commencent à avoir des problèmes de réadaptation. Par exemple, la *Canadian Electro Products* suspend entièrement ses activités, car son seul client, le Ministère anglais des munitions, n'a plus besoin de ses services. L'arrivée subite de cette période d'accalmie laisse peu de temps à la compagnie pour s'adapter à des conditions de marché plus normales et pour trouver de nouveaux débouchés où écouler sa production. Pour sa part, la *Canada Carbide* est obligée de rationaliser ses activités et de réduire sensiblement le nombre de ses employés, puisque la *Canadian Electro Products* achetait 50% de sa production. La *Canadian Aloxite* connaît les mêmes ennuis et doit abandonner la production du silicium métallique et de l'aloxite, pour se concentrer uniquement sur celle du carbure de silicium.

En fin de compte, la réaction en chaîne provoquée par l'interdépendance entre les différentes industries vouées à une production de guerre sera à l'origine d'une récession économique qui affectera le monde occidental de 1920 à 1922. Les principales conséquences de cette dépression sont une baisse générale des prix et des salaires, ainsi qu'une hausse substantielle du chômage. Localement, les usines de Shawinigan ne reprendront leur plein potentiel qu'en 1925. À partir de ce moment, elles recommenceront à investir dans leur expansion :

« Avec la relance économique des années qui suivent, les investissements industriels reprennent mais sans que plusieurs nouvelles entreprises viennent s'installer à Shawinigan. Il s'agit plutôt d'expansion des entreprises en place. Ainsi, de 1923

à 1926, la Belgo (...) double sa production (...). Des agrandissements sont apportés aux usines de *Canada Carbide*, de *Canadian Electro Products*. C'est également l'apparition, en 1927, de *Shawinigan Stainless Steel and Alloys*, une filiale de la SWPC. La même année, cette dernière fusionnait avec *Canada Carbide*, *Canadian Electro Products* et *Shawinigan Laboratory* pour devenir l'une des plus puissantes compagnies de produits chimiques au Canada, la *Shawinigan Chemicals Ltd.* Enfin, en 1929, la capacité de production des centrales hydroélectriques de Shawinigan est portée à 278 000 HP pour répondre aux besoins sans cesse grandissants d'énergie électrique. »

(Brouillette, 1971, p.174)

Le rythme de croissance démographique subit directement l'influence de ces fluctuations économiques. De fait, entre 1920 et 1925, la population de Shawinigan augmente seulement de 1 500 personnes, en passant de 10 600 à 12 117 habitants (Lacoursière, 2001). Inversement, les conditions économiques étant un peu plus favorables, elle atteint 15 000 habitants en 1929 (Lacoursière, 2001).

Au cours de cette période, les réseaux de transport reliant Shawinigan aux autres centres urbains s'améliorent sensiblement. En 1921, le Canadien National acquiert les installations du chemin de fer du Nord. Il s'agit de la compagnie desservant Shawinigan par le biais d'un embranchement connecté à sa ligne principale située sur la rive nord du Saint-Laurent. Le CN décide, vers 1928, d'entreprendre « des travaux importants pour permettre que la voie reliant Montréal et Québec passe par Shawinigan Falls » (Lacoursière, 2001, p.79). Le Canadien Pacifique, pour sa part, établit en 1925 un service régulier permettant

aux voyageurs de Shawinigan et de Grand-Mère de faire un aller-retour pour Montréal ou Québec en une seule journée. Les perfectionnements apportés au réseau ferroviaire sont vitaux pour la ville, car celui-ci a joué un rôle de premier plan dans le développement de Shawinigan. En effet, comme l'affirme Fabien Larochelle (1976), on peut affirmer sans équivoque que, pour les quinze premières années de son existence, c'est grâce au chemin de fer que Shawinigan a pu faire progresser et entretenir ses relations commerciales avec l'extérieur (c'était la seule voie de communication fiable avec le reste du monde). En résumé, par les modifications apportées à l'infrastructure ferroviaire, on veut s'assurer que le train pourra tenir le même rôle à l'avenir : soit celui de véhicule par lequel passent les nombreuses opportunités engendrées par les intervalles d'essor économique et qui canalise efficacement le flux des échanges industriels et commerciaux entre Shawinigan et les marchés extérieurs.

D'autre part, l'achèvement de la nouvelle route rattachant Grand-Mère, Shawinigan et Trois-Rivières traîne en longueur. Le chantier débute en 1914 et en 1921, les travaux atteignent à peine le village de Saint-Louis-de-France lorsque les premiers problèmes surviennent. Effectivement, le tronçon entre Grand-Mère et Shawinigan est déjà dans un état pitoyable : « (...) la route est un véritable marécage; il faut tirer les machines avec des chevaux » (L'Écho du Saint-Maurice dans Lacoursière, 2001, p.80). En 1925, la route n'est pas encore achevée. Il faudra l'aide du gouvernement provincial pour réussir à terminer les travaux. Ce ne sera finalement qu'en 1926 que la route sera ouverte. Pendant ce temps, l'automobile commence à faire son apparition : en 1922, on dénombre 263 propriétaires de voiture à Shawinigan (Filteau, 1944). En ce qui concerne le téléphone et la poste, ces services suivent à peu près la même ligne de progrès.

Sur le plan social et communautaire, la vie urbaine commence à se complexifier. En fait, l'espace urbain s'organise en grande partie selon les prévisions du plan Pringle. De manière générale, cela se traduit par la

coexistence en un même lieu de deux communautés ethniques, aux pouvoirs économiques diamétralement opposés, qui s'ordonne en fonction d'une logique de ségrégation urbaine. Cette conclusion a pu être vérifiée dans une étude quantitative plutôt récente effectuée par Claude Bellavance et François Guérard (1993). Pour ce faire, ils ont identifié les zones de forte concentration des grandes catégories socioprofessionnelles, pour la période 1925 – 1947. C'est ainsi que la majorité des cadres supérieurs des compagnies se concentrent le long d'une rue qui serpente une des collines surplombant la ville, l'avenue *Maple* (des Érables, aujourd'hui). Deux zones, elles aussi bien définies dans l'espace, viennent se greffer à la première. Il s'agit des zones de la rue Hemlock et de l'avenue Cascade, qui accueillent les cadres intermédiaires et le personnel scientifique. Les rues George et Summit, dans l'ancien Village Saint-Onge, où la SWPC a fait construire des résidences, servent elles aussi à cette fin. En ce qui concerne la masse travaillante, les données sont moins claires.

Toutefois, il existe une opposition assez nette entre les deux grands fronts d'urbanisation qui ont formé à l'origine Shawinigan Falls. Premièrement, dans l'ancien Village Saint-Onge, maintenant désigné quartier Saint-Marc ou populairement appelé Haut de la ville, domine le groupe des travailleurs d'usine non spécialisés. Pour sa part, la Pointe-à-Bernard (ou Bas de la ville par opposition au Haut) est, dans l'ensemble, un espace aménagé de meilleure qualité qui accueille bon nombre d'ouvriers spécialisés, de cols blancs, d'hommes d'affaires et plusieurs membres des professions libérales. En somme, cette étude parvient à démontrer que le phénomène de ségrégation spatiale en présence ici est double : il est essentiellement basé sur la distinction entre les statuts professionnels et sur les différences ethniques, dans la mesure où les plus hautes sphères des activités professionnelles sont accaparées majoritairement par une élite d'expression anglophone. Cette ségrégation donnera naissance à deux systèmes sociaux parallèles.

Dans un premier temps, les rapports sociaux débutent par des relations de bon voisinage et des rencontres « semi-organisées », telles que des soirées de cartes ou des réceptions privées. Avec le temps, ces échanges prendront un caractère plus formel, à l'intérieur de cadres préétablis, de diverses associations. De fait, les premiers clubs sociaux et associations de toutes sortes vont voir le jour dans le sillage des années 1920 : les Chevaliers de Colomb, 1917; la Société Saint-Vincent-de-Paul, 1921; la *Shawinigan Welfare Association*, 1923; la Chambre de commerce de Shawinigan, 1925; la Société Saint-Jean-Baptiste, 1926; l'*Imperial Order of Daughters of the Empire*, 1927; et cetera (Laroche, 1976). La vie culturelle et sportive est également très vivante. Là aussi, la fraternisation a tendance à se manifester à l'intérieur de diverses organisations regroupant des intérêts communs : la chorale Saint-Bernard, 1921; l'Union musicale, 1925; le club de tennis de Shawinigan Falls, 1928; le club de hockey les Cataractes, 1928; et cetera (Laroche, 1976). Les deux groupes sociaux suivront sensiblement le même parcours mais de façon complètement indépendante :

« Sur le plan de la sociabilité formelle à l'intérieur de l'agglomération, par contre, on est en présence de réseaux vraiment parallèles. Alors que les anglophones organisent leurs grandes soirées au *Cascade Inn* ou au *Shawinigan Technical Institute*, les francophones les tiennent à l'hôtel Shawinigan ou à l'académie Saint-Bernard. Si le fait de ces activités séparées tient d'abord au facteur linguistique, il faut toutefois mentionner que beaucoup d'entre elles relevaient de l'initiative de la *Trinity United Church* d'un côté et de l'Église catholique de l'autre. »

(Brouillette dans Fortier, 1996, p.84)

En définitive, la vie urbaine s'organise plus formellement au cours de cette période. Dans le but de se récréer socialement, chaque communauté crée des liens entre ses membres par le biais de confréries déjà existantes et utilise les institutions établies dans la municipalité (et qui leur sont propres) comme siège de leurs activités.

Dans un autre ordre d'idées, le territoire subit des modifications. En 1921, la Législature de la province de Québec apporte des changements à la charte municipale : Shawinigan doit changer de statut parce que sa population dépasse les 10 000 habitants (10 913 en 1921). Elle sera désormais une cité et non plus une ville. Parallèlement, la Cité de Shawinigan Falls procède à sa première véritable annexion en 1925. Après un an de négociations, Shawinigan Falls accepte d'incorporer à sa juridiction la petite municipalité de Shawinigan-Est, fondée presque deux ans auparavant. De fait, le 25 septembre 1923, la partie sud-ouest de la paroisse mère de Sainte-Flore obtient l'autorisation gouvernementale de former une nouvelle municipalité.

L'ex-municipalité de Shawinigan-Est rassemblait 70 familles s'étant installées, surtout pendant la guerre, à proximité de la *Canadian Carborundum*, située à la limite Shawinigan – Sainte-Flore. À l'époque, on croyait au fort potentiel de développement de ce secteur de Sainte-Flore mais la récession d'après-guerre y a mis un terme. Par conséquent, Shawinigan-Est n'avait pas les moyens d'offrir des services publics adéquats. Elle se retrouvait donc dans un état précaire : « pas d'eau, pas d'égouts et des rues plus que primitives » (Lacoursière, 2001, p. 91). Ainsi, au mois de février 1924, elle entamait des discussions avec la Cité de Shawinigan Falls (Lacoursière, 2001).

Pour Shawinigan, cette annexion marque le début d'un vaste mouvement de déploiement de l'urbanisation vers le nord à partir de la Pointe-à-Bernard et du quartier Saint-Marc. En effet, la municipalité est peu encline à considérer les offres de sa voisine située sur l'autre rive du Saint-Maurice : « Le village

d'Almaville, qui compte moins de 2000 habitants, aimerait bien s'annexer à Shawinigan Falls. Les conseillers en font la demande, le 4 février 1930. Mais cette demande ne suscite aucun intérêt au conseil de ville de Shawinigan » (Lacoursière, 2001, p. 114). Néanmoins, Almaville est déterminée à persévérer : une deuxième demande est faite le 8 janvier 1934 et deux autres suivront au cours des mois de mai et septembre 1935 (Larochelle, 1976). Hélas, le verdict est toujours le même, un refus catégorique de la part de Shawinigan. Elle est plutôt intéressée à se développer vers le nord-est : « Le 12 décembre 1932, le conseil municipal adopte plusieurs clauses modifiant sa charte (...) Une des clauses, concerne l'annexion des lots 39, 40, 43, 44, 45 et 46 du cadastre de Sainte-Flore » (Lacoursière, 2001, p. 114). Cette demande sera acceptée par le gouvernement provincial et les lots convoités par Shawinigan pourront être intégrés à son territoire pour former, quelques années plus tard, la paroisse Christ-Roi.

Pour finir, toute cette amorce de relance sera stoppée en 1929. Depuis le début du mois d'octobre, la Bourse de New-York est victime de plusieurs soubresauts. Mais le 24 octobre 1929, plusieurs milliers de spéculateurs décident de se retirer du marché boursier et mettent en vente à des prix ridicules des millions d'actions. À la fin de cette journée, des milliards de dollars auront été engloutis dans ce krach et plusieurs grandes compagnies déclareront faillite. La grande crise économique vient de commencer. Dès novembre, 13,6 % de la main-d'œuvre québécoise est en chômage (Lacoursière, 2001). Par la suite, le taux de chômage s'accroîtra de manière galopante et, déjà au mois de décembre, sera 1% plus élevé (Lacoursière, 2001). Néanmoins, Shawinigan ne sera pas trop affectée au cours des deux premières années de la crise (Larochelle, 1976), les autorités municipales demeurent optimistes pendant un certain temps, mais par la suite, lorsque l'inévitable survient, on ne peut plus s'esquiver ...

B) Les grands travaux municipaux pour combattre le chômage :

La Première Guerre mondiale n'a pas eu que des effets positifs sur le développement de Shawinigan. En effet, la venue de nouvelles industries, ainsi que l'expansion des usines déjà en place, ont fait doubler sa population en relativement peu de temps. Malheureusement, la municipalité n'était pas prête à accueillir cette arrivée massive de nouveaux citoyens. Conséquemment, la population ouvrière, dont l'effectif a subi la hausse la plus importante, se retrouve confrontée à des problèmes de surpopulation et à vivre dans des conditions sanitaires pitoyables:

« Crise du logement, épidémies de fièvre typhoïde et de grippe espagnole mettent en évidence la situation déplorable de la population ouvrière et l'insuffisance criante des services municipaux. En 1918, Shawinigan Falls avait, semble-t-il, le troisième taux le plus élevé de mortalité infantile parmi les villes d'Amérique du Nord. »

(Brouillette dans Fortier, 1996, p. 78)

Cet état de perdution ne se reflète pas uniquement dans les conditions de vie de la classe ouvrière. Incontestablement, l'aspect physique de la municipalité en général n'est pas digne d'une ville prospère de plus de 10 000 habitants. « En 1921, sauf quelques coins, les rues les plus nouvelles, la 5^e, la rue des Érables, la rue Georges, la rue Summit, Shawinigan n'était pas une belle ville. Il existait encore beaucoup des résidences assez frustres des premiers jours, vulgaires boîtes à savon, de trois ou quatre étages, d'aspect désagréable, érigées avec précipitation, n'offrant ni confort ni sécurité » (Filteau, 1944, p. 216-217). De plus, monsieur Maurice Coutu, dans l'Écho du Saint-Maurice du 2 décembre 1964, fait une bonne description de l'état des rues à Shawinigan durant la période 1915-1920 :

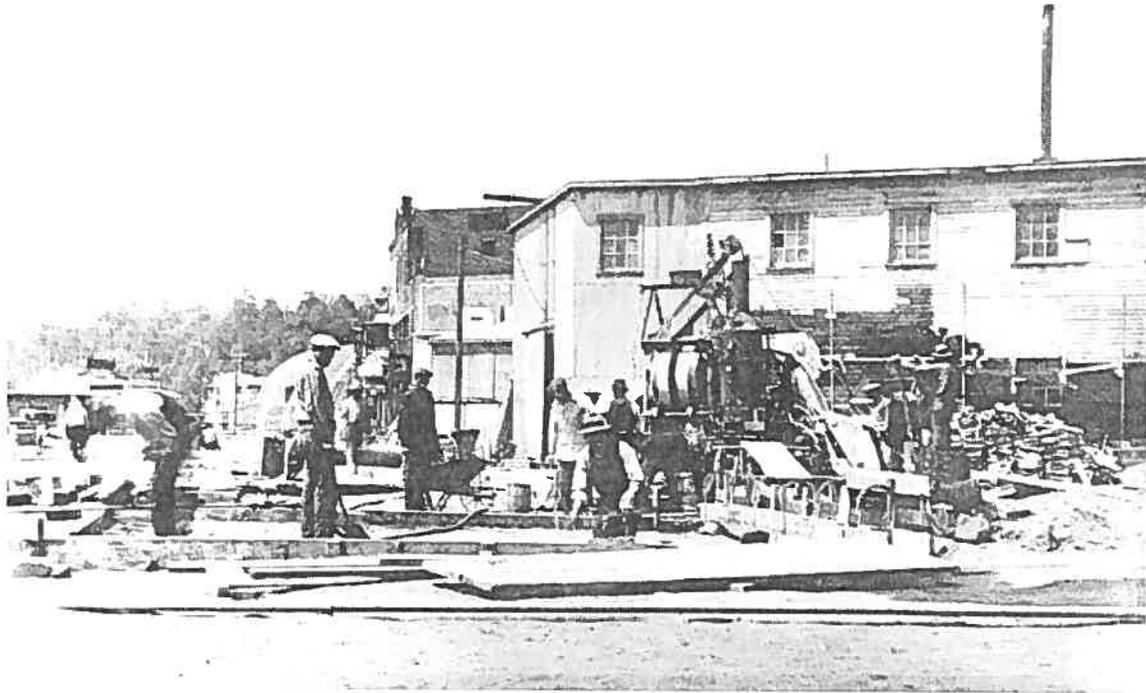


Figure 12 : Travaux de pavage et d'embellissement du boulevard Saint-Maurice
(source : Fabien Larochelle)

« Ce n'était pas trop réjouissant de parader dans les rues de 1917 dont une seule était pavée. Il fallait suivre les ornières des roues de voitures et des pas de chevaux. Encore heureux si la voirie municipale avait eu le temps de nettoyer les chemins [en parlant du purin laissé par les chevaux]. Certaines rues étaient en sable, d'autres en glaise, quelques-unes en gravier. (...) Le premier pavage des rues comprit la 5^{ème} [à cause du marché], de Mercier à des Cèdres en 1915 et 16; au cours de 1916, le pavage fut continué jusqu'à Tamarac. Tamarac à Station et la rue Station furent pavées en 1918 seulement. »
(Écho du Saint-Maurice, 2 décembre 1964, p.10)

Les villes industrielles de l'époque sont souvent affectées par ce genre de déprédations lorsqu'elles connaissent des périodes de boom économique. La plupart du temps, il s'agit d'une situation temporaire pendant laquelle les structures urbaines doivent s'adapter à ces brusques poussées de l'économie. À Shawinigan, la situation est plus alarmante, car les choses ne peuvent qu'empirer : le pouvoir municipal se trouve dans l'impossibilité de gérer efficacement le domaine public. La cause de ce handicap est un manque flagrant de ressources financières. En fait, les autorités shawiniganaises ne sont pas en mesure de planifier une croissance urbaine à long terme, parce que les compagnies n'assument pas leur juste part du fardeau fiscal en étant dispensées de payer des taxes foncières. Dans la réalité, avec un revenu annuel inférieur à 130 000 \$, le budget de Shawinigan n'arrive pas à supporter, à la fois, les coûts de fonctionnement et le remboursement de la dette. En 1920, cette dette s'élève à 660 000 \$, elle est principalement constituée des premières grandes dépenses consacrées à l'organisation des services de première nécessité (Filteau, 1944). Bref, la ville se retrouve dans un cul-de-sac : elle a le devoir d'investir dans

l'amélioration des services publics alors qu'elle ne peut même pas s'autosuffire avec seulement la gestion des dépenses courantes et antérieures. C'est le marasme complet, les autorités doivent réagir s'ils veulent sauver Shawinigan d'une éventuelle banqueroute.

C'est dans ce contexte que se déroulent les élections de 1920. Le principal enjeu du scrutin est le suivant :

« Les exemptions de taxes accordées en 1902, allaient expirer durant le mandat du prochain conseil et il lui appartiendrait de les renouveler ou de placer les compagnies sur le même pied que les autres contribuables. (...) Le Dr Dufresne, un vétéran des premiers conseils de Shawinigan, se porta candidat contre le notaire Desaulniers, avec l'appui des compagnies. »

(Filteau, 1944, p. 180).

Avec un tel enjeu en cause, on comprend facilement l'importance de cette élection. En plus, on allait enfin connaître les véritables dirigeants de Shawinigan. D'un côté, les grandes entreprises influençant le conseil municipal par le biais d'un patronage bienveillant. De l'autre, la bourgeoisie locale, qui veut jouer un rôle plus actif dans la politique municipale afin de faire valoir ses intérêts, qui ne sont pas exclusivement industriels. Le discours politique de cette dernière s'appuie « sur la nécessité de créer un milieu urbain doté de tous les services nécessaires et pouvant refléter l'harmonie sociale » (Brouillette dans Fortier, 1996, p. 78). Par la promotion de cette conception, la bourgeoisie locale annonce subtilement son intention de rendre le conseil municipal plus autonome et moins dépendant des compagnies en faisant augmenter ses revenus fonciers aux dépens de celles-ci. Après quelques années de conflits internes, l'élection

de 1920 fournit un excellent prétexte pour exposer publiquement les griefs envers les compagnies.

La lutte pour le poste de maire s'avère féroce. Les compagnies sont vivement critiquées, la SWPC surtout. Ce qui ne les empêche pas de se défendre avec vigueur : « Elles admettaient volontiers jouir d'avantages précieux, mais s'insurgeaient contre l'accusation de ne pas faire leur part » (Filteau, 1944, p.180). La SWPC réplique en soutenant qu'elle a toujours été généreuse envers la municipalité : donation des terrains nécessaires à l'implantation des infrastructures (rues, hôtel de ville, marché, etc.), construction d'édifices publics (aréna, école technique), etc. Elle se déclare être toujours disposée à soutenir la municipalité dans son développement et que toute « ces largesses compensaient pour une bonne part les avantages de 1902 » (Filteau, 1944, p. 180).

Finalement, le Dr J.-Alexis Durfresne l'emporte par une faible majorité. Il fait élire avec lui un tout nouveau conseil, dont seulement 1 membre est réélu. Il semble qu'une ère de renouveau s'installe. En effet, après quelques semaines de négociations soutenues, la question des exemptions de taxes trouve une issue satisfaisante. Les quatre sociétés originales ayant bénéficié d'un congé de taxes depuis 1902 renoncent à ce privilège et acceptent de payer un montant de taxes proportionnel à leur évaluation. Toutefois, l'évaluation foncière de leurs installations sera gelée pour une période de 10 ans (Filteau, 1944). De plus, elles acceptent de verser conjointement la somme de 46 500 \$ dans le fonds d'amortissement de la ville (Brouillette dans Fortier, 1996). En échange, le conseil municipal doit adopter le système de gérance municipale. Le choix du gérant relève à la fois du conseil municipal et des compagnies. « En participant à cette nomination, les compagnies pouvaient donc encore exercer un certain contrôle sur le développement de la ville et s'assurer que leurs taxes seraient utilisées à bon escient » (Brouillette dans Fortier, 1996, p. 79). Les répercussions de cette entente sont immédiates sur les finances de la ville. De

fait, dès 1921-1922, un rapport budgétaire annonce un surplus de 20 000 \$. Ce surplus atteindra 200 000 \$ en 1925-1926 (Brouillette dans Fortier, 1996). De plus, le taux de taxation des immeubles résidentiels passera de 1, 70\$ / 100\$ d'évaluation, en 1920-1921, à 1,10\$ / 100\$ d'évaluation, en 1924-1925 (Rapport du gérant de la Cité, 1921-1924).

Le 19 mars 1921, la ville de Shawinigan Falls devient officiellement une cité. On profite de cette promotion pour adopter publiquement le système de gestion et procéder à une réorganisation de l'administration municipale. Dans un premier temps, le conseil conserve tous ces pouvoirs, mais ce sera au gérant de veiller à ce que soient appliquées les décisions. Pour faciliter sa tâche, l'administration est divisée en services. Les premiers services municipaux sont : secrétariat-trésorerie, police et incendies, génie municipal et loisirs (Brouillette dans Fortier, 1996). Cette réforme municipale n'aurait pas été possible sans une augmentation substantielle des revenus municipaux.

Plus spécifiquement, ces nouveaux revenus permettront de rembourser la dette et de mettre sur pied un vrai programme de travaux publics. Maintenant, la nouvelle cité a les moyens d'améliorer les services publics et d'embellir le cadre de vie des citoyens; l'ère des travaux sommaires et parcimonieux pour régler les situations d'urgence est révolue. De fait, le programme de l'administration du Dr Dufresne s'inspire du courant hygiéniste et d'un urbanisme de régularisation : il s'agit d'un plan à long terme, s'étalant sur au moins une décennie, dont l'objectif premier est de corriger les problèmes engendrés par une urbanisation dense et rapide, en apportant une attention particulière au bien-être et à la santé de la population. En d'autres mots, le but est de créer un cadre de vie agréable pour tous les citoyens en tenant compte de leurs besoins individuels et collectifs. Le contenu du programme témoigne de cet état d'esprit. En voici les grandes lignes : la construction de postes de police et de pompiers, d'un marché public, l'aménagement d'une bibliothèque, la création d'un parc, le pavage des rues, la

mise en place de trottoirs, l'extension des réseaux d'aqueduc et d'égouts et la plantation d'arbres (Filteau, 1944).

Pour être plus précis, le projet de la municipalité est encadré par un plan d'urbanisme et d'architecture du paysage fournissant des mesures d'embellissements pour Shawinigan Falls. Datant de 1916, il fut élaboré par la firme de réputation internationale *Olmsted Brothers* à la demande de J. E. Aldred, alors président de la SWPC. Ce plan propose de se servir de la nature pour harmoniser le cadre bâti. Le nouveau conseil utilisera la plupart des recommandations pratiques de l'agence *Olmsted*, dont les plus marquantes, dans la détermination du paysage urbain, sont : « (...) l'aménagement du parc Saint-Maurice à l'est de l'avenue Broadway (entre 1921 et 1932); le remblayage du rivage du Saint-Maurice, la construction d'une balustrade et la mise en place de végétaux longeant le boulevard du même nom (1931-1934); la mise en valeur du parc Wilson entre les avenues Riverside et Cascade (après 1949); et enfin, un programme systématique de plantation d'arbres le long des rues résidentielles. (Fortier et Trépanier dans Fortier, 1996, p. 94). D'autres recommandations sont reprises par la SWPC elle-même, « comme le développement d'un petit quartier résidentiel [regroupant le *Shawinigan High School* et la rue Hart, pour former un petit îlot anglophone en bas des collines de la Pointe-à-Bernard] entre les avenues Hemlock et Cedar, le paysagement du site des chutes et de la colline devant le *Cascade Inn* (...) » (Fortier et Trépanier, dans Fortier, 1996, p. 94).

De plus, le conseil adopte dès 1921 un nouveau règlement de construction accompagné d'un plan de zonage plus détaillé. Il s'agit du règlement 225. « L'élément central de ce nouveau règlement est que quatre différentes classes de bâtiments y sont clairement définies et précise quel est le zonage en fonction de chacune de ces classes » (Muniressource, 1993, p. 45-46). Ces nouvelles règles s'appliquent autant aux nouvelles constructions que celles déjà existantes (en réglementant les rénovations). Le contrôle de la

qualité esthétique des bâtiments est donc très restrictif (Muniressource, 1993). Le règlement 225 est un autre témoin démontrant la ferme intention de l'administration municipale à rehausser la qualité du cadre bâti et confirme que l'exercice en cours est éminemment structuré et qu'il reflète les valeurs urbaines de l'époque.

Ce programme assurera le maintien du même conseil pendant cinq mandats consécutifs, soit jusqu'à ce que le maire Dufresne décide de prendre sa retraite pour cause de problème de santé :

« Cette stabilité allait assurer à la ville une administration des plus fructueuses, et accélérer de façon continue, les progrès municipaux. Elle permettrait aussi d'établir entre le Conseil et l'administration des grandes industries locales un magnifique esprit de coopération, qui allait permettre de transformer la ville complètement, et en faire, en quelques années, l'une des mieux organisées et l'une des plus belles de la province. »

(Filteau, 1944, p. 210)

Ce plan d'intervention revêt donc une grande importance dans la détermination du paysage de Shawinigan, notamment dans celui du bas de la ville. Effectivement, les décisions prises dans les années 1920 marquent, encore aujourd'hui, le tissu urbain.

Toutefois, son impact principal réside plus simplement dans son arrivée providentielle : « Ces nombreux travaux, en plus d'apporter de grandes améliorations à la ville, eurent encore pour effet d'atténuer fortement les difficultés économiques nées du ralentissement de plusieurs industries locales dans la période de l'après-guerre » (Filteau, 1944, p. 213). Dans cette optique,

le conseil veut aider le plus de chômeurs possibles, pendant plus longtemps. Pour ce faire, il décide de déroger à sa politique de suspension des chantiers municipaux à l'automne pour les prolonger durant l'hiver. Cette initiative permettra de stabiliser les problèmes de pauvreté provoquée par le haut taux de chômage. Les autorités espèrent ainsi éviter un autre bouleversement démographique tel que survenu lors de la crise économique de 1907. En fait, ils prennent garde à ne pas recréer un état de panique causée par une diminution soudaine et importante de la population. Le financement de ces travaux est assuré par une série d'emprunts, suivant un système de débentures en série, imaginé par le gérant municipal (Filteau, 1944). La liste des emprunts est la suivante :

Tableau I : liste des débentures en série

Année	Numéro du règlement	Montant
1921-22	210	248 600 \$
1922-23	223	102 000 \$
1923-24	232	145 000 \$
1924-25	250	104 000 \$
1925-26	259	98 000 \$
1926-27	270	56 000 \$
1927-28	283	109 000 \$

(source : Filteau, 1944, p.213)

➤ Référence iconographique en annexe

C) La construction du poste de police numéro 1 :

En 1917, la population est de 8 500 habitants. Étant donné que Shawinigan connaît une forte croissance démographique, la Ville entreprend de réorganiser le service de la police et des pompiers en conséquence. Dans un premier temps, on augmente les effectifs : un nouveau chef de service est engagé, il s'agit de monsieur Napoléon Longval; on engage aussi un nouveau

policier, leur nombre passe de deux à trois; tandis que celui des pompiers volontaires est majoré à une vingtaine (Filteau, 1944). On achète aussi du nouveau matériel : une voiture de police et des nouveaux boyaux (Filteau, 1944). En plus, un modeste poste de pompiers est aménagé dans le hangar d'une épicerie de la rue Champlain, dans le quartier Saint-Marc. Il abrite « (...) une petite voiture à boyaux et un cheval » (Filteau, 1944, p. 177).

En mars 1918, un grave incendie (le premier) détruit le côté ouest de l'avenue de la Station. Les pompiers n'ont pu maîtriser le premier foyer d'incendie et, avec l'aide du vent, les flammes se sont propagées vers les immeubles voisins. « Il y avait là quelques-uns des plus grands établissements commerciaux de la ville, et les pertes furent énormes » (Filteau, 1944, p. 178) Par cette tragédie, les autorités constatent que les ressources allouées pour la sécurité publique sont toujours insuffisantes et que d'autres efforts seront nécessaires. Ainsi, en 1920 :

« L'une des premières initiatives du nouveau conseil fut de se rendre à la requête du chef Longval qui réclamait des postes de police et de pompiers plus en rapport avec les besoins de l'heure présente. Il en avait déjà été question sous l'administration précédente, et on avait demandé à l'architecte Labelle de préparer les plans. Celui-ci les soumit au cours de l'été et le conseil les accepta. La construction du poste no.1 (...) débuta aussitôt; celle du no. 2 fut remise à plus tard. Le nouvel édifice fut terminé en mars suivant, et les services de police et de pompiers en prirent aussitôt possession avec un équipement augmenté et modernisé. »

(Filteau, 1944, p. 181)

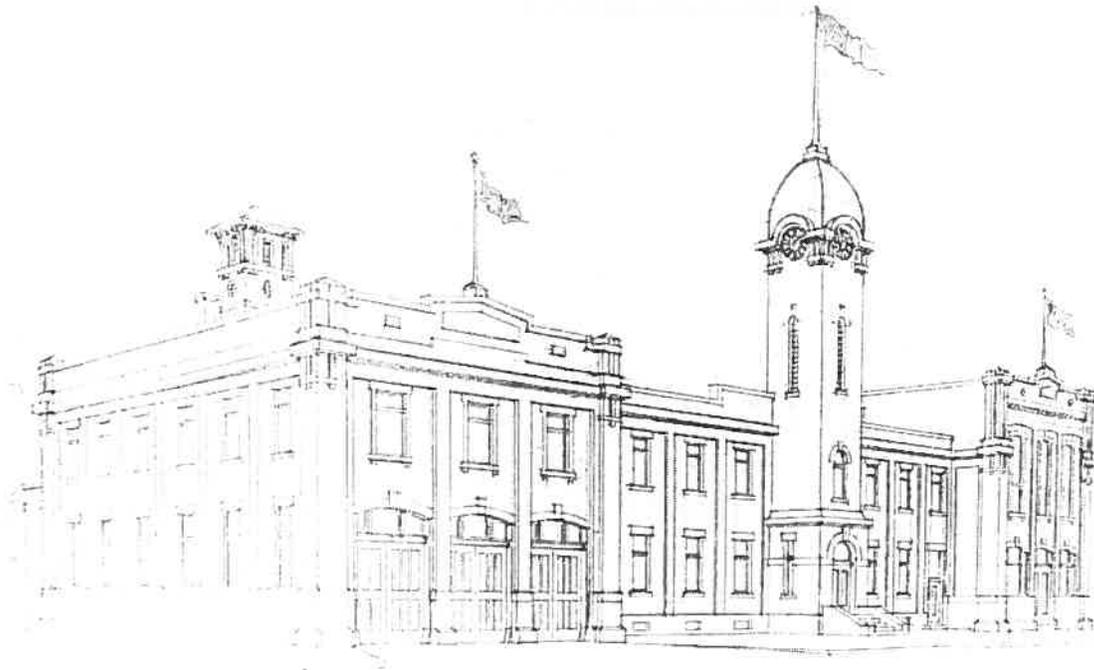


Figure 13 : Première esquisse du nouvel édifice municipal, dessiné par Ernest Labelle
(source : Ville de Shawinigan)

Avec le retrait des exemptions fiscales aux compagnies, la municipalité peut entreprendre les travaux nécessaires pour combler l'écart existant entre la réalité territoriale shawiniganaise et le niveau de service offert par la municipalité. Cette citation prouve l'urgence de doter Shawinigan d'un service de protection policière et d'incendies performant. Probablement qu'on essaie d'éviter une inflation généralisée, occasionnée par l'incendie de 1918, des primes d'assurance sur les immeubles.

Tel que mentionné plus haut, c'est l'architecte Ernest Labelle qui prépare les plans et devis du poste de police numéro 1. Le site choisi pour sa construction est la Place du marché : à cause de son emplacement central dans la basse-ville, c'est l'endroit idéal pour y construire une caserne. Sur sa première esquisse, datant de 1919 et toujours conservée dans les archives de la Ville de Shawinigan, Ernest Labelle prévoit l'érection d'un édifice public monumental dont la devanture occuperait la Place sur toute sa longueur. Ce bâtiment tripartite orienté par un plan d'implantation bi-axial, devait regrouper un marché public intérieur et un poste de police, par l'intermédiaire d'un corps central réservé à l'administration. Malheureusement, le projet est trop ambitieux, car l'administration d'avant 1920 n'a pas encore les moyens financiers pour supporter un tel chantier. Labelle est obligé de réduire la construction à l'essentiel. Il doit s'en tenir au poste de police et de pompiers comme élément principal. Plus tard, lorsque l'administration Dufresne accepte de donner suite au projet, on décide de conserver la version simplifiée.

Quoiqu'il en soit, le poste de police numéro 1 est une sorte de précurseur qui a un peu ouvert la voie à la série de travaux publics qui a contribué à combattre le chômage de la période d'entre-deux-guerres. De fait, sa construction s'est étalée sur deux ans, la première phase remonte à 1920, soit juste un peu avant le début du système de gestion municipale. Quant à la deuxième phase, elle fait partie de la liste des travaux prioritaires du règlement d'emprunt numéro 210. En effet, l'un des items du règlement d'emprunt est :

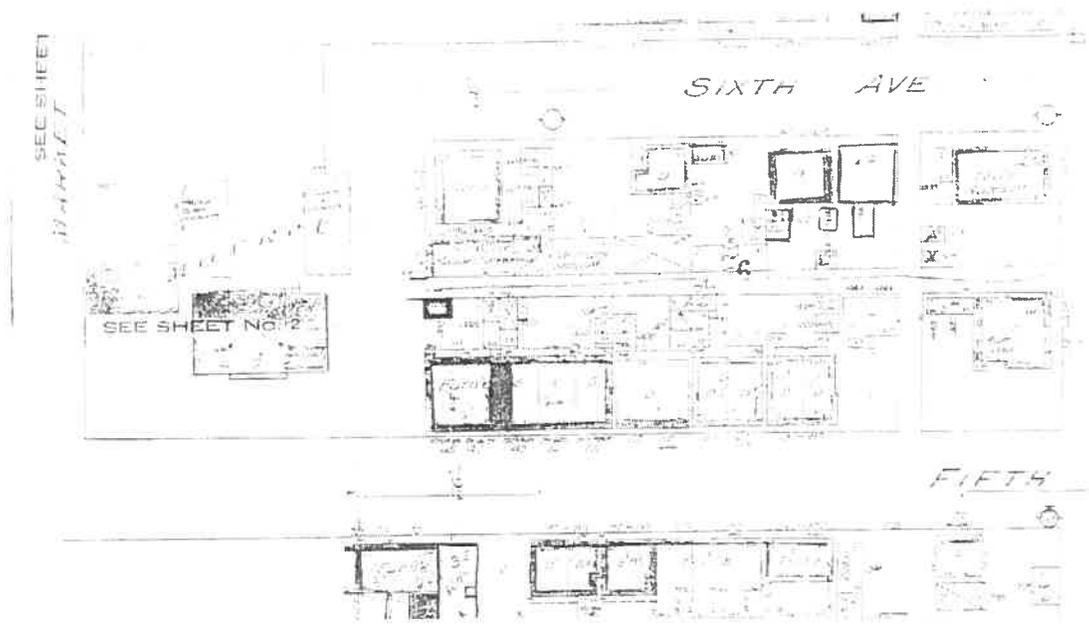


Figure 14 : Plan de la Place du marché en 1925
(source : Ville de Shawinigan)

« Parachèvement de la construction du Poste de pompiers no. 1 – 63 2000 \$ » (L'Écho du Saint-Maurice, 16 juin 1921, p.2). Il représente 25,5 % de l'emprunt total (248 000 \$). Un journal local considère que : « Ces travaux sont tous de la plus grande urgence et en outre ils procureront du travail à un grand nombre d'ouvriers qui sont actuellement sans ouvrage et qui traversent difficilement la crise industrielle qui sévit dans notre ville comme ailleurs » (L'Écho du Saint-Maurice, 16 juin 1921, p. 1).

Le poste de police numéro 1 est inauguré le 15 octobre 1922 (Lacoursière, 2001). Il s'agit d'un bâtiment de trois étages, en briques rouges, d'inspiration néo-classique. Sa composition architecturale consiste en un regroupement symétrique de volumétries décroissantes. Cette monumentalité veut transmettre l'idée qu'une nouvelle ère s'ouvre pour le domaine public shawiniganais avec l'élévation de son statut à celui de cité. Toutefois, pour des raisons pratiques, on positionne le poste numéro 1 dans la partie sud-est de la Place, dans l'axe de l'avenue Mercier. Il en résulte une Place du Marché excentrée. En plus des policiers, des pompiers et de leurs chevaux, l'édifice abritera la prison, la cour du juge de paix, une voûte pour les archives, une salle de billards et une vaste salle publique dans le corps central, en haut de la caserne. De plus, on y retrouvera deux logements de fonction, situés au deuxième étage, dans chacune des ailes adjacentes à la partie centrale : un pour le chef de police, dans l'aile droite, et un autre pour son adjoint, dans l'aile gauche.

Quelque temps après la construction du poste de police, en 1922, on installe des halles ouvertes pour les jours de marché, qui sont réduits à deux jours seulement, soit le vendredi et le samedi. Si l'on considère l'évolution normale des marchés publics, cette situation constitue certainement un retour en arrière. Par contre, les matériaux utilisés pour la construction des halles sont tout à fait modernes : « Le béton y était roi : les grosses colonnes carrées, les tables, les toits parallèles servant d'abris à celles-ci, les allées » (Marcel Pratte,

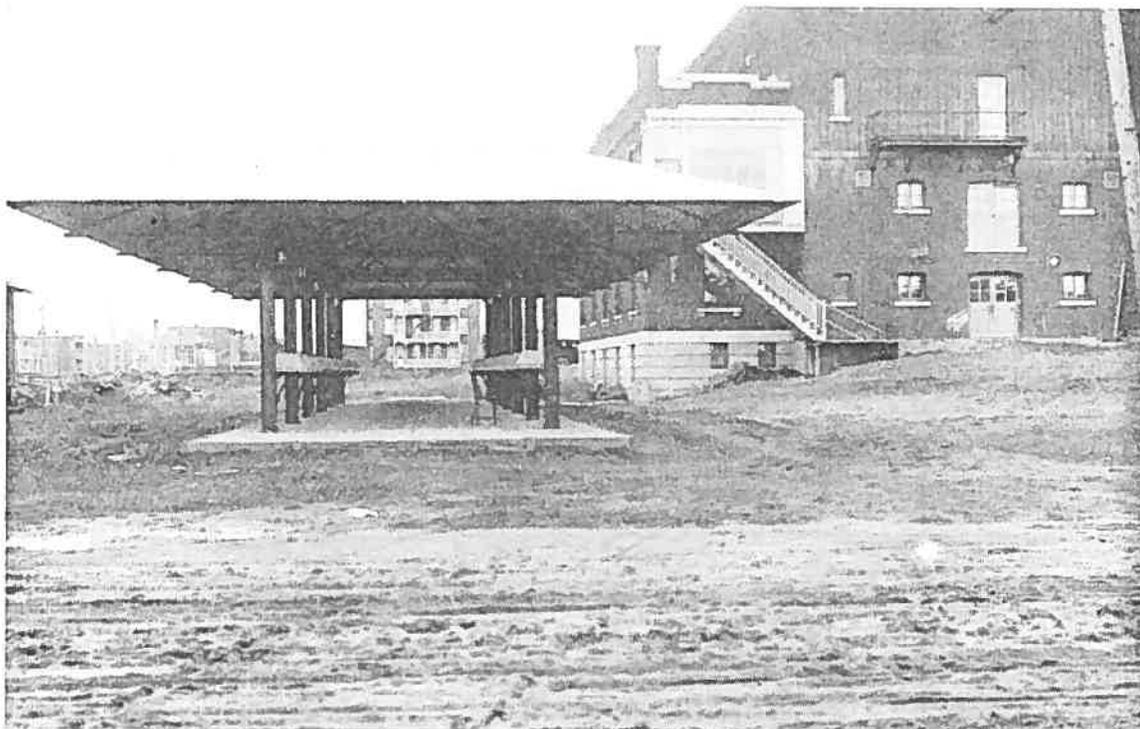


Figure 15 : Une halle de marché ouverte
(source : Ville de Shawinigan)

1992, p. 33). Pour le dépeçage des viandes, un local est aménagé au sous-sol du poste de police. Le passage d'un marché intérieur à un marché extérieur ne semble pas affecter la clientèle du marché, car voici ce que constate le gérant municipal dans son rapport de 1925 : « La place du marché no. 1 reçut tellement de cultivateurs, de commerçants et de clients de ceux-ci, durant la saison des légumes, qu'on y était à l'étroit, et la circulation dans les rues attenantes s'en ressentait et devenait fort gênée » (p. 30). De plus, une attraction particulière attend les visiteurs pendant les jours de marché, c'est le marché à poissons :

« Un peu à l'écart, juste au pied du grand escalier qui menait au sommet de la 7^e et à l'église Saint-Pierre, le marché à poissons. Là, presque toujours du monde. Des acheteurs certes, mais des curieux aussi. On était fasciné par l'adresse et la rapidité avec lesquelles les marchands écaillaient et vidaient les poissons de leurs entrailles. Les curieux regardaient surtout avec une certaine horreur les bacs d'anguilles toujours vivantes (...) »

(Pratte, 1992, p. 34)

En règle générale, à part le vendredi et le samedi, la Place du marché est pratiquement déserte. Toutefois, plusieurs rassemblements publics y sont organisés :

« La Place du marché s'animait aussi en temps d'élection (...) Les orateurs et invités d'honneur se plaçaient sur estrade montée à l'arrière du marché et décorée de banderoles et de drapeaux, et sur laquelle on avait installé plusieurs chaises, pour les hommes publics et les notables de la place (...) »

(Pratte, 1992, p.35)

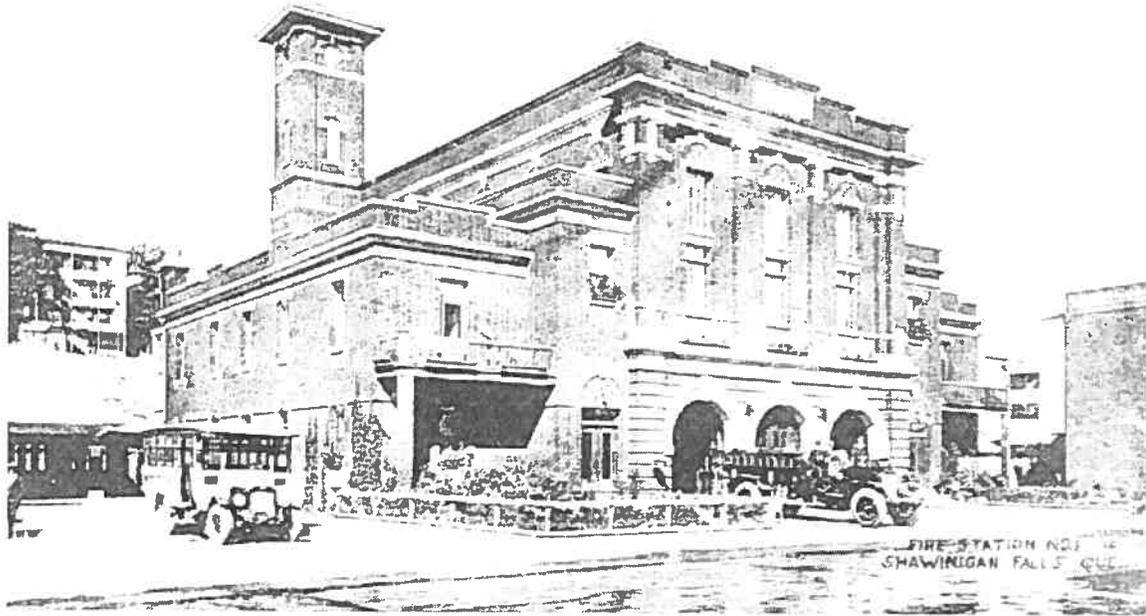


Figure 16 : Poste de police numéro 1
(source Appartenance Mauricie)

Les partis politiques les plus ingénieux se servent directement du toit des halles comme estrade. Il n'y pas seulement les discours politiques qui sont à l'honneur sur la Place du marché, il y a aussi les événements religieux. En effet, il y a beaucoup de Fête-Dieu, de Saint-Jean-Baptiste et de célébrations de toutes sortes qui sont organisées en plein air. Pourtant, « L'une des plus grosses foules avait été le soir où Mackenzie King (...) en personne, était venu appuyer son candidat, Alphida Crête de Grand-Mère » (Pratte, 1992, p. 35).

Le poste de police aussi participe, à sa façon, au maintien de la vie urbaine sur la Place du marché. En effet, la mise sur pied du concept de police communautaire, où les policiers tentent de se rapprocher du public, n'est ni une nouveauté, ni une révolution. C'est simplement une redécouverte de l'esprit rassembleur qui animait autrefois chaque petite bourgade et que Shawinigan avait réussi à conserver dans son poste de police :

« Le caractère quelque peu villageois se retrouvait aussi au poste de police. À l'intérieur, où certains citoyens étaient devenus des familiers des lieux et du personnel; ils venaient bavarder, fumer, tâcher d'obtenir des nouvelles en primeur, être témoins, peut-être ... À l'extérieur, c'était plus typique encore. Aux beaux soirs d'été, l'on sortait quelques fauteuils de la petite salle d'attente afin de les poser sur le large trottoir devant l'entrée pour faire du bavardage au frais. Les familiers – des vieux citoyens bien connus – se joignaient aux policiers pour discuter, blaguer, raconter des histoires et fumer le cigare, la cigarette et même la pipe (...) »

(Pratte, 1992, p. 36)

En conclusion, malgré toutes les transformations apportées, la Place du marché a réussi à conserver sa polyvalence. En fait, son caractère multifonctionnel permet de maintenir sa vocation sociale en tant que lieu significatif de rencontre et d'échange. Pourtant, les autorités municipales semblent avoir tenté d'amoinrir ou, du moins, répartir les effets de cette vocation, dont le plus négatif est de causer des problèmes de circulation. C'est ce que laissent croire les deux faits suivants : la régression vers un marché extérieur et la construction, presque simultanée, d'une réplique quasi identique de la Place du marché (poste de police numéro 2 et halles ouvertes à l'arrière) dans le Haut de la ville. Malheureusement, cette tentative ne sera pas vraiment une réussite : pour la période 1936-1937, 11 995 vendeurs fréquenteront le marché de la 5^e rue, pour seulement 150 vendeurs pour celui de la rue Champlain, dans le quartier Saint-Marc (Rapport du gérant municipal, p. 28). Cela signifie que les Shawiniganais se sont appropriés la grande Place du marché de la 5^e rue, comme si c'était leur propre demeure, et qu'elle est désormais inscrite dans la mémoire collective à tout jamais.

➤ Référence iconographique en annexe

D) D'une lente remontée à la fébrilité d'un nouvel effort de guerre :

La Grande crise économique bat son plein et commence à avoir des répercussions à Shawinigan : en 1929, le taux de chômage n'est que de 2,9%; dans les premiers mois de 1931, il grimpe à 15 % pour atteindre 29 % au mois de décembre; en 1933, il subit une légère baisse et redescend à 25 % (Lacoursière, 2001). L'Alcan cesse ses opérations de 1930 à 1935. Pour sa part, la Belgo ferme ses portes un an et demi à partir de 1932. Ce ne sont là que quelques exemples d'événements qui plongent Shawinigan dans la grande noirceur. Il n'y a que le domaine des produits chimiques qui s'en tire plutôt bien, nonobstant la *Shawinigan Chemicals* en 1933, obligée de congédier les employés s'occupant de la production d'acide acétique et d'acétone, car la

demande en rayonne subit une baisse spectaculaire (Brouillette dans Fortier, 1996). La découverte de nouveaux procédés chimiques (différentes résines synthétiques, vinyle, etc.) et la diversification de la production (passage de l'acide acétique à l'anhydride acétique) pallieront aux coups durs. Cela débouchera même à l'implantation d'une usine de cellophane en 1935 (Brouillette, 1971). À partir de ce moment, la crise commencera lentement à se résorber.

Pendant ce temps, en partenariat, les divers paliers de gouvernement mettent sur pied différents moyens d'action pour combattre la misère provoquée par la crise :

1. Les secours directs : les chômeurs peuvent obtenir une aide financière proportionnelle au nombre de personnes qui étaient sous leur responsabilité. Cette « subvention de secours » prend la forme d'un bon que l'on échange à un épiciers contre des denrées alimentaires. Au plus fort de la crise, le tiers de la population shawiniganaise (6 400 personnes) bénéficie du secours direct et la municipalité se retrouve dans l'obligation de fournir à ces familles du bois de chauffage et de payer une partie de leur loyer plus les frais d'éclairage.
2. Les jardins ouvriers : avec l'aide de la SWPC, des terrains vacants sont mis à la disposition des sans-travail et leur famille. Les semences ainsi que les conseils d'un agronome sont offerts gratuitement aux « cultivateurs urbains ». C'est une bonne façon de combattre la déprime générale : les jardins ouvriers permettent aux chômeurs de se nourrir tout en se tenant occupés. « Dès la première année, en 1933, plus de 1 000 jardins, d'une superficie individuelle de 7 000 pieds carrés, furent ainsi cultivés » (Larochelle, 1976).
3. La colonisation : d'autres familles ont profité de la politique du retour à la terre du gouvernement provincial. Plusieurs sont partis s'installer sur un

lot de colonisation en Abitibi et au Témiscamingue. Plusieurs aussi sont revenus parce qu'ils n'avaient pas la vocation agricole.

Cependant, ce sont les secours indirects qui permettent de maintenir au travail une portion appréciable de la masse ouvrière. Ces secours indirects, on s'en doute, sont constitués de travaux publics. En effet, en 1930, le nouveau conseil, avec à sa tête le maire Albert Giguère, décide de continuer le programme de construction d'infrastructures mis de l'avant par l'ancienne administration dans les années 1920 (Filtreau, 1944). Cet esprit de continuité assurera la pérennité de ce conseil pendant 6 ans. Dans un premier temps, les efforts sont employés à continuer les travaux en cours de réalisation, telle que l'implantation d'un aqueduc neuf, à partir du Lac la Pêche, qu'on venait à peine de débiter et la construction des dernières installations du parc Saint-Maurice, la vespasienne et la piscine. De plus, de nouvelles réalisations sont prévues par l'administration Giguère: la mise en forme du boulevard Saint-Maurice (1931-1934) et l'érection de l'hôpital Sainte-Thérèse (1930-1931) en sont les principaux exemples.

« On profita aussi de l'abondance de la main-d'œuvre pour finir de paver les rues et ruelles des quartiers nos.1 et 2, et exécuter plusieurs travaux du même genre dans le quartier no. 3. La rue des Cèdres fut élargie; ce qui n'était pas sans besoin. On éleva de nombreux murs de soutènement en pierre rustique un peu partout (...) De nombreuses équipes d'ouvriers furent aussi employées à dresser des talus gazonnés planter des milliers d'arbres. La ville subissait ainsi une nouvelle transformation qui améliorerait encore de beaucoup son aspect, et tout en aidant les ouvriers, on édifiait ainsi quelque chose d'utile qui demeurerait un actif précieux pour la ville. »

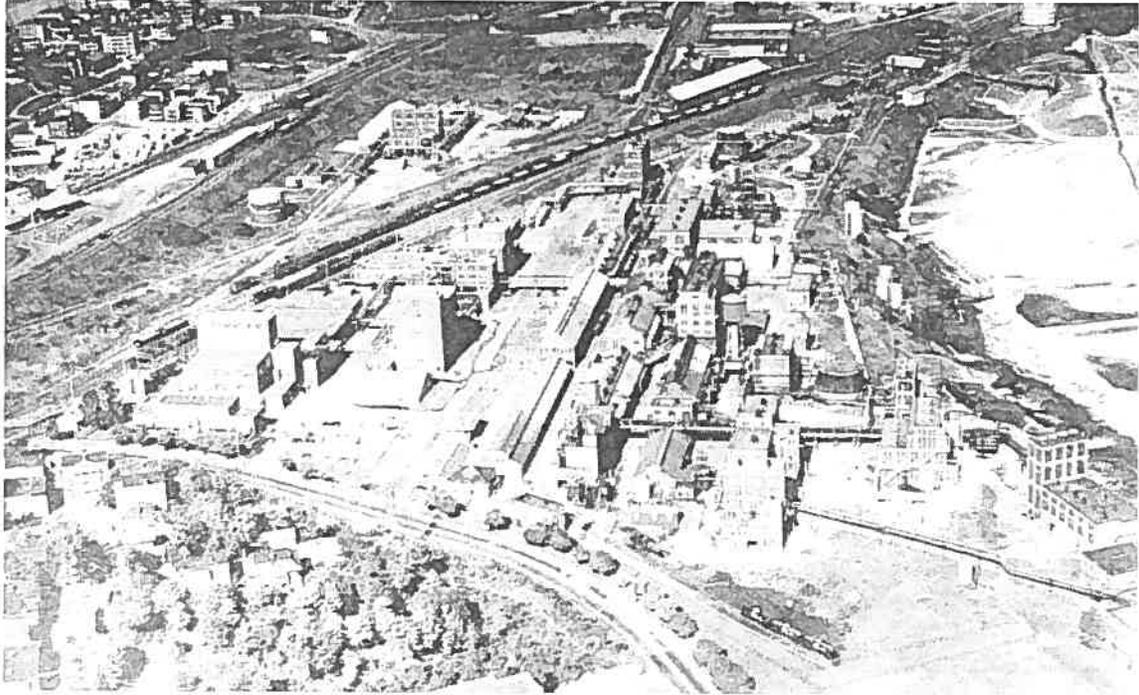


Figure 17 : La Shawinigan Chemicals à son apogée durant la période de rayonnement industriel
(source : Fabien Larochelle)

(Filteau, 1944, p. 245)

Ce bilan extrêmement positif du programme de grands travaux publics va inspirer le conseil municipal à tenter une expérience. En 1937, à Shawinigan, le secours direct est aboli au profit de travaux d'amélioration des infrastructures subventionnés plus généreusement par le gouvernement provincial. L'objectif de la municipalité vise à fournir du travail à tous les chômeurs. Immédiatement, une liste de projets est soumise aux autorités provinciales : réfection du viaduc de l'avenue de la Station (1936-1937), aménagement du parc Saint-Marc (1937), édification de l'Auditorium municipal (1938-1939), mise en chantier du Garage municipal (1939), ajout d'une piscine au parc Saint-Marc (1939-1940). D'autres travaux de moindre importance sont également exécutés, comme l'égout collecteur de la 5^e rue ou la construction d'un quai le long du boulevard Saint-Maurice. Le Conseil avait encore d'autres projets en tête, dont la reconstruction de l'Hôtel de ville parce que celui datant de 1902 était maintenant trop petit, lorsque le Gouvernement mit soudainement fin à son aide et rétablit le système de secours directs.

Avec le déclenchement du deuxième conflit mondial, une activité fébrile s'empare de nouveau des usines shawiniganaises. En plus de porter la production de chacune de celles-ci à son maximum, la guerre sera responsable de l'implantation d'une nouvelle aluminerie (Alcan) dans la nouvelle paroisse du Haut de la ville, Christ-Roi, fondée en 1937 et d'une nouvelle industrie chimique, la *Canadian Resins and Chemicals*. D'autre part, la *Shawinigan Chemicals*, division carbure, et la C.I.L. (*Canadian Industries Ltd*) s'agrandissent tour à tour. La SWPC, pour sa part, construira une nouvelle centrale à Shawinigan à partir de 1949. Avec ses ajouts, Shawinigan acquiert sa pleine puissance industrielle : son nouveau site industriel, les bords de la rive droite du Saint-Maurice, est désormais rempli à 100% avec ses deux satellites, l'Alcan et la C.I.L..

Cette impulsion provoquée par l'effort de guerre profite bien sûr à la croissance du tissu urbain. Pour la troisième fois, les limites de Shawinigan se déploient vers le nord-est pour aboutir, en 1941, à ce qui va devenir la 35^e rue. Après des années difficiles (seulement 13 nouveaux logements en 1933), la construction domiciliaire reprend vie, principalement grâce à l'arrivée de la C.I.L. à l'ouest du quartier Saint-Marc : la trame urbaine commence à se développer au pourtour de cette usine, surtout au nord de celle-ci. En 1941, on compte plus de 220 unités de logements supplémentaires à Shawinigan (Brouillette, 1971). Ces données sont encourageantes, elles constituent une sorte de petit soubresaut avant la secousse principale :

« En fait, à partir de 1942, commence une période d'expansion urbaine assez extraordinaire qui va s'étendre sur une vingtaine d'années. Plus de 2 400 unités de logements sont venues s'ajouter dans la seule cité de Shawinigan entre 1942 et 1951. Dans la haute ville, la poussée urbaine a presque complètement occupé les terrains vacants au sud de l'avenue Saint-Sacrement; elle a même débordé à l'ouest du boulevard des Hêtres, pour donner naissance à la paroisse Ste-Croix. En gagnant vers le nord, l'urbanisation serrée dépasse les terrains de l'Alcan et, tout le long du boulevard des Hêtres, on peut presque parler, à la fin de la période, d'un ruban d'urbanisation qui soude maintenant Grand-Mère à l'agglomération shawiniganaise. »

(Brouillette, 1971, p.178)

De plus, quelques îlots d'urbanisation font leur apparition aux limites de Shawinigan : la mission Glenada qui grossit pour devenir la paroisse Saint-Charles-Garnier et un développement domiciliaire assez important (les rues de la

Paix et de la Victoire) s'installe à proximité du cimetière, situé de l'autre côté de la voie ferrée desservant la C.I.L. Par ailleurs, les banlieues aussi en profitent. Shawinigan-Sud, autrefois Almaville, augmente sa superficie urbanisée de plus de 35%, elle « devient donc une banlieue importante où déjà les résidences unifamiliales sont de plus en plus nombreuses » (Brouillette, 1971, p.179). Même Baie-Shawinigan, qui n'a pas connu de croissance urbaine depuis 20 ans, ouvre deux nouvelles rues dans le secteur Belgoville (les rues Chrétien et Saint-Louis).

Pour Shawinigan, la Deuxième Guerre Mondiale sera à l'origine d'une poussée extraordinaire dans tous les domaines d'activité. C'est nettement la période la plus retentissante de son histoire où la cité atteindra son apogée. Cet élan se prolongera jusque tard dans les années 1950.

➤ Référence iconographique en annexe

E) Un nouveau marché intérieur :

Le projet de construction d'un nouveau marché public intérieur marque la fin de deux décennies consacrées à l'amélioration des infrastructures municipales. Cette vaste entreprise de travaux publics a permis de combattre le chômage, la pauvreté et la misère. C'est la démolition du marché intérieur original (pour construire le poste de police numéro 1) qui avait inauguré en premier lieu le plan à long terme instauré par l'administration Dufresne. Il semble donc logique « de boucler la boucle » et de souligner cet événement par quelque chose de grandiose :

« La plus considérable de ces entreprises fut la construction du nouveau marché. Cette amélioration avait été proposée et étudiée par l'administration du maire Gélinas, qui avait obtenu la coopération du

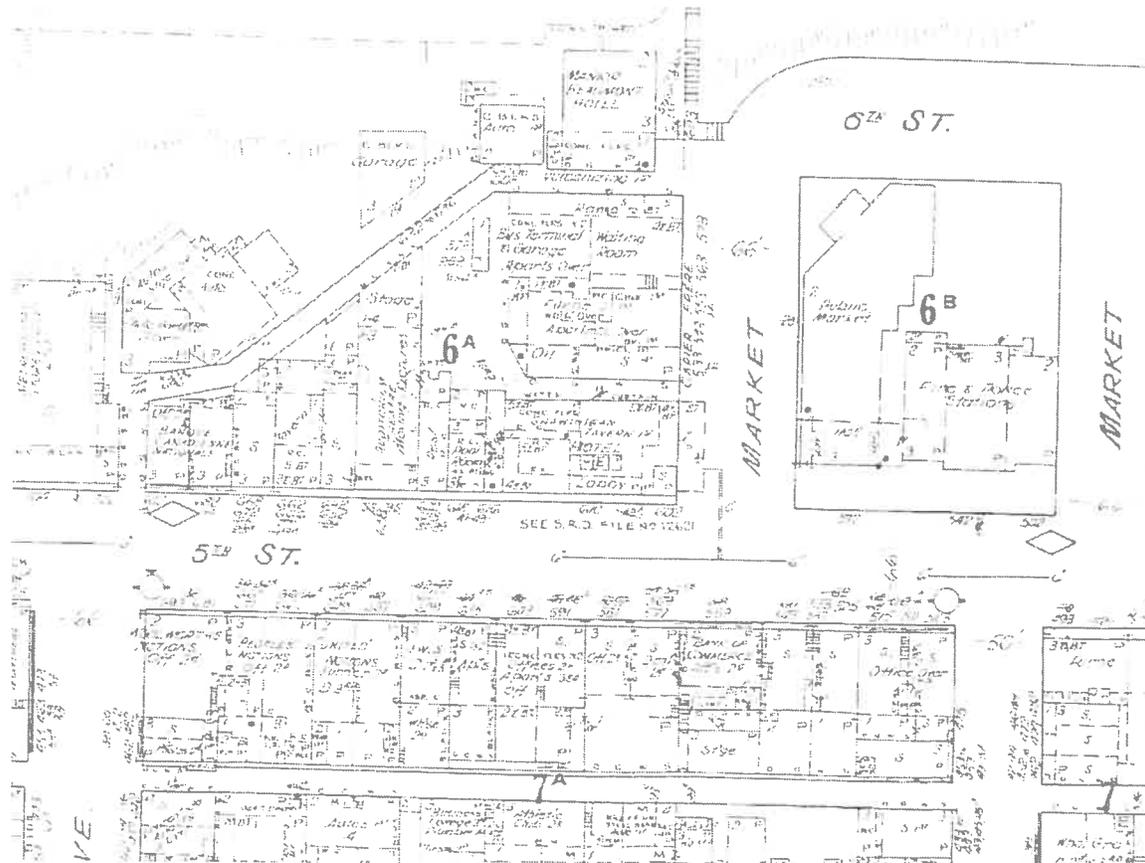


Figure 18 : Plan de la Place du marché en 1948
 (source : Ville de Shawinigan)

Conseil du Comté et avait fait les démarches pour obtenir un octroi du ministère de l'Agriculture. »

(Filteau, 1944, p. 249)

Avant d'entrer dans les détails de ce projet, une question se pose : pourquoi songer à reconstruire un nouveau marché alors que les édiles municipaux se sont débarrassés de l'ancien ? À première vue, il est raisonnable de penser que la démolition du marché, puis l'installation de halles ouvertes en béton, constituent une situation temporaire obligée et que la reconstruction d'un nouveau marché intérieur était de toute façon prévue. Toutefois, après la constatation de certains faits, il semble que ce ne soit peut-être pas le cas. En effet, le secteur de l'alimentation s'est passablement développé à partir des années 1920. Pour la période 1925-1926 (commençant et finissant le 30 juin), il est possible de dénombrer : 42 épiciers et bouchers, 5 épiciers en gros, 20 laitiers et 3 boulangers répartis un peu partout à travers la ville (Rapport du gérant municipal, 1925-1926). Dans les circonstances, un marché public s'avère moins indispensable. D'autre part, le retour aux halles ouvertes fait en sorte de rendre le commerce plus inconfortable, autant pour les vendeurs que pour leur clientèle, surtout durant la saison froide et pendant les intempéries. Finalement, la création d'un deuxième marché extérieur, dans le quartier Saint-Marc, peut être vue comme une mesure de dispersion afin de diluer l'achalandage sur la 5^e rue. Dans les circonstances, ces éléments sont peut-être la preuve qu'il existait déjà, à l'époque, une volonté visant à faire disparaître la tradition de marché public.

Quoiqu'il en soit, la popularité de la Place du marché ne se dément pas, la population continue à y faire leurs emplettes, malgré les désagréments occasionnés par le magasinage en plein-air :

« Ces abris étaient ouverts aux quatre vents et bien ouverts à la pluie et à la neige. À part les mouches et la chaleur, tout allait bien pour les vendeurs et les clients au cours de la belle saison et c'était, comme auparavant, le lieu de rendez-vous favori durant les journées de vendredi et samedi. Cependant, au cours de l'hiver, il y faisait souvent un froid de loup, particulièrement quand le vent du nord-ouest s'y engouffrait; il fallait bien tenir tuques et chapeaux pour ne pas se retrouver tête nue. Les marchands et les cultivateurs, obligés d'y passer toute la journée devant les étaux et comptoirs, n'y avaient pas la vie rose. »

(Larochelle, 1976, p.218)

Ainsi, l'habitude d'aller au marché est loin de se perdre, au contraire, elle se maintient. En 1926-1927, le marché extérieur compte 60 commerçants réguliers vendant des fruits, des légumes, des œufs, du beurre, du tabac et de la viande (Rapport du gérant municipal, p. 9).

Au printemps 1926, le système de location des tables au marché est modifié : « Le changement consiste à louer les tables pour toute l'année aux commerçants et cultivateurs qui les demandent, pourvu qu'ils les occupent avant une heure définie, les jours de marché; on garde aussi un certain nombre de tables non louées pour ceux qui ne viennent qu'occasionnellement sur le marché » (Rapport du gérant municipal, 1925-1926, p. 34). C'est ce que les gens appellent communément la taxe du marché.

Tableau II : perception de la taxe du marché de 1936 à 1945
(Place du marché de la 5^e rue seulement)

Année fiscale	Nombre de vendeurs au marché	Montant perçu
1936-1937	11 995	3 086 \$
1937-1938	11 271	2 899 \$
1938-1939	9 438	2 428 \$
1939-1940	11 167	2 715 \$
1940-1941	7 973	5 098 \$
1941-1942	7 925	4 807 \$
1942-1943	7 688	4 766 \$
1943-1944	7 634	4 627 \$
1944-1945	9 033	5 472 \$

(source : rapports du gérant municipal)

En plus de constater une certaine continuité dans l'utilisation du marché extérieur, ces statistiques démontrent que la taxe du marché est un revenu supplémentaire intéressant. Par exemple, pour la période 1939-1940, la taxe du marché représente 82,5% de la rubrique « Taxes diverses » de la colonne des revenus municipaux (Rapport du gérant municipal, p. 6). On remarque également l'apparition d'une nouvelle tendance dès l'ouverture du nouveau marché intérieur (année fiscale 1940-1941) : les vendeurs au marché sont moins nombreux alors que les revenus provenant de la location des tables sont plus importants. Cela signifie que le projet de construction d'un deuxième marché public a également été élaboré pour des raisons fiscales. En effet, pour l'administration municipale, il s'agit d'un prétexte idéal pour s'assurer une source de revenus complémentaire. En clair, le projet constitue une plus-value matérielle venant justifier la hausse de la taxe du marché. De plus, l'investissement de la municipalité dans la mise en place de cette plus-value est minimale, car elle entend bien profiter de l'opportunité de faire appel à l'aide gouvernementale, par le biais du programme des grands travaux publics pour combattre le chômage. Bref, on joint l'utile à l'agréable.

D'autre part, le local aménagé au sous-sol du poste de police n'est peut-être plus adéquat à la préparation de la viande pour la vente au marché. De fait,

le 11 août 1932, un avis provenant du Service Provincial d'Hygiène – Unité sanitaire du Comté de St-Maurice - informe le gérant et le Conseil de la Cité de Shawinigan Falls, qu'ils ont été « forcés, la semaine dernière de condamner et de saisir une grande quantité de viande (au-delà de 300 livres) parce qu'elle avait été altérée à la suite de son exposition à une trop grande chaleur et cela dans une salle trop étroite et sans ventilation appréciable » (deuxième paragraphe). Dans l'intérêt des citoyens, l'officier médical Dr A. Bossinotte ajoute également certaines modifications à apporter au local :

1. La salle doit être agrandie à même les autres pièces. De plus, le cabinet des toilettes est trop rapproché, il faut le déplacer.
2. Une ventilation adéquate doit être assurée au moyen d'éventails ou aspirateurs électriques.
3. Les murs ont besoin d'être repeints.
4. Les crochets devront être modifiés afin que la viande ne touche plus au mur.
5. Ajouter plus de mobilier (tables, tablettes, etc.) qu'il y en a actuellement.
6. La vente de viande au marché ne devrait être permise qu'une seule journée par semaine, parce qu'il n'y a pas de glacières ou de réfrigérateurs pour entreposer la viande durant la nuit.

Bref, des corrections seront nécessaires dans un avenir plus ou moins rapproché. Le temps est donc venu d'apporter des changements au service offert par la municipalité dans le cas du marché.



Figure 19 : L'édifice de la Place du marché
(source : Appartenance Mauricie)

Dès 1938, il est question d'ériger un nouveau marché public. Toutefois, les élus ne s'entendent pas sur le site à privilégier pour cette construction. Le Conseil se divise en deux clans : certains veulent le voir prendre la place du terrain de baseball, en bordure de la rivière Saint-Maurice, tandis que d'autres désirent qu'il occupe le même endroit sur la 5^e rue (Lacoursière, 2001). Ce sera la SWPC qui tranchera en refusant de vendre son terrain où est situé le terrain de baseball. Pour concrétiser le projet, les autorités décident de faire construire le marché dans le prolongement du poste de police en s'inspirant de la première esquisse d'Ernest Labelle : créer l'impression en façade de deux masses presque identiques reliées par une partie centrale. Afin d'assurer la cohérence de l'ensemble, le conseil municipal suit l'avis du gérant municipal et fait préparer un plan détaillé de traitement de la façade. C'est l'architecte de Trois-Rivières Jules Caron qui a l'honneur d'exécuter cette commande pour la somme de 400 \$ (correspondances administratives datées du 14 janvier et du 20 janvier 1939). D'après Jacques Lacoursière (2001), le résultat donnera un des édifices publics le plus réussi de la province.

Le Bureau de reconstruction économique du Québec s'engage à 70% de la facture, jusqu'à concurrence 150 000 \$. En 1939, le chantier est ouvert. Le 24 avril 1940, le Bureau de reconstruction économique fait arrêter les travaux parce que l'octroi de 150 000 \$ est épuisé et que le marché n'est toujours pas terminé (Les Chutes, 8 mai 1940, p. 3). Il déclare qu'il appartient à la Ville d'achever les travaux. La somme s'élève à 8 000 \$. Le Conseil tente de négocier avec le Bureau pour payer moitié-moitié les 8 000 \$ restants. Le 22 mai, le Bureau refuse de contribuer au parachèvement du marché (Les Chutes, p. 1). L'administration Bilodeau décide donc d'emprunter pour terminer seule les travaux. À cause de cet imbroglio, le chantier reste immobilisé pendant un mois. De plus, c'est probablement cette dispute qui mettra fin à la collaboration entre la municipalité et le gouvernement dans la réalisation des travaux publics. Le premier plancher sera ouvert au public un mois plus tard. Il est plus que temps

car les cultivateurs et les commerçants occupaient, depuis plusieurs mois, des cabanes de fortune au pourtour du poste de police numéro 1.

➤ Référence iconographique en annexe

F) La 5^e rue pendant la période de rayonnement industriel :

En premier lieu, la rédaction de cette partie du travail s'appuie, en grande partie, sur les souvenirs d'une personne qui les a colligés dans une monographie sur la 5^e rue (Michel Pratte, 1992). Les descriptions de Michel Pratte en ce domaine sont très précieuses et aident à comprendre la dynamique de la principale rue de Shawinigan.

Pendant cette période, les gens de Shawinigan gagnent des salaires très élevés et cette conjoncture a nécessairement des répercussions sur le mix commercial :

« Il faut toujours garder à l'esprit, pour bien comprendre l'évolution du commerce de détail à Shawinigan, que la clientèle locale, avec un revenu per capita se situant parmi les plus élevés au Québec et au Canada, possédait un pouvoir d'achat élevé et, jusqu'en 1961, le chiffre d'affaires des commerces de détail locaux s'est toujours maintenu supérieur de 16% à la moyenne canadienne. »

(Brouillette, 1971, p. 149)

Évidemment, c'est la période où Shawinigan est à son zénith. Cette époque fastueuse s'exprime et se vit sur la 5^e rue.

« Mais le soir, le vendredi surtout, l'activité montait d'un cran. On y venait faire sa promenade de santé, se montrer, musarder dans le centre, espérer une rencontre heureuse, inventorier les vitrines, visionner un film (...), se faire se voir; bref, se mettre au diapason et à l'heure de Shawinigan. »

(Pratte, 1992, p. 23)

C'est une rue commerciale spectacle, au même titre que la rue Sainte-Catherine à Montréal ou le boulevard Saint-Jean à Québec, mais à une échelle plus restreinte. La période de rayonnement industriel coïncide avec la maturation de la 5^e rue au plan morphologique : sa constitution est terminée.

Au début, la 5^e rue n'est occupée que par des emplacements institutionnels ou publics : de l'ouest à l'est, il y a le parterre de l'hôtel Cascade qui se prolonge jusqu'à la 5^e rue, qu'on transforme en un petit parc commémoratif avec un monument (un canon autrichien datant de la Première Guerre Mondiale), le Bureau de poste situé juste en face, la Place du marché et l'Hôtel de ville. Ces implantations sont régulièrement réparties le long de l'artère. Elles constituent également des minis pôles d'attraction, des projets phares, dans le but de :

1. Favoriser une occupation du sol rapide de la rue, en accélérant le processus spéculatif.
2. Favoriser un secteur où la topographie est impropre à une urbanisation aisée.
3. Attirer des bâtiments plus prestigieux que dans le reste de la Pointe-à-Bernard, en créant une plus-value sur les terrains avoisinants.



Figure 20 : Les bâtiments institutionnels ayant servi de projets phares
(source : Héritage Shawinigan)

4. Créer un environnement structuré par le biais d'un urbanisme rigide.

Il s'agit ici de mettre en branle une opération de marketing visant à impressionner les visiteurs et les convaincre de venir investir à Shawinigan. La 5^e rue doit devenir une allée servant de porte d'entrée à la ville.

Pour y arriver, elle sera construite autour d'un cheminement de points de repère visuels, les espaces publics, fortement encadrés par un cadre bâti dense et rectiligne menant jusqu'au haut lieu de l'administration municipale, l'Hôtel de ville. Ce traitement donné au paysage urbain débute par l'intersection de la 5^e rue et de l'avenue de la Station, par où passent obligatoirement les voyageurs empruntant la route arrivant de Trois-Rivières, via Almaville, et ceux qui débarquent du train à la gare du C.P.R. :

« Juste sur le coin, bien assis sur la grande pelouse du Cascade et semblant défendre l'entrée de la 5^e , qui naissait ici à cette avenue De la Station, un canon de campagne de la Guerre 1914-1918, faisait office de monument-rappel (...) En face, du vieux canon, de l'autre côté de la rue, le Bureau de poste (...) »

(Pratte, 1992, p. 24)

Les points de repère s'accompagnent d'axes visuels (avenues Tamarac, Mercier et des Cèdres) donnant sur la rivière et qui créent des ouvertures vers les rues résidentielles du bord de l'eau (1^{ère} à 4^e rue).

Deux créneaux importants s'installent et se développent sur la 5^e rue. Ils concernent les affaires et le divertissement :



Figure 21 : La 5^e Rue dans les années 1930
(source : Fabien Larochelle)

« Quelques années suffirent pour que les affaires s'y concentrent : le Marché, le Poste de police, l'édifice des Postes (...), trois ou quatre succursales de banques, un hôtel, une salle de cinéma, une pharmacie, un restaurant chinois, une salle de billard, une autre de quilles, des magasins de confection, etc. »

(Pratte, 1992, p. 25)

D'autre part, le paysage irrégulier jouera un rôle important dans la configuration finale de la 5^e rue :

« Les magasins s'installèrent d'abord sur la 4^e, mais elle avait le désavantage d'être bossue justement dans sa partie centrale, le commerce désertera partiellement, lui préférant la 5^e, adossée à la colline Saint-Pierre. »

(Pratte, 1992, p. 25)

Cette colline remplit une fonction symbolique : elle est le haut lieu par lequel l'élite anglophone et la religion catholique dirigent la masse francophone, car on y retrouve notamment le *Cascade Inn* et l'église Saint-Pierre. Il est donc normal de s'en rapprocher le plus possible. Cette colline aura aussi des incidences sur l'implantation même des bâtiments.

« (...) la 5^e rue se présentait quand même comme un ensemble un peu hétéroclite. Ce qui n'enlevait rien à son magnétisme, bien au contraire. Si d'un côté, à partir du Bureau de poste jusqu'à l'avenue (...) Broadway, les immeubles formaient un ensemble assez cohérent, dont les trois-quarts des rez-de-



Figure 22 : La 5^e Rue dans les années 1950
(source : Mathieu Boudreau)

chaussée servaient au commerce, le côté opposé était loin de présenter autant d'uniformité. À cause, bien sûr, de cette colline Saint-Pierre, qu'on avait dû littéralement trancher pour y construire les immeubles. »

(Pratte, 1992, p. 26)

Ainsi, le côté nord de la 5^e rue est une succession de parties urbanisées alternant avec des bouts de nature que l'on n'a pas encore réussi à dompter. Ce sentiment d'hétérogénéité est accentué par la diversité des activités auxquelles correspond chaque bâtiment. Certains des établissements qui se sont greffés à la 5^e deviendront des lieux de rencontre presque obligés et favoriseront l'émergence d'une vie sociale qui habitera toute la rue. C'est le cas de l'hôtel Shawinigan, la Place du marché, la taverne chez Maurice, la librairie Sauvageau, la quincaillerie J.V. Dufresne, etc. (Pratte, 1992). De plus, beaucoup d'événements spéciaux rassemblent la foule sur la 5^e rue. Il y en a un qui revient à chaque année et qui est toujours aussi populaire. C'est la parade du Père Noël organisée par le magasin de meubles Drolet, situé en face de la Place du marché:

« Et dans une atmosphère bien différente : une population en liesse – même les adultes, parce que la joie est communicative – des clameurs enthousiastes, des vêtements de toutes couleurs, des groupes qui se poussent et se déplacent dans leur hâte de voir enfin le traîneau du Père Noël et d'attraper au vol un de ces petits sacs de bonbons qu'il lançait dans la foule. »

(Pratte, 1992, p. 37)

En somme, la 5^e rue est le lieu qui instaure la fraternisation urbaine à Shawinigan.

➤ Référence iconographique en annexe

G) La Place du marché, place forte de la vie sociale et cœur commercial du Bas de la ville :

La Place du marché constitue un véritable monument municipal et il le restera jusqu'à sa fin :

« Les années ont décoloré la brique de ce monument, d'assez fière allure encore, qui dut évidemment combler l'orgueil de ses constructeurs, en répondant amplement aux besoins de l'époque. »

(L'Écho du Saint-Maurice, 10 février 1965, p.6)

Elle continue de jouer son rôle structurant en attirant des voisins prestigieux. En 1940, la compagnie d'autobus Carrier et frères inaugure son siège social et son terminus situé en face de la Place du marché, à côté de l'hôtel Shawinigan. Cette compagnie possède une flotte de 64 véhicules desservant 35 municipalités au Québec. Avant cette construction, le site avait accueilli, pendant quelque temps à partir de 1921, la première salle servant exclusivement au cinéma de Shawinigan, le théâtre Auditorium (Laroche, 1976). Ensuite, le théâtre Auditorium déménagera sur la 5^e rue, à l'ouest de l'hôtel Shawinigan. À l'extrémité nord du marché, dans le prolongement de l'hôtel Shawinigan et du terminus d'autobus Carrier, le fameux Manoir Beaumont fait son apparition dans les années 1940 : sa réputation d'être le haut lieu des mœurs légères à Shawinigan est connue officieusement partout à travers la région. En définitive, le pourtour de la Place du marché est convoité, car elle attire des voisins non moins célèbres qu'elle.



Figure 23 : Un jour de marché
(source : Ville de Shawinigan)

Le fait d'être un lieu beaucoup fréquenté explique cette situation. La salle du poste de police numéro 1 sert de tremplin à la fondation de plusieurs organismes civiques et communautaires : l'Union musicale (1925), la Société Saint-Jean-Baptiste (1926) et la Légion canadienne (1937) ne sont que quelques exemples (Larochelle, 1976). À chaque hiver, elle devient l'hôte d'un club musical, la Société des Concerts, qui y organise une série de spectacles lyriques avec des artistes de renom canadiens et étrangers. De fait, le 28 février 1940, elle invite ses membres à venir entendre le violoniste américain de réputation internationale, Albert Spalding (Les Chutes, p.7).

« Pendant plusieurs années encore, durant quelques semaines chaque hiver, la salle du poste de police no. 1, devenait le centre d'une belle activité artistique, où se succédaient les représentations théâtrales, l'opérette, la comédie musicale, le concert, le récital. »

(Filteau, 1944, p. 272)

Le nouveau marché intérieur, pour sa part, propose 114 emplacements spacieux se déployant sur deux étages. La popularité du marché tient à la grande diversité des produits offerts sur place. Pour être plus précis, il s'apparente davantage à un souk comme on en retrouve au Moyen-Orient. Par exemple, beaucoup de baby-boomers shawiniganais se souviendront d'avoir porté des vêtements provenant d'un marchand juif qui tenait boutique au deuxième étage du marché. Le niveau supérieur, inauguré le 7 avril 1940, est un demi-étage construit le long de la façade pour le bénéfice de l'Union musicale (Les Chutes, 10 avril 1940). Officiellement, ce local est un cadeau de la municipalité pour le 15^e anniversaire de l'Union musicale. Officieusement, il s'agit d'un subterfuge utilisé pour compléter l'illusion d'équilibre des proportions que l'on veut donner à

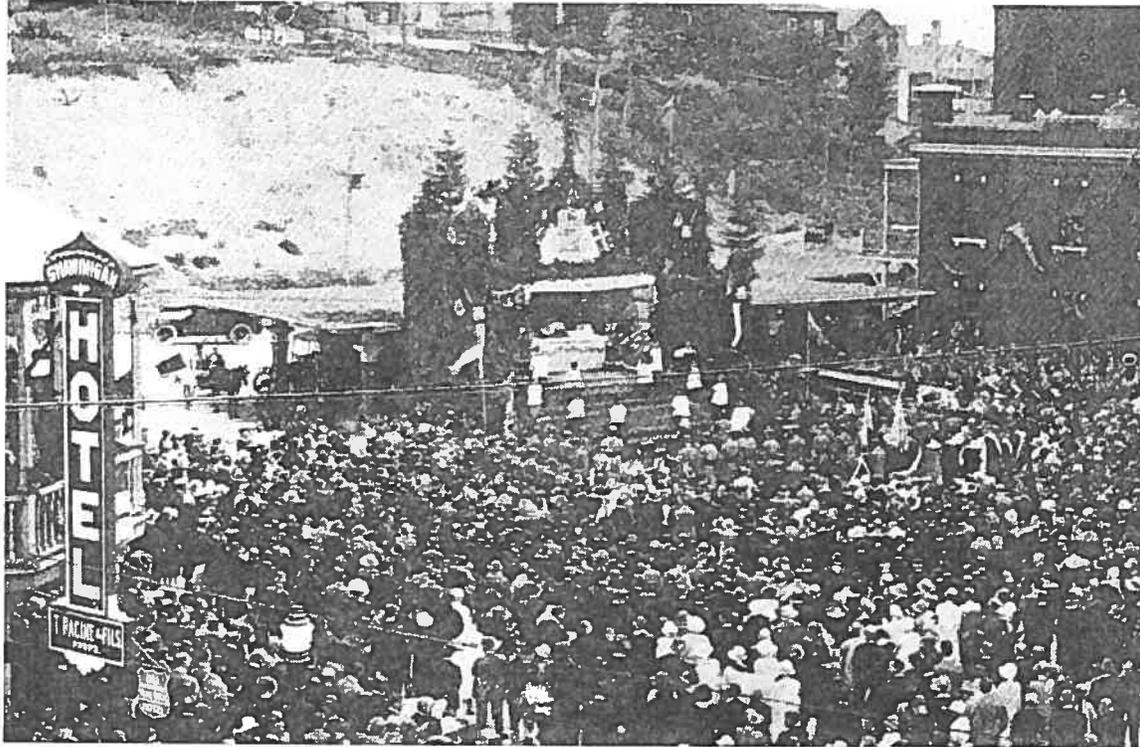


Figure 24 : Une fête religieuse en plein air
(source : Ville de Shawinigan)

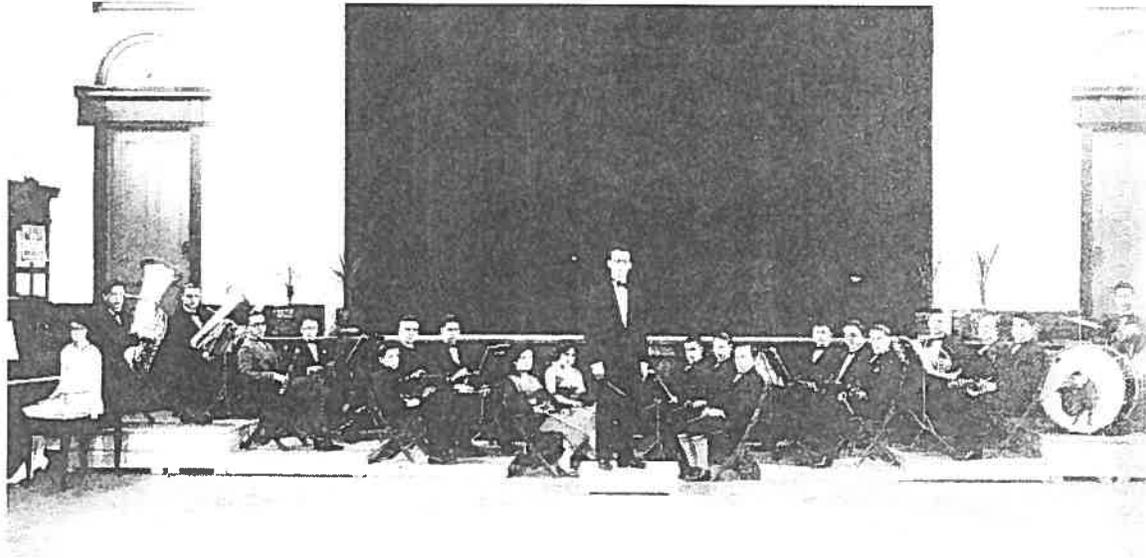


Figure 25 : L'Union musicale dans la salle de spectacle de l'Édifice de la Place du marché
(source : Fabien Larochelle)

la façade de l'édifice de la Place du marché. Voici une description du local de l'Union musicale :

« (...) les membres de l'Union musicale doivent maintenant gravir deux escaliers afin d'atteindre leurs nouveaux locaux. Le soleil et la lumière pénètrent avec profusion par 12 larges fenêtres; ceci est une amélioration sensible qui était désirée depuis longtemps. Malgré l'étroitesse des lieux, l'acoustique est excellente, grâce sans doute au fait que les murs sont recouverts de panneaux de ten test. »

(Les Chutes, mercredi 10 avril 1940, p.7)

La Place du marché demeure également une plaque tournante pour les événements spéciaux ponctuels ou cycliques. Comme spécimen d'événement ponctuel, le 21 mai 1950, l'Union musicale organise un concert bénéfice pour venir en aide aux associations amateurs de musique du Québec. L'initiative regroupe 500 musiciens de la province pour un concert en plein-air sur le parvis du bloc municipal (Shawinigan Standard, 31 mai 1950). Un exemple plus récent, et un peu plus persistant, est celui des roulottes à patates. À chaque année, depuis 62 ans, l'arrivée du printemps signifie le retour des deux roulottes qui prennent position à chaque extrémité de la 5^e rue. Elles ont acquis leur renommée grâce à leurs frites. La première, celle de Lionel Beauparlant, s'est installée en 1940 sur le parvis de la Place du marché, en bordure de la 5^e rue. L'endroit se révèle stratégique : « (...) c'était près du terminus d'autobus, au pied du manoir Beaumont et du grand escalier de la butte Saint-Pierre (...) » (Le Nouvelliste, 19 juillet 2001, p. 12). La proximité de la Place contribue à donner naissance à un phénomène urbain qui perdure encore aujourd'hui et qui fait partie intégrante de la culture urbaine locale.



Figure 26 : Le carrefour de l'avenue du marché
(source : Appartenance Mauricie)

En conclusion, Shawinigan constitue le centre d'une sous-région, la Vallée du Saint-Maurice, très peuplée pendant la période de rayonnement industriel. Dans un rayon de 15 kilomètres vivent plus de 50 000 personnes, dont la prospérité est directement reliée à celle de la Cité elle-même. Ouvriers, commerçants et artisans de tout l'hinterland y trouvent en grande partie leur gagne-pain. Les cultivateurs accourent au marché pour vendre leurs produits. Pourtant ils ne sont pas les seuls; il y aussi les représentants de commerce et les vendeurs itinérants. C'est la 5^e rue qui habille, chausse, soigne, tout ce petit monde. Elle occupe aussi leurs loisirs et la Place du marché y participe pour une bonne part, en étant un lieu de divertissement autant intérieur qu'extérieur. Le rôle important joué par la Place du marché provient de sa neutralité sur l'échiquier des relations interpersonnelles entre les deux groupes ethniques : elle n'est pas intégrée à aucun réseau social, c'est un lieu social urbain indépendant et elle peut être utilisée par n'importe quel groupe.

➤ Référence iconographique en annexe

CHAPITRE 5 : L'AGGLOMÉRATION SHAWINIGANAISE

A) La croisée des chemins, le centre-ville face au déclin :

Shawinigan semble, apparemment, toujours profiter de la vague de prospérité nord-américaine occasionnée par la Deuxième Guerre Mondiale. En fait, Shawinigan donne l'impression d'être encore dans le haut de la vague dans les années 1950. La décennie s'installe dans un air de fête, c'est le cinquantième anniversaire de fondation de la Cité. Les festivités se déroulent du 7 mai au 8 octobre 1951. Parmi les activités tenues lors de ces festivités, il faut mentionner le concours de création qui mena au dévoilement du drapeau municipal. Le gagnant, monsieur Alban Dufresne, décrit ainsi son œuvre :

« Le champ d'azur, dominé par une fleur de lis, est inspiré de la situation géographique de la ville dans la province de Québec. Il est traversé au centre par une onde d'argent qui représente l'énergie hydraulique, partant de la rivière Saint-Maurice. De cette onde, sortent deux éclairs d'or, symboles de l'électricité et des richesses que ce merveilleux élément ne cesse d'apporter (...) »

(dans Lacoursière, 2001, p. 145-146)

Pour les fins plus spécifiques de ce travail, il est important de rappeler le souvenir d'une journée en particulier : « Le dimanche 29 juin est la journée consacrée aux anciens de la ville. Hubert Biermans assiste au dévoilement, à la Place du marché, d'une plaque qui souligne son apport au développement de Shawinigan. Une autre plaque est apposée sur la place du *Cascade Inn* pour rendre hommage à une autre personnalité importante, J.E. Aldred » (Lacoursière, 2001, p. 146). Cette cérémonie consacre le bloc municipal composant l'édifice de la Place du marché en tant que monument et centre de la vie civique à Shawinigan.

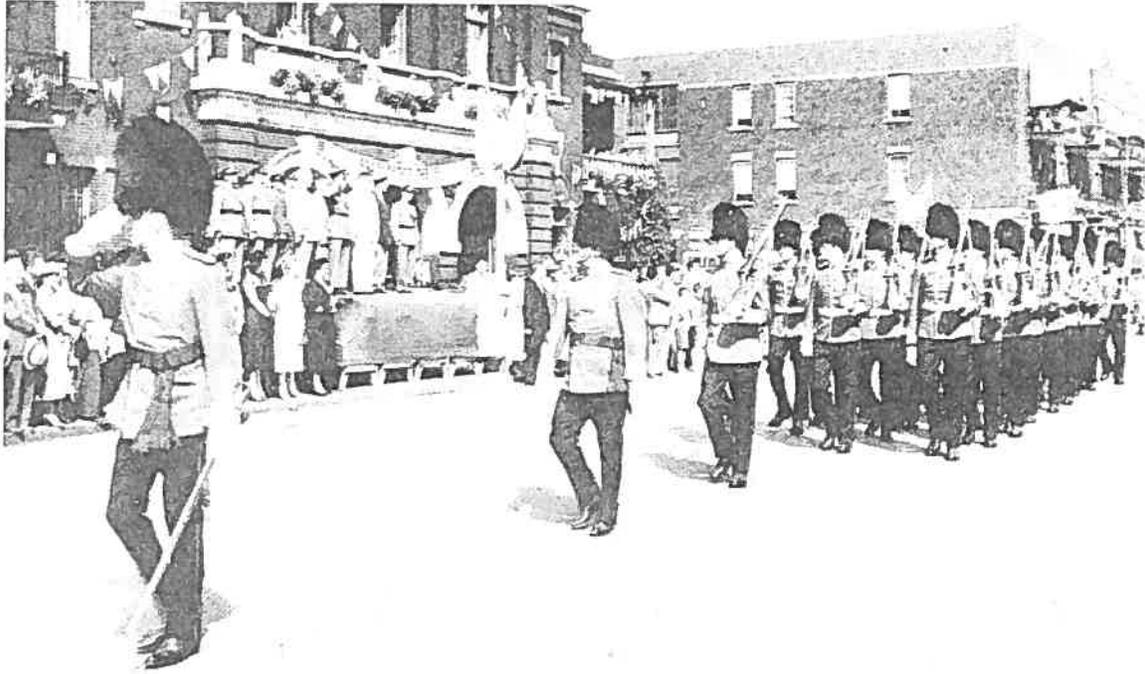


Figure 27 : La journée des anciens lors du 50^e anniversaire de la ville
(source : Appartenance Mauricie)

Sur le plan commercial, la période d'après-guerre déclenche une véritable petite révolution dans les habitudes de consommation des Nord-Américains. « Entre 1929 et 1939, la crise avait provoqué l'effondrement du pouvoir d'achat (...) Durant la guerre, (les gens) ont beau travailler, une partie des produits sont rationnés (sic), tandis qu'ils sont encouragés à économiser et à acheter des obligations de la Victoire. À la fin du conflit, les entreprises investissent massivement pour se reconvertir dans une économie de paix et, après une courte période d'ajustement, elles sont de nouveau prêtes à offrir une foule de produits (...) » (Laporte et Lefebvre, 2000, p.203). Après des années de rationnement et de privations, les vannes de la consommation se sont ouvertes. Cet essor de la consommation de masse, favorisée par une épargne forcée, accompagnera la montée de la classe moyenne qui s'affirmera par son pouvoir de dépenser.

À cause de la forte croissance démographique, caractéristique principale du Baby-Boom, la classe moyenne deviendra le groupe économique le plus important en Amérique du Nord. Mobilisée par une modernité qui n'avait pas réussi à prendre son envol et disposant d'un pouvoir financier accru, qu'elle n'a pas encore utilisé jusqu'à maintenant, cette classe se mettra à la recherche de moyens concrets pour améliorer sa condition de vie. Cette évolution peut être apparentée à un phénomène de découverte, dans la mesure où la diversité des produits offerts s'élargit pour tenter de satisfaire l'expression de besoins et de désirs dopés par la publicité. De fait, les nouveaux consommateurs devront faire face à des choix de plus en plus complexes, s'ils veulent accéder à un mode de vie dont on vante le caractère inédit et les mérites. C'est le début du « plaisir » de magasiner ...

Dans les années 1950, un nouveau concept d'établissement commercial, apparu dans les années 1920 dont la diffusion fut différée en raison de la Crise,

retient à nouveau l'attention. Les promoteurs des centres commerciaux misent sur la variété des marchandises offertes par plusieurs magasins concentrée en même endroit pour faire leur place au soleil. Mais, ils misent également sur la facilité d'accès par automobile pour se positionner avantageusement face à la concurrence des établissements traditionnels, essentiellement localisés dans les centre-villes et le long des artères commerciales des quartiers anciens. C'est que ce nouveau type d'établissement commercial suit les déplacements de la classe moyenne vers la banlieue. En effet, depuis la Seconde Guerre mondiale, le flux migratoire des populations urbaine sera détourné des villes centrales au profit de la périphérie. Cet étalement urbain progressif amène donc une réorganisation des activités économiques, notamment d'un point de vue commercial. Avec le temps, la formule des centres commerciaux s'impose avec succès.

Au Québec, le premier centre commercial est inauguré à Ville Saint-Laurent au milieu des années 1950. Cette première est rapidement suivie par d'autres implantations du même type aux abords de Montréal et Québec, puis, à compter des années 1960, dans un nombre croissant de villes québécoises. Bientôt chaque banlieue qui se respecte aura son centre commercial.

Ces centres commerciaux et les centre-villes ne sont pas d'entrée de jeu en concurrence directe. Non seulement les centres commerciaux répondent-ils à augmentation significative de la demande, attribuable à l'effet combiné de l'accroissement de la population et de l'essor de la consommation de masse, mais ils répondent d'abord à des besoins quasi quotidiens. En d'autres termes, il s'agit d'équipements de proximité (Lewis, 1998).

Le déclin démographique des quartiers centraux, l'accroissement de la mobilité consécutif à la généralisation de l'automobile, la délocalisation de certains commerces situés au centre-ville ou sur une artère commerciale

traditionnelle, l'augmentation rapide de la taille des centres commerciaux et de leurs aires d'influence, de même que l'attrait de la nouveauté, modifieront toutefois la donne, particulièrement dans les petites et les moyennes villes, où l'éloignement moindre des deux types d'organisation commerciale favorisera le déplacement des clientèles au profit des centres commerciaux. Au Québec comme partout en Amérique, l'histoire du commerce et de la consommation se déclinerait sur un mode nouveau (Lessard, 2001, p. 332-343).

Malheureusement, les décideurs et les professionnels mettront beaucoup de temps avant de percevoir et de mesurer les conséquences de cette évolution. Entre temps, beaucoup de dégâts auront été causés dans les centre-villes d'un peu partout, laissant les vieux noyaux défigurés, déstructurés et vidés de son élite marchande, qui petit à petit profite de la facilité offerte par les vrais centres commerciaux.

Confrontés à la popularité sans cesse croissante de ces derniers, la plupart des centre-villes nord-américains tenteront par divers moyens de lutter contre cette concurrence. Dans plusieurs cas, on optera pour une transformation susceptible de conférer au centre-ville les atouts du centre commercial. Démolitions d'édifices aux abords des concentrations commerciales afin d'aménager des aires de stationnement ou des stationnements étagés, réfection des trottoirs et remplacement du mobilier, installation de marquises pour protéger les clients des intempéries, piétonisation de rues ou de parties de rues, rénovation des façades, pour leur donner une apparence moderne, voire même insertion de bâtiments inspirés des constructions de banlieue ou petits centres commerciaux dans les interstices laissés par les démolitions, seront des avenues maintes fois empruntées. Au Québec, la construction du mail Saint-Roch dans la basse-ville de Québec et le réaménagement de la rue Wellington Nord à Sherbrooke constitueront deux exemples particulièrement connus de telles stratégies. Rares auront toutefois été les villes qui auront résisté à la tentation.

Malheureusement, ces initiatives auront rarement l'effet escompté. Un peu partout, le déclin semblera inévitable. Il s'accroîtra même au gré de la poursuite du déclin démographique dans les quartiers centraux, de la consolidation des équipements commerciaux de banlieue ... et de l'érosion commerciale du centre-ville. Seuls les centre-villes des agglomérations de plus grande taille qui auront été redynamisés par l'émergence d'une fonction tertiaire forte échapperont d'une certaine manière à cette dégradation.

Les parties suivantes de ce chapitre mettront en relief certaines des méthodes d'aménagement utilisées à Shawinigan dans l'acharnement à vouloir convertir le centre-ville en centre commercial.

Au niveau industriel, aucune nouvelle entreprise ne se montre intéressée à venir s'installer à Shawinigan. Quant aux industries déjà sur place, les investissements sont vraiment inégaux. Pour sa part, la *Shawinigan Chemicals* continue son expansion : « nouvelle usine de résine vynélique en janvier 1952, créant environ 40 nouveaux emplois industriels; nouvelle usine d'acide sulfurique en octobre 1955; nouvelle usine de soude caustique et de chlore en 1956. Puis, en janvier 1957, nouvelle usine de produits chimiques au coût de 3,5 millions \$ » (Brouillette, 1971, p.180). La C. I. L. et la *Canadian Carborundum* procèdent également à une extension de leurs activités. Pour les autres, les sommes dépensées sont minimales et sont « peu susceptibles de créer de nouveaux emplois, parce qu'elles sont affectées à la modernisation des procédés de production ou encore à l'achat de matériel pour enrayer la pollution » (Brouillette, 1971, p.180-181). Le processus d'embauche dans les grandes entreprises est donc en réduction constante.

Pourtant, cela n'affecte pas la croissance de l'urbanisation. En effet, la zone urbanisée augmente de 30,1%, alors que pendant la période de rayonnement industriel, l'âge d'or de Shawinigan, elle n'avait augmenté que de 24,8% (Brouillette, 1971). Toutefois ce sont les banlieues, surtout Shawinigan-Sud avec un accroissement de 34,4%, qui connaissent les expansions les plus importantes. Cette situation paraît un peu invraisemblable lorsque l'on sait que les périodes de forte croissance urbaine coïncident avec la création d'emplois dans les usines : lors du recensement effectué en 1960, la population de l'agglomération shawiniganaise (Shawinigan et les municipalités périphériques lui servant de banlieue) n'a augmenté que de 1 127 personnes. « En fait, l'accroissement considérable des superficies (...) s'explique par la très grande vogue que va prendre la construction domiciliaire unifamiliale au cours des années 1950 » (Brouillette, 1971, p.182). La guerre entraîne donc une démocratisation de l'espace, dans la mesure où les travailleurs sont capables d'améliorer leur niveau de vie : ils s'achètent une voiture, ils peuvent se déplacer

et s'éloigner de leur lieu de travail à la recherche d'un habitat convenant à leurs nouvelles aspirations, ils ont désormais le choix de décider ce qui est bon pour eux et pour leur famille. Étant donné que les salaires, dans les usines shawiniganaises, sont meilleurs que dans la plupart des villes canadiennes, on assiste donc à la prolifération des maisons unifamiliales se regroupant dans des quartiers plus aérés. Le dépeuplement des vieux quartiers est commencé. Sur le plan spatial, cette nouvelle tendance altère la perception des décideurs et masque le début du ralentissement économique (Brouillette, 1971). La ville s'étale surtout vers l'est, en direction de Grand-Mère, autre centre urbain important, et Sainte-Flore, la paroisse mère de Shawinigan et Grand-Mère.

De plus, l'utilisation massive de l'automobile et l'accroissement du niveau de vie sont à la base des changements survenus dans les habitudes de consommation et, conséquemment, de l'éclatement des marchés dans le domaine du commerce de détail :

« (...) depuis quelques années, on a pu assister à une augmentation considérable du trafic automobile sur la route 19 reliant Shawinigan et Trois-Rivières, et plus particulièrement les jeudi et vendredi soirs, alors que les magasins sont ouverts aux Trois-Rivières. D'une part, les équipements commerciaux de l'agglomération trifluvienne se sont accrus sensiblement au cours de la décennie qui vient de prendre fin; signalons entre autres l'ouverture d'un centre d'achats à Trois-Rivières-Ouest en 1961, l'ouverture d'un grand magasin, genre *Miracle Mart*, sur la route 19, à l'entrée du Cap-de-la-Madeleine en 1964 et l'ouverture d'un grand magasin à rayons sur la rue des Forges en 1966. »

(Brouillette, 1971, p. 152)

Après l'intermède de réjouissances et de commémorations des fêtes du cinquantenaire, l'administration municipale se lance dans la planification de la croissance future de la cité. En 1952, à la demande du maire François Roi, un groupe de citoyens se réunit pour former le comité d'expansion. Quelques mois plus tard, le comité d'expansion remet son rapport au conseil municipal :

« Vu la nécessité sociale, le besoin et le désir d'un grand nombre d'accéder à la propriété, vu aussi la nécessité économique d'attirer de nouvelles industries à Shawinigan, de mettre à leur disposition des terrains pour y construire leurs établissements et y loger leurs employés, les membres du comité d'expansion de la ville de Shawinigan, après mûres délibérations, en viennent à la conclusion que les autorités municipales doivent prendre les mesures nécessaires pour annexer les territoires requis pour le développement rationnel, vu dans une perspective d'au moins 20 à 25 ans, tenant compte du fait que ce développement ne se fera pas et ne devrait probablement pas se faire au même rythme que par le passé. »

(dans Lacoursière, 2001, p. 151)

De cette concertation naîtra le concept de « Grand Shawinigan » : la prospérité future de Shawinigan dépend de la cohérence du développement de sa région immédiate, constituée principalement de municipalités satellites, et l'avenir de celles-ci dépend directement du rendement de Shawinigan. Pour le comité d'expansion, le seul moyen d'assurer l'équilibre de cette inter-dépendance c'est de prendre le contrôle de ce Grand Shawinigan. Deux moyens sont avancés pour arriver à cette fin : les annexions et un plan de développement commun.

Quant à savoir laquelle de ces deux solutions doit prédominer, le comité est divisé sur la question. Un groupe minoritaire privilégie l'annexion des municipalités satellites avant d'entreprendre toute démarche de planification. Pour la majorité, avant d'entamer le processus d'annexions, la Cité doit concevoir un plan directeur d'urbanisme et un plan de zonage régional. « Nombreux seraient les avantages qui résulteraient de la préparation d'un plan ainsi préconçu, entre autres : les municipalités environnantes bénéficieraient d'un plan de développement à peu de frais et de tous les avantages inhérents à un tel plan » (Rapport du comité d'expansion, dans Lacoursière, 2001, p. 151). Ainsi, les municipalités satellites seraient à même de constater par elles-mêmes les bienfaits d'un développement intégré, en remplacement d'une multitude d'efforts isolés. En d'autres termes, le plan doit servir de véhicule publicitaire aux annexions. Finalement, ces recommandations aboutiront à la constitution d'un service d'urbanisme en 1955. Sa première mission sera de prévoir le développement du territoire de la cité à l'intérieur d'un plan directeur.

Les négociations pour annexer de nouvelles municipalités débutent en 1953. Paradoxalement, ce sont souvent celles-ci qui entament les premières démarches. C'est probablement ces demandes hâtives d'annexion qui ont mené Shawinigan à réfléchir sur son avenir, son développement futur, en rapport avec son statut de ville-centre et la notion de « Grand Shawinigan » qui en résulte. En effet, dès 1951, la municipalité indépendante de Shawinigan-Nord (autrefois mission Glenada, constituée en paroisse – Saint-Charles-Garnier – en 1949) fait acheminer une première demande. Cette requête, signée par 82 propriétaires, argue que Shawinigan-Nord est l'expansion logique de Shawinigan et s'appuie sur les considérations suivantes : la population de Shawinigan-Nord se compose en grande partie d'ex-résidents de Shawinigan; l'exode des citoyens de Shawinigan vers les municipalités limitrophes est causé par l'absence de terrains, sur le territoire de la cité, pouvant répondre aux nouveaux besoins des citoyens; le territoire de Shawinigan-Nord est maintenant organisé en paroisse; la majorité de sa population travaille à Shawinigan et l'annexion ne sera pas une

charge supplémentaire pour la cité, puisque les services publics sont déjà en place (Laroche, 1976). En définitive, Shawinigan-Nord fait valoir que son annexion est un prolongement logique de Shawinigan, dans la mesure où l'exercice consiste seulement à intégrer une nouvelle paroisse au territoire shawiniganais, ce qui génère peu d'impact. Malheureusement, « Ces démarches ne devaient cependant pas retenir l'attention du Conseil de Shawinigan Falls qui se limita à un accusé de réception sans s'engager d'aucune façon » (Laroche, 1976, p. 114). La municipalité de Shawinigan-Nord revient à la charge en 1953. Shawinigan est maintenant prête à aller de l'avant. L'annexion de Shawinigan-Nord devient effective le 9 juin 1954 (Lacoursière, 2001). Cette annexion ajoute au territoire shawiniganais une superficie de 1 340 acres à l'ouest du pont Drew et élève sa population de 848 personnes et son évaluation foncière de 402 515 \$ (Laroche, 1976).

Le deuxième village de Shawinigan-Est s'engage dans une démarche similaire. De fait, les discussions s'amorcent en 1953 et l'annexion se concrétise en 1957. En plus de mettre la main sur une nouvelle paroisse, la paroisse Assomption, ayant une valeur foncière de 800 000 \$ et 1 500 habitants, l'incorporation de ce territoire permettra de relier géographiquement Shawinigan et Grand-Mère. La route desservant les deux municipalités, le rang des Hêtres, continuera d'être le principal axe de développement de Shawinigan au cours des prochaines années. « Pour que le Grand Shawinigan devienne réalité, il ne manque plus que l'annexion de la Baie-Shawinigan et celle de Shawinigan-Sud » (Lacoursière, 2001, p. 154). Dans les deux cas, des pourparlers sont entrepris mais ils n'aboutiront à aucun résultat concret.

La problématique des petites municipalités périphériques a toujours été la même, elles sont incapables d'assumer les coûts liés à l'implantation, sur leur territoire, des infrastructures nécessaires à une population urbaine. Le fait que leurs revenus proviennent presque exclusivement des taxes foncières explique cette situation. Dans le meilleur des cas, elles sont obligées de s'endetter pour

fournir un minimum de services. Généralement, le fardeau fiscal rattaché au développement des services publics est trop lourd comparativement à la petite taille des municipalités périphériques : les gens fuient la ville centrale, mais veulent en conserver toutes les commodités. Devant cette perspective, les petites agglomérations, gravitant autour des villes centrales, sont souvent forcées de demander l'annexion.

Le cas de Shawinigan-Sud est typique, c'est la ville dortoir par excellence établie à proximité de Shawinigan :

« C'est l'endroit idéal du Grand Shawinigan pour le développement des résidences privées. La construction s'est faite sur un plan d'ensemble et les règlements de construction ont été bien suivis. Le terrain est plat, sablonneux et tout porte à croire que ce sera Shawinigan-Sud qui se développera le plus dans ce domaine (...) »

(extrait d'un rapport du gérant Robert Dorion, dans Lacoursière, 2001, p.156)

En 1958, son rattachement à celle-ci aurait pu se faire, mais l'annexion de Shawinigan-Nord et Shawinigan-Est mettent les finances de la cité dans une situation précaire (Lacoursière, 2001). Pourtant, cette annexion aurait dû être une priorité. Considérant que Shawinigan ne peut procéder à l'annexion et que sa principale banlieue a besoin d'augmenter ses revenus, le conseil de Shawinigan-Sud réclame la jouissance d'une partie des taxes payées par les usines de Shawinigan. L'administration shawiniganaise refuse de donner suite à cette demande. Le 25 mars 1960, après des mois de discordes au sujet de l'annexion, Shawinigan-Sud n'a plus de marge de manœuvre : n'ayant plus que 900 \$ dans ses coffres, elle décide d'arrêter tous les travaux en cours et de congédier temporairement ses employés (Lacoursière, 2001). L'annexion à

Shawinigan paraît maintenant inévitable. Malheureusement ou heureusement, le gouvernement provincial de l'époque règlera la question en autorisant un règlement d'emprunt de 90 000 \$ en faveur de Shawinigan-Sud (Lacoursière, 2001). En 1961, le village de Shawinigan-Sud obtiendra le statut de ville. À partir de ce moment, les pourparlers au sujet de son annexion se complexifieront jusqu'au point de rendre la chose impossible.

Officialisée le 14 janvier 1958, la disparition du mot « *Falls* », dans la désignation toponymique de Shawinigan, annonce la fin d'une époque. Plus clairement, elle annonce le retrait progressif de la prédominance anglophone et industrielle sur Shawinigan. La SWPC est bon exemple de ce changement de tendance. En effet, à partir de 1945, la SWPC tend à moins s'impliquer dans les affaires municipales afin d'assurer la cohésion urbaine de la municipalité. En fait, elle se retire tranquillement : elle se départit de toutes ses propriétés, elle ne conserve que celles se rapportant directement à ses installations locales et elle fait construire à Trois-Rivières un édifice pour accueillir ses bureaux régionaux (Lacoursière, 2001). Elle semble pressentir que Shawinigan n'est pas prête à suivre le virage de la modernisation de l'économie. Toutefois, elle continuera, jusqu'à la fin, de jouer un rôle dans l'économie locale, notamment par sa prépondérance au niveau fiscal et par les subventions qu'elle accorde pour certains projets.

Malgré tout, Shawinigan semble se complaire dans un immobilisme confortable :

« Alors que le Québec entre doucement dans ce que l'on appellera la Révolution tranquille, Shawinigan semble s'endormir. Il est vrai qu'en 1960 les principales industries emploient 5 695 personnes. Il est vrai que les biens imposables de ces compagnies sont évalués à près de 61 millions de dollars et que

ces industries paient à la ville des taxes foncières de l'ordre de 1 524 640, 62 \$, alors que les propriétés privées ne sont évaluées qu'à moins d'un million \$ et que les taxes perçues sur les propriétés privées n'atteignent pas 24 000 \$. »

(Lacoursière, 2001, p.171)

Ainsi, la majorité de l'élite shawiniganaise tente de conserver, pour son seul profit, les acquis de la période de rayonnement industriel et de faire perdurer ce paradis fictif le plus longtemps possible. Cette conception rallie la majorité des décideurs. Au nom de celle-ci, la tentative de centraliser toutes les forces vives à Shawinigan est justifiée. Pourtant, son avenir est directement relié au développement de son environnement immédiat (qu'elle fait vivre mais dont elle est inconsciemment dépendante) et aussi à celui d'une réalité encore beaucoup plus vaste. C'est à cause de cet état d'esprit que le Grand Shawinigan n'a pas pu réellement prendre forme et que les problèmes ont commencé. En fait, cette conviction va permettre de nier, pendant un certain temps, les transformations s'opérant au niveau industriel et économique.

Normand Brouillette, dans un article résumant sa thèse de doctorat, explique les facteurs menant au déclin industriel de Shawinigan (1973). Pour lui, Shawinigan est une ville née du progrès, mais qui sera aussi victime du progrès. Si on veut employer une métaphore, il s'agit simplement du retour du balancier : « Créée de toutes pièces grâce au développement de la technologie, son essor futur pouvait être mis en péril par ce même développement de la technologie. Shawinigan, à son origine, ne possédait pas de qualités de situation suffisantes qui auraient pu permettre le développement et l'épanouissement d'un établissement humain » (Brouillette, 1971, p. 84). Cette affirmation constitue l'idée maîtresse permettant de comprendre le contexte dans lequel prend forme le déclin industriel de Shawinigan. Normand Brouillette explique ce contexte sous forme de facteurs :

Les facteurs spatiaux

Dans les années 1950, plus de 70% de la production shawiniganaise est destinée à l'Europe en reconstruction. Il s'agit donc d'une manne incroyable. Dix ans plus tard, elle est à même de produire ce qu'il lui faut et les exportations vers l'Europe ne représentent plus que 35 % de la production. Le reste s'écoule dans le nord-est des États-Unis. Cela signifie que les marchés se sont rapprochés et que les délais de livraison ont proportionnellement été réduits. De fait, en sachant qu'ils peuvent être fournis plus rapidement, les clients stockent de moins en moins des quantités considérables de produits semi-finis. Dans cette optique, les réseaux routiers sont davantage utilisés car ils sont plus mobiles et plus rapides que les services ferroviaires.

« Le facteur temps, inséparable du facteur espace, prend donc maintenant une importance primordiale. L'impossibilité d'acheminer dans un espace de temps relativement court les produits commandés, peut souvent se traduire par la perte à plus ou moins long terme de débouchés intéressants. On comprend dès lors toute l'importance que revêt l'existence d'un excellent réseau routier, non pas pour permettre l'expansion des industries locales, mais simplement pour éviter leur asphyxie (...) »

(Brouillette, 1973, p.125-126)

Hélas, le réseau routier du centre du Québec est inadéquat pour répondre aux nouveaux impératifs de l'industrie moderne. En 1969, la vieille route 19 et la route 153 supportent, entre Shawinigan et la route 2 (anciennement le Chemin du Roy), un trafic dense équivalant à au moins 80% du flux annuel moyen de l'autoroute 20, à la hauteur de Drummondville. De plus, il faut franchir 45

kilomètres pour rejoindre l'autoroute 40, à Berthier. Pour finir, la Mauricie ne sera jointe à la rive sud du Fleuve qu'en 1967 (construction du pont Laviolette). En résumé, par sa structure ancienne et inadaptée, le réseau routier apparaît comme un facteur de plus en plus négatif mettant en péril la modernisation de l'industrialisation des villes de la Mauricie et de Shawinigan en particulier : la désuétude des liens routiers ne favorise pas l'implantation de nouvelles entreprises et nuit à celles déjà en place qui sont obligées de se servir du transport routier pour approvisionner leurs clients. Bref, Shawinigan est mal positionnée face aux nouveaux circuits qui assurent dorénavant l'essor économique des centres urbains.

Les facteurs humains

Selon Normand Brouillette (1973), la raison la plus souvent avancée pour expliquer le déclin industriel de Shawinigan est le mauvais état des relations de travail patrons – employés entre 1950 et 1964. Effectivement, pour plusieurs, cela serait allé jusqu'à avoir donné une mauvaise renommée à Shawinigan, ayant pour résultat de faire fuir les investisseurs potentiels et contraint certaines entreprises locales à déménager ailleurs. Pour l'auteur, les revendications syndicales et les grèves expliquent partiellement le déclin : « Les fortes hausses de salaires des années 1950 ont diminué la position concurrentielle des entreprises locales en élevant les coûts de production. D'autre part, la réputation d'une ville où les salaires sont élevés et les syndicats dynamiques, a pu orienter de nouveaux investisseurs, en particulier les petites et les moyennes entreprises, vers d'autres régions » (Brouillette, 1973, p.128).

Il y a d'autres variables à prendre en compte dans ce second groupe de facteurs. Il s'agit du vieillissement de la main-d'œuvre et l'absence de prospection industrielle. Étant donné que le renouvellement de la main-d'œuvre ne se fait plus par l'accroissement de l'embauche dans les usines, les entreprises locales doivent supporter une charge salariale supplémentaire pour

compenser une baisse de la qualité intrinsèque d'un personnel vieillissant et assumer la rééducation professionnelle de travailleurs âgés. En 1969, la moyenne d'âge des travailleurs de la C.I.L. est de 51, 5 ans (Brouillette, 1973). Une telle situation n'incite pas d'autres industries à venir s'installer, surtout lorsqu'il n'y a pas d'organisme de promotion économique pour tenter de les convaincre du contraire. En 1967, le budget municipal consacré à la promotion industrielle est inférieur à celui de l'Union musicale, qui est de 6 000 \$ (Brouillette, 1973).

Les facteurs politiques

Les décisions prises par les différents paliers de gouvernement, dans l'intérêt de la majorité, ont souvent eu des répercussions négatives à Shawinigan : l'archétype en est la nationalisation de l'électricité en 1963. La nationalisation n'apporte rien aux anciennes régions productrices d'électricité, pas même une baisse des tarifs domestiques, car ils étaient déjà avantageux. Sur le plan industriel, c'est comme si la nationalisation n'avait jamais eu lieu : les tarifs continuent d'augmenter. Seules deux zones bénéficient de taux industriels plus favorables : Montréal et Québec. « On se retrouve donc devant le scandaleux paradoxe d'industries établies à proximité des génératrices et qui doivent payer leur électricité plus cher qu'elles ne la paieraient à Montréal ou à Québec. Ceci n'a évidemment pas favorisé l'implantation industrielle à Shawinigan ces dernières années » (Brouillette, 1973, p. 129). En d'autres termes, Shawinigan perd son principal facteur de localisation industrielle, soit une source énergétique à bas prix.

Le fédéral, pour sa part, accorde des subventions au développement régional, par le biais de régions désignées. En 1969, Shawinigan en fait partie. Le problème c'est que Montréal est aussi une région désignée. Donc, à subvention égale, le choix n'est que fictif. La loi sur les zones spéciales (1970) vient corriger un peu la situation. « Mais comme la zone dans laquelle est

comprise Shawinigan englobe également Trois-Rivières et surtout le parc industriel de Bécancour maintenant doté d'un port en eau profonde et bientôt relié au réseau nord-américain de voies ferrées et d'autoroutes, on risque fort d'attendre plusieurs années encore à Shawinigan l'implantation de nouvelles grandes usines » (Brouillette, 1973, p. 130).

Quant au niveau municipal, il continue de trouver son profit au dépend des industries. Jusqu'en 1969, le secteur manufacturier contribue à la caisse municipale pour 80% des taxes locales (Brouillette, 1973).

Les facteurs technologiques et conjoncturels

Malgré l'importance des facteurs expliqués plus haut, ils ne servent qu'à expliquer en partie les déboires industriels de l'agglomération. En fait, les difficultés que connaissent les entreprises trouvent leur source au sein des usines locales elles-mêmes.

« Il faut toujours garder à l'esprit, pour bien comprendre le déclin actuel de l'agglomération, que le gros des investissements industriels survenus à Shawinigan sont antérieurs à 1945. Dans la période d'après-guerre et jusqu'à nos jours, la majeure partie des investissements sont affectés à la modernisation d'équipements anciens et désuets. Les équipements modernes que l'on a installés ont permis de maintenir et même d'accroître la production tout en diminuant le nombre de travailleurs et, partant, les coûts de production. Bref, on a accru l'efficacité de la main-d'œuvre. »

(Brouillette, 1973, p.130)

Malgré ces améliorations, les coûts de production demeurent plus élevés que dans les usines plus récentes. La compétition pour la fabrication des mêmes produits est donc inégale. Ces nouvelles usines ont tendance à s'implanter dans les régions qui étaient auparavant les principaux débouchés des industries shawiniganaises. Des coûts de main-d'œuvre inférieurs et une technologie moderne viennent à bout de s'emparer des parts de marché occupées par les entreprises locales.

À cette compétition féroce s'ajoute un manque évident de nouveaux établissements industriels. Plusieurs facteurs déjà mentionnés expliquent cette carence. Toutefois, « le développement de la technologie qui permet aujourd'hui à l'industrie d'être de moins en moins assujettie aux facteurs traditionnels de localisation explique en grande partie cette situation » (Brouillette, 1973, p.131). Donc, les grandes industries énergivores sont de moins en moins dépendantes et la nécessité d'être à proximité d'une source importante d'énergie est devenue négligeable : par exemple, la fabrication d'une tonne d'aluminium ne requiert plus que 15 000 kwh, contrairement à 40 000 kwh au début des années 1960 (Guglielmo dans Brouillette, 1973). Cette conjoncture fait en sorte que l'industrie manufacturière en général a une propension à s'installer près de leur marché, c'est-à-dire près des grands centres urbains. Évidemment, Shawinigan se retrouve dans une position difficile.

Dans son éditorial du 9 novembre 1966, le journaliste José Caden résume ainsi la situation qui attend le nouveau maire au tournant des prochaines élections :

- La population de Shawinigan tombe de 32 169 (1961) à 30 351 (1966).
- Les magasins se vident et ne trouvent plus preneur. L'avenue de la Station en est bon exemple.
- Les usines tendent à restreindre leur personnel ouvrier pour des raisons d'automatisation.

- Les revenus municipaux iront donc plutôt en se ratatinant tandis que les charges de services et les salaires ne diminueront certainement pas.
- Un surplus annuel de jeunes, scolairement et techniquement mieux équipés, qui devra s'expatrier si rien de positif ne survient.

(L'Écho du Saint-Maurice, p.2)

➤ Référence iconographique en annexe

B) Le programme de modernisation publique ou la vision du maire Dufresne :

Inutile d'insister sur le fait que Shawinigan a besoin de changement. C'est dans ce contexte que se dérouleront les élections de 1963. Dans un premier temps, un début de réforme commence à prendre forme autour du tapage politique entourant l'adoption du rôle d'évaluation de 1963. En effet, le maire l'époque, J.-A. Foucher, s'objecte publiquement contre l'adoption d'une méthode scientifique pour établir le rôle foncier. Il propose même de continuer à s'en tenir au rôle de 1962. Il faut dire que l'évaluation scientifique des propriétés fait en sorte de diminuer considérablement la valeur des installations industrielles. Pourtant, le reste du conseil n'est pas de cet avis, le droit de veto et la grève du maire n'y changeront rien, et celui-ci maintiendra la décision d'adopter le nouveau rôle. Le 12 août 1963, la journée de l'adoption du rôle d'évaluation foncière, le maire Foucher remet sa démission (Lacoursière, 2001). Cela aura pour effet de précipiter la tenue d'un nouveau scrutin. Cette élection est le prétexte idéal pour José Caden de lancer un appel au modernisme pour sortir Shawinigan de son marasme :

« Il faudra sûrement **un peu de révolutionnaire** à notre Hôtel de ville, je veux dire **un peu moins de routine**, de **paresse d'idées**, de **résistance aux adaptations modernes et techniques** sur tous les

plans, dans sa méthode d'agir, dans sa volonté farouche de remettre Shawinigan en plein courant ... Monsieur le Maire et Messieurs les échevins, n'ayez pas peur de faire preuve d'**audace** et même d'un brin d'imprudence acrobatique sur le trapèze! ... Shawinigan roule encore avec son **moteur** de 1930 : *General Electric* et *General Motors* ont tout de même diablement modifié les leurs depuis ce temps-là ! »
(L'Écho du Saint-Maurice, p.3)

Le 4 novembre 1963, le courtier d'assurances et ex-militaire Gérard Dufresne est élu au poste de maire. Il remporte l'élection avec 950 voix d'avance sur son opposant François Roy, ancien maire de Shawinigan de 1946 à 1954 (Lacoursière, 2001). Il fait élire avec lui cinq nouveaux échevins sur une possibilité de huit. Ce remaniement du conseil municipal, majoritairement en faveur de nouveaux venus, ressemble étrangement à ce que l'on a vécu au début de la période industrielle. En effet, comme en 1920, Shawinigan se retrouve dans une situation critique et, à l'instar de son homologue J.-Alexis Dufresne, le nouveau maire se présente comme celui qui est bien au fait des nouvelles tendances urbaines. À ce sujet, le slogan électoral du maire Gérard Dufresne est très révélateur : « Le 4 novembre prochain. Pour réveiller la ville, donnez-vous comme maire, un homme éveillé. Votez Gérard Dufresne » (L'Écho du Saint-Maurice, octobre 1963).

De plus, lui aussi dispose d'un « programme dynamique pour réveiller la ville » (L'Écho du Saint-Maurice, octobre 1963). L'objectif de ce programme est de « créer un climat d'optimisme et donner à la ville toute la publicité possible » (L'Écho du Saint-Maurice, octobre 1963). Pour y arriver, il semble trouver son inspiration auprès de l'administration de Jean Drapeau à Montréal (en poste depuis 1960).

Dans un premier temps, on sait qu'ils se sont déjà rencontrés : une photographie publiée par L'Écho du Saint-Maurice, le 18 mai 1966, montre les deux magistrats en train de fraterniser lors d'une « ambassade » de Gérard Dufresne à Montréal. D'autre part, la similitude physiologique entre les deux interlocuteurs est frappante : on jurerait voir des frères, sinon des jumeaux. Cette ressemblance est peut-être la source d'une certaine connivence qui a poussé le maire Dufresne à épouser les idées du maire Drapeau. La chose paraît d'autant plus plausible quand on pense que les deux hommes auraient pu se rencontrer en 1959, lorsque Jean Drapeau parcourait le Québec, pour donner des conférences, dans le but de fonder un nouveau parti politique provincial (car Gérard Dufresne s'intéresse aussi à la politique provinciale puisqu'il se présenta comme candidat libéral aux élections de 1970 (Larochelle, 1976)).

À partir de ces constatations et en faisant le parallèle suivant entre les deux administrations, on peut raisonnablement supposer que le « programme dynamique » du maire Gérard Dufresne reprend, à sa manière, les grandes lignes du plan élaboré par le parti civique de Jean Drapeau pour moderniser Montréal :

1. **Rendre la gestion municipale plus efficace** : passer d'une gestion centrée sur des actions à court terme, visant des retombées électorales immédiates, à une planification durable plus englobante. Pour ce faire, le programme Dufresne prévoit la réalisation « d'un plan directeur et d'un plan quinquennal établissant à l'avance les travaux à faire et leur priorité », accompagné d'un système de comptabilité tenant compte du plan d'action (L'Écho du Saint-Maurice, octobre 1963).
2. **Une stratégie de développement basée sur la réalisation de grands projets**. Le concept rattaché à cette stratégie est de se servir de ces investissements publics comme levier de développement : en réglant certains problèmes d'interface causés par la relative désuétude des

infrastructures de la ville ancienne, comme c'est le cas pour la circulation ou le stationnement, on espère créer des retombées économiques importantes et engendrer des investissements privés considérables. Dans cette optique, l'administration Drapeau fait construire l'autoroute Décarie, le premier réseau de métro, le centre Claude-Robillard, des HLM dans le quartier Saint-Henri, etc. L'administration Dufresne suit passablement la même tangente mais à une échelle plus réduite : la construction d'un poste de police neuf, l'inauguration d'un nouveau marché public, l'installation d'équipements sportifs dans le parc Saint-Marc, l'érection d'un kiosque à musique moderne dans le parc Saint-Maurice, la transformation de l'ancienne église Christ-Roi en palestres municipale, etc.

3. Une attention particulière doit être portée au centre-ville :

« L'administration accorde d'ailleurs une grande importance au développement du centre-ville et appuie les projets des promoteurs en ce sens (comme la Place Ville-Marie). Pour faciliter l'accès au centre, elle intervient de façon efficace pour améliorer la circulation : réglementation plus vigoureuse du stationnement, interdiction de virage à gauche dans les grandes artères, multiplication des rues à sens unique » (Linteau, 1992, p.581-582). À Shawinigan, la 5^e et la 4^e deviennent des rues à sens unique inversé, comme la 2^e et 1^{ère}, connectées par des rues transversales à une voie collectrice, la 3^e rue, servant de pivot entre le centre-ville, les deux artères menant dans le haut de la ville (l'avenue des Cèdres et l'avenue de la Station) et le pont de Shawinigan-Sud. Les projets immobiliers privés servant à rajeunir le centre-ville sont aussi favorisés. La construction de la nouvelle banque Royale, d'un bureau de poste plus spacieux et du magasin Woolworth en sont de bons exemples.

4. Faire connaître l'agglomération au-delà de ses frontières locales en accroissant sa visibilité. Avec Expo 67, Jean Drapeau cherche à

donner à Montréal une envergure internationale et à l'inscrire dans le réseau des grandes villes mondiales (Linteau, 1992). L'ambition du maire Dufresne est moins grande : elle consiste simplement à doter de Shawinigan d'un centre civique ayant un rayonnement régional. Quoiqu'une demande a été faite auprès du gouvernement, le 20 novembre 1967, pour faire de cette construction un centre pilote pour le ministère des Affaires culturelles du Québec (Lacoursière, 2001).

C) La disparition de l'édifice de la Place du marché et la construction du magasin Woolworth :

En définitive, l'administration municipale tente de trouver une solution pour sortir Shawinigan du marasme. Pour ce faire, elle applique les derniers concepts urbanistiques issus des nouvelles tendances provenant des États-Unis. En vérité, elle adopte les préceptes du courant progressiste.

Principalement fondé sur la croyance en la modernité pour assurer la survie des vieilles villes industrielles, le courant progressiste se caractérise par un urbanisme rationnel et universel : en recherchant l'ordre et l'efficacité dans la planification urbaine, la ville devient par le fait même un système cohérent et, étant donné la nature intrinsèque de ces principes rationnels, ils sont applicables n'importe où, car ils permettent d'optimiser toutes les fonctions urbaines.

La ville de Shawinigan choisit cette voie pour, essentiellement, trois raisons :

1. Les décideurs veulent combler le retard face aux villes canadiennes et américaines déjà modernisées.

2. Les professionnels s'entendent pour dire que l'urbanisme progressiste est le mode de gestion de l'avenir.
3. Il n'y a pas eu de nouvelles grandes réalisations à Shawinigan depuis les années 1940.

Ainsi, l'administration municipale opte pour des mesures rompant complètement avec les façons de faire connues jusqu'alors. Le centre-ville de Shawinigan est le secteur le plus touché par l'immobilisme et le déclin. Il deviendra donc un laboratoire où ces nouveaux principes seront expérimentés. La Place du marché sera la première touchée par cette réforme, elle sera au cœur du projet amorçant cette rupture avec le passé, pour tenter de sauver l'avenir.

En effet, le 2 novembre 1964, lors d'une séance du conseil, le maire Dufresne annonce la décision de vendre le terrain et l'édifice de la Place du marché. Beaucoup de citoyens se sentent concernés par cette nouvelle : « Contrairement à ce qui est devenu habituel, la salle du Conseil était remplie hier soir lundi 2 novembre; surtout d'hommes d'affaires du bas de la ville et de villageois des environs (...) » (L'Écho du Saint-Maurice, 4 novembre 1964, p. 5). De plus, « Bon nombre de familles de Shawinigan se voyaient ainsi privées d'une vieille coutume contractée depuis des années et empêchées d'aller s'approvisionner, auprès des cultivateurs, de produits frais de la ferme » (Larochelle, 1976, p.220).

C'est *F. W. Woolworth Co. Ltd.* qui achète la propriété pour une somme de 350 000 \$. La compagnie a l'intention de construire un grand magasin sur la Place du marché. Dans ce dossier, le Conseil motive ainsi sa décision : 1) rendre la 5^e rue entièrement commerciale; 2) l'argent servira à construire un poste de police et un marché public plus moderne; 3) la ville pourra percevoir plus de taxes; 4) le nouvel immeuble revalorisera la 5^e rue et réduira les fuites

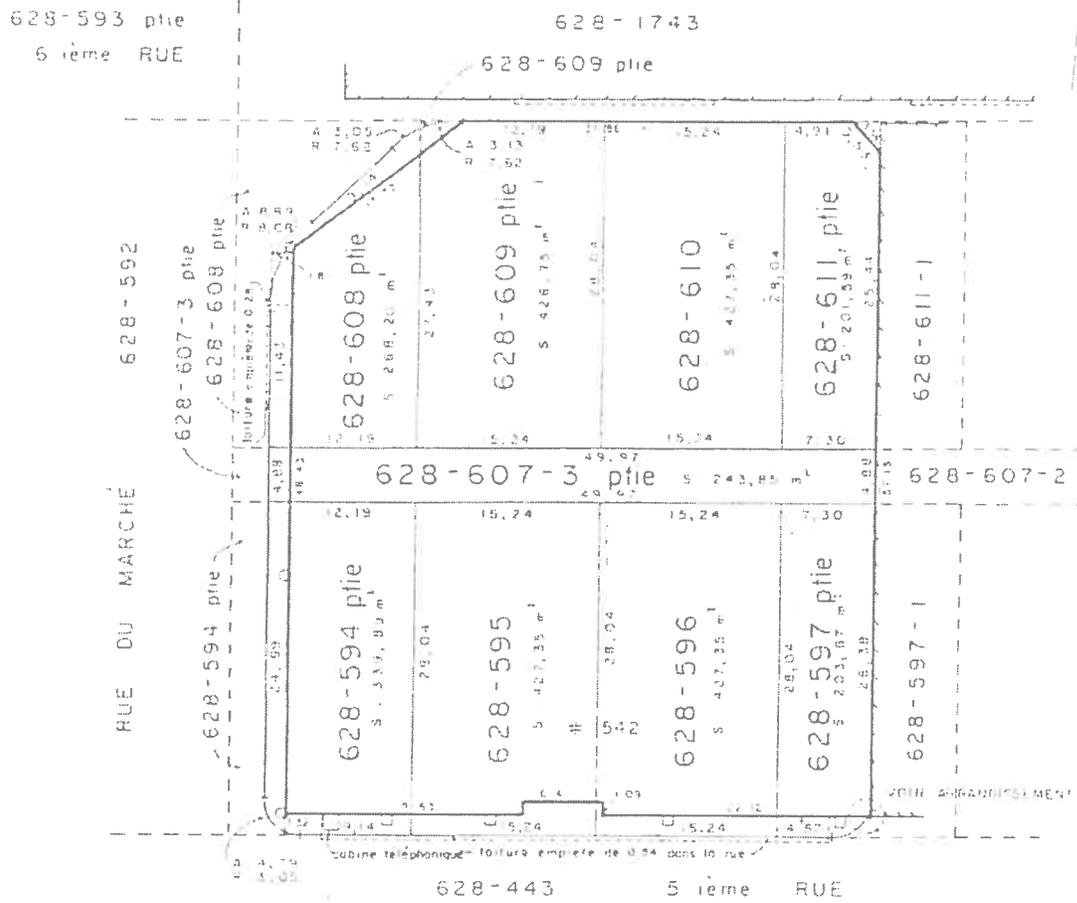


Figure 28 : Certificat de localisation du magasin Woolworth
(source : Ville de Shawinigan)

commerciales vers Trois-Rivières ou ailleurs; 5) ce projet est une preuve que les gens d'affaires ont encore foi dans Shawinigan (L'Écho du Saint-Maurice, 4 novembre 1964).

Plus spécifiquement, cela permettra de solutionner le manque flagrant de stationnement au centre-ville. De fait, aux yeux du Conseil et du maire Dufresne, l'édifice de la Place du marché est la source de ce problème :

« Le problème de stationnement était en grande partie causé par l'existence du marché aux denrées; en 1954, la Ville avait voté un montant de 50 000\$ uniquement pour faire un sondage en prévision de l'érection d'un garage qui était évalué en 1961 au prix de 252 000 \$; il en coûterait probablement 300 000 \$ aujourd'hui (...) »

(propos du maire Dufresne, L'Écho du Saint-Maurice, 4 novembre 1964, p.5)

Il est indéniable que les jours de marché ont, depuis 1902, toujours attiré au centre-ville de Shawinigan un nombre impressionnant de personnes. Les descriptions dans les rapports du Gérant municipal sont éloquentes à ce sujet. Il faut comprendre que le site de la Pointe-à-Bernard est, à l'époque, composé d'un tissu urbain très dense qui laisse peu de place à l'amélioration des structures urbaines. Cette situation fait en sorte que le centre-ville n'a jamais pu accommoder un flux important de circulation tel que pouvait drainer le marché. Donc, en vendant la Place du marché pour construire un nouveau commerce, le Conseil pense pouvoir régler un problème grave sans trop d'effort. De plus, cela représente une économie de 300 000\$ pour la municipalité, puisque la construction d'un garage pour le stationnement n'est plus utile. Pour toutes ces raisons, le Conseil décide de ne peut pas prendre le risque de faire avorter la vente par ceux qui fréquentent le marché.

Ainsi, les négociations entre les autorités municipales et la compagnie Woolworth ont été tenues secrètes. Effectivement, pour le bien de la population et de la ville, le Conseil municipal semble avoir pris une décision unilatérale dans le dossier de la vente de la Place du marché :

« Et M. le maire rappela que, le mercredi précédent, plusieurs associations avaient cherché à obtenir des détails sur les tractations au sujet du Poste de Police et du Marché; à regret il avait dû leur répondre qu'il était trop tard de réexaminer cette affaire, dont les journaux avaient depuis longtemps publié les avis. Il existe des cas où le Conseil doit garder secrets certains renseignements pour faciliter certaines transactions dans l'intérêt général de la population. »

(L'Écho du Saint-Maurice, 4 novembre 1964, p.5)

La présentation de la vente de la Place du marché, sans retour en arrière possible, ne se fait pas sans heurt. En effet, dans ce dossier, les membres du Conseil ont tenté « (...) de faire l'unanimité afin que les décisions prises soient celles du Conseil, comme unité, et afin d'éviter qu'un ou plusieurs membres ne puissent être blâmés individuellement pour une décision qui pourrait être impopulaire même si d'après l'opinion du Conseil, cette décision est bonne » (Considérations sur la vente du poste no 1, Ville de Shawinigan, document non daté, p.1). Pourtant, le Conseil n'atteindra jamais cette unanimité : à chaque fois où le vote sera demandé, deux échevins montreront leur dissidence (voir le procès verbal du 7 décembre 1964 et la résolution numéro 339-64). Il s'agit des conseillers Éphrem Lacerte et Joseph Marceau, représentants de deux quartiers du Haut de la ville, les quartiers 3 et 5. Il a fallu aussi négocier avec la Commission Hydro-Électrique du Québec pour qu'elle renonce, au nom de la SWPC récemment nationalisée, à la clause restrictive qui limitait l'utilisation du

terrain à la construction d'un marché seulement (Dufour, 28 octobre 1964). Pour finir, le projet initial devait mener à la démolition des deux postes de police et la vente des terrains, pour construire un méga poste de police moderne plus central, situé dans le Haut de la ville. Malheureusement ou heureusement, c'est dans le Bas de la ville qu'on retrouve la plus forte concentration des valeurs commerciales et les compagnies d'assurance ne sont pas en faveur d'un tel regroupement des effectifs, car le centre-ville est plutôt difficile d'accès : la côte Saint-Marc est un véritable goulot d'étranglement au niveau de la circulation (Sauvageau, 21 décembre 1964). Pour résumer, malgré l'apparence de consensus, la disparition de la Place du marché demeure quand même un sujet controversé.

Dans L'Écho du Saint-Maurice du 3 janvier 1965, on apprend que la Ville n'a pas l'intention de construire un nouveau marché. De fait, le Conseil a tendance à se ranger du côté des arguments de l'Association des détaillants en alimentation, qui fait des pressions pour ne plus avoir de marché depuis déjà un certain temps. L'Association a d'ailleurs présenté un mémoire à ce sujet :

« Le marché public, aujourd'hui, ne joue plus le rôle qu'il lui était donné autrefois pour combler d'une part la carence des centres de distribution alimentaire, et, d'autre part, permettre aux cultivateurs, au sens vrai du mot, de trouver un débouché aux produits de leur ferme. (...) Plus que jamais maintenant les marchés publics (le marché public de Shawinigan n'échappe pas à cette situation) sont occupés en majeure partie par des commerçants de l'extérieur exerçant une concurrence aux marchands de la ville, payeurs de taxes et employeurs d'une main-d'œuvre de chez nous. Donc les cultivateurs sont devenus commerçants et les commerçants plus nombreux ne

sont et ne seront jamais des cultivateurs qui vendent des produits de leur ferme. Le rôle du marché public n'est donc plus justifié. »

(Association des détaillants en alimentation du Québec-section Shawinigan, 4 janvier 1965, p.2-3)

En outre, les détaillants en alimentation ne voient pas comment le Conseil municipal pourra expliquer cette dépense inutile devant son électorat, quand on sait que « (...) les établissements de denrées alimentaires se multiplient de plus en plus et offrent au consommateur, non seulement le plaisir de magasiner dans des établissements modernes, mais également et surtout le choix de marchandises fraîches, attrayantes, variées, conditionnées pour le plus grand bien du consommateur (...) » (4 janvier 1965, p.4).

La décision des autorités municipales de ne plus s'impliquer au niveau alimentaire est basée sur les motivations suivantes : 1) les réseaux de ravitaillement ont été grandement améliorés depuis 1902; 2) l'implantation de coopératives de marchandises va permettre de baisser les prix, donc le marché public n'a plus besoin de servir de contre-poids; 3) les vendeurs itinérants occasionnels n'auront plus d'endroit où pouvoir exercer une concurrence déloyale. Ces raisons peuvent aussi expliquer la déstructuration planifiée de la Place du marché. Toutefois, ayant appris de son expérience passée, la Ville ne se retirera pas sans consulter la population à ce sujet. En effet, un référendum sera tenu le 13 mars suivant pour régler la question. Par le biais de cette consultation, les partisans en faveur de la modernisation de la 5^e rue tentent encore de convaincre la population du bien-fondé du changement de vocation de la Place du marché. L'éditorial intitulé N'ayons pas peur d'un Shawinigan qui bouge et qui rase ses monuments quinquagénaires, de José Caden, résume assez bien cette campagne de charme :

« Les années ont décoloré la brique de ce monument, d'assez fière allure encore, qui dut évidemment combler l'orgueil de ses constructeurs, en répondant aux besoins de l'époque. Le temps a passé; l'automobile (...) a radicalement changé le flot de trafic qui s'écoula devant cette façade. Que dire du reste ? De nos habitudes et entreprises commerciales (...) Il est clair et archiévident que tous les services municipaux, rassemblés dans cette bâtisse, n'ont plus de raison de s'entasser dangereusement, en plus d'encombrer une artère commerciale, malheureusement trop courte déjà, dans l'étau des rues des Cèdres et Station. (...) le nouveau bloc commercial valorisera et modernisera sans conteste le bas de Shawinigan. »

(L'Écho du Saint-Maurice, 10 février 1965, p.6)

Cet article rend compte de deux choses. Premièrement, il reflète un discours fonctionnaliste prônant la ségrégation des fonctions urbaines : on réserve la 5^e rue à la fonction commerciale. Deuxièmement, on apprend que l'édifice de la Place du marché était toujours un lieu fort fréquenté. Ce n'est donc pas sa sous-utilisation qui est la cause de sa démolition.

Le 13 mars 1965, le référendum se déroule comme prévu et le « oui » l'emporte. En rapportant les résultats, les médias trouvent le moyen de minimiser la portée de cette consultation populaire. Effectivement, avec un titre comme 1 885 Shawiniganais veulent un nouveau marché (contre 220 qui n'en veulent pas), L'Écho du Saint-Maurice réduit le nombre de ceux qui fréquentaient le marché à 2 125, soit ceux qui sont allés voter, ce qui ne représente pas le quart de ceux qui avaient droit de vote (17 mars 1965). De plus, on sous-entend que le référendum est gagnant parce que la majorité n'a pas jugé la question

assez importante pour faire l'effort d'aller voter : « (...) cette consultation populaire n'a pas même fait se déranger la masse de gens qui s'alimentent dans les divers magasins de la ville; les 220 NON un sur dix des votants, doivent constituer la garde vigilante de nos concitoyens qui trouvent que nos taxes sont suffisamment élevées et que la Cité ne devrait pas se lancer dans cette dépense qu'un établissement qui leur paraît aujourd'hui démodé » (L'Écho du Saint-Maurice, 17 mars 1965, p.3). L'Écho en conclut que, finalement, le Conseil municipal devra lui-même trancher.

En réaction à ces propos, une mère fait parvenir à l'hebdomadaire une lettre dénonçant les circonstances dans lesquelles s'est tenu le référendum. L'Écho du Saint-Maurice rapporte les commentaires de cette femme dans un article intitulé Une maman de Shawinigan soutient qu'on a faussé délibérément cette consultation électorale (24 mars 1965). En effet, elle tient à souligner que ce n'est pas la population de Shawinigan qui a été consultée mais seulement ceux qui payent des taxes et ce n'est pas nécessairement eux qui fréquentaient majoritairement le marché :

« Il y a eu 1 885 votes en faveur du marché (...) il n'y a que cela de VRAI. Aller jusqu'à affirmer que 1 885 Shawiniganais VEULENT un marché, ça c'est FAUX. La page 2 du Nouvelliste de samedi 13 mars, il était écrit les "contribuables de Shawinigan auront à se prononcer si on veut un marché... c'est-à-dire les propriétaires, payeurs de taxe". Sur la page réservée à Shawinigan, on pouvait lire : " Seul un conjoint peut voter " Or ma mère qui s'est présentée pour voter, mon père étant hospitalisé, s'est vu refuser le droit de voter. La télévision n'a cessé de répéter que LES PROPRIÉTAIRES avaient à se prononcer. À la suite de ces ???, doit-on encore dire que 1 885

Shawiniganais veulent un marché ? Le Nouvelliste et la télévision se sont donné la main pour nous INDUIRE EN ERREUR. Où doit-on prendre les renseignements alors ? Si les gens avaient été mieux renseignés, le nombre de votants aurait été plus élevé... Qu'y a-t-il là dessous ? »

(L'Écho du Saint-Maurice, 24 mars 1965, p.3)

Par la suite, la CSN apporte son soutien au projet de reconstruction du marché. De fait, le syndicat fera des pressions sur la Ville pour qu'un nouveau marché s'implante dans le Haut de la Ville. Selon la CSN, la décentralisation des activités commerciales peut régler le problème du stationnement dans le centre-ville et un partage juste et équitable des activités commerciales entre le haut et le bas de la ville ne peut être que bénéfique à Shawinigan (L'Écho du Saint-Maurice, 28 avril 1965). De plus, le stationnement y est beaucoup facile et la Commission scolaire est même prête à vendre une partie du terrain de l'école Saint-Marc (L'Écho du Saint-Maurice, 28 avril 1965).

La démolition de l'édifice de la Place du marché débute le 4 juillet 1966. Toutefois, les autorités avaient pris soin d'inaugurer deux nouvelles constructions avant de faire cette annonce. Premièrement, le Conseil municipal accepta finalement les résultats du référendum et mit en route l'érection d'un nouveau marché public. Le 16 février 1966, il ouvre ses portes au public à l'angle des rues Saint-Paul et Champlain, à proximité du vieux Poste de police numéro deux. Il s'agit d'un bâtiment à un étage, d'une superficie de 12 000 pieds carrés et qui peut accommoder 70 vendeurs à l'intérieur. Par beau temps, le nombre de marchands peut augmenter, car certains peuvent s'installer à l'extérieur, sous la marquise, du côté du Poste de police.

« C'est avec un peu d'appréhension que certains voyaient disparaître le marché public de la 5^e rue pour

être rebâti dans un quartier mi-résidentiel et mi-affaires. L'expérience a été concluante et se traduit par une augmentation du nombre de concessionnaires, accroissement du volume de transactions, accentuation des revenus et diminution des dépenses d'entretien. L'état de grande propreté de ces locaux et les étalages qui regorgent d'une variété de marchandises sont une invitation tacite à l'éventuel acheteur. »

(Bulletin municipal, septembre 1966)

Dans la même veine, le tout nouveau poste de police numéro un est inauguré le 1^{er} mars 1966. Il a été conçu de façon à être le prolongement latéral, du côté nord, de l'Hôtel de ville.

Évidemment, il fallait attendre que les marchands, les services de Police et de Protection contre les incendies soient relocalisés avant de débiter la démolition de l'édifice de la Place du marché. Il s'agit là d'un raisonnement expliquant logiquement le déroulement des événements : construction d'un nouveau marché, construction d'un nouveau poste de police et démolition du vieux marché et du, encore plus vieux, poste de police. Cependant, l'ouverture préalable des bâtiments venant remplacer la Place du marché peut également constituer un moyen d'atténuer l'impact de la disparition brutale du principal endroit appartenant à la culture urbaine shawiniganaise. Coïncidence ou stratégie ?

Quoiqu'il en soit, les modernistes sentent encore le besoin de convaincre les gens des bienfaits de prendre le virage progressiste. En effet, L'Écho du Saint-Maurice, dans un long article, invite ses lecteurs à bien graver dans sa mémoire les dernières images de l'édifice de la Place du marché, car Shawinigan quittera bientôt la nostalgie de la gloire passée pour de nouveau

regarder vers l'avenir : « Emplissons-nous vite les yeux du spectacle actuel, qui nous paraîtra tout aussi démodé lorsqu'un pimpant magasin transfigurera dans quelques mois cette brèche de la 5^e rue » (6 juillet 1966, p.5). La compagnie Woolworth n'est pas une nouvelle venue dans le paysage shawiniganais. Effectivement, il s'agit simplement d'un déplacement d'activités (auparavant le magasin Woolworth était situé au 693, 5^e rue), de construire un magasin plus grand (72 000 pieds carrés) pour offrir un plus vaste choix, ce qui créera 50 emplois au lieu de 10. « Voilà donc une bien précieuse acquisition pour la ville de Shawinigan qui s'en trouvera en même temps sensiblement embellie et mieux utilisée sur la principale de ses rues » (L'Écho du Saint-Maurice, 6 juillet 1966, p. 5). Cette citation démontre qu'aux yeux des tenants du progressisme shawiniganais, la beauté réside dans les bâtiments neufs et modernes ou dans leur fonctionnalité.

Le Conseil municipal, pour sa part, tient régulièrement ses électeurs informés, à propos de l'évolution des travaux sur la Place du marché, par l'entremise de son bulletin municipal, publié à tous les mois. De janvier 1966 à avril 1967, dans le bulletin municipal, on retrouve des informations concernant la Place du marché. Le maire Dufresne conclut cette saga en affirmant que la déstructuration de la Place du marché aura permis de revitaliser les deux secteurs commerciaux de Shawinigan :

« La construction très prochaine, par la compagnie Woolworth, d'un très grand magasin à rayons, en plus d'apporter des taxes scolaires et municipales, gardera non seulement nos acheteurs chez nous, mais attirera également les gens de l'extérieur, tout en consolidant le commerce pour les marchands de la 5^e rue, ceux de Saint-Marc étant favorisés par la proximité du marché aux denrées. »

THE WOOLWORTH CO. LTD.
SHAWINIGAN
QUEBEC

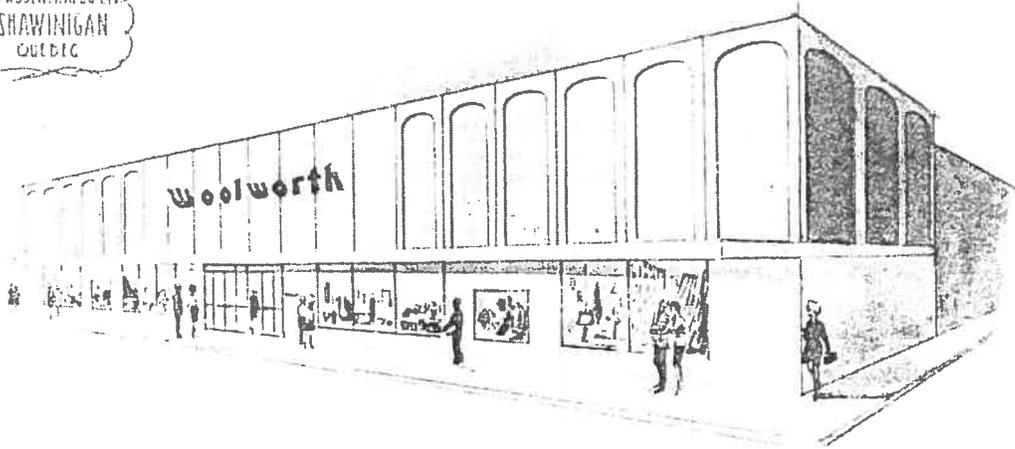


Figure 29 : Esquisse du magasin Woolworth
(source : L'Écho du Saint-Maurice)

(Propos du maire Dufresne, L'Écho du Saint-Maurice,
28 septembre 1966, p. 17).

F. W. Woolworth Co Ltd existe depuis 1879. C'est une compagnie qui a su perdurer en s'adaptant aux changements des diverses tendances commerciales et en révolutionnant la vente au détail par des idées novatrices :

- Première compagnie à posséder des magasins à prix unique et bas (5 cents). Désolé, mais *Dollarama* n'a rien inventé.
- Première entreprise commerciale à rendre les étalages de marchandises accessibles aux clients : cela permet aux consommateurs de magasiner librement.
- Première chaîne de magasins à élargir son inventaire de marchandises et à vendre de tout.
- Première société à éliminer les intermédiaires et acheter en gros pour réduire le prix de vente au détail.

(L'Écho du Saint-Maurice, 5 octobre 1966)

C'est aussi la première à établir le concept de grande surface, de créer un modèle de bâtiment commercial unique, facilement reproductible, qu'on peut implanter partout. Le magasin Woolworth de Shawinigan en est un bon exemple : « À voir les nombreuses photos du Woolworth de Moncton qui nous ont passé sous nos yeux et que celui de Shawinigan imitera, on peut déjà promettre que ce sera là un des plus élégants magasins de toute la région, comportant les rayons les plus variés; équipement complet pour tous les sports; la pêche et la chasse; toutes les modes de vêtement et chaussures pour dames, enfants, bébés et hommes; appareils domestiques, radio et télévision; un restaurant pour 80 personnes, etc. » (L'Écho du Saint-Maurice, 5 octobre 1966, p.5). Bref, le nom Woolworth est synonyme de précurseur au niveau commercial.

C'est pour cette raison que les décideurs attachent autant d'importance à la venue du nouveau magasin Woolworth : la compagnie a sûrement de bons motifs pour investir dans une nouvelle construction à Shawinigan. De fait, « L'expansion de Woolworth à Shawinigan démontre une grande confiance dans l'avenir de notre ville, M. A. B. Munro de Toronto vice-président (...) a expliqué que le nouveau et très moderne magasin de Shawinigan est une preuve de la grande confiance en la prospérité de cette ville » (L'Écho du Saint-Maurice, 25 octobre 1967, p. 18). Les autorités municipales croient fortement que le nouveau magasin Woolworth aura un effet d'entraînement et sera le levier d'une relance économique. Woolworth ouvre officiellement les portes de son nouveau magasin le 26 octobre 1967.

En conclusion, l'administration municipale de l'époque semble avoir suivi un plan précis et bien établi pour débarrasser la 5^e rue de la Place du marché. Le déroulement des événements entourant la disparition de la Place appuie favorablement cette hypothèse. De plus, toute l'histoire sert de véhicule pour promouvoir le modernisme à Shawinigan. L'exercice réussit sa mission en partie. Le nouveau magasin Woolworth s'avère un levier de développement relativement efficace : l'annonce de sa construction en 1964 entraîne dans son sillage l'érection d'un *Metropolitan Stores*, de la Place Cascade-Steinberg et d'une Banque Royale. Il faut dire que le site retenu pour sa construction est particulièrement bien choisi. Toutefois, le déplacement du marché vers le Haut de la ville ne change en rien le problème de stationnement : « Les femmes et maîtresses de maison conduisent de plus en plus elles-mêmes leur voiture pour venir magasiner; mais quand elles ont tourné en rond pendant un quart d'heure pour trouver enfin une *stalle* sur la 2^e rue et autour du monument des Braves, qui les obligera à faire un quart de mille à pied avec leurs paquets, elles piquent une crise de nerfs; la fois suivante, en s'entendant avec plusieurs voisines pour partager le *millage*, elles filent jusqu'à Trois-Rivières (...) » (L'Écho du Saint-Maurice, 8 février 1967, p.3). En somme, l'anéantissement de la Place du

marché se révèle moins utile que prévu et le nombre de mécontents s'accroissent d'autant (par ceux qui croyaient que le problème de stationnement allait se régler et par ceux qui voyaient le démantèlement de la Place comme un mal nécessaire pour assurer la survie commerciale du centre-ville).

Cette conjoncture aura des répercussions sur les élections municipales du 7 novembre 1966. En effet, le débat tourne principalement sur la vente de la Place du marché à des intérêts privés. Les opposants du maire Dufresne l'accusent d'avoir touché un pot-de-vin (50 000 \$) et d'avoir organisé frauduleusement l'accord avec la compagnie Woolworth. Le maire Dufresne sent le besoin de justifier son administration en faisant publier le bilan de la transaction :

« La Cité de Shawinigan n'a jamais fait de cadeau de 400 000\$ à une firme étrangère. Pour l'information des contribuables de Shawinigan en général et de monsieur Rosario Barolet, candidat à la mairie, en particulier. Voici le bilan de la transaction de l'ancien immeuble du Marché public et du Poste de police no 1. Saviez-vous que :

1. Cet ancien immeuble a été payé par l'acquéreur 350 000 \$ en plus d'environ 30 000\$ pour sa démolition et le déblaiement du site, soit un total de 380 000 \$ pour un lot vacant ?
2. La Cité s'est libérée d'un immeuble désuet, non fonctionnel, non rentable, ne rapportant aucune taxe foncière ou autre, et entravant le commerce ?
3. Cet ancien édifice sera remplacé incessamment par un super magasin départemental ultra-moderne d'une valeur minimale d'un million de

dollars qui rapportera chaque année à la Cité un revenu très appréciable en impôt foncier, sans compter les taxes de vente ou autres, ce qui permettra à la Cité de récupérer en moins de 5 ans le déboursé minime qu'elle a dû faire pour la reconstruction du marché public et du poste de police ?

4. En plus de développer le commerce local, ce super magasin fournira une centaine de nouveaux emplois à nos concitoyens ?

5. Le coût net de la reconstruction s'est établi comme suit :

Nouveau poste de police moderne et fonctionnel
252 009 \$;

Marché public rentable et à la portée de la masse de la population 145 141 \$;

Coût total de ces deux édifices modernes 397 150 \$;

Moins les 350 000 \$ perçus de l'acquéreur de l'ancien édifice;

Déboursé de la Cité : 47 150 \$.

Monsieur Barolet, si vous êtes vraiment réaliste, dites-nous donc : Quel homme d'affaires aurait refusé une telle aubaine ? Quelle firme locale aurait déboursé 380 000 \$ pour un lot vacant ? »

(Les chutes de Shawinigan, 2 novembre 1966, p.3)

Gérard Dufresne ne sera pas réélu, mais la graine du progressisme qu'il a semée au cours de son administration continuera de croître ...

➤ Référence iconographique en annexe

D) La rivalité du Haut et du Bas de la ville :

Le Haut et le Bas de la ville ont toujours été deux entités en opposition. Cette constatation tient principalement au phénomène de ségrégation urbaine opérée par le plan Pringle : de l'établissement d'un milieu de vie que l'on voulait idéal et qui n'était pas accessible à tout le monde. Par contraste, le quartier Saint-Marc (ou le village Saint-Onge) est, au départ, un agglomérat de type faubourien profitant de la proximité d'un noyau urbain plus structuré. Sur le plan commercial, ce rapport de proximité s'exprime de la même manière, dans la mesure où les deux concentrations commerciales, soit celle du Bas, composée principalement par la 4^e et la 5^e rue, et pour le Haut, des avenues Saint-Marc et Champlain, se retrouvent dans une situation de concurrence directe. Cette rivalité se concrétise dès l'instant où la Pointe-à-Bernard est en mesure de jouer pleinement son rôle attractif dans ce domaine. Elle réussit à assumer ce rôle par le biais de l'augmentation de sa capacité à drainer la clientèle du quartier Saint-Marc :

« En janvier 1926, Carier & Frère inaugure un service régulier entre le quartier Saint-Marc et les quartiers Saint-Pierre et Saint-Bernard, ce qui n'a pas l'heur de plaire aux marchands de la haute-ville. Marchands et charretiers de Saint-Marc portent plainte au conseil de ville. Ce dernier étudie leur plainte et la rejette (...) Les plaignants avaient fait valoir que, "depuis que ce service d'autobus est établi, leurs affaires ont diminué". Ce qui laisse croire que les personnes vivant dans la haute-ville profitaient du système d'autobus pour aller faire leurs achats dans la basse-ville ! »

(Lacoursière, 2001, p. 81)

À partir de ce moment, les commerçants du Haut de la ville tenteront de tout mettre en œuvre afin de compenser le déséquilibre ainsi formé entre les deux entités urbaines. Cette volonté commune de maintenir une certaine indépendance et la vitalité du quartier Saint-Marc donnera lieu à des réalisations intéressantes. L'une de ces initiatives est la construction d'un centre culturel et social d'envergure venant concurrencer la Place du marché. Située aux abords de l'artère principale du Haut de la ville, sur les terrains de l'église, la salle paroissiale Saint-Marc ouvre ses portes en 1951. L'objectif poursuivi est d'attirer un vaste public provenant de toute la Mauricie avec des artistes de premier plan :

« Nous allons à l'Opéra de Saint-Marc, se plaisent à dire non sans orgueil, les mordus de l'art lyrique de la région. Ce fut la belle époque. Les citoyens de l'endroit avaient l'impression qu'ils étaient quelqu'un, puisque jusque là le quartier Saint-Marc était considéré comme un village. »

(Le Nouvelliste, 10 février 2001, p.A3)

Au début des années 1960, en tant qu'artère commerciale, l'avenue Saint-Marc connaît les mêmes problèmes économiques que la 5^e rue. Toutefois, la réaction des hommes d'affaires n'est pas du tout la même. Ceux du Haut de la ville, habitués à faire face à l'adversité, mettent certaines ressources en commun pour combattre l'attrait des grands magasins modernes (plus spécifiquement l'attraction du nouveau magasin Woolworth de la 5^e rue). En effet, ils veulent se regrouper pour augmenter et améliorer le marketing commercial du Haut de la ville. Pour se structurer, ils prennent pour modèle la Plaza St-Hubert à Montréal : à l'époque, elle représente la plus importante association marchande du Canada, faisant la promotion d'une artère commerciale traditionnelle (L'Écho du Saint-Maurice, 9 mars 1966). L'objectif des gens d'affaires du quartier Saint-

Marc est de rivaliser directement avec les commerçants du Bas de la ville en tenant des activités promotionnelles tout au long de l'année. C'est ainsi que la Super-Plaza Saint-Marc voit le jour. En 1967, le Bas de la ville tente de faire un peu la même chose. Effectivement, lors d'un déjeuner-causerie, le comité « Centre-Ville Shawinigan » demande aux marchands de la Pointe-à-Bernard de s'unir pour garder la clientèle à Shawinigan, en engageant une campagne publicitaire collective (L'Écho du Saint-Maurice, 31 mai 1967). Pour que la stratégie soit efficace, les commerçants doivent avancer 4 à 5% de leur profit annuel. Cette exigence rencontrera beaucoup de résistance, car les magasins du Bas de la ville n'ont, auparavant, jamais eu besoin de ce genre de publicité ou voire même de se regrouper. La mise en place d'une volonté commune sera donc excessivement laborieuse, autant dans le Bas de la ville qu'à l'échelle de l'agglomération. Quoiqu'il en soit, la création de la Super-Plaza Saint-Marc et l'implantation d'un générateur d'achalandage, le nouveau marché public, permettront de consolider l'assise commerciale du secteur de la haute-ville jusqu'à l'avènement d'une construction qui va bouleverser les anciens patrons dans ce domaine.

Ainsi, le 5 décembre 1973, Robert Rouleau et François Verron dévoilent, devant la Chambre de Commerce, leur projet de centre commercial (L'Hebdo du Saint-Maurice, 12 décembre 1973). Dans cette allocution, les promoteurs tentent de démontrer la nécessité de moderniser la mixité commerciale de Shawinigan. En effet, selon les statistiques pour l'année 1972, Shawinigan et Grand-Mère disposaient de 165 millions \$ de revenus disponibles, alors que seulement 70 millions \$ étaient dépensés dans la même zone (L'Hebdo du Saint-Maurice, 12 décembre 1973). D'après les promoteurs, ce constat s'explique par l'attrait exercé par les centres d'achat situés en dehors de la région immédiate. De fait, ils répondent aux nouveaux besoins de consommation issus du boom d'après-guerre : ils offrent plus de facilités, de choix et de confort pour magasiner.

D'autre part, Messieurs Rouleau et Verron soutiennent que l'implantation d'un centre commercial ne nuira pas au Centre-ville, car les fuites commerciales sont trop importantes pour créer un chevauchement. Toujours selon eux, si les commerçants du centre-ville ont des problèmes, c'est parce qu'ils sont trop individualistes et qu'ils n'ont pas suivi les tendances du marché : pas de campagne publicitaire dynamique et collective, manque de concertation et d'imagination, laisser-faire dans le problème de stationnement, heures de fermeture trop nombreuses ou inégales des magasins (L'Hebdo du Saint-Maurice, 12 décembre 1973, p.3). En conséquence, la venue d'un centre commercial ne peut que contribuer à installer un esprit de compétition qui va permettre au centre-ville d'évoluer : « La Plaza essaiera de surpasser les centres-villes, et ces centres-villes de valoir autant que la Plaza; cette saine concurrence favorisera la clientèle » (L'Hebdo du Saint-Maurice, 12 mars 1974, p.5).

Inversement, les marchands du Haut de la ville sont davantage conscients que le centre d'achat répond à un besoin au niveau commercial. Plus spécifiquement, il s'agit d'un excellent complément à la Super-Plaza Saint-Marc. De ce fait, les commerçants sont donc très enthousiastes et ont probablement eu un rôle à jouer dans la concrétisation de ce projet : « La réaction des marchands devant notre désir de s'implanter à Shawinigan est extrêmement sympathique, au contraire de ce que l'on pourrait penser (...) » (Robert Rouleau dans L'Hebdo du Saint-Maurice, 12 décembre 1973, p.3). C'est peut-être pour rendre hommage à ces hommes d'affaires plus visionnaires (ou pour les remercier de leur soutien) que les promoteurs ont décidé de nommer leur centre commercial, la Plaza de la Mauricie.

La Plaza de la Mauricie est inaugurée le 12 mars 1974 et regroupe plus de 80 000 pieds carrés d'espaces commerciaux regroupés autour d'un mail intérieur. La construction de la Plaza vient concrétiser la nouvelle vocation de la haute ville de Shawinigan : celle de nouveau pôle de développement.

Effectivement, de vastes espaces sont disponibles pour la croissance commerciale et industrielle de la ville. De plus, il s'agit d'un secteur bien desservi par un réseau routier efficace qui relie l'agglomération à l'autoroute 55.

« Une Plaza de la Mauricie, idéalement située au centre d'un bloc compact de 70 000 habitants (...) ce vaste espace au bout de la rue Saint-Marc, au débouché de Shawinigan, à mi-chemin de Grand-Mère et de Shawinigan-Sud, parfaitement accessible (...) cette Plaza de la Mauricie va servir de trait-d'union presque physique et aura une irrésistible force d'attraction à l'échelle de l'agglomération. »

(L'Hebdo du Saint-Maurice, 12 mars 1974, p.3 et 5)

E) La riposte du Bas : le rapport PLURAM et les projets de la Place Shawinigan

Le projet de la Plaza de la Mauricie n'est pas encore réalisé, qu'il commence déjà à avoir des impacts négatifs sur le centre-ville. En effet, plusieurs commerces, dont certaines grandes chaînes commerciales, annoncent qu'ils vont bientôt quitter le Bas de la ville pour s'installer à la Plaza. C'est le cas de *Canadian Tire* et de *Steinberg*. En février 1975, 14 places d'affaires ont fermé leur porte dans le centre-ville (PLURAM, 1975). Il faut donc trouver une façon de contrebalancer le pouvoir d'attraction de ce nouveau centre commercial.

Pour les gens d'affaires de ce secteur, il est temps d'agir pour éviter que la situation ne se dégrade encore davantage. Le centre-ville a toujours été un lieu privilégié pour le commerce régional, il est urgent de stopper l'hémorragie avant que son dépouillement ne réduise le centre-ville à une simple artère commerciale de quartier (L'Hebdo du Saint-Maurice, 4 juillet 1973).

Dans cette optique, le 26 juin 1973, la firme d'architectes Bolduc et Gervais présente, devant toute l'administration municipale, un projet « original et audacieux » de réaménagement du centre-ville :

« La conversion en mail ou promenade couverte de la ruelle entre la 5^e et la 4^e rues depuis la rue de la Station à la rue des Cèdres et des tronçons des rues Tamarac et Mercier entre les mêmes 4^e et 5^e rues; tout cela renforcé par des marquises couvertes sur les actuels trottoirs nord de la 5^e rue et une partie de ceux de la 4^e. »

(L'Hebdo du Saint-Maurice, 4 juillet 1973, p.11)

La proposition d'aménagement des architectes Bolduc et Gervais est axée principalement sur le confort de la clientèle. Il faut offrir la même chose que les centres commerciaux : « Le centre de la ville deviendrait un centre d'achat, offrant un confort particulier à tous les clients qui pourraient aller d'un endroit à l'autre à l'abri de toutes les intempéries » (Roland Gervais dans Le Nouvelliste, 19 juin 1973). D'autre part, les concepteurs font valoir qu'il s'agit d'une façon originale (double vitrine pour les commerces) d'adapter les structures anciennes du centre-ville aux exigences du commerce moderne. En d'autres termes, malgré l'hégémonie des nouvelles tendances modernistes touchant les domaines de l'aménagement urbain, on admet l'importance de conserver l'intégrité des bâtiments existants : il ne faut pas trop changer l'apparence des lieux, car la population se reconnaît dans le « cachet » que forme les édifices du centre-ville et utilise celui-ci comme lieu de rencontre (voir article La 5^e rue : trottoir ou parloir ? dans l'Hebdo du Saint-Maurice, 25 juin 1975, p.4).

Bien qu'il soit prometteur, le projet de transformation d'une ruelle en mail couvert soulève quelques inquiétudes. Est-ce que le projet est réalisable

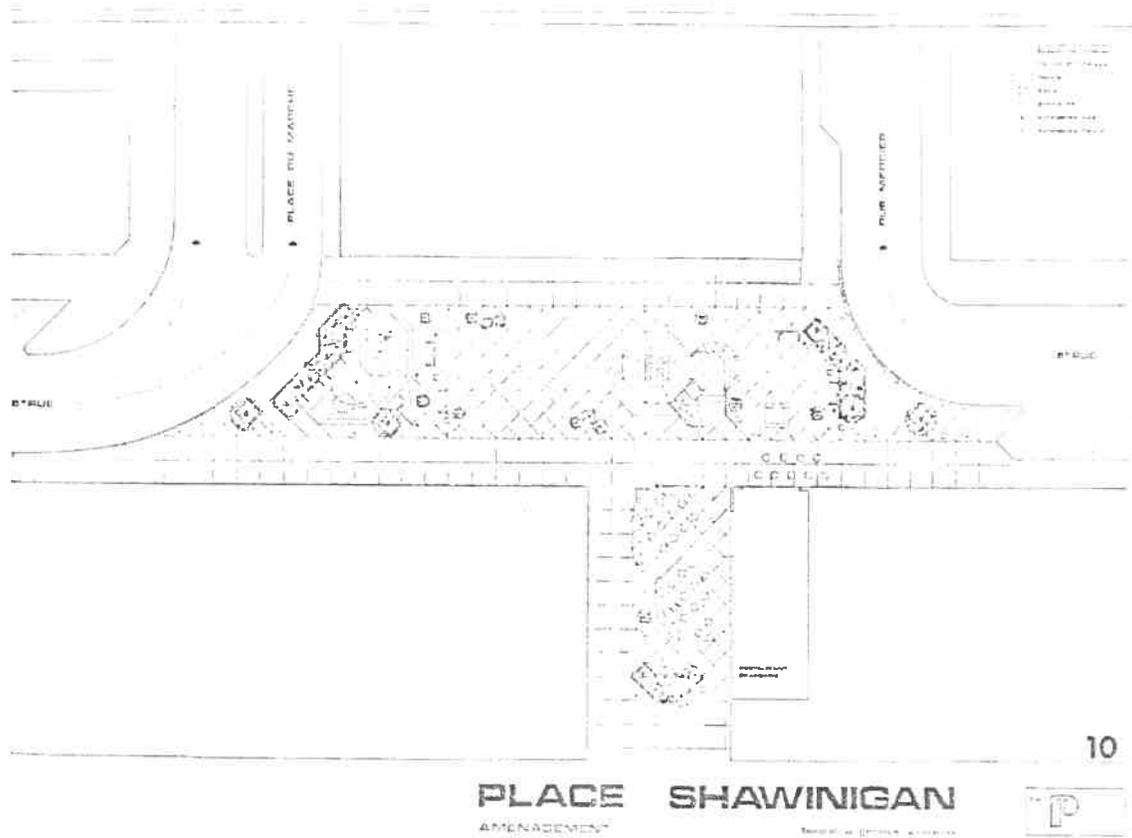


Figure 31 : La première version de la Place Shawinigan
(source : Ville de Shawinigan)

techniquement ? Combien peut coûter un projet d'une telle envergure ? Comment reconfigurer les patrons de circulation à partir d'une situation où le stationnement est déjà problématique ? Les autorités municipales décident donc de former un comité provisoire pour étudier la faisabilité du concept élaboré par Claude Bolduc et Roland Gervais. Le comité sera connu sous le nom « Promenade Shawinigan inc. » Ce comité donnera naissance à une association regroupant en bonne partie les commerçants du centre-ville.

En fait, cette proposition d'aménagement sera l'élément déclencheur (ou un excellent prétexte) pour mener à bien une étude plus approfondie sur l'état actuel du centre-ville et proposer des moyens pour le revitaliser. Le Conseil d'expansion économique de Shawinigan mandate la firme PLURAM (Société Pluridisciplinaire de Planification d'Urbanisme et d'Aménagement) en ce sens. En fait, elle effectuera une étude économique sur la rénovation du centre-ville, en évaluant la situation du commerce au détail dans l'agglomération shawiniganaise. Plus spécifiquement, l'étude a pour but de déterminer la part que détient le centre-ville ou la part de revenus fiscaux qu'il engendre et déterminer, s'il y a rénovation, le potentiel commercial d'un centre-ville renouvelé ou prévoir l'augmentation des revenus fiscaux pour la ville (L'Hebdo du Saint-Maurice, 7 novembre 1973, p.17). Ces deux buts sont cependant subordonnés à un objectif global encadrant toute l'étude : orienter le nouvel essor du centre-ville, en aidant surtout à identifier les problèmes réels et les pistes de solutions les plus prometteuses (Richard Thouin du groupe PLURAM dans L'Hebdo du Saint-Maurice, 14 novembre 1973, p.5). Toutefois, la concrétisation de l'étude que propose de réaliser la firme PLURAM repose sur divers thèmes plus précis qui devront être obligatoirement traités :

1. **Le marché régional et local** : exécuter une étude de marché, tant au niveau régional que local, afin de déterminer les habitudes de consommation des différentes clientèles présentes sur le territoire, pour

arriver à faire une comparaison entre le centre-ville de Shawinigan et les autres secteurs commerciaux de la région.

2. **La structure physique et économique du commerce dans le centre-ville :** préciser les relations spatiales et l'organisation du mixe commercial du centre-ville. Atténuer les discontinuités nuisibles dans la fonction commerciale en trouvant des moyens de regrouper les établissements similaires et en améliorant les aménagements physiques de desserte (voirie, stationnements, trottoirs, etc.).
3. **La rentabilité fiscale du centre-ville pour le budget municipal :** mesurer l'impact financier de l'amélioration du centre-ville sur les revenus municipaux, afin de justifier et calibrer les montants investis par une éventuelle intervention publique.
4. **La perception de la population régionale face au centre-ville :** pour mieux adapter la stratégie de revitalisation, il faut établir l'image mentale que projette le centre-ville; car il faut changer les aspects négatifs s'y rattachant (ceux qui font en sorte que la population va magasiner ailleurs) et amplifier au maximum les points forts.

(L'Hebdo du Saint-Maurice, 21 novembre 1973)

Le rapport PLURAM est rendu public le 25 juin 1974. Il s'agit d'une enquête de 75 pages dressant un portrait réaliste de la fonction commerciale du centre-ville en compilant de nombreuses données statistiques à ce sujet. Ce document est subdivisé en trois parties : État de la situation du centre-ville, Rentabilité fiscale du centre-ville et Pistes de solutions. Le rapport en vient à la conclusion suivante :

« (...) le Bas commercial de la Ville de Shawinigan a contribué au développement d'un vaste territoire, il semble bien, par contre, que l'administration municipale ne lui a pas toujours accordé, proportionnellement, toute l'attention désirable; et un effondrement, la stagnation ou une vie au ralenti du centre-ville, se traduiraient aussitôt par une perte de revenus pour le budget municipal en aggravant le fardeau fiscal de tous les autres contribuables. »

(Extrait du rapport PLURAM dans L'Hebdo du Saint-Maurice, 3 juillet 1974, p.5)

C'est pour cette raison que la stratégie d'intervention accorde à l'administration municipale shawiniganaise un rôle prépondérant : elle doit être en mesure de fournir à son centre-ville de nouvelles places de stationnement et une ambiance agréable.

Pour arriver à cette fin, le rapport recommande une série d'aménagements physiques regroupés autour de quatre sujets distincts :

1. **Les stationnements** : le rapport estime au nombre de 1000 les personnes travaillant directement dans le centre-ville, alors que seulement 300 places de stationnement sont disponibles pour les travailleurs et les clients réunis. Selon PLURAM cette situation est carrément désastreuse. Il faut donc, dès le départ, augmenter le nombre de stationnements disponibles à l'intérieur même du centre-ville (le rapport PLURAM définit le centre-ville de Shawinigan comme étant la 4^e et la 5^e rue entre de la Station et des Cèdres) de 250 à 350 places. Pour ce faire, on suggère de créer des brèches dans le tissu urbain pour y implanter plusieurs petits stationnements à faible surface et répartis un peu partout dans le centre-

ville. Cette proposition nécessite l'expropriation et la démolition de nombreux bâtiments.

2. **La Place** : les auteurs de l'étude insistent sur l'importance de symboliser un exercice de relance de cette envergure en le concrétisant dans un aménagement exceptionnel. La Place Shawinigan serait ce symbole.

« Elle doit aussi être un lieu réel de rassemblement et d'activités. Elle est véritablement conçue comme une place plutôt que comme un mail (comme le projet de Bolduc et Gervais) parce que les dimensions de la 5^e rue s'y prêtent beaucoup plus (...) De plus, la place a l'avantage de concentrer et de focaliser l'ensemble des activités, chose qu'il est extrêmement difficile, nous l'avons constaté ailleurs, de faire le long d'un mail. »

(Extrait du rapport PLURAM dans L'Hebdo du Saint-Maurice, 10 juillet 1974, p. 5)

D'autre part, il est essentiel que cette place respecte un certain nombre de principes d'aménagement fondamentaux. Premièrement, « elle doit comporter un point focal élevé et situé dans l'alignement de la 5^e rue et de la rue Mercier » (L'Hebdo du Saint-Maurice, 10 juillet 1974, p.5). Le point de repère suggéré est une fontaine à plusieurs niveaux surélevés d'une sculpture. Deuxièmement, elle doit briser le rythme linéaire de la rue : PLURAM préconise l'utilisation d'un pavage de forme rayonnante autour du point de repère visuel pour construire la place. Troisièmement, la place doit être un point d'arrêt, avec des installations de jeux et de repos, et attirer à son pourtour des restaurants, cafés, brasseries, etc.

3. **La circulation** : la création d'une place publique et la fermeture d'une section de la 5^e rue entraîne inévitablement une réorganisation des patrons de circulation. Le rapport recommande de conserver l'accès à la 5^e rue, par l'avenue de la Station, en un sens unique ouest-est jusqu'à l'avenue du Marché, puis contourner la place Shawinigan via le magasin Woolworth et atteindre une nouvelle boucle à sens unique contraire tournant autour de l'autre îlot nord de la 5^e rue, jusqu'à l'avenue des Cèdres. La 4^e rue redeviendrait une voie à double sens et servirait de collectrice à la circulation n'ayant pas affaire directement au centre-ville. Cette nouvelle configuration permettrait de desservir les nouvelles aires de stationnement de façon cohérente.

4. **Le zonage** : selon PLURAM, la ville devrait modifier son règlement de zonage pour favoriser la construction d'immeubles à bureaux le long de l'avenue des Cèdres entre la 3^e et la 8^e rue : « (...) cette localisation nous paraît plus avantageuse que celles qui bordent la rue de la Station et elle permet à chaque édifice de s'approprier suffisamment de terrain pour pourvoir à ses propres besoins en stationnement » (Extrait du rapport PLURAM dans L'Hebdo du Saint-Maurice, 10 juillet 1974, p.11). Le but de cette manœuvre est de diversifier les activités au centre-ville et d'amener à proximité des commerces un nombre accru de clients potentiels (tant les travailleurs que ceux qui sont amenés à fréquenter les bureaux).

Seulement un mois s'est écoulé depuis la divulgation des résultats du rapport PLURAM. Les commerçants du Bas de la ville commencent déjà à faire pression sur le conseil municipal pour les inciter à agir rapidement :

« (...) le président de la Promenade, M. Jacques Hébert, a déclaré hier qu'il importait avant tout au centre-ville, avant même de créer du stationnement,

de faire d'abord un véritable centre d'achats. La façon d'y parvenir est, a-t-il ajouté, d'établir dès lors la place dont la présence constituera le point d'attraction, le cœur même du centre-ville. »

(Le Nouvelliste, 14 août 1974)

L'association des marchands de la Promenade base son argumentation sur les affirmations suivantes :

- La Place Shawinigan est vitale pour le centre-ville, car elle serait la concrétisation physique d'une volonté de changement pouvant créer un effet d'entraînement pour les affaires.
- Si on veut éviter une catastrophe, les étapes menant à la revitalisation du centre-ville devront être achevées avant la fin de l'année de 1975 (selon l'échéancier établi dans l'étude). Il faut donc aller à l'essentiel.
- L'investissement est minime comparé à n'importe quel des stationnements prévus par le rapport PLURAM.
- Le problème du stationnement est moins urgent : en fait, selon les prétentions de l'association, il s'est allégé avec la fermeture de certains commerces.

En terminant, l'analyse des propos du président Hébert laisse entrevoir une nouvelle évidence : depuis la disparition de la Place du marché, le centre-ville a perdu quelque chose de plus précieux qu'une clientèle abondante et régulière. Effectivement, à la lumière de cet extrait du Nouvelliste, les marchands de la Promenade semblent avoir réalisé l'importance d'un lieu de rassemblement dans le centre-ville et que la perte d'un tel lieu, soit l'ancienne Place du marché, peut avoir de lourdes répercussions au niveau économique. Depuis cette prise de conscience, le besoin urgent de constituer un nouveau point de ralliement dans le Bas de la ville s'est vite répandu chez les commerçants.

En février 1975, le Conseil municipal prend la décision de préparer l'adoption d'un règlement d'emprunt de 500 000 \$ pour débiter les travaux de réaménagement. Dans un même souffle, la firme PLURAM est de nouveau mandatée pour produire un mémoire et le présenter au Ministère de l'Expansion Économique Régionale du Québec (MEER), pour obtenir une aide financière évaluée à 1 400 000 \$, afin de réaliser l'ensemble du projet. Cette demande de subvention est faite dans le cadre d'un programme gouvernemental de rénovation urbaine. « Au terme de cinq ou six rencontres, le MEER consentait un octroi de 400 000 \$ pour la réalisation de la Place du centre-ville mais ne disposait d'aucun argent pour l'établissement de nouveaux terrains de stationnement » (propos du maire Dominique Grenier dans Le Nouvelliste, avril 1975).

Au mois d'avril de la même année, la Ville de Shawinigan révisé la teneur de sa participation financière en fonction de la subvention promise par le gouvernement. En fait, elle désire prendre en charge la partie du projet de rénovation urbaine non couverte par la subvention. Pour ce faire, elle adopte un règlement d'emprunt plus important que prévu, dont l'amortissement serait assuré par trois sources de financement spécialement créées à cet effet : augmentation des taxes locatives payables par les commerçants du centre-ville, augmentation de la taxe foncière des immeubles du centre-ville et ajout de nouveaux parcomètres sur les principales artères du centre-ville (voir règlement numéro 1518 de la Cité de Shawinigan). Cette nouvelle structure d'imposition permettrait d'emprunter 650 000 \$. Ce montant « (...) constitue l'effort maximal que la Cité puisse faire dans la réalisation totale du projet (...) » (extrait du règlement numéro 1518).

Lors de la séance du conseil suivante, plus de 250 électeurs contribuables (PLURAM, août 1975, p.2) se présentent pour s'opposer au règlement 1518 et demander un référendum pour décider de sa légitimité : « Un tel règlement remboursé par les taxes du secteur provoquerait une augmentation directe de

0,60 \$ par 100 \$ d'évaluation sur les biens fonciers du secteur » (Le Nouvelliste, 6 mai 1975, p.5). À la suite de cette contestation généralisée au sein même des propriétaires d'immeubles du centre-ville, le conseil retire le règlement d'emprunt de son ordre du jour.

Afin de sauver la contribution gouvernementale accordée par le MEER, l'administration municipale décide de modifier le projet en profondeur, pour en diminuer les coûts de façon significative. Le processus de transformation s'échelonne sur deux mois, soit de juin à juillet. Cette démarche aboutira à la réalisation d'un nouveau concept d'aménagement, qui sera présenté au MEER le 14 août 1975.

« (...) les coûts rattachés à la réalisation de ces infrastructures sont très sûrement responsables de la forte opposition engendrée par le règlement d'emprunt. Il apparaît donc nécessaire, pour pouvoir profiter des subventions possibles, et pour pouvoir réaliser certains projets dans le centre-ville, à court terme, de dissocier les deux problèmes. »

(PLURAM, août 1975, p.8-9)

Dans un premier temps, on laisse tomber la constitution de nouveaux espaces de stationnement répartis un peu partout dans le centre-ville. Le plan modifié prévoit plutôt des dispositions temporaires pour remédier provisoirement au problème de stationnement. Ces mesures palliatives consistent à utiliser comme stationnement des espaces libres déjà existants, situés plus ou moins à proximité du centre-ville, tels que l'extrémité de l'avenue Willow ou le terrain vacant du couvent Saint-Bernard.

Deuxièmement, pour des raisons d'économie et en s'inspirant des expériences de Trois-Rivières et de Sherbrooke, le concept initial de « place »

est remanié pour devenir un mail piétonnier ne demandant pas une restructuration en profondeur de la circulation automobile. Malgré tout, le nouveau concept d'aménagement respecte les mêmes « principes directeurs » qui ont guidé l'élaboration du projet original : manifestation tangible d'un nouveau dynamisme, création d'un ou plusieurs lieux pouvant engendrer des activités propres, amélioration de la qualité esthétique visuelle du milieu et amélioration de la qualité de déplacement des piétons (PLURAM, août 1975, p.12). En voici les grandes lignes :

La circulation automobile

- Réduction de la largeur de la chaussée de la 5^e rue (de 45 à 22,5 pieds), en conservant sur toute sa longueur la circulation automobile. Cette reconfiguration vise un double objectif : en ne conservant que la fonction de desserte de la 5^e rue, on peut créer un cheminement plus agréable qu'un parcours rectiligne et éliminer du même coup la circulation de transit. De plus, ce rétrécissement de l'emprise permet de rendre disponible les surfaces nécessaires au nouvel aménagement, ce qui inclut de nouveaux stationnements.

Le cheminement piétonnier couvert

- Mise en place d'une toiture légère et permanente couvrant les trottoirs le long du rez-de-chaussée des édifices commerciaux. « Il s'agit d'un module répétitif pouvant être prolongé à volonté, utilisé comme protection aux traverses de piétons ou encore utilisé comme abri pour certaines activités (...) ». De façon prioritaire, cette structure devra être établie là où la densité de la fonction commerciale est pertinente. Ces installations pourront être complétées par des armatures temporaires (comme des auvents), relevant de l'initiative des propriétaires et des commerçants, en attendant une meilleure opportunité. « La réalisation adopte donc un parti

très flexible permettant entre autre un phasage aisé adapté aux besoins et aux budgets disponibles (...) ».

Les placettes

- Utiliser les accotements élargis de la 5^e rue pour créer un réseau de placettes ponctuant le cheminement piétonnier de cette artère, entre l'avenue de la Station et des Cèdres. « Un traitement du sol particulier de ces espaces est prévu en première étape : dallage, mobilier urbain, bancs, fleurs, plantations, éclairage, etc. » Ces placettes sont destinées à accueillir une diversité d'activités variant de celles plus directement rattachées au commerce à celles relevant plutôt de la vie sociale d'un centre-ville.

(PLURAM, août 1975, p. 13 à 17)

Le 26 mars 1976, L'Hebdo du Saint-Maurice annonce officiellement que Shawinigan reçoit du MEER une subvention de 400 000 \$ pour rénover son centre-ville. Avec cette somme, la ville est en mesure de réaliser, au cours de la même année, la première phase du réaménagement de la 5^e rue. La Place Shawinigan commence donc à devenir réalité. L'objectif de cette première phase est de permettre aux piétons de se réapproprier la 5^e rue. Pour y arriver, on applique la règle des trois « plus » :

1. Plus confortable, en installant une marquise permanente sur le côté ouest de la 5^e rue, presque en face de Woolworth, entre les avenues Tamarac et Mercier.
2. Plus sécuritaire, en créant de nouveaux angles afin de ralentir le trafic à la hauteur du Woolworth. La brisure de la ligne droite est supposée rehausser la quiétude des gens qui fréquentent le centre-ville à pied.



Figure 34 : La marquise de la 5^e Rue
(source : Roger Longpré)

3. Plus agréable visuellement, avec des boîtes à fleurs, quelques bancs et des urnes pour les arbres.

Malheureusement, la démarche s'avère inefficace et cause un grave problème de logistique : la circulation automobile se retrouve paralysée dans le centre-ville à cause de la réduction de la voie de circulation et la création d'une sinuosité artificielle sur une portion de la 5^e rue. En effet, selon monsieur Jean-Pierre Caron, des Services Techniques de la ville de Shawinigan, les deux courbes que la firme PLURAM avait tracées, constituaient de véritables goulots d'étranglement et, lorsqu'une voiture se garait dans ce tronçon, un énorme bouchon de circulation se formait automatiquement. La Ville avait cru bon de ne pas interdire le stationnement, le long de la Promenade, afin de conserver le plus de cases possibles. La situation s'aggravait encore davantage lorsqu'un autobus voulait passer.

Bref, l'opération de design urbain, débutée en 1973, étudiée en 1974, déboutée en 1975 et modifiée en 1976, ne survivra pas à sa première phase. De fait, la 5^e rue retrouvera sa pleine largeur et son tracé rectiligne, dans un délai assez court (probablement 2 ou 3 ans, aucune source consultée n'en faisait mention). Il n'y aura jamais de phase deux. Seule la marquise continuera, pendant quelques années, d'être le témoin de tant d'efforts et de compromis fournis en pure perte.

- Référence iconographique en annexe

F) Un nouveau levier pour la relance commerciale du centre-ville, l'épopée de la Promenade :

Devant ce constat d'échec, l'administration municipale se retire quelque peu du dossier du centre-ville. L'association des marchands de la Promenade de Shawinigan profitera de cette opportunité pour s'imposer en tant que chef de

file dans le domaine de la revitalisation du centre-ville. En fait, les commerçants de la basse-ville tenteront de prendre eux-mêmes leur destin en main, en imposant leur propre vision des changements à apporter au vieux noyau commercial.

Cette organisation a acquis beaucoup de maturité depuis sa fondation en 1974. Elle a su démontrer le rôle prépondérant qu'elle devait jouer dans l'avenir du centre-ville en participant à la démarche PLURAM et en mettant sur pied diverses activités faisant la promotion du centre-ville (en ce domaine, leur plus grande réussite fut de créer un événement commercial relativement populaire, une grande vente trottoir estivale sur la 5^e rue, qui a des répercussions positives encore aujourd'hui). De plus, l'association regroupe, 4 ans plus tard, presque une cinquantaine de membres, ce qui lui donne une crédibilité et un certain poids au niveau politique : « L'association n'a jamais été aussi unie depuis très longtemps (...) À cet égard, le bureau de direction de l'Association de la Promenade se penche présentement sur l'étude de différents projets de nature à stimuler l'économie du centre-ville» (L'Hebdo du Saint-Maurice, 29 novembre 1978, p. P-3).

Elle va effectivement profiter de ce pouvoir nouvellement acquis pour mettre au point un programme de développement ambitieux dépassant de loin la capacité et l'envergure d'une union commerciale normale. Pour ce faire, le projet devrait reposer sur les objectifs suivants :

- Unifier l'esprit commercial du centre-ville.
- Améliorer l'ambiance générale du centre-ville.
- Offrir à la population un environnement agréable et diversifié.
- Mettre en branle des activités culturelles propres à favoriser le développement communautaire du centre-ville.

(L'Hebdo du Saint-Maurice, 29 novembre 1978)

Ainsi, l'association tente de mobiliser les gens d'affaires à l'intérieur d'un projet commun en reprenant les avantages présumés des centres commerciaux dans l'établissement de leurs objectifs. En faisant cela, elle indique clairement son intention de combattre l'attraction des centres d'achat en utilisant ses propres armes. Les dirigeants de la Promenade partent donc du principe « (...) que le centre-ville est le plus grand centre commercial qu'il soit, mais étant toutefois non-recouvert » (L'Hebdo du Saint-Maurice, 29 novembre 1978, p. P-5).

D'autre part, on annonce que la stratégie sera axée autour d'un acteur principal, le magasin Woolworth, que l'association considère comme étant le gardien de la vocation commerciale du centre-ville :

« Le magasin à rayons Woolworth (...) constitue un élément vital au bon fonctionnement du centre-ville. Cet énoncé (...) résume de façon tangible l'apport économique et social drainés depuis onze ans par Woolworth. (...) l'existence du centre-ville repose sur le magasins à rayons. (...) le nombre de clients fréquentant le magasin n'a jamais cessé de progresser depuis les cinq dernières années. »

(L'Hebdo du Saint-Maurice, 29 novembre 1978, p. P-5)

Il semble donc logique d'intégrer au plan de relance le seul commerce du centre-ville capable de générer et de drainer un flux important de clients. Accessoirement, l'association veut aussi convaincre une grande chaîne d'alimentation de s'installer au centre-ville (car, dans ce secteur, depuis la migration de Steinberg vers la Plaza, le créneau de l'alimentation se résume à peu de chose) et déterrer le projet de construction d'un stationnement étagé.

Le 6 août 1979, les pions commencent à se mettre en place. De fait, l'association réussit à persuader le Conseil municipal de la nécessité de construire un stationnement étagé : « (...) nos administrateurs municipaux faisaient l'unanimité dans l'acceptation d'un règlement pour un projet de stationnement étagé au centre-ville » (Michel Matteau dans L'Hebdo du Saint-Maurice, 15 août 1979, p. 4). Le Ville avancerait 800 000 \$ pour la réalisation de ce projet.

Toutefois, l'association va beaucoup plus loin en affirmant que le centre-ville a besoin d'un point d'ancrage, autour duquel la population pourra s'identifier et se rassembler. Toujours selon elle, les centres d'achats répondent à cette définition tout en tenant compte des exigences du marché. Bref, les marchands annoncent leur intention de construire un nouveau centre commercial au centre-ville. Il sera réalisé conjointement à celui du stationnement. En fait, c'est probablement le miroitement de cet investissement privé d'envergure qui a motivé le Conseil à prendre position en faveur du dépoussiérage d'un vieux dossier comme le stationnement étagé :

« On sait que la participation financière de la ville de Shawinigan relativement à l'érection d'un stationnement étagé de 1,3 millions \$ est conditionnelle à la construction d'un édifice commercial de 30 boutiques, entièrement financé par l'Association des marchands de la promenade (...) »
(L'Hebdo du Saint-Maurice, 15 août 1979, p.2)

Le reste du montant devrait être fourni par les gouvernements supérieurs sous forme de subventions. Cependant, toute l'opération demeure hypothétique car le règlement d'emprunt doit faire l'objet d'une consultation publique : les citoyens de Shawinigan ont deux jours pour manifester leur désaccord et venir signer un registre. « Dans l'éventualité où plus de 431 électeurs-proprétaires

s'enregistrent durant les deux prochains jours, le conseil municipal de Shawinigan devra tenir un référendum (...) » (L'Hebdo du Saint-Maurice, 15 août 1979, p.2).

Après ces deux jours de consultation, une seule conclusion s'impose; le stationnement étagé ne fait pas vraiment l'unanimité. Ainsi, « Près de 600 citoyens (...) ont manifesté leur désaccord au règlement d'emprunt de 800 000 \$ (...) » (L'Hebdo du Saint-Maurice, 22 août 1979, p. 4). À ce stade, le conseil ne peut pas reculer en retirant simplement le règlement d'emprunt, car il a voté unanimement en faveur du projet (et ce, malgré la présence de conflits internes au sein même du conseil). Il n'y a d'autres choix que d'aller en référendum. Il aura lieu le 29 octobre prochain.

Les diverses coalitions ne tardent pas à choisir leur camp : « La Ligue des propriétaires se prononce contre le projet d'emprunt, avant même la tenue du référendum. Elle fait valoir que la loi des cités et villes ne permet pas à une ville de construire un stationnement et que, s'il y a déficit, seuls les propriétaires seront obligés de l'éponger » (Lacoursière, 2001, p. 251). Dans un même élan, certains commerçants du Bas de la ville clament leur opposition (voir l'article Attention aux idées de grandeur, dans L'Hebdo du Saint-Maurice, 19 septembre 1979, p.4). Ils rappellent l'échec de la Place Shawinigan, dont l'ensemble a coûté une petite fortune et qui, selon eux, n'a donné que quelques boîtes à fleurs et une marquise qui profite seulement à un petit groupe d'établissements commerciaux. Ils réfléchissent également sur le fait que Shawinigan doit déjà faire vivre deux centres commerciaux, l'ajout d'un troisième est peut-être trop demandé à une population de 24 500 habitants.

Quoiqu'il en soit, l'association profite du référendum pour dévoiler en détail son projet de centre commercial :

- Il s'agit d'un complexe commercial de 30 boutiques réparti sur deux étages et relié au stationnement étagé.
- Le centre commercial sera financé entièrement par les commerçants au coût de 3,5 millions \$.
- Cette nouvelle construction permettrait à la ville de percevoir 141 321 \$ de taxes foncières et locatives par année.
- De ce montant, 95 000 \$ iraient directement au remboursement de l'emprunt pour la construction du stationnement étagé.
- La construction du stationnement étagé permettrait d'accueillir plus de 350 véhicules tout à fait gratuitement.

(L'Hebdo du Saint-Maurice, 26 septembre 1979)

Selon les estimations des marchands de la Promenade, le centre commercial permettrait de récupérer 20 % des fuites commerciales (L'Hebdo du Saint-Maurice, 17 octobre 1979), en plus de générer un investissement privé de 5 millions \$ au centre-ville. Par contre, la ville doit contribuer substantiellement dans la construction du stationnement étagé pour voir le projet se concrétiser.

Les appuis en faveur du projet se multiplient également en vue du référendum. Effectivement, après l'ensemble du conseil, un sondage révèle que 80 % des marchands des Galeries Royales, deuxième centre commercial implanté à Shawinigan, sont en faveur du règlement d'emprunt visant la construction du stationnement étagé (L'Hebdo du Saint-Maurice, 24 octobre 1974). Quatre jours avant le vote, le député-ministre provincial du comté de Saint-Maurice, Yves Duhaime, annonce l'octroi d'une subvention de 900 000 \$ pour sa réalisation (L'Hebdo du Saint-Maurice, 24 octobre 1974). Cette contribution gouvernementale est faite dans le cadre du Programme d'amélioration des équipements communautaires (PAEC). Ce financement sans condition permet de couvrir 75 % des coûts de construction, dépassant de 400 000 \$ les prévisions les plus optimistes. Cette nouvelle a pour effet de diminuer la participation de la ville, en l'abaissant à 468 000 \$.

Le 29 octobre 1979 : Référendum. Avec un fort taux de participation (58%), les votants rejettent par une faible majorité (1255 OUI et 1372 NON, soit 117 voix de différence) le projet de règlement 1708 (emprunt devant servir à payer la construction d'un stationnement étagé). Les journaux expliquent cette « tragédie » par l'éternelle division entre le haut et le bas de la ville, dans la mesure, où contrairement au second, le premier bloc a voté massivement NON. Voici un aperçu de la soirée, lors de l'attente des résultats :

« À 19h00 (...) les premiers chiffres firent leur apparition sur le grand tableau. Les tenants du « oui » prenaient l'avance. Deux heures plus tard (...) les « oui » jouissaient d'un avantage de 244 voix. Toutefois, cette marge n'allait pas suffire ... Puis vinrent les résultats du haut de la ville. Il était 21h15. C'est là que pour la dernière fois, on a vu de larges sourires sur les visages. Dès lors, à mesure que le temps s'écoulait, l'avance diminuait et à mesure que l'avance diminuait, l'anxiété elle augmentait. À 11h20, après un coup de fil à ses organisateurs du quartier numéro 4 d'où tardaient les derniers résultats, Robert Trudel, le directeur de la Promenade secoua la tête puis demeura impassible. Au téléphone, on lui avait signifié un « non ». La défaite était inévitable. Dans la salle c'était la consternation. Les marchands de la ville venaient d'être giflés. »
(L'Hebdo du Saint-Maurice, 31 octobre 1979, p.2)

Après le choc initial causé par le résultat du référendum, les défenseurs du projet de la Promenade sont toujours aussi convaincus de pouvoir mener à terme leur plan de relance économique. En fait, ils arrivent à la même

conclusion que les journalistes et attribuent leur défaite à un esprit de clocher doublé d'un certain degré de mesquinerie : pourtant, cette réaction semble un peu anachronique lorsqu'on pense aux efforts qui sont faits pour développer un mode de gestion au niveau de l'agglomération avec le concept de Grand Shawinigan. D'autre part, comme le souligne Robert Trudel, l'après référendum sera un intermède permettant de peaufiner les diverses étapes de réalisation du centre commercial et du stationnement : « Tous ceux qui sont préoccupés par cette conscience collective sauront nous aider à perfectionner ce projet qui deviendra réalité; car seul le succès triomphera » (dans L'Hebdo du Saint-Maurice, 31 octobre 1979, p.2).

Bref, il s'agit d'un premier pas vers l'aboutissement certain du complexe de la Promenade. En effet, le résultat serré du référendum donne la légitimité nécessaire au projet et viendra justifier les efforts futurs de l'association de la Promenade dans ce dossier. Surtout quand on sait que le comité de promotion n'avait pas négligé de trouver des alternatives au financement du stationnement étagé. Pour ce faire, un plan B, C et D avaient été élaborés (voir L'Hebdo du Saint-Maurice, 7 novembre 1979, p.2). La partie d'échecs ne fait donc que commencer.

Au début de l'année suivante, en partenariat avec les membres du conseil favorables au projet de la Promenade, (seul le maire a manifesté publiquement son opposition et son ambivalence) le comité de promotion trouve un moyen d'impliquer la ville, sans avoir à consulter la population (et, par le fait même, éviter un deuxième référendum pouvant se révéler négatif), dans la construction du stationnement étagé. Effectivement, le 22 février 1980, lors d'une séance régulière, le conseil municipal entérine une résolution ayant pour titre la réalisation du projet collectif du Centre-Ville : « (...) le garage étagé sera construit et payé par l'association de la Promenade, mais que la Ville s'engage à louer ce stationnement pour la période de 20 ans » (L'Hebdo du Saint-Maurice, 27 février 1980, p.3). Par ce bail, la municipalité se trouve à financer

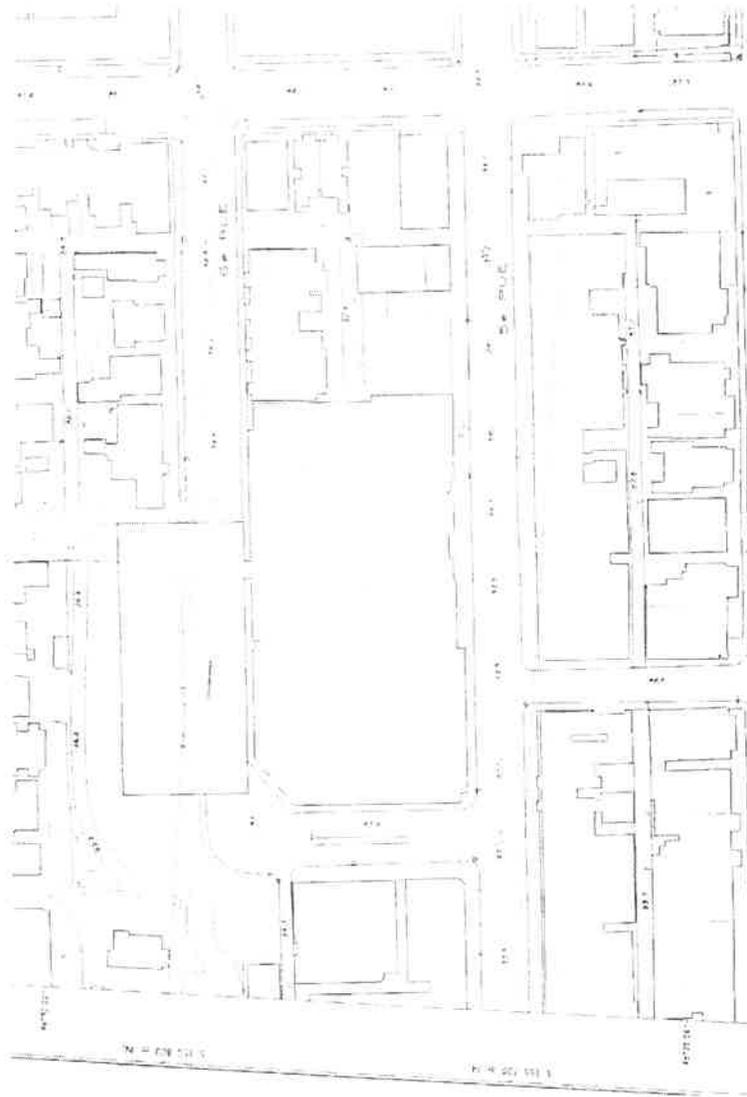


Figure 35 : Le plan de la Place du marché aujourd'hui
(source : Ville de Shawinigan)

indirectement le stationnement étagé, sans emprunter une somme importante d'argent. Par souci de transparence et pour gagner un certain degré de légitimité (devant servir de contrepoids au résultat du référendum), la démarche est présentée dans son ensemble à la Commission municipale. La Commission municipale du Québec approuve le « projet collectif du centre-ville » le 4 mars 1980 (Lacoursière, 2001).

Parallèlement, le conseil vote un règlement d'emprunt de 650 000 \$ qui sera consacré à la mise en place d'espaces de stationnement sur les autres rues desservant la fonction commerciale du centre-ville, soit la 3^e rue, la 4^e rue et l'avenue Tamarac.

Le 10 novembre 1980, le chantier du stationnement étagé est inauguré par la traditionnelle première pelletée de terre. Cette cérémonie marque l'aboutissement de deux années de travail acharné pour l'association de la Promenade. Comme le rappelle Monsieur André Pellerin (voir *Le Pont*, 12 novembre 1980, p.1), président de l'association, cet événement vise seulement à inaugurer la première phase du projet, dont la construction est évaluée à 2 000 000 \$ et consiste à créer un parc de 406 stationnements, réparti sur 3 étages et desservi par un ascenseur. Cette réalisation devrait « tout d'abord décongestionner le centre-ville et favoriser la fréquentation du mail de shopping qui constitue la 2^e phase du projet. Cette deuxième phase du projet centre-ville ajoutera 88 000 pieds carrés de surface commerciale au centre-ville, incluant un marché d'alimentation et plus de 35 locaux commerciaux, dont la location est complétée à 70% » (*Le Pont*, 12 novembre 1980, p.1).

Pourtant, avant d'arriver à cette première pelletée de terre, d'autres embûches ont inmanquablement miné le parcours des promoteurs :

1. Les opposants ont tenté, une nouvelle fois, de contester le mode de financement du stationnement étagé, en arguant qu'il s'agissait bien d'un

moyen de subventionner le projet, pour ainsi contourner le résultat du référendum : « (...) il s'agit dans la présente critique du projet que les questions techniques et légales du bail emphytéotique entre la ville et les marchands ne soient pas parfaitement claires » (Jean-Marie Hammond dans *Le Nouvelliste*, date et pages non-répertoriées). Donc, selon les contribuables contestataires, la différence entre les deux règlements d'emprunt est minime. À l'époque du référendum, la ville de Shawinigan voulait financer directement la construction de cet équipement alors que, deux ans plus tard, elle décide de louer le stationnement étagé afin de pouvoir en assurer le paiement. Pour dissiper le climat d'incertitude que peut entraîner une telle déclaration, le conseil municipal soumet le projet de règlement à la Commission municipale du Québec, qui sera en charge d'en vérifier la légalité.

2. Parallèlement, la municipalité doit modifier son règlement de zonage afin de permettre au futur centre commercial d'occuper entièrement les lots où il sera construit. Pour ce faire, le conseil adopte le projet de règlement 1762 qui abolit les marges de recul prescrites sur la 6^e rue. Ce « règlement d'exception » ne tarde pas à être contesté par les résidents de la 6^e rue, qui y voient une perte de jouissance de leur droit de vue (*Le Nouvelliste*, 4 février 1980). Évidemment, en considérant la construction de deux structures imposantes (le stationnement et le centre commercial), qui prendront position l'une à côté de l'autre, dans le prolongement de la colline Hemlock, au nord de la 5^e rue et surplombant la 6^e, il semble normal que ses plus proches voisins critiquent la création prochaine d'une véritable barrière visuelle séparant le centre-ville au niveau de la 6^e rue. Les représentants de la Promenade réussissent à s'entendre avec les habitants de la 6^e rue pour limiter les inconvénients occasionnés par le projet. Par exemple, l'accord stipule qu'un espace triangulaire de 27 pieds par 5 pieds doit être laissé libre, du côté de la propriété mitoyenne au centre commercial, afin de conserver un champ de vision adéquat sur

la 6^e rue (Le Nouvelliste, 25 février 1981). Cette mesure a pour effet de donner un profil particulier au centre commercial du côté est (lors d'une prochaine visite dans ce secteur, observez, et vous saurez pourquoi les murs et la volumétrie sont disposés de cette façon). Toutefois, l'élément fondamental de cette convention est la création du parc La Mauricienne : situé sur la 5^e rue et adjacent au centre commercial à l'est, il réunit beaucoup d'adeptes de pétanque la fin de semaine (environ 100 à 200 personnes s'y donnent rendez-vous chaque semaine durant la période estivale). Cette entente survient juste avant la séance spéciale de consultation publique, du 25 février 1981, devant servir à débattre du projet de règlement 1762. Le règlement 1762 est adopté sans difficulté quelques jours plus tard. La conciliation semble donc avoir été un succès.

3. Pour finir, les soumissions reçues des contracteurs, pour exécuter les travaux, sont plus élevées que prévues. Pour faire face à ce nouveau problème, la seule solution envisageable par les promoteurs est de doubler le loyer payé par la municipalité pour le stationnement étagé. « De 520 000 \$ qu'il était originellement, il doit passer à plus de 1 million \$ » (Le Nouvelliste, 30 octobre 1980). Toutefois, la ville doit retourner devant la Commission municipale du Québec à la dernière minute : l'administration municipale a 48 heures pour adopter une nouvelle résolution, apportant une modification à l'entente initiale, et la faire approuver par la Commission. La Commission accepte *in extremis* (c'est-à-dire juste avant l'heure d'échéance des soumissions, ce qui aurait pu entraîner une nouvelle hausse des coûts) le changement de tarif.

Au fil du temps, le projet de la Promenade est donc devenu une œuvre collective, dans laquelle beaucoup de gens, de toutes les sphères d'activités, y ont mis leurs énergies pour faire avancer les choses. Selon André Pellerin, président de l'association de la Promenade à l'époque de la construction, c'était la première fois qu'autant de shawiniganais fondaient tête baissée dans une



Figure 36 : Le magasin Woolworth et La Promenade en arrière-plan
(source : Roger Longpré)

aventure dont ils ne connaissaient certainement pas l'envergure, mais surtout l'issue : « Jamais Shawinigan, dans la dernière décennie, n'a vu une telle mobilisation » (dans Le Nouvelliste, 11 novembre 1980, p.6). Une telle synergie s'est quand même concrétisée malgré une opposition farouche et défaitiste : « Euphémisme, folie pure, impossibilité, la ronde des gens négatifs s'est fait valoir » (dans Le Nouvelliste, 11 novembre 1980, p.6). En somme, une bonne proportion de la population demeure attentive au changement affectant le site de l'ancienne Place du marché. Est-ce toute l'émotivité se dégageant de la saga du projet de la Promenade qui en est la cause ? Ou est-ce plutôt la résurgence d'un souvenir du passé, formant un des principaux éléments de la mémoire urbaine shawiniganaise, qui crée un tel engouement ? Quoiqu'il en soit, on fonde beaucoup d'espoir sur cet ambitieux projet : « L'été prochain, Shawinigan s'inscrira peut-être au nombre des rares localités qui auront réussi à faire revivre le Centre-Ville et ranimer l'essor économique » (L'Hebdo du Saint-Maurice, 19 novembre 1980).

Tel que prévu, la pierre angulaire de cette relance commerciale est le magasin Woolworth. Effectivement, en signant quatre contrats avec les représentants de la Promenade, la compagnie prouve sa confiance dans l'avenir économique du centre-ville et dans la rentabilité du projet :

- « Le premier contrat favorise la ville de Shawinigan. En effet, la compagnie Woolworth a accordé à la ville une mainlevée sur les servitudes que la compagnie détenait pour du stationnement près du magasin Woolworth. »
- « (...) Woolwoth a vendu pour la somme de 1\$ à La Promenade plusieurs lisières de terrains entourant son édifice de la 5^e rue à Shawinigan. »
- « (...) Woolworth s'est engagé à verser à La Promenade, tous les ans, une subvention très substantielle pour aider cette dernière à financer les coûts de construction. »

- « (...) un autre contrat permettra d'utiliser un mur du magasin Woolworth afin d'y percer des ouvertures pour faciliter la circulation intérieure entre ce magasin et le centre commercial. »

(Le Nouvelliste, 7 avril 1981, p.8)

Par cette série d'accords, le magasin Woolworth accepte de jouer le rôle qui lui avait été attribué au départ, dans l'élaboration du plan de relance économique, soit celui de générateur d'achalandage pour les futurs magasins de la Promenade.

. La mise en chantier s'est fait le 23 février 1981 (Le Nouvelliste, 20 février 1981). Son aboutissement est marqué par l'ouverture au public du centre commercial La Promenade le 5 mai 1982 (Lacoursière, 2001). Voici, dans ses grandes lignes, un portrait du projet de La Promenade à l'époque de sa réalisation.

La première étape consiste toujours à préparer et à rendre le site choisi constructible. Dans le cas présent, cette opération est loin d'être évidente au départ : « Il est sûr que le projet est pensé sur un endroit un peu particulier et escarpé (...) » (Robert Trudel dans Le Nouvelliste, 13 février 1981). Effectivement, la réussite du projet dépend de sa localisation : il s'agit de juxtaposer un imposant dispositif commercial, s'étirant jusqu'au contrefort de la colline Hemlock, à un des lieux les plus prestigieux de Shawinigan (l'ancienne Place du marché), devenu le principal moteur économique du centre-ville (le magasin Woolworth). Ainsi, cela implique de faire une trouée dans le tissu urbain existant. Pour ce faire, l'acquisition des lots 628-598, 628-599, 628-600, 628-601, 628-612, 628-613, 628-614 et 628-615, constituant la partie ouest de l'îlot adjacent au carré de la vieille place publique, est nécessaire. Les immeubles érigés sur ces terrains seront démolis pour permettre l'insertion du centre commercial dans la trame urbaine. Le permis de démolition est accordé le

13 août 1980 (Registre des permis, Ville de Shawinigan, permis numéro 12 475) et entraîne la disparition de 4 bâtiments anciens de type faubourien (trois étages avec commerce au rez-de-chaussée), sur la 5^e rue.

D'autre part, elle achète le talus de la colline Hemlock (lots 628-705 à 628-710), situé directement en arrière du futur emplacement du centre commercial, pour y implanter le stationnement étagé. Pour finir, les responsables du projet font également l'acquisition du réseau routier desservant cette nouvelle base foncière : l'extrémité ouest de la 6^e rue (lot 628-1743), à partir de l'intersection avec l'avenue du marché, l'extrémité nord de l'avenue Mercier, la portion s'étendant entre la 5^e et la 6^e rue (les lots 628-597-P et 628-611-P) et la ruelle médiane s'y rattachant (lot 628-607-P).

Le bâtiment commercial a fait l'objet de deux exercices de design différents. Lorsque les deux maquettes sont comparées, il est facile de se rendre compte que chacune reprend, à sa façon, le concept de base, soit la nécessité de rattacher physiquement le centre commercial au magasin Woolworth. La première proposition, celle des architectes Bolduc, Gervais et Déry, est très fonctionnaliste : l'accent est mis sur la séparation formelle des fonctions. Du moins, c'est ce que reflète le traitement relativement simpliste et très épuré des façades de la 5^e et la 6^e rue. En effet, la relation entre le bâtiment et la rue n'est pas très élaborée, un peu comme si elle avait peu d'importance. Plus précisément, le seul lien existant entre ces deux éléments se fait par l'intermédiaire d'une série de huit petites fenêtres carrées, se perdant dans l'immensité du bâtiment, et d'une plus grande, là où il y a l'entrée, qui sert à montrer les activités se déroulant à l'intérieur. Toutes ces ouvertures se retrouvent à faire face à la 5^e rue. Bref, les concepteurs se bornent à utiliser l'enveloppe extérieure du bâtiment uniquement dans le but de protéger et d'isoler la fonction commerciale. De fait, l'accent est plutôt donné à l'aménagement intérieur : l'objectif premier est de permettre à un mail au toit vitré et à une placette centrale de relier deux grandes surfaces commerciales, le Woolworth et

un nouvel emplacement, par un chapelet de petites boutiques. En somme, l'interprétation du langage architectural donné à la maquette fait en sorte que l'on considère le nouveau centre commercial comme une annexe au magasin Woolworth, et ce malgré sa superficie plus importante. Ce sentiment de dépendance est rehaussé par le manque de symétrie dans les proportions composant la façade principale (côté 5^e rue) et le choix du blanc comme couleur prédominante (la façade du Woolworth est fait d'un crépit blanchâtre).

La seconde proposition, fruit de la firme d'architectes-conseils Lacoursière, Caron et Beaumier (Le nouvelliste, 11 novembre 1980), tente de se démarquer en proposant un bâtiment plus indépendant face au magasin Woolworth. Dans un premier temps, une tentative est faite afin de rehausser le prestige du nouvel édifice en donnant à sa façade principale une facture plus classique : elle se compose de deux ailes aux volumétries changeantes mais symétriques réunies par une grande verrière centrale. D'autre part, l'accent est mis sur l'intégration du bâtiment dans la trame urbaine existante. Pour rendre cette intégration possible, les concepteurs suggèrent de choisir des matériaux et de les utiliser comme parements extérieurs de façon éclairée. Ainsi, le choix de la brique s'avère indispensable et constitue le revêtement du corps central de la façade (la partie du bâtiment se déployant de part et d'autre de la verrière). Quant à l'extrémité des deux ailes, elles assurent un rapport plus étroit avec la rue en maximisant la fenestration au rez-de-chaussée. Les parties supérieures, pour leur part, remplissent une autre mission : elles se composent principalement d'un agrégat dont la couleur pâle marque le lien étroit qui unit le Woolworth à La Promenade.

Malheureusement, la composition d'ensemble se trouve à affecter ces efforts. En effet, le manque de subtilité architecturale dans les détails et le fait que le traitement vertical de la façade soit sous-exploité laissent transpirer l'immensité brute du bâtiment. Cette massivité donne l'impression que l'édifice de La Promenade veut écraser la 5^e rue. De plus, l'ébauche d'intégration est



Figure 37 : Vue panoramique du stationnement étagé et du magasin Woolworth
(source : Roger Longpré)

relativement limitée : la façade de la 5^e rue est seule à subir ce traitement spécial. Les autres faces, bien qu'elles soient visibles, ne servent pas à rehausser la qualité du paysage urbain. Au contraire, les parois donnant sur la 6^e rue et sur le côté est (vers l'avenue des Cèdres), dont le revêtement extérieur se constitue d'interblocs gris foncé, ne sont pas très attirantes visuellement. Au lieu de la revitalisation, ces murs aveugles favorisent plutôt la dépression du centre-ville. Nonobstant ces défauts, c'est cette proposition qui sera réalisée.

Quant au stationnement étagé, il y a peu à dire à ce propos. Il s'agit d'une construction peu intéressante ayant peu d'impact au niveau architectural. Elle tient davantage d'une charpente d'un édifice inachevé ou d'un autre ayant subi un bombardement dont il ne reste plus que la carcasse. De plus, c'est un endroit où il paraît faire toujours plus sombre qu'ailleurs, malgré un système d'éclairage adéquat. Le fait qu'il semble aussi avoir été mal conçu rehausse ce sentiment d'insécurité : on dirait qu'il s'affaisse vers le milieu et qu'il menace de s'écrouler à tout moment. Malgré tout, son plus grand désavantage réside dans sa façon inélégante d'obstruer le champ de vision.

La principale conséquence de la réalisation du projet de La Promenade sera la disparition de la plus ancienne et la plus significative forme urbaine de Shawinigan; l'ancienne Place du marché. En effet, la conviction de l'absolue nécessité d'interconnecter le centre commercial au magasin Woolworth provoque la fusion d'un segment du parcellaire d'origine : l'ancienne place et l'îlot urbain directement adjacent (du côté est) seront réunis, par le biais d'une section de l'avenue Mercier, pour former un super îlot. L'assemblage morphologique de cette nouvelle entité est assurément hétérogène, car deux logiques de développement différentes cohabitent et se confrontent à l'intérieur d'un espace passablement restreint. D'un côté, occupant une grande part de l'îlot, il y a l'énorme masse difforme du bloc composé par l'édifice Woolworth et de celui de La Promenade. Cette présence écrasante marginalise et repousse les autres bâtiments, appartenant au cadre bâti ancien, vers l'autre extrémité du super îlot.

En définitive, la réalisation du projet n'a pas abouti à une composition très harmonieuse du tissu urbain.

Au niveau commercial, l'objectif premier du plan d'affaires consiste à convaincre une chaîne d'alimentation de louer un espace locatif à La Promenade et d'y ouvrir un supermarché. De fait, depuis la disparition du marché public et la migration de Steinberg vers la Plaza, le créneau de l'alimentation est à peu près inexistant au centre-ville. L'association des marchands entend bien y remédier : « Quoi de plus tragique pour une population qui doit s'habituer à un autre pôle commercial pour s'alimenter » (Hamel, début des années 1980, p.2). Un marché d'alimentation s'avère également être un commerce capable de drainer une part importante de clientèle. La Promenade doit pouvoir compter sur quelques établissements de ce genre pour attirer d'autres commerçants, intéressés à profiter d'un flux constant de consommateurs.

Dans cette optique, les dirigeants de La Promenade parviennent à s'entendre avec Provigo et la Caisse populaire Mauricienne pour qu'ils s'installent au centre commercial. Avec Woolworth, ils remplissent la fonction de générateurs d'achalandage, communément appelés les trois « A ». Pierre-André Hamel évalue le taux de fréquentation des trois « A » de la façon suivante : Provigo, 6000 personnes par semaine; Woolworth, 9000 personnes par semaine; Caisse populaire Mauricienne 10 000 personnes par semaine (début des années 1980, p.23). La stratégie semble réussir, car 70 % des locaux disponibles sont déjà occupés lors de l'ouverture du centre commercial, enrichissant du même coup la diversité commerciale du centre-ville de 25 commerces supplémentaires : « Il va s'en dire qu'au niveau actuel, le mixe commercial obtient une cote d'excellence, car les principales opérations de détails y sont représentées et complètent harmonieusement ce qui existe déjà au centre-ville. L'objectif premier de la construction du centre commercial est donc atteint » (Hamel, début des années 1980, p. 9).

Les années suivantes sont aussi très encourageantes. Effectivement, deux autres générateurs d'achalandage (de moindre importance) viendront grossir le groupe des trois « A ». Il s'agit d'un comptoir postal et d'une succursale de la SAQ, qui ont ouvert respectivement leur porte le 12 mai 1987 et le 5 septembre 1988 (Larocque, 1991, p. 2). En 1988, le taux d'occupation atteindra 95 % (Larocque, 1991). Ce climat positif amènera l'administration municipale à s'impliquer davantage dans le rajeunissement du centre-ville. Pour ce faire, elle adhère au Programme Revi-Centre et obtient une subvention de 750 000 \$. Avec ce programme, la municipalité pourra procéder au remodelage du design urbain des rues composant le vieux secteur commercial de la ville : mise en place d'un mobilier urbain, rénovation de bâtiments, amélioration des infrastructures, etc.

Pourtant, le principal apport de La Promenade réside dans sa participation à la renaissance d'une vocation sociale que le centre-ville avait perdu à la suite de la démolition de l'édifice de la Place du marché.

« Une bonne animation, une recherche constante vers la création d'une image de marque homogène du Centre-Ville et de La Promenade, des budgets d'allocation d'aménagement tangible pour les trois A et raisonnable pour les autres locataires, voilà ce dont la location a besoin pour compléter le dossier. »

(Hamel, début des années 1980, p.12)

Juste le fait d'avoir pris en considération cet objectif a contribué à prolonger la vie d'un milieu social urbain qui a existé, pendant un certain temps, seulement dans les mémoires. Comme preuve, l'administration de La Promenade a conservé, dans un album, les photographies de toutes les manifestations publiques à s'y être déroulées, pendant la période 1983 à 1987. Grâce à ce recueil, il est possible de faire sommairement un inventaire de ces activités :

1. **Célébrations et rendez-vous annuels** : Salon du plein air, Festival Western, Halloween, Salon des exposants, Festival de la chasse, Ferme de Pâques, Salon horticole, Vente trottoir, Fête des mères, Temps des fêtes.
2. **Événements spéciaux** : Fête du 1^{er} anniversaire (1983), Séance de photo avec E.T. (1983), Salon de la Classique internationale de canot (1984), Beauté en couleur (1984 – 1985), Spectacle d'hypnotisme (1985), Fête pour le championnat remporté par l'équipe de hockey les Cataractes (1985), Exposition industrielle (1985), Spectacle autochtone (1985 à 1987), Expo fleurs (1985-1986), Exposition de peinture (1986), Visite du Bonhomme Carnaval (1986), Dégustation de chocolat (1986), Vente bon vieux temps (1986), Défilé Flash Mode (1987), Tournée de promotion de Céline Dion (1987).
3. **Activités communautaires** : Noël du pauvre (1984 à 1987), Bercethon avec La Poutine (1984), Téléthon de la paralysie cérébrale (1985), Clinique d'aide pour l'impôt (1984 – 1986), Campagne de financement de la Croix-Rouge (1985 – 1986), La grande corvée (1985), Vente d'œillets pour la sclérose en plaques (1986), Mains agiles Mains habiles (1984 à 1987), Vente de fleurs pour le financement des scouts (1986 – 1987).

Curieusement, c'est souvent le même lieu qui est utilisé pour ces rassemblements. En effet, les organisateurs choisissent, la plupart du temps et de façon consciente ou inconsciente, de s'installer dans les limites d'un espace rectangulaire se démarquant du reste du mail intérieur. Cet endroit se situe au deuxième niveau du centre commercial, où le centre du mail se distingue par un carrelage plus pâle. Ainsi, sans peut-être même le savoir, les constructeurs ont recréé une sorte de place publique à l'intérieur du centre commercial. La

Promenade se retrouve donc à remplir une certaine fonction symbolique centralisatrice au même titre l'ancienne Place du marché.

Malheureusement, les instigateurs du projet profiteront peu du fruit de leur labeur et de cette période de succès. De fait, l'Association des marchands de la Promenade connaît de sérieuses difficultés de financement, car les travaux coûtent plus cher que prévu. Une fois de plus, chaque membre doit souscrire pour créer un fonds d'urgence. Hélas, cette dernière tentative sera insuffisante et ce sera la faillite. Les marchands vont tout perdre : « L'association des marchands est disloquée et dans la banqueroute le complexe est vendu à l'enchère, en 1984, avec le stationnement étagé » (Le Nouvelliste, 3 juin 1991, p.14).

➤ Référence iconographique en annexe

G) La fin des illusions ou l'inéluctable dégradation de la situation :

Les tendances lourdes affectant le développement Shawinigan s'accroissent au cours des décennies. Par exemple, la désindustrialisation laisse de profondes marques dans la mémoire et le paysage shawiniganais :

« L'industrie chimique est la plus sévèrement touchée. La pétrochimie détrône alors l'électrochimie pour la fabrication de nombreuses matières synthétiques, en particulier les plastiques. En moins de 25 ans, toutes les usines de Shawinigan ont fermé leurs portes, mettant ainsi à pied plus de 3 000 travailleurs. Dans les autres industries, les changements technologiques, en augmentant la productivité des travailleurs, ont aussi contribué à accroître le nombre de chômeurs. Des 7 500 emplois

industriels dénombrés en 1965, il en reste maintenant moins de 2000. »

(Gauthier, 1996, p. 142)

Le climat n'est guère plus enviable du côté de La Promenade. En effet, la collaboration municipalité – Association des marchands de La Promenade, celle-là même qui a su surmonter un paquet d'obstacles avant de voir le projet se réaliser, est sur le point de s'effriter quelques années après l'inauguration du centre commercial. Deux faits majeurs peuvent expliquer ce volte-face : le stationnement étagé et le programme ReviCentre.

« On est d'abord « pogné » avec un problème de taille. C'est celui du stationnement étagé. Le mariage de raison entre la ville et l'association des hommes d'affaires n'a pas tenu. On s'est séparé l'an dernier et on se prépare maintenant à aller en cour pour statuer sur les modalités du divorce. Le maire Grenier soutient que les gens d'affaires n'ont pas respecté leur part du contrat parce que le stationnement présente même des vices de construction. La banque, prise avec la patate chaude, prétend que non. Pourtant, tous reconnaissent que ce stationnement aurait dû avoir été fait autrement. On y entre encore en priant le ciel que Shawinigan ne soit pas Mexico (à cause des tremblements de terre). Ça sent encore le pipi à quelques endroits et ça manque d'éclairage. (...) Le projet ReviCentre est en train de rallumer la bisbille. Les hommes d'affaires veulent – avec raison – que ce projet se fasse avec eux. Le maire, pour sa part, veut de toute évidence profiter de ce programme pour

financer des travaux de voirie et d'aqueduc qui seraient autrement à la charge du budget de la municipalité. »

(Le Pont, 15 octobre 1985, p. 2)

Bref, le rêve commence à tourner au cauchemar. L'administration municipale croit qu'elle s'est fait flouer dans l'aventure de La Promenade et du stationnement étagé. Elle semble bien décidée à ne plus s'investir autant dans quelque chose dont elle n'a pas le contrôle. De plus, elle entend bien se rembourser partiellement avec le programme ReviCentre, en redevenant le maître d'œuvre du réaménagement du centre-ville. Chat échaudé craint l'eau froide, dit-on. Elle décide donc d'agir unilatéralement, sans consulter d'autres intervenants du milieu, dans ce dossier.

Cette polémique entraînera la création d'une SIDAC (Société d'initiatives et de développement des artères commerciales) en mars 1986. « La mise sur pied d'une SIDAC à Shawinigan arrive quelque temps après que la ville eut reçu le feu vert du Ministère des Affaires municipales au sujet de la revitalisation du centre-ville (Le Nouvelliste, 14 mars 1986). » La SIDAC est résolue à jouer un rôle actif dans la promotion du développement du centre-ville, tout en faisant consensus. Ce regroupement ne veut plus de division au sein des forces vives du milieu et veut encourager l'harmonie pour une meilleure définition des actions entreprises (Le Nouvelliste, 14 mars 1986). De fait, pour lui donner davantage de transparence, le premier conseil d'administration est composé du directeur de la Caisse Populaire Mauricienne, de deux avocats et d'un notaire faisant contrepoids à quatre commerçants.

L'Hebdo du Saint-Maurice du 18 mars 1986 annonce le contenu du programme ReviCentre, élaboré pour le centre-ville de Shawinigan. Dans un premier temps, la totalité des interventions envisagées sont regroupées à

l'intérieur d'un plan particulier d'urbanisme (PPU). Voici un aperçu des interventions prioritaires de niveau 1 qui seront mises de l'avant lors de l'application du PPU :

- Réaménagement des trottoirs, installation de lampadaires décoratifs, plantation d'arbres et enfouissement des fils électriques sur la 4^e et 5^e rue.
- Compléter l'aménagement paysager et récréatif du parc Saint-Maurice.
- Aménagement du parterre en face de l'hôtel de ville.
- Reconstruction de l'escalier Saint-Pierre, donnant accès au stationnement étagé et au centre-ville, par le biais de la butte de l'église Saint-Pierre.

Dans les projets moins prioritaires, soit de niveau 2, il faut noter la réfection de la montée de la Station et du viaduc Cascade, l'acquisition de certains terrains vacants et le repavage de plusieurs tronçons de rues et ruelles. Le coût total du programme est évalué à 1 735 645 \$.

Suite à l'achèvement des travaux, Le Nouvelliste a recueilli les commentaires des citoyens sur l'après ReviCentre. De manière générale, les gens apprécient les améliorations apportées au centre-ville, mais préfèrent se rendre dans un centre d'achat pour magasiner. Ce commentaire de monsieur Paul Desaulniers résume assez bien la situation :

« Quant au nouveau centre-ville, il lui trouve beaucoup d'allure et estime que la ville devrait encourager les commerçants à prendre la relève. « Les propriétaires doivent faire leur part, estime-t-il. Qu'on leur donne des subventions s'il le faut. Mais pour ce qui est des ruelles c'est dégueulasse. Allez voir entre la 4^e et la 5^e. Près du [terminus] et dans le parking étagé. »

(Le Nouvelliste, 6 mars 1987)

Bref, ReviCentre est considéré pour ce qu'il est : un travail de maquillage pour rendre la « rue » plus attrayante, rien de plus rien de moins. Le programme n'aide en rien à rehausser l'esthétique intérieure des magasins ou à augmenter la diversité des marchandises offertes. L'exercice n'a pas pour effet de changer les habitudes de consommation de la population. Incontestablement, ReviCentre n'a pas non plus le résultat escompté sur les commerçants du Bas de la ville :

« Les travaux d'embellissement de ReviCentre auraient normalement dû être un incitatif naturel à la rénovation des façades des commerces. On aurait cru que les gens d'affaires embarqueraient plus vite qu'ils ne l'ont fait jusqu'à maintenant. »

(Le Nouvelliste, 28 février 1987)

De fait, la plupart des commerces projettent une mauvaise image qui n'incite pas la clientèle à venir magasiner au centre-ville. Plus spécifiquement, ils sont aux prises avec des « problèmes de publicité, de vitrines peu attrayantes, de façades ternes et de mauvaises localisations des commerces » (Le Nouvelliste, 28 février 1987). Quelle est la cause de ce malaise ? Découragement des gens d'affaires face à la popularité des centres commerciaux ou représailles envers la municipalité ?

D'autre part, La Promenade ne semble pas avoir autant d'impact que prévu : le centre commercial n'est pas le catalyseur tant escompté; il permet tout au plus à ralentir l'exode commercial. Assurément, même si le taux d'occupation de La Promenade frise les 75 % en 1987, il y a de plus en plus de vitrines vides au centre-ville.

« Selon les derniers relevés de la SIDAC de Shawinigan, on compte environ 15 adresses

commerciales (où l'on trouve parfois plusieurs locaux à louer) sur les 4^e et 5^e rues. »
(Le Nouvelliste, 1^{er} mars 1987)

Devant ce constat, il faut se demander si la présence du centre commercial n'a pas contribué à drainer le centre-ville d'une partie de ses commerces, afin de remplir ses propres locaux ? Pour finir, le stationnement étagé est un point noir dans la face de la 5^e rue. Les gens en ont une mauvaise perception. Sa mauvaise réputation fait en sorte qu'il est sous-utilisé.

L'année 1987 est catastrophique pour l'avenir commercial du centre-ville de Shawinigan. Woolworth ferme ses portes le 31 janvier. Après son cœur (l'édifice de la Place du marché), le centre-ville est amputé de son poumon. Ce magasin avait pignon sur rue sur la 5^e depuis le 11 novembre 1916. Plus tard durant l'année, le 9 octobre, c'est le terminus d'autobus de l'édifice Carier (situé à côté de l'hôtel Shawinigan, avenue de la Place du marché) qui met fin à ses opérations et annonce sa fermeture. Le Bas de la ville perd coup sur coup deux institutions qui contribuaient à cimenter et à maintenir le stock commercial au centre-ville.

Depuis 1985, le magasin Woolworth connaissait une baisse de régime jusqu'à devenir de moins en moins rentable. « Il y a trois ans, le magasin Woolworth employait une quarantaine d'employés. Il en reste aujourd'hui à peine plus de la moitié » (Le Nouvelliste, 16 juin 1987). De plus, l'aire de vente a été réduite à 25 000 pieds carrés. Bien que la compagnie mère ait quelques difficultés financières, il ne semble pas que ce soit la principale raison du départ de Woolworth. Selon Jean-Guy Boucher, dernier gérant du magasin, c'est le manque de continuité dans l'effort à soutenir la vitalité commerciale du centre-ville qui a fini d'user l'espoir d'une relance économique. « (...) il a laissé entendre que des organismes comme l'administration municipale, le regroupement des commerçants et même la SIDAC ont fait preuve d'un sérieux

manque de dynamisme au cours des dernières années » (Le Nouvelliste, 3 janvier 1987).

Déjà, de nombreuses rumeurs et spéculations sont faites sur la vente imminente du bâtiment fraîchement vacant. En avril 1988, la firme Unidev Immo inc. de Montréal confirme qu'elle a acheté l'ex-magasin Woolworth et projette d'y installer plusieurs boutiques. Unidev est une compagnie qui se spécialise dans le recyclage des magasins Woolworth récemment fermés : « L'on sait que ce groupe travaille simultanément sur quatre importants projets au Québec, dont trois sont reliés à des magasins Woolworth qui ont été fermés et qui seront transformés par Unidev » (Le Nouvelliste, 29 janvier 1988, p.2). Il s'agit d'un projet évalué à 6 millions \$ qui regroupera environ 70 boutiques réparties sur 3 paliers. Ces boutiques seront aménagées autour d'un immense atrium recouvrant les trois niveaux du bâtiment. « Il sera surplombé d'une vaste verrière projetant un puits de lumière qui baignera l'atrium autour duquel seront installées les boutiques, qui seront accessibles grâce à des escaladeurs » (Le Nouvelliste, 3 février 1988). Les concepteurs veulent créer une sorte de prolongement de la rue Mercier (même s'il n'a jamais existé) menant au stationnement étagé.

« (...) les gens doivent s'imaginer le futur atrium comme une ruelle (...) L'Atrium c'est une aire ouverte à la circulation intérieure continue (...) c'est aussi un milieu de vie où les gens peuvent constamment circuler, sans interruption. »

(Jean-Marc Boucher, architecte et concepteur du projet, dans Le Nouvelliste, 12 janvier 1989)

Bref, après avoir jumelé l'îlot contenant La Promenade à l'ancienne Place du marché, il est maintenant prévu de la subdiviser pour, encore une fois, essayer d'assurer la survie commerciale du centre-ville. Les promoteurs se

servent également de son rôle significatif dans la vie urbaine passée de Shawinigan, pour lui trouver un nom : l'Atrium du vieux marché. C'est une façon de rendre hommage et de faire appel à une corde sensible de la population pour les inciter à voir leur projet d'un oeil favorable : marketing. En somme, l'Atrium du vieux marché est le fruit d'un travail approfondi et soigné qui tient davantage compte du contexte dans lequel il s'inscrit, contrairement à son voisin La Promenade.

Le début des travaux est prévu pour mai 1989, dès que 50 % des locaux disponibles seront loués. L'ouverture officielle devrait se faire au mois de mars 1990. Hélas, Unidev n'atteindra jamais son objectif. La location plafonnera autour de 22 %. Le projet ne verra donc jamais le jour.

L'avortement de cette ultime tentative prouve bien que les investisseurs ne sont plus intéressés à s'établir au centre-ville. *De facto*, les nouveaux facteurs de localisation favorisent davantage la haute-ville comme nouveau carrefour commercial de Shawinigan : ces facteurs tiennent de moins en moins compte de la centralité d'un lieu et s'attardent plutôt sur l'accessibilité et la visibilité de l'emplacement par rapport au trafic routier.

En 1988, le Groupe Champagne annonce la construction d'un projet de 3 400 000 \$ sur la rue Trudel. « Cet investissement comprend la construction d'un magasin Multi-luminaire, un restaurant Saint-Hubert et finalement, la construction d'un centre commercial couvrant 25 000 pieds carrés » (Bulletin municipal, juin 1988, p.6). Au même moment, trois autres mini-centres commerciaux s'installent le long des principaux axes routiers. « Ces centres commerciaux sont répartis sur le boulevard Royal, le boulevard des Hêtres (...) et le dernier voisine la Plaza de la Mauricie » (Bulletin municipal, décembre 1988, p. 3). Cette série de nouveaux emplacements commerciaux s'interconnectera à d'autres déjà en place et à d'autres qui viendront par la suite.

Ainsi, des boulevards urbains, à forte vocation commerciale, seront graduellement constitués. Il s'agit des boulevards Trudel, Royal et des Hêtres.

D'autre part, au début des années 1990, la construction de la Place Biermans (grand centre sous-régional de divertissements comprenant des salles de cinéma, des tables de billards, des allées de quilles, un bar et un restaurant) ouvre la voie à une nouvelle échelle de commerce. C'est l'arrivée des grandes surfaces à Shawinigan. Avant la fin de cette décennie, pour se préparer à cette nouvelle réalité commerciale, la ville entreprend d'établir un secteur d'accueil pour ce nouveau type de structure. Effectivement, les autorités municipales décident de prolonger le boulevard Royal (à l'intersection du boulevard Trudel) pour aller rejoindre la rue D'Youville. Ces travaux ont pour but d'ouvrir d'anciens terrains industriels décontaminés (l'ancien site de la C.I.L.) à une nouvelle vocation. L'initiative va porter fruit, notamment à cause de la proximité de la sortie d'autoroute. Jusqu'à ce jour, on y retrouve un énorme *Canadian Tire* et un méga marché Maxi. *Wal-Mart* projette de s'y installer également.

Incontestablement, le déplacement des places d'affaires suit une logique bien précise : « La construction de la Plaza de la Mauricie en 1974 fut un geste tardif qui confirmait le déplacement de la population la plus dynamique vers le nord (...) » (Bédard et Hudon, 1984, p. 18). En fait, les activités commerciales ne font que suivre la migration de la population vers les nouveaux quartiers périphériques et les municipalités avoisinantes. « Rappelons-le, la population de Shawinigan a fui la ville dans un premier temps pour aller s'établir en banlieue au temps où la situation économique était favorable. À cela s'est ajouté de nombreuses pertes d'emplois dans le domaine industriel qui sont aussi responsables d'une émigration non-négligeable » (Bordeleau, 1995, p. 18-19). Cette conjoncture laisse donc le centre-ville aux prises avec une population résiduelle ayant un ratio important de personnes âgées, de chômeurs et d'assistés sociaux : « (...) la population pauvre et vieille (...) aura tendance à se regrouper là où les services seront le plus accessibles à faible coût, à savoir le



Figure 38 : Le grand incendie de l'hôtel Shawinigan et de l'édifice Carier
(source : Roger Longpré)

centre-ville » (Bordeleau, 1995, p.26). Ainsi, ces modifications démographiques entraîneront également une mutation des structures commerciales du centre-ville en favorisant la localisation du secteur tertiaire à cet endroit.

Quoiqu'il en soit, c'est invariablement la fin des illusions. Le centre-ville ne peut plus être la plaque tournante de sa région au niveau commercial. De fait, les schémas traditionnels ont éclaté avec l'apparition de l'automobile et l'amélioration des circuits routiers. Le territoire limité de la Pointe-à-Bernard, le cadre bâti dense du centre-ville et son isolement relatif par rapport aux réseaux de communication empêchent tout développement de ce côté. Cette tendance à l'exode de l'activité commerciale vers les liens routiers très fréquentés aura des conséquences directes sur La Promenade. Effectivement, au cours des années 1990, le centre commercial se videra progressivement de ses commerces jusqu'à réduire son effectif à 8 locataires, comparativement à 18 locaux vacants (inventaire personnelle, 10 octobre 2002). La fermeture de Woolworth a probablement fait accélérer le processus.

En conclusion, les acteurs du milieu devront trouver d'autres débouchés et redéfinir sa vocation pour assurer un certain rayonnement du centre-ville.

➤ Référence iconographique en annexe

H) Une nouvelle stratégie de revitalisation :

Au début des années 1990, Shawinigan semble être dans un trou sans fond. La prospérité des grandes industries restantes n'est pas du tout assurée et leur avenir semble incertain. Cette situation fait subir quelques soubresauts à l'économie locale :

« Au cours de la décennie 1990, les employés de la Stone-Consolidated et de l'Alcan ont parfois des

sueurs froides, car il y a non seulement des mises à pied, des arrêts de production, mais aussi des menaces de fermeture. À la mi-avril 1991, Simon Lupien, directeur général de la Corporation de développement industriel du Centre de la Mauricie, fait remarquer que « dans les années 1970, 80% de nos emplois se retrouvaient dans les grandes entreprises contre 55% maintenant ». Et de rappeler les fermetures de la Gulf, de la C.I.L., de la Wabasso, de la Dupont, (...) »

(Lacoursière, 2001, p.15)

Pour le centre-ville, les choses n'ont jamais été pires : une trentaine de locaux commerciaux sont vides.

« Notons que depuis près d'un an, dix commerces de la 5^e rue ont fermé leurs portes, et autant sur l'avenue de la Station. La 4^e rue ne s'en tire pas mieux avec six établissements au moins de fermés. Et ce, sans compter la présence au centre-ville de quatre terrains vacants convertis en stationnement à la suite d'immeubles ravagés par le feu et non reconstruits ».

(Le Nouvelliste, 2 octobre 1990, p.5)

Le centre d'achat La Promenade n'est guère en meilleur état : « Ce superbe complexe, ouvert dans l'enthousiasme en 1982, avec ses 25 boutiques et bureaux, mais qui aujourd'hui n'est plus animé que par 13 commerces ... » (Le Nouvelliste, 3 juin 1991, p.14). Selon un inventaire personnel, réalisé le 29 novembre 2001, la situation a empiré : il ne reste plus que 9 locaux encore utilisés. Le 2^e étage est inoccupé, à l'exception du bureau de comté du député fédéral, Jean Chrétien. Pourtant, le 2^e étage a été le refuge de certains

organismes pendant quelque temps : « Parmi les organismes retrouvés, il y a l'Association des bénévoles du centre d'accueil Joseph-Garceau; les bureaux de la CADC; l'atelier de peinture du Centre culturel; la Maison des Jeux du Québec ainsi qu'une salle de conférences qu'utilisent un bon nombre d'organismes sociaux et culturels » (Le Nouvelliste, 5 juillet 1990). L'effet rassembleur du lieu semble encore habité les murs de La Promenade. Hélas, de cette période il ne reste que le local de l'Écho Féminin et le bureau du député fédéral. La tentative de transformer le centre commercial en siège administratif, pour une organisation plus importante, peut expliquer la courte durée de cette vocation sociale. En effet, le propriétaire veut convaincre une compagnie ou une entité paragouvernementale de s'installer dans les locaux de La Promenade. Pour y arriver, il négocie avec le centre des données fiscales, Hydro-Québec, Parcs Canada et la station de radio CKSM (Le Nouvelliste, 3 juin 1991). Cette stratégie s'avère peu concluante jusqu'à maintenant. La dernière rumeur voulait que Mégatech, une PME fabricant des composantes électroniques, y établisse un centre de recherche (L'Hebdo du Saint-Maurice, 7 octobre 2000).

Pour sa part, l'ex-magasin Woolworth a retrouvé des locataires : la pharmacie Jean Coutu, Chaussures Chrétien et la succursale de la Banque de Montréal. Toutefois, ces nouvelles occupations ne représentent que 50% de la surface exploitable. Cette soudaine reprise d'activité n'est pas le fruit d'un nouvel engouement pour le centre-ville, résultant d'une campagne publicitaire particulièrement agressive. Dans la plupart des cas (2 sur 3), il s'agit plutôt d'une relocalisation forcée pour cause d'incendie. En effet, de 1980 à 1993 environ, pas moins de 45 bâtiments ont été incendiés à la Pointe-à-Bernard (Bordeleau, 1995). Les zones les plus touchées sont les deux artères commerciales (la 4^e et la 5^e rue) et un secteur plus pauvre, le « bourg » Lévis. Les années les plus critiques sont 1992 et 1993. Au cours de cette période, 10 immeubles périssent sous les flammes. Tous ces incendies laissent des trous béants dans un tissu urbain déjà passablement amoché par la décrépitude de ses bâtiments. Le manque d'entretien forme ici une double cause : la négligence

des propriétaires sert, d'une part, à expliquer en partie la propagation des brasiers à plusieurs immeubles et, d'autre part, l'image généralement vétuste du centre-ville. Ce nombre élevé de destructions va altérer l'homogénéité de la forme urbaine que constitue le centre-ville de Shawinigan.

Le moment le plus tragique de cette série noire survient en mars 1990. L'ancienne Place du marché va perdre ses voisins, les derniers vestiges qui constituaient le cœur du centre-ville de Shawinigan. De fait, l'hôtel Shawinigan et l'édifice Carier vont être victimes d'un grave incendie faisant deux morts et 20 blessés : « J'ai vu l'immeuble Carier se mettre à gonfler comme du maïs soufflé et ça a sauté » (Alain Cloutier dans Le Nouvelliste, 21 mars 1990).

Au niveau de l'agglomération, l'étalement urbain commence à faire mal à Shawinigan. « De 1986 à 1991, la population de Shawinigan est passée de 21 470 à 19 931 habitants, un recul de 7% qui la repousse sous la barre psychologique des 20 000 personnes. Autour, la périphérie a vu sa population grandir : de 16% à Mont-Carmel, de 14% à St-Mathieu, de 13% à St-Gérard » (Le Nouvelliste, 6 mars 1993, p.5). En 1997, le phénomène touche également les deux villes voisines, Grand-Mère et Shawinigan-Sud : Grand-Mère passe de 14 841 à 14 223 habitants et Shawinigan-Sud, de 12 038 à 11 804 (Le Nouvelliste, 4 février 1998). Shawinigan, pour sa part, se retrouve avec 18 678 citoyens. En somme, la tendance migratoire dit du « trou de beigne » affecte maintenant la deuxième couronne du système que constitue l'agglomération du Centre-de-la-Mauricie. Cette situation alarme les autorités de ces différentes municipalités, car chaque baisse de population signifie une baisse de revenus. À Shawinigan, cette problématique se traduit par une difficulté à supporter et à entretenir des infrastructures beaucoup trop imposantes (parce qu'elles ont été prévues pour une population de 30 000 habitants) pour ses besoins réels : deux postes de police, l'aréna Jacques-Plante, un garage municipal plus vaste que La Promenade, le Centre des Arts, etc. De l'autre côté du spectre, il y a les municipalités périphériques qui voient leur population augmenter de façon

significative. Toutefois, cette augmentation entraîne inévitablement un accroissement des services et ces municipalités périurbaines ne sont pas nécessairement capables de les fournir. L'agglomération se retrouve donc dans une sorte de cercle vicieux où chaque composante du système connaît des complications liées à l'étalement urbain.

En ce sens, les rapports se raffermissent. Sans parler de fusion à proprement dit, les regroupements intermunicipaux concernant les services viendront rapprocher les différentes municipalités. Voici quelques exemples. En 1992, on étudie la possibilité de créer un service de police commun pour Shawinigan-Sud, Shawinigan et Grand-Mère. Pendant 4 ans, le sujet ne va pas plus loin. En 1996, les municipalités plus rurales de la MRC du Centre-de-la-Mauricie manifestent le désir de former une police régionale. « Deux mois plus tard, Robert Perreault, le ministre de la Sécurité publique, donne son accord au projet à l'effet que les policiers de Shawinigan patrouillent les dix municipalités rurales de la MRC » (Lacoursière, 2001, p. 305). Faute d'une entente entre les trois villes, la police régionale de Shawinigan desservira les municipalités de St-Élie-de-Caxton, Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Gérard-des-Laurentides, Saint-Boniface, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Charrette, Baie-Shawinigan, Saint-Jean-des-Piles, Saint-Georges-de-Champlain et Lac-à-la-Tortue. En 1999, la MRC du Centre-de-la-Mauricie entame des pourparlers afin de créer une Chambre de commerce régionale (Lacoursière, 2001). Un an plus tard, la Chambre de commerce du Centre-de-la-Mauricie voit le jour. Le 2 septembre 1998, Baie-Shawinigan devient partie intégrante de Shawinigan. Depuis quelques temps, cette municipalité connaissait quelques difficultés, avec une baisse significative de sa population (265 habitants au moment de la fusion) et une augmentation de sa dette (329 341 \$). Cette fusion inattendue relance le concept de « Grand Shawinigan », remis au goût du jour avec le slogan « Une MRC, une ville ». Le débat sur les villes-centres est lancé.

Sur le plan économique, toute la Mauricie se cherche. L'essor apporté par la grande industrialisation est terminé. Le tourisme semble un vecteur prometteur. Les municipalités vont explorer ses multiples facettes et tenter de les exploiter. La première tâche allant dans ce sens sera de libérer l'artère naturelle qui unit toute la région, la rivière Saint-Maurice, du flottage du bois.

« Le vendredi 27 octobre 1995, non loin de La Tuque, dans la municipalité de Canton Langelier, à la jetée de Rivière-au-Lait, on met à l'eau le dernier chargement de billes de bois. Au cours de l'été suivant, on commence à nettoyer la rivière, surtout en recueillant les pièces qui étaient submergées. Ainsi, entre le 3 juin et le 30 août 1996, on retire de la rivière 1 640 cordes de bois. L'année suivante, le nettoyage continue. En 1998, on peut commencer à fêter la rivière. »

(Lacoursière, 2001, p. 317)

De son côté, la Ville de Shawinigan entreprend une démarche de planification à grande échelle. « Issu du schéma d'aménagement du territoire adopté par la MRC Centre-de-la-Mauricie l'an dernier, le plan d'urbanisme de la ville de Shawinigan déposé le 4 juillet dernier est capital, puisqu'il nous montre comment les dirigeants actuels entendent exploiter la physionomie de la ville pour lui redonner le visage d'une cité qui reprendra son lustre d'antan. C'est en quelque sorte la première étape de la chirurgie esthétique ... » (L'Hebdo du Saint-Maurice, 15 juillet 1991, p.4). Le plan oriente le développement futur de la ville autour de quelques grandes orientations : renforcer la structure industrielle, reconnaître Shawinigan comme principal centre de service du Centre-de-la-Mauricie, assurer un habitat de qualité aux citoyens de Shawinigan et favoriser la mise en valeur des sites présentant un potentiel récréatif et touristique (Urbatique, 1991, p.35). Ces grandes orientations sont assorties d'objectifs plus spécifiques et de moyens de mise en œuvre pour les réaliser.

Dans son ensemble, le plan d'urbanisme offre peu de nouvelles perspectives d'avenir. Il se contente plutôt d'établir, pour chaque secteur, les limites des vocations existantes par un zonage plus précis. Il confirme également la volonté de préserver et de privilégier la fonction industrielle. Dans cette optique, le zonage des anciennes concentrations d'industries lourdes est maintenu. Certaines seront même transformées en parc industriel. De plus, un parc à vocation plus technologique sera créé à proximité de la sortie Burrill de l'autoroute 55, le parc industriel numéro 2. Pourtant, le changement le plus important ne concerne pas l'industrie : « L'apparition des zones mixtes ou multifonctionnelles représente la principale modification apportée à la classification des zones » (Le Nouvelliste, 18 juillet 1991, p.5). Ces zones visent à favoriser l'étalement des activités commerciales le long des axes routiers (rue Garnier, avenue de la Montagne, boulevard des Hêtres, boulevard Royal, etc.) qui ont mené au développement de la périphérie entourant Shawinigan. « Il sera possible d'y installer des commerces et de convertir des maisons privées en commerce » (Claude Paillé, directeur général de la Ville de Shawinigan, dans Le Nouvelliste, 18 juillet 1991, p.5).

Lors de la période de consultation publique, la SIDAC est un des deux seuls organismes à déposer un mémoire visant à modifier le plan d'urbanisme. Pour la SIDAC, les administrateurs devraient opter pour un changement de vision dans le domaine de la gestion municipale. Selon elle, le cadre proposé est trop conservateur et mal adapté aux nouvelles réalités urbaines, auxquelles Shawinigan devra faire face à l'aube de l'an 2000. Ainsi, le mémoire recommande la mise en place de mesures plus concrètes (pour s'assurer d'avoir une vision à long terme) dans l'aménagement des espaces dont le développement est prioritaire. Dans un premier temps, le rapport suggère de transformer l'ancienne base industrielle, s'étendant du site de l'avenue de la Transmission jusqu'à l'actuelle usine Alcan, le long de la rivière Saint-Maurice, en une zone regroupant des fonctions industrielles légères (à faible degré de

pollution), résidentielles à faible ou moyenne densité et récréatives (parc, sentiers pédestres, piste cyclable). « Pour la SIDAC, la ville est née de la rivière et elle doit y retourner définitivement un jour ou l'autre et ce projet le permettrait. Petit problème, le plan d'urbanisme actuel de la ville prévoit de faire de cette même partie une zone industrielle lourde » (L'Hebdo du Saint-Maurice, 15 juillet 1991, p.4). La SIDAC apporte également une attention particulière au centre-ville : elle propose de changer la vocation du parc Wilson, situé en bordure du Saint-Maurice, pour en faire un endroit où implanter un hôtel. De plus, elle identifie l'avenue de la Station comme problème esthétique numéro un à Shawinigan, avec ses nombreux édifices désaffectés ou vacants. Pour régler le problème, la municipalité devrait pouvoir compter sur une réglementation plus efficace : « Après un incendie ou une démolition, le terrain devrait être aménagé en espace vert ou en stationnement avec bandes vertes pour permettre un meilleur coup d'œil » (L'Hebdo du Saint-Maurice, 15 juillet 1991, p.4). Pour finir, de nouveaux efforts devraient être fournis pour améliorer la qualité de vie au centre-ville, tel que le prolongement du programme ReviCentre sur les autres artères importantes de la Pointe-à-Bernard.

Comme le souligne la SIDAC, les moyens d'actions envisagés par le plan d'urbanisme sont relativement peu développés. Pourtant, les vieux centres urbains d'Amérique du Nord font l'objet, depuis quelques années, d'un intérêt nouveau. En effet, une inflation galopante et une augmentation drastique du coût de l'essence, font en sorte que les centres-villes redeviennent, pour les gens, des endroits « habitables ». Ils sont de moins en moins réduits à être considérés comme étant seulement des lieux de services ou des pôles d'emplois. Les populations mieux nanties redécouvrent la valeur des quartiers anciens en jetant un regard vers le passé : de grands logements à hauts plafonds et au style particulier, l'ambiance que peut procurer la richesse architecturale des bâtiments, le plaisir de la marche à pied pour aller travailler ou pour faire du lèche-vitrine, etc. À prime abord, cette nouvelle grande tendance ne paraît pas préoccuper les autorités municipales outre mesure. À part

quelques ajouts réglementaires, le plan d'urbanisme ne reflète pas une volonté réelle d'intervenir : de manière générale, les planificateurs se contentent de limiter la fonction commerciale à des activités dites « légères », à améliorer la sécurité dans les édifices et de prévoir un délai pour démolir ou réparer un immeuble en mauvais état (pour plus de d'informations, consulter le plan d'urbanisme de la Ville de Shawinigan, 1991).

En résumé, les intervenants du milieu semblent manquer d'initiatives, mais surtout d'idées neuves, afin de trouver des moyens concrets pour recréer une vie urbaine agréable et un certain dynamisme économique au centre-ville. De fait, en 1992, le premier projet de la Place Shawinigan refait surface : « À bout de souffle et rempli de trous béants, le centre-ville de Shawinigan, à la recherche de son âme presque éteinte, pourrait se réanimer avec une certaine originalité si la ruelle de la 4^e rue, longeant les immeubles incendiés, était convertie en rue piétonnière » (Le Nouvelliste, 12 février 1992). La complexité à insérer cette nouvelle interface dans la trame urbaine existante et les problèmes de raccordement et de desserte amenés par une modification du réseau routier, obligent le projet à demeurer au stade spéculatif.

Finalement, parmi la demande des commerçants, le conseil opte pour la réalisation d'un mini programme ReviCentre. Son financement sera assuré pour une large part par les membres de la SIDAC eux-mêmes (160 000 \$) et par le biais de deux subventions gouvernementales (Québec 60 000 \$ et Ottawa 50 000 \$). Sous la responsabilité des services techniques de la ville, cette démarche se veut être une véritable opération de chirurgie esthétique (Bulletin municipal, septembre 1994). « Le pavé des trottoirs a été changé, on s'affaire à peindre la marquise d'une couleur plus dynamique, on fleurit, on rénove, on éclaire. Bref, on espère redonner au centre-ville l'image qui lui revient » (Bulletin municipal, septembre 1994, p.3). Ces travaux sont agrémentés par l'installation de boîtes à fleurs sous la marquise, de jardinières à tous les luminaires et poteaux, de bancs et poubelles en béton le long des trottoirs. Malheureusement,

ces améliorations ne changent rien à la situation, bien au contraire. Elles contribuent plutôt à créer une image de mauvais goût au centre-ville. C'est la prédominance d'une couleur criarde et inappropriée : les lampadaires et la marquise sont badigeonnés de turquoise, teinte alors à la mode. De plus, le mobilier urbain ressemble davantage à des morceaux de canalisation d'égout camouflés qu'à des bancs et des poubelles. En définitive, ce n'est qu'un exercice de maquillage raté qui cache un malaise plus profond. Ce constat d'échec confirme l'urgent besoin de modifier la façon d'appréhender le centre-ville. Plus précisément, il faut arrêter de le quantifier seulement en données économiques. Sa réalité et ses enjeux sont plus complexes.

Curieusement, le changement de perception s'amorcera par les citoyens eux-mêmes. L'élément déclencheur de cette prise de conscience sera l'annonce d'un projet immobilier d'environ un million \$ sur la rue des Érables. En effet, des promoteurs ont l'intention de démolir l'ancien hôpital Joyce pour construire une dizaine de condominiums. Au cours des années, la rue des Érables a subi peu de modification et constitue, dans son ensemble, une des plus belles rues résidentielles de Shawinigan.

« Alarmés, une cinquantaine de propriétaires réclament que la ville mette sur pied immédiatement un plan d'intégration architectural (PIA), afin d'obliger le promoteur à se conformer à des normes pour que soit protégé le cachet particulier des rues des Érables et Saint-Hubert, nées avec le siècle. »

(Le Nouvelliste, 23 septembre 1992, p.8)

Cette manifestation survient lors d'une séance du conseil municipal, au moment où les élus s'apprêtent à déposer un avis de motion pour modifier le règlement de zonage, afin de permettre la démolition de l'ex-hôpital et la construction du nouvel immeuble. Le maire Roland Desautels avoue mal comprendre la

réaction de ces citoyens, conscientisés à la valeur patrimoniale. Dans un premier temps, il doute de la possibilité d'intégrer ce moyen de contrôle au plan d'urbanisme déjà adopté. Il conçoit tout de même qu'un PIA est un outil dont une municipalité peut se prévaloir. Toutefois, l'élaboration d'un tel mécanisme implique un échéancier pouvant compromettre la réalisation du projet. « Les promoteurs sont des gens nerveux, nous ne pouvons appliquer trop de contraintes. Si elles sont trop fortes, elles peuvent faire avorter des projets immobiliers et on ne sera pas plus avancé » (propos du maire Roland Desaulniers dans *Le Nouvelliste*, 23 septembre 1992, p. 8). Ce commentaire illustre bien le malaise auquel fait face les villes en décroissance. Elles croient ne pas avoir les moyens de refuser et sont prêtes à accepter à peu près n'importe quel projet, même si celui-ci s'oppose à toute logique de planification. Malgré tout, le maire consent à faire l'étude de cette proposition.

Ainsi, durant l'automne de la même année (1992), la ville obtient l'aide financière et technique du Ministère des Affaires municipales pour exécuter une étude de mise en valeur du patrimoine bâti. Ce mandat sera confié à la firme Muniressource. L'étude comprend 4 volets : concevoir et réaliser une étude de cadrage historique, un inventaire architectural, une analyse du paysage architectural et une stratégie de protection et d'intervention. Le principal objet de cette recherche est le développement morphologique de la Pointe-à-Bernard, pendant sa période de formation de 1900 à 1950, et l'analyse de son état actuel. Par cette optique, les auteurs veulent faire ressortir l'impact des différentes activités économiques dans le processus d'urbanisation. Ils veulent faire également ressortir le rôle de la SWPC dans la planification initiale de l'espace urbain.

Le rapport final de l'étude de mise en valeur du patrimoine architectural est déposé le 21 octobre 1993. Environ 700 bâtiments ont été évalués, recevant une cote allant de nulle à exceptionnelle, soit sur une échelle de 1 à 7. Seulement 14 (2%) des 700 bâtisses ont été jugées exceptionnelles, alors que

53 (8%) sont estimées à très fort potentiel (cote 6) et que 70 (10%) sont cotées 5 ou comme ayant un fort potentiel patrimonial (Muniressource, 1993). « C'est donc dire que 137 bâtiments (20%) pourraient être considérés dans une perspective de protection et/ou de mise en valeur du patrimoine architectural (...) » (Muniressource, 1993, p.67). Cependant, la valeur patrimoniale de Shawinigan tient davantage à l'originalité de son homogénéité globale. C'est du moins ce que l'analyse du paysage architectural tend à démontrer. Plus précisément, le tissu ancien regroupe divers ensembles dont chacun représente une réalité sociale et urbaine de la période de prospérité industrielle. Par exemple, les résidences cossues de la rue des Érables et leur implantation monumentale sur de vastes terrains, l'assemblage méthodique des maisons bourgeoises d'inspiration cité-jardin des rues Georges et Summit, l'habitat ouvrier plus dense de la 1^{ère} et 2^e rue, etc.

Si on ajoute à ces caractéristiques un cadre naturel particulier, on obtient un paysage urbain assez charmant et relativement harmonieux :

« La topographie relativement accidentée et l'omniprésence de la rivière Saint-Maurice sont, en sus de l'architecture typique du début du siècle, des facteurs qui favorisent la présence de perspectives visuelles intéressantes à Shawinigan. Sur presque toute la Pointe-à-Bernard, les rues longeant la rivière et celles qui y aboutissent offrent un coup d'oeil d'intérêt sur le plan d'eau. Ces percées visuelles sont d'autant plus nombreuses que la rivière entoure, sur trois côtés, le centre-ville. La Pointe-à-Bernard se distingue également par une succession, à petite échelle, de trame urbaine traditionnelle où la végétation est presque absente à un milieu péri-urbain où la végétation est abondante. Ainsi, de la 5^e

rue vers le boulevard Saint-Maurice et de l'avenue de la Station vers le parc et la rivière Saint-Maurice, on passe d'un milieu typique des centres-villes nord-américains vétustes à un milieu presque champêtre. »
(Muniressource, 1993, p.78-79)

Malgré un potentiel indéniable, le patrimoine urbain shawiniganais est la cible, depuis de nombreuses années, d'une « érosion » importante. Le contexte économique difficile et les effets pervers de l'étalement urbain sont certes des causes évidentes, mais l'étude met également en relief trois facteurs directement responsables de cette décomposition : les rénovations plus ou moins judicieuses, les démolitions planifiées ou non et les nombreux incendies. À cet égard, il ne faut pas négliger le manque de connaissances de la part des propriétaires, des décideurs et des spécialistes de la rénovation. C'est pour contrer cette tendance malheureuse que la stratégie de protection et de conservation proposée est axée sur la réussite de cet objectif. Il s'agit ici d'assurer la pérennité du patrimoine urbain en favorisant l'acquisition et la diffusion des connaissances, notamment par le biais d'outils réglementaires appropriés et de la formation qui y est rattachée.

Concrètement, l'élaboration d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) et la confection d'un circuit patrimonial doivent servir de prétexte pour sensibiliser tous les intervenants du milieu à la démarche de conservation patrimoniale. À cet effet, ils serviront notamment à tenir des conférences de presse et des séances d'information publiques pour faire connaître les nouveaux enjeux patrimoniaux, à diffuser certaines connaissances de base par le biais de reportage dans le journal local et à former les fonctionnaires municipaux pour les rendre aptes à apporter un soutien technique aux citoyens désireux d'effectuer des rénovations adéquates.

Pris horizontalement, le PIIA suggéré prévoit trois degrés de protection : la préservation intégrale, la restauration de façade et le contrôle des rénovations pour préserver les principaux éléments architectoniques. Le PIIA trouve également des applications sur un plan vertical. En effet, il est conçu pour s'adapter aux bâtiments pris individuellement, dans leur ensemble thématique (s'il y a lieu) et dans un tout cohérent, en tant que noyau ancien. Bref, le PIIA prend la forme d'un système où l'intervention est répartie sur deux échelles distinctes et sur trois niveaux différents. Quant au circuit patrimonial, il propose le déploiement de trois itinéraires distincts : la Pointe-à-Bernard, les collines Hemlock et Maple, et l'avenue Georges-Summit. Des brochures d'accompagnement et des panneaux d'interprétation sont prévus pour agrémenter la visite. Le circuit patrimonial constitue le lien privilégié entre la population et la découverte du patrimoine.

En somme, l'étude de mise en valeur du patrimoine concrétise un virage important dans la façon de percevoir le centre-ville. De fait, la collectivité prend peu à peu conscience de la présence d'un héritage culturel shawiniganais inscrit dans le mortier de ses édifices. Avec un soupçon de prévoyance, il est possible d'utiliser cet héritage comme outil de promotion économique et touristique. Dès cet instant, le centre-ville ne fera plus simplement l'objet d'une revitalisation, mais aussi d'une rénovation. Cette évolution du concept de base, servant à justifier les moyens d'actions entrepris, traduit bien le changement de mentalité qui est en train de s'opérer dans la manière d'appréhender les problèmes liés au déclin des vieux centres urbains.

En 1995, c'est au tour des deux associations commerciales de paver la voie dans cette direction. Conjointement, elles décident d'adhérer au programme *Rues Principales* pour les aider à trouver des solutions à leurs problèmes communs et spécifiques. « Le programme fait en quelque sorte office de pont unissant les différents intervenants concernés par la revitalisation des rues principales » (Le Nouvelliste, 8 avril 1996, p.4). En réalité, c'est la première

fois que les commerçants du Haut et du Bas de la ville se regroupent pour réaliser un projet possiblement apte à leur assurer un meilleur avenir. Cette « union » est motivée par la problématique des locaux vides, sur les artères commerciales traditionnelles, provoquée par les nombreuses fuites commerciales profitant surtout à Trois-Rivières (L'Hebdo du Saint-Maurice, 24 novembre 1995).

Dans son programme, *Rues Principales* propose, pour atténuer les effets de la concurrence exercée par les grands ensembles commerciaux et redonner vie aux anciennes artères commerciales, une démarche et une expertise basées sur la conciliation : entre la promotion et la conservation du patrimoine, la relance économique, la revitalisation, la mise en valeur des quartiers anciens et le développement futur de la municipalité. Quatre objectifs viennent préciser les enjeux découlant de cette orientation générale :

1. Implanter un processus de concertation et de revitalisation démocratique et cohérent, où tous les groupes d'intérêts du milieu sont représentés et écoutés.
2. Démontrer la pertinence et la rentabilité du développement local basé sur la concertation des acteurs réunis au sein d'un véritable partenariat.
3. Promouvoir l'intérêt et l'importance de protéger et de mettre en valeur le patrimoine et les atouts socio-économiques d'une municipalité dans son développement économique.
4. Mettre en place un bureau de projet dont le financement est prévu pour plusieurs années afin de d'assurer la continuité processus de revitalisation et de développement socio-économique.

(Tirés du site internet www.fondationruesprincipales.qc.ca, 12 novembre 2002)

Concrètement, le programme vise à préparer l'ensemble des intervenants locaux à relever les défis auxquels font face les vieilles centralités urbaines, notamment au niveau économique. Pour ce faire, *Rues Principales* propose une série de buts à atteindre autour desquels devrait reposer une stratégie d'intervention : établir un nouveau climat de collaboration où tous se voient comme des partenaires, rechercher l'équilibre des fonctions économiques, améliorer la diversité commerciale afin de mieux répondre aux besoins des citoyens, rendre le secteur à revitaliser plus animé, mieux orchestrer sa promotion, améliorer l'ambiance et l'image de la municipalité, redonner aux bâtiments leur cachet et prévoir un traitement de qualité aux rues ainsi qu'aux aménagements public (Tirés du site internet www.fondationruesprincipales.qc.ca, 12 novembre 2002). En somme, il s'agit de mettre en valeur tous les atouts (socio-économiques, culturels et naturels) d'une communauté ou tout ce qui contribue à définir son identité et son caractère unique pour promouvoir le développement futur de la municipalité. Au point de vue méthodologique, le programme *Rues Principales* se résume à quatre étapes à franchir :

1. Mener les études nécessaires (sondage, étude de marché, consultation publique, etc.) dans le but de faire le bilan complet du secteur à revitaliser.
2. À partir des données recueillies, établir un diagnostic du milieu déterminant les forces et les faiblesses du secteur à revitaliser, les attentes de chaque partenaire et les divers enjeux auxquels il faudra faire face.
3. Élaborer un schéma de revitalisation axé sur une vision de développement pour le futur. Le schéma s'articule autour de stratégies qui tiennent compte des trois aspects de la revitalisation : le

développement économique et commercial, l'animation et la promotion, les interventions physiques.

4. Mettre sur pied des comités qui assureront la réalisation des moyens d'action selon l'échéancier prévu. Ces moyens d'action devront exprimer les objectifs recherchés par le schéma de revitalisation.

Malheureusement, le projet restera au stade embryonnaire pendant quelque temps. En effet, le regroupement n'a pas le financement requis pour embaucher un chargé de projet et payer les honoraires exigés pour la mise en place du programme.

Parallèlement, la Ville de Shawinigan manifeste son intention de s'inscrire au programme d'aide à la revitalisation des vieux quartiers (PARVIQ). En investissant 390 000 \$ dans ce programme, la municipalité entend bénéficier d'une somme équivalente provenant de la Société d'habitation du Québec. Le dernier tiers de l'investissement devrait être déboursé par les propriétaires participant au programme.

« À Shawinigan, une enveloppe de 1,2 millions \$ sera [par conséquent] injectée pour la rénovation des vieux secteurs, spécifiquement le centre-ville et le quartier Saint-Marc. (...) Ces deux quartiers les plus anciens sont traditionnellement identifiés comme étant des pôles commerciaux que la ville entend appuyer dans ses efforts de revitalisation. Pour ce faire, le programme accorde donc une attention toute particulière à ces secteurs afin de poursuivre l'effort de rénovation et de revitalisation amorcé par d'autres programmes (...) »

(Le Nouvelliste, 1^{er} octobre 1996, p.3)

Par souci d'atteindre cet objectif, les adhérents à PARVIQ devront rencontrer certains critères bien précis avant de pouvoir être sélectionnés. Malgré ces quelques restrictions, PARVIQ remporte un franc succès rapidement : « (...) les demandes de subventions de la part des propriétaires ont afflué à bon rythme (...) » (Le Nouvelliste, 9 novembre 1996). Le programme est tellement populaire que les autorités municipales décident de faire une nouvelle demande de 400 000 \$ à la Société d'habitation du Québec. Selon Claude Paillé, directeur général de la ville, les demandes des propriétaires atteignent près de 1,5 millions \$ (dans Le Nouvelliste, 9 novembre 1996). C'est à suivre ...

1997, une année charnière : tout se mettra en place avec l'annonce de la construction de la Cité de l'énergie. Dans un premier temps, la Ville injecte 25 000 \$ pour démarrer le programme *Rues Principales* : « (...) l'ouverture de la Cité de l'énergie en juin prochain et l'arrivée attendue d'une colonie de touristes représente l'élément catalyseur à la relance du projet qui avait connu un intérêt mitigé lorsque proposé pour la première fois aux commerçants il y a un an. Aujourd'hui, on ne se le cache pas, il reste beaucoup de travail à faire pour rendre la ville attrayante aux yeux des visiteurs » (Le Nouvelliste, 17 mai 1997, p.18). La mise en marche de *Rues Principales* devient donc pertinente, étant donné l'urgence de la situation.

C'est *Rues Principales* qui sera chargé d'administrer PARVIQ : « Un comité-conseil sur les rénovations a été formé et a retenu les services d'un urbaniste afin d'effectuer des fiches techniques qui aideront les propriétaires d'immeuble dans leur démarche de revitalisation » (L'Hebdo du Saint-Maurice, 14 décembre 1997). Une architecte sera aussi embauchée pour apporter un certain soutien professionnel et gérer les projets de rénovation. En tout, PARVIQ fera l'objet de quatre phases qui s'étaleront sur 5 ans. Pour chaque phase, il y aura environ 15 à 20 bâtiments qui bénéficieront d'une aide financière; le tout représentant un investissement global approximatif de 5,5 millions \$. Voici la

liste non exhaustive des réalisations les plus marquantes : la rénovation des immeubles Fernand Racine (200 000 \$) et du magasin Le Yéti (80 000 \$) de la 5^e rue, la rénovation du bloc alternatif et du magasin de disques L'auditif (101 000 \$) de l'avenue Saint-Marc, la transformation de l'ancienne pharmacie St-Yves de la 4^e rue en restaurant (100 000 \$), le réaménagement plus ou moins réussi de l'ancien site de l'hôtel Shawinigan en bar terrasse et le traitement de façades subi par le magasin de fourrures Lemieux et l'édifice Dobell, tous deux situés sur l'avenue Saint-Marc (L'Hebdo du Saint-Maurice, 14 décembre 1997). Ces exemples constituent en quelque sorte des projets phares, dans la mesure où ils sont montrés comme des exemples de bonne rénovation et qui ont pour but d'inciter les propriétaires des immeubles voisins à en faire autant. L'objectif est de miser sur l'importance de conserver les détails architecturaux traditionnels encore significatifs et de s'inspirer de ceux-ci dans le processus de rénovation (*Rues Principales*, non daté). En complément, des séances d'information et de sensibilisation sont organisées.

D'autre part, *Rues Principales* veut en outre développer un concept d'affichage cohérent qui met en valeur les bâtiments commerciaux (Le Nouvelliste, 5 décembre 1997). Le but recherché est de créer une thématique d'affichage d'ensemble. Les techniques donnant un cachet d'époque aux enseignes seront par conséquent privilégiées. De plus, pour améliorer l'aspect visuel général du centre-ville, elle fait enlever la marquise (dernier vestige de l'épopée de la Place Shawinigan) pour redonner aux façades leur apparence et leur caractère d'origine. En dernier lieu, elle fait repeindre le mobilier urbain et les lampadaires avec une couleur plus conventionnelle (vert foncé) que le turquoise.

Pour finir, elle se donne le mandat de remplir les vitrines vacantes en faisant de la promotion et en aidant les locataires potentiels à trouver le meilleur endroit possible pour établir leur futur commerce (*Rues principales*, non daté). Un plan concerté de location des locaux permettrait de mieux répartir les

nouveaux occupants afin d'assurer la durabilité du mix commercial. Le problème des propriétaires cherchant à louer à tout prix leurs locaux, sans se préoccuper de savoir si les derniers arrivants enrichissent ou appauvrissent la diversité commerciale, pourrait être résolu par un tel plan. En attendant, les vitrines des locaux inoccupés seront gardées propres et animées. Au cours des années, cette stratégie portera fruit. Effectivement, le contexte favorisera le déploiement et la diversification, au centre-ville, du créneau des commerces d'ambiances : le Resto-pub 57, Les glaces Janoch, café Le Figaro, le café Caloca, le bar terrasse Chez Marcelle, le disco-bar le *Big Apple*, le restaurant La Pointe à Bernard, la chaîne d'alimentation *Subway*, le bar salon Le Folio, le bar *Monkey* et le restaurant *La Pinâta*.

Malgré un certain succès dans la rénovation urbaine, le principal apport de *Rues Principales* réside dans sa réussite à avoir créé un grand rassemblement culturel et populaire unique au Québec : le Festival de théâtre de rue de Shawinigan. Pendant la dernière fin de semaine de juillet, les visiteurs sont amenés à explorer différents sites du centre-ville qui sont, pour l'occasion, complètement transformés. En utilisant les infrastructures urbaines (les appartements désaffectés, les rues, les balcons, les ruelles, etc.) comme décor, les artistes donnent à la ville un nouveau visage et laissent les spectateurs s'appropriier les lieux qui, à première vue, pouvaient leur sembler familiers ou simplement usuels. Dans la planification de cet événement, les organisateurs cherchent tout de même à établir une cohésion à la grandeur de la ville, ce qui permet de faire des trois jours d'activités un seul et grand spectacle. Pour y arriver, la prestation des artistes invités s'inspire d'un thème préalablement choisi. L'appartenance à l'espace urbain est donc sans cesse redéfinie, car à cette occasion, chaque lieu visité devient une nouvelle expérience. Bien sûr, le Festival a connu des débuts relativement modestes et s'adressait davantage aux enfants. En 1997, la première édition avait présenté 35 spectacles, donnés par 42 artistes regroupés en 13 compagnies et attiré 5000 spectateurs. Avec les années, l'originalité du concept et la diversité de son contenu ne fera qu'accroître

le rayonnement du Festival de théâtre de rue. Plus précisément, il deviendra un phénomène de rassemblement d'envergure régionale : en 2001, il y a eu 350 spectacles, 200 artistes, 28 compagnies et 100 000 spectateurs (tiré du site internet www.theatrederue.com, 24 janvier 2003). Malgré cette montée rapide, la mission première du Festival demeure toujours la même : « Le but visé par cette activité familiale est de favoriser le rapprochement entre le citoyen et son quartier et d'y accroître la vitalité » (Le Nouvelliste, 4 juillet 1997, p.23). En d'autres termes, ces festivités contribuent à changer l'image de Shawinigan, trop souvent associée à une ville qui vieillit mal.

Tout ceci n'aura pas été possible sans la construction de la Cité de l'énergie. En fait, elle agit comme un véritable levier de développement. L'idée n'est pourtant pas nouvelle : dans les années 1970, Hydro-Québec cherchait un moyen d'utiliser le complexe industriel des chutes de Shawinigan, acquis en 1963 avec la nationalisation de l'électricité, pour aider Shawinigan à surmonter sa décroissance (Gauthier, 1997). Le projet poursuit deux grands objectifs. « D'abord, sauvegarder et valoriser le patrimoine architectural, technologique et scientifique des grandes industries qui ont fait la renommée de Shawinigan. Puis créer un attrait touristique d'envergure nationale et internationale capable d'attirer de nombreux touristes au Centre-de-la-Mauricie » (Gauthier, 1997, p.141). En somme, la Cité de l'énergie doit faire entrer de plein pied Shawinigan dans l'industrie touristique. L'emplacement choisi pour accueillir les installations se situe en bordure des chutes de Shawinigan et fait plus d'un kilomètre carré de superficie. Il englobe une portion des terrains et bâtiments de la vieille aluminerie d'Alcan, l'ensemble des équipements hydroélectriques de Shawinigan et une partie de l'île Melville, laquelle divise la rivière Saint-Maurice en deux voies d'eau à la tête des chutes. C'est sur cette île que sera construit le Centre des sciences et la tour d'observation.

Haute de 115 mètres, la tour d'observation est l'élément signal, le point de repère et de ralliement idéal, de la Cité de l'énergie : elle déploie son éminence

à partir d'un amas de verdure, scrute l'horizon jusqu'à Trois-Rivières et captive l'œil depuis au moins l'autoroute 55. Bref, consciemment ou inconsciemment, les gens se sentent attirés par cette tour et veulent la voir de plus près. Pour sa part, le Centre des sciences comprend plusieurs aménagements muséographiques. Parmi la gamme d'activités qu'on y retrouve, le public est d'abord convié au visionnement d'un spectacle multimédia racontant « l'aventure humaine de l'épopée de Shawinigan » (Gauthier, 1997, p.144). Les visiteurs se transportent ensuite vers l'exposition permanente où les quatre industries qui ont marqué le développement de Shawinigan sont passées en revue. Il y a aussi une exposition temporaire expliquant un principe scientifique et son application technologique.

La Cité de l'énergie n'aurait aucune raison d'être sans un secteur historique à faire découvrir. Pour y accéder, il faut d'abord traverser la rivière en bateau, puis un autobus transporte les visiteurs jusqu'à la zone des anciennes centrales. Celle de la *Northern Aluminium Company* en constitue le joyau. Ce vieux bâtiment rectiligne en briques rouges et aux fenêtres de cathédrale, renferme une collection impressionnante de gigantesques pièces de machinerie industrielle. L'accès donnant à cette salle est tout aussi étonnant : « On circule entre les assises des machines et à l'intérieur de la conduite forcée qui alimentait en eau les six turbines qui équipaient la centrale » (Gauthier, 1997, p.144). C'est à cet endroit que le curieux découvre où la route de l'eau est transformée en énergie. À l'extérieur, les vestiges de la centrale Shawinigan 1 ont été dégagés. Une terrasse surplombe les ruines et un parc en délimite les contours, puis s'étend jusqu'à la rivière Saint-Maurice en contrebas. Dans un avenir rapproché, la centrale hydroélectrique Shawinigan 2 (toujours en opération) deviendra également accessible au public. Le secteur de la vieille aluminerie sera éventuellement aménagé. Pour l'instant, la visite se termine par un arrêt à la Rotonde. Il s'agit d'un ancien poste de contrôle du réseau de transport d'électricité de la SWPC, qui sert aujourd'hui à présenter une courte projection audiovisuelle sur « (...) l'avenir des anciens pôles industriels qui, comme

Shawinigan, tentent de redéfinir les bases de leur développement dans une économie planétaire en mutation » (Gauthier, 1997, p.145).

Les administrateurs de la Cité de l'énergie espèrent pouvoir attirer au minimum 100 000 personnes par année. C'est donc dire qu'on fonde beaucoup d'espoir sur la Cité pour insuffler une nouvelle vigueur à l'économie locale. En effet, comme le souligne le vice-premier ministre du Québec de l'époque, Monsieur Bernard Landry : « La Cité de l'énergie sera le symbole de la renaissance industrielle et économique des gens qui vivent en bord de la Saint-Maurice » (dans L'Hebdo du Saint-Maurice, 22 juin 1997, p.16). Le directeur général de la Cité, monsieur Robert Trudel, est lui aussi très enthousiaste, mais, comme tant d'autres, il est un peu préoccupé par le manque d'activités complémentaires aux alentours du nouvel attrait touristique : « On va rater notre coup si les touristes n'arrêtent pas après leur visite » (dans L'Hebdo du Saint-Maurice, 20 octobre 1996, p. 6).

De son côté, la municipalité décide de s'impliquer en agissant plus directement. Avec *Rues Principales* et PARVIQ, la Ville de Shawinigan apporte déjà son soutien technique et financier à l'embellissement de l'espace urbain. Maintenant, elle sera l'instigatrice de la mise en place d'infrastructures susceptibles de favoriser la promotion touristique. Dans cette optique, elle modifie le zonage du parc Wilson afin d'attirer les investisseurs potentiels pour y implanter un des principaux piliers du développement touristique. En effet, il est prioritaire d'avoir un hôtel à Shawinigan, « (...) car il n'y a pas de place pour loger les touristes (...) » (propos de la mairesse Lise Landry dans Le Nouvelliste, 20 janvier 1995). Le 17 septembre 1997, le promoteur Pierre Thibeault annonce la construction d'un hôtel de catégorie supérieure dont les travaux sont évalués à 6,4 millions \$: il s'agit d'un complexe hôtelier de 2 étages, d'une capacité d'hébergement de 80 chambres et regroupant un centre des congrès de 450 places, un centre de santé et un restaurant (dans Le Nouvelliste). De plus, avec l'emplacement choisi, « Les occupants auront (...) une vue imprenable sur la

rivière Saint-Maurice ainsi que sur la tour d'observation et le centre des sciences de la Cité de l'énergie, situés carrément en face de l'hôtel, sur l'autre rive du Saint-Maurice » (Le Nouvelliste, 1997, p.1). L'ouverture est prévue pour mai 1998.

Parallèlement, le boulevard Saint-Maurice subira une cure de rajeunissement et sera transformé en véritable promenade. Bordant la rivière du même nom, le boulevard représente un potentiel important pour l'avenir touristique. La première étape consiste à réparer et à rafraîchir les structures existantes (les trottoirs, la balustrade de béton, les lampadaires, etc.), issues du plan d'architecture du paysage adopté par l'administration Dufresne et qui datent des années 1930. Par la suite, elles seront étirées jusqu'à la rue Cascade pour venir rejoindre l'hôtel en construction. De plus, le littoral en face de l'Auberge des Gouverneurs, sera aménagé en parc riverain, en continuité avec les berges déjà végétalisées. La composition d'ensemble du parc repose principalement sur la construction d'un kiosque et d'un quai. La combinaison de ces deux éléments servira à structurer le décor : construits le long d'un axe naturel bien défini, ils serviront de lien visuel entre la Cité et l'hôtel, situés chaque côté de la rivière. Pour finir, la circulation routière sur la Promenade Saint-Maurice sera diminuée par l'imposition d'un sens unique. L'une des voies sera modifiée pour devenir une piste cyclable, faisant la jonction entre le parc Saint-Maurice et le parc riverain.

En conclusion, la rivière Saint-Maurice semble être devenue le nouveau véhicule associé à une nouvelle prospérité. Shawinigan n'est pas la seule à voir dans cette voie d'eau la clef de voûte du développement de l'économie touristique :

« Shawinigan-Sud a été la première des trois villes à redonner la *majestueuse* à sa population. La Promenade du Capitaine bénéficiera elle aussi d'une

autre injection de capital au cours des prochaines semaines. Là-bas, on a pris le chemin inverse de Shawinigan. La promenade d'abord, le grand hôtel ensuite ... À Grand-Mère, la ville n'a pas vraiment d'accès à la rivière mais des intérêts privés y ont vu. L'Auberge Grand-Mère investit million par dessus million depuis quelques années, conscient que son propriétaire est de la place de choix sur laquelle elle est juchée. Un développement domiciliaire de luxe aux abords du cours d'eau est également en voie d'être complété. »

(L'Hebdo du Saint-Maurice, 15 février 1998, p. 6)

La concordance de tous ces projets dans une période de temps relativement courte prouve bien l'existence d'un certain consensus au Centre-Mauricie sur l'opportunité extraordinaire que représente la présence du cours d'eau. « Une rivière de cette taille qui traverse des villes et des villages, on peut les compter sur les doigts d'une main au Québec » (L'Hebdo du Saint-Maurice, 15 février 1998, p.6).

La convergence des investissements vers la rivière affecte également les activités commerciales. À Shawinigan, cette réalité se répercute sur l'ancienne concentration commerciale de l'extrémité ouest de la 4^e rue, séparée du reste du centre-ville par l'avenue de la Station et marginalisée depuis la fermeture et la disparition de l'Hôtel des Chutes. Avant la construction du nouvel hôtel et de la Promenade Saint-Maurice, il ne restait qu'un restaurant et une taverne à cet endroit. La proximité de la rivière n'était pas une priorité et le site était trop éloigné du reste des activités pour avoir un certain intérêt. Aujourd'hui on y dénombre 4 restaurants, 2 bars, 1 casse-croûte, 1 marchand de crèmes glacées et il reste quelques endroits disponibles. La municipalité réfléchit même à la possibilité de permettre d'ouvrir des gîtes du passant et des cafés terrasse le

long de la Promenade Saint-Maurice. Donc, tranquillement, la Promenade Saint-Maurice est en train de devenir un milieu social urbain capable de générer une certaine ambiance au centre-ville. Pour en prendre pleinement conscience, il suffit de suivre le courant de la « marée humaine » déambulant sur la Promenade par une chaude soirée du mois de juillet.

Malheureusement, cette effervescence produit peu d'effets de débordement du côté de la 5^e rue. La faiblesse des liens entre la 5^e rue et la Promenade Saint-Maurice, explique en grande partie ce constat. D'une part, les deux principales artères sont mal arrimées l'une à l'autre, car elles ne communiquent pas directement ensemble. D'autre part, les voies transversales, situées à chaque extrémité où une connexion serait envisageable, contribuent seulement à les isoler davantage : d'un côté, il y a l'avenue de la Station qui constitue une barrière visuelle importante à cause de l'ampleur du trafic; de l'autre, l'avenue Broadway et la Place de l'Hôtel de ville provoquent de la confusion dans la transition entre le parc Saint-Maurice et la partie commerciale de la 5^e rue.

Dans un avenir relativement rapproché, il serait souhaitable de trouver une solution à cette problématique d'interface, si on ne veut pas compromettre l'amorce de revitalisation apportée par cette nouvelle stratégie d'ensemble.

CONCLUSION

L'objectif de ce travail était de faire le portrait d'une forme urbaine sous l'optique de la perspective historique. Pour les fins de cette étude, les données recueillies ont été restreintes à celles disponibles localement. La quantité des informations trouvées justifient amplement cette limite imposée au processus de recherche. La démarche a aisément permis l'interrogation d'un fragment de la mémoire urbaine shawiniganaise, pour en dégager les principales caractéristiques. Elle avait pour but de retracer l'évolution de l'ancienne Place du marché, à travers une logique de centralité. Toutefois, le traitement de tous ces renseignements a rendu impossible la collecte de témoignages de ceux qui ont connu ou utilisé la Place du marché. Le côté « humain » lié au site est par le fait même moins étoffé. Bref, il s'agit d'un travail complet mais non exhaustif, car toutes les sources d'informations possibles n'ont pas été consultées. Malgré quelques lacunes, le narratif historique exposé par ce travail tend à soulever certaines pistes de compréhension très intéressantes. En ce sens, l'accumulation d'un savoir plus spécifique dans ce domaine permettra sûrement de vérifier leur exactitude...

Sur le plan urbanistique, la programmation de la Place du marché est un succès. Effectivement, elle remplit admirablement ce pour quoi elle est destinée. Dans un premier temps, la construction d'un marché public est un moyen simple et efficace d'approvisionner la ville naissante au niveau alimentaire. De plus, sa constitution en place publique lui fait jouer un rôle dépassant largement cette fonction primaire : en devenant un lieu de rassemblement, elle sert à noyauter le tissu urbain en émergence. Finalement, la combinaison de ces deux formes traditionnelles réussira à stimuler l'urbanisation à un endroit où la topographie est peu propice à l'établissement humain et à (peut-être) rehausser la valeur foncière des terrains situés à son pourtour. Par sa polyvalence et sa relative neutralité, sur l'échiquier de la ségrégation sociale, la Place du marché devient donc un lieu important où se manifeste la vie urbaine shawiniganaise. Ainsi, elle

contribue à l'élévation de la 5^e rue au statut d'allée prestigieuse. Son caractère polarisant et structurant sera confirmé au cours de la période de prospérité industrielle, lorsque la Place sera « monumentalisée » à l'intérieur d'un édifice multifonctionnel dédié à la vie civique de la municipalité.

Le changement des facteurs de localisation des implantations commerciales (provoqué par la révolution de l'automobile) et la situation d'urgence reliée aux problèmes économiques (découlant du déclin industriel) viendront modifier cet état de fait. En effet, le centre-ville de Shawinigan deviendra un laboratoire, où les nouvelles techniques d'aménagement seront expérimentées, afin de forcer son intégration à la modernité. Cette « intégration » est motivée par la nécessité de maintenir la vocation urbaine et régionale des activités du centre-ville, face au déploiement et à la complexification de l'agglomération; puisque, traditionnellement, il a toujours formé la principale zone d'échange de biens et services du territoire. La première victime à sacrifier sera évidemment l'édifice de la Place du marché : le fait qu'il assume plusieurs usages, dont certains ne sont plus vraiment utiles, constitue une aberration aux yeux mêmes des préceptes de la théorie fonctionnaliste. Selon les adeptes de cette doctrine et dans la mesure où elle relève d'un mode d'urbanisation périmé, la multifonctionnalité est une caractéristique pouvant nuire à l'efficacité des structures urbaines de la ville moderne.

De fait, par sa démolition et son remplacement par un grand magasin, les autorités espèrent donner plus de cohérence à la fonction commerciale de la 5^e rue et régler le problème du stationnement au centre-ville. Cette disparition planifiée ouvrira la voie à de nombreuses autres, affectant pour une large part les bâtiments institutionnels (Collège Immaculée-Conception, Institut de technologie, *Cascade Inn*, etc.). Ainsi, pendant plus de 20 ans, les tenants de l'urbanisme progressiste tenteront d'insérer la ville moderne à même la ville traditionnelle. Comme le prévoyait Giovannoni, la combinaison, sur un même territoire, de ces

deux logiques de développement s'avère catastrophique. À Shawinigan, cette cohabitation peu judicieuse laisse le centre-ville lourdement déstructuré. Cette incompatibilité s'exprime plus particulièrement sur le plan commercial. L'acharnement aveugle à vouloir remodeler le centre-ville pour le faire ressembler à un centre commercial moderne est véritablement une aberration. L'îlot de La Promenade incarne le parfait exemple de ce constat désastreux : il constitue un hybride qui appartient à aucune des deux logiques de développement. Sa forme relève de principes qui ne conviennent pas au milieu dans lequel il s'inscrit.

Plus tard, cette tendance à remodeler et à détruire le tissu ancien touchera également les édifices constituant l'habitat traditionnel de la Pointe-à-Bernard. Ainsi, pour régler le problème des bâtiments vétustes et pour faire plus de place à des installations modernes, de grandes trouées seront pratiquées dans le cadre bâti d'origine. Ces travaux s'inscrivent souvent en rupture dans la continuité de la trame urbaine, parce qu'ils relèvent d'un langage architectural complètement différent. Sur la 5^e rue, c'est le cas du Foyer des Chutes et du centre d'achat La Promenade. Cette dernière construction engoutira, dans sa massivité, les derniers vestiges physiques (le parcellaire) de l'ancienne Place du marché.

L'anéantissement total de la Place du marché fait dire à l'historien local, Fabien Larochelle, les paroles suivantes : « Je n'ai pas compris pourquoi. Hélas! Depuis la disparition de ce spacieux édifice chargé d'histoire, en 1966, la 5^e rue de Shawinigan n'a plus jamais été le pôle d'attraction aussi attachant qu'il fut jadis !!! » (propos manuscrit au bas d'une photographie représentant l'édifice de la Place du marché, trouvés dans un recueil de découpures de journaux, lui ayant appartenu). Ce commentaire illustre bien dans quel état se retrouve le centre-ville après le passage de l'urbanisme progressiste. La perte de plusieurs édifices publics explique en grande partie la dislocation du tissu ancien. En effet, pris comme un tout, ils constituaient un maillage distinct autour duquel

s'articulaient les autres activités. Il ne faut pas oublier que la vocation première d'un centre-ville (ou d'une ville-centre) est de regrouper les fonctions publiques et institutionnelles importantes à un même endroit. Donc, si plusieurs éléments de ce système sont éliminés, la logique d'aménagement initiale est, par le fait même, perdue. Le noyau de cette force centralisatrice, capable d'assurer la cohésion de l'ensemble, était la Place du marché. Les nombreux projets de la Place Shawinigan tendent à venir confirmer cette affirmation.

D'un point de vue strictement architectural, la monumentalité du Bas de la ville s'exprimait davantage dans ses bâtiments institutionnels, car l'habitat ouvrier offre peu de différence avec celui des autres villes ayant connu l'industrialisation (Muniressource, 1993). En d'autres termes, la fierté et le sentiment d'appartenance de la population pouvaient trouver asile dans ce genre d'édifices, qui étaient souvent plus grands que nature. En tenant compte de ce contexte, Shawinigan se retrouve avec un patrimoine bâti (reflétant l'époque de la construction de la Pointe-à-Bernard) peu intéressant et dénaturé, face auquel la population locale s'identifie avec difficulté. Les nombreuses démolitions dans le domaine public peuvent donc apporter certains éléments de réponse pouvant expliquer l'essoufflement des forces vives en matière de protection du patrimoine. Par malheur, depuis le cycle des fusions, le manque d'intérêt face à la préservation du vieux bâti semble avoir également gagné la nouvelle ville de Shawinigan. De fait, la solution facile de la démolition a fait un retour en force dans le discours des politiciens. Les derniers « mohicans » sont de nouveau dans leur cible : l'aréna Jacques-Plante pourrait laisser sa place à un nouvel amphithéâtre plus adapté aux critères de la ligue de hockey junior majeure et le Poste de police numéro 2 pourrait laisser la sienne, avec celle du marché public de l'avenue Champlain, à un centre de commandement pour la Sûreté du Québec.

Pour l'instant, la construction qui a remplacé la Place du marché, La Promenade, a été mise de côté par la nouvelle stratégie de revitalisation.

Pourtant, comme ce travail tend à le démontrer, le site a toujours été au cœur des enjeux. Le climat d'incertitude provoqué par les fusions municipales n'arrange rien non plus de ce côté. Pour le moment, la seule chose qui semble évidente est la suivante : le centre commercial se vide de ses derniers commerces, pour se préparer à, possiblement, accueillir un organisme gouvernemental.

Quoiqu'il en soit, si une perspective d'avenir devait être esquissée pour ce complexe, sa position stratégique demeure son atout principal. En effet, dans une logique de planification à long terme, il serait raisonnable d'envisager une connexion physique, par le biais de la 5^e rue, entre le nouveau pôle d'attraction, le bord de la rivière Saint-Maurice et la Cité de l'énergie, et le pôle de développement futur, composé des anciens terrains industriels décontaminés de l'avenue de la Transmission (eux aussi situés en bordure de la rivière). L'édifice de La Promenade aurait sûrement un rôle « central » à y jouer ? Pour l'instant, cette recommandation apparaît rien de moins qu'utopique. De fait, les nouveaux investisseurs semblent peu intéressés par le cadre bâti des vieilles artères commerciales. Ils sont davantage tournés vers l'avenir prometteur de la Cité de l'énergie et ses alentours. En espérant que cette attraction ne souffrira pas d'un essoufflement prématuré.

Avant de terminer, la Place du marché continue malgré tout à laisser des traces dans la mémoire des gens. Voici quelques preuves. En 1993, les retraités de l'usine Belgo ont fait une demande au conseil municipal pour utiliser le sous-sol de l'ancien magasin Woolworth pour y installer leur local. Un parc a également été aménagé en front de la 5^e rue, sur le côté est de La Promenade. L'été, ce parc est utilisé par un nombre incroyable d'amateurs de pétanques. De plus, les dirigeants de La Promenade ont senti le besoin d'installer une pancarte interdisant la flânerie dans le mail intérieur. Pour finir, les pourtours encore discernables de l'ancienne place servent, depuis quelques années, de scène

pour le spectacle principal du Festival de théâtre de rue. Il est clair qu'elle occupe toujours une « place » dans l'imaginaire collectif.

RIEN NE SE PERD, TOUT SE TRANSFORME !

BIBLIOGRAPHIE

1. Ouvrages édités

BELLAVANCE, Claude. Shawinigan Water and Power (1898-1963), Cap-Saint-Ignace, Boréal, 1994, 446 p.

BERGERON, Yves. Les places et halles de marché au Québec, Québec, Publications du Québec, 1993, 56 p.

CADEN, José. L'an 1 de Shawinigan, Trois-Rivières, Bien public, 1961, 139 p.

CASTEX, Jean, Jean-Louis Cohen et Jean-Charle Depaule. Histoire urbaine, anthropologie de l'espace, Paris, CNRS éditions, 1996, 135 p.

CHOAY, Françoise. L'allégorie du patrimoine, Paris, Seuil, 1999 (3^e édition), 270 p.

FILTEAU, Gérard. L'épopée de Shawinigan, Shawinigan, Guertin et Gignac, 1944, 415 p.

FORTIER, Robert (direction). Villes industrielles planifiées, Beauceville, Boréal, 1996, 318 p.

GIOVANNONI, Gustavo. L'urbanisme face aux villes anciennes, Paris, Seuil, 1998 (édition française), 349 p.

GROUPE DE RECHERCHE SUR LA MAURICIE (UQTR). Shawinigan : Genèse d'une croissance industrielle au début du 20^e siècle, Trois-Rivières, 1985, 60 p.

HÉBERT, Hélène, Jean-Noël Dion et Albert Rémillard. Le marché de St-Hyacinthe et quelques marchés publics au Québec, St-Hyacinthe, Éditions JML, 1989, 171 p.

LACOURSIÈRE, Jacques. Shawinigan, 100 ans d'histoire, Shawinigan, Éditions des Glanures, 2001, 326 p.

LAROCHELLE, Fabien. Histoires de Shawinigan, Shawinigan, 1988, 346 p.

LAROCHELLE, Fabien. Shawinigan depuis 75 ans (1900–1975), Shawinigan, Hôtel de ville, 1976, 748 p.

LESSARD, Marie. Sainte-Foy : l'art de vivre en banlieue de Québec, Montréal, Éditions de l'homme, 2001.

LEWIS, Paul. « Le commerce montréalais : entre étalement et concentration », Montréal 2001; visages et défis d'une métropole, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1998, p.172-183.

LINTEAU, Paul-André. Histoire de Montréal depuis la Confédération, Montmagny, Boréal, 1992, 613 p.

LINTEAU, Paul-André et al. Histoire du Québec contemporain (tome II), Louiseville, Boréal, 1989, 834 p.

LYNCH, Kevin. A theory of Good City Form, Cambridge, MIT Press, 1981, 514 p.

MERLIN, Pierre. Morphologie urbaine et parcellaire, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 1988, 292 p.

NOPPEN, Luc (direction). Architecture, forme urbaine et identité collective, Sillery, Septentrion, 1995, 267 p.

PANERAI, Philipe, Jean-Charle Depaule et Marcelle Demorgon. Analyse urbaine, Marseille, Éditions Parenthèses, 1999, 189 p.

ROSSI, Aldo. Architecture de la ville, Paris, L'Équerre, 1981, 141 p.

2. Documents non publiés

ANONYME. Considérations sur la vente du poste no. 1, correspondance, Shawinigan, Ville de Shawinigan, non daté, 2 p.

ASSOCIATION DES DÉTAILLANTS EN ALIMENTATION DU QUÉBEC INC. Mémoire sur la construction d'un nouveau marché public soumis aux autorités de la Ville de Shawinigan, Shawinigan, 1965, 5 p.

BORDELEAU, Pierre-André. Évolution du centre-ville de Shawinigan de 1971 à 1995, mémoire de baccalauréat, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, 1995, 57 p.

BROUILLETTE, Normand. Le déclin industriel de Shawinigan : ses conséquences sur l'organisation de la vie urbaine, mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval, 1971, 230 p.

CITÉ DE SHAWINIGAN, Rapport du gérant, pour les années fiscales s'étendant de 1921 à 1966, Shawinigan, nombres de pages variés.

DUFOUR, Benoît. Poste de police no.1 et Marché, correspondance, Shawinigan, Ville de Shawinigan (bureau du greffe), 28 octobre 1964, 1 p.

HAMEL, Pierre-André. Historique : Promenade centre-ville de Shawinigan, rapport interne, Shawinigan, Prologeste enr., 1980, 12 p.

HERRECK, Sylvia. Patrimoine et perspective urbanistique : le cas de la réglementation sur les P. I. I. A., mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal, 1996, 266 p.

LACHANCE, Mario. Shawinigan Falls de 1898 à 1921 : formation d'une ville et contrôle de l'espace foncier par la Shawinigan Water and Power, rapport de maîtrise, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, 1990, 51p.

LAROCQUE, Pierre-A. Analyse de l'histoire de La Promenade, rapport interne, Shawinigan, 30 mai 1991, 4 p.

MUNIRESSOURCE CONSULTANTS INC. Étude de mise en valeur du patrimoine architectural, Shawinigan, 1993, 120 p.

PLURAM INC. Aménagement du centre-ville : mémoire de la Ville de Shawinigan au ministère de l'expansion économique régionale, Montréal, août 1975, 21 p.

PRATTE, Michel. La cinquième rue dans les années trente et quarante, Shawinigan, 1992, 38 p.

RUES PRINCIPALES. Scénario de revitalisation, Shawinigan, non daté, 22 p.

SAUVAGEAU, L.L. Fusion des casernes de polices et pompiers de la Cité, correspondance, Montréal, Canadian Underwriters' Association, 21 décembre 1964, 1 p.

TREMBLAY, Renée et al. Shawinigan, une force de la nature, dépliant, Éditions Continuité, 1998, 6 p.

URBATIQUE INC. Ville de Shawinigan, plan d'urbanisme, Québec, 1991, 83 p.

VILLE DE SHAWINIGAN. Bulletin municipal, dépliant, Shawinigan, septembre 1966, 2 p.; septembre 1994, 14 p.; septembre 1995, 15 p.

3. Articles de périodiques

BÉDARD, Paul et Michel Hudon. Étude de redéveloppement, centre commercial La Promenade Shawinigan, Montréal, E.C.A. inc., 1984, 55 p.

BELLAVANCE, Claude et François Guérard. « Ségrégation résidentielle et morphologie urbaine, le cas de Shawinigan, 1925-1947 », Revue d'histoire de l'Amérique française, volume 46, numéro 4, printemps 1993, p.577-605.

BROUILLETTE, Normand. « Les facteurs du déclin industriel de Shawinigan », Cahiers de géographie du Québec, volume 17, numéro 40, avril 1974, p.123 à 133.

BROUILLETTE, Normand. « Le rôle de la Shawinigan Water and Power dans la structuration de l'espace urbain shawiniganais », Cahiers de Géographie du Québec, volume 34, numéro 92, 1990, p.197 à 208.

CHOAY, Françoise. « Patrimoine urbain et aménagement du territoire : enjeux et nouvelles perspectives », Trames, numéro 8, 1993, p.12 à 21.

DUPONT, Louis. « Morphogénèse du milieu construit du centre-ville de Shawinigan », Cahiers de géographie du Québec, numéro 67, avril 1982, p.103 à 109.

GAUTHIER, Benoît. « La patrimoine industriel comme outil de développement touristique », Cahiers espaces, 1996, p.141 à 147.

GUÉRARD, François et Guy Trépanier. « Une ville née de l'industrie », Continuité, hiver 1986, p.37 à 39.

HEVIER, Dominique. « Halles et marchés », Monuments historiques, Paris, numéro 131, 1984, p.3 à 8.

4. Journaux consultés

LES CHUTES

L'ÉCHO DU SAINT-MAURICE

L'HEBDO DU SAINT-MAURICE

LE NOUVELLISTE

LE PONT



ANNEXE

LISTE DES FIGURES

CHAPITRE 2 : LES DONNÉES DE BASEA-I

- Figure 1 : Les chutes de Shawinigan en 1866.....A-I
- Figure 2 : Perspective de Shawinigan vue à vol d'oiseau vers 1902A-II
- Figure 3 : Le plan Pringle.....A-III

CHAPITRE 3 : LES DÉBUTS PROTOINDUSTRIELS DE SHAWINIGAN..... A-IV

- Figure 4 : Les premières installations hydroélectriques construites au début du XXe siècle A-IV
- Figure 5 : Le complexe hydroélectrique de Shawinigan aujourd'hui..... A-V
- Figure 6 : Le pôle d'urbanisation de la rue Cascade..... A-VI
- Figure 7 : Le Cascade Inn A-VII
- Figure 8 : Le premier marché public de Shawinigan..... A-VIII
- Figure 9 : Vue panoramique de la Pointe-à-Bernard avec en avant-plan le marché public, vers 1910) A-IX
- Figure 10 : Vue aérienne de Shawinigan vers 1925 A-X
- Figure 11 : La fête du retour des soldats en 1919 A-XI

CHAPITRE 4 : PÉRIODE DE RAYONNEMENT INDUSTRIEL A-XII

- Figure 13 : Première esquisse du nouvel édifice municipal, dessiné par Ernest Labelle A-XIII
- Figure 14 : Plan de la Place du marché en 1925 A-XIV
- Figure 15 : Une halle de marché ouverte..... A-XV
- Figure 16 : Poste de police numéro 1 A-XVI
- Figure 17 : La Shawinigan Chemicals à son apogée durant la période de rayonnement industriel A-XVII
- Figure 18 : Plan de la Place du marché en 1948 A-XVIII
- Figure 19 : L'édifice de la Place du marché A-XIX

Figure 20 :	Les bâtiments institutionnels ayant servi de projets phares....	A-XX
Figure 21 :	La 5 ^e Rue dans les années 1930.....	A-XXI
Figure 22 :	La 5 ^e Rue dans les années 1950.....	A-XXII
Figure 23 :	Un jour de marché	A-XXIII
Figure 24 :	Une fête religieuse en plein air	A-XXIV
Figure 25 :	L'Union musicale dans la salle de spectacle de l'Édifice de la Place du marché	A-XXV
Figure 26 :	Le carrefour de l'avenue du marché	A-XXVI

CHAPITRE 5 : L'AGGLOMÉRATION SHAWINIGANAISE..... A-XXVII

Figure 27 :	La journée des anciens lors du 50 ^e anniversaire de la ville	A-XXVII
Figure 28 :	Certificat de localisation du magasin Woolworth	A-XXVIII
Figure 29 :	Esquisse du magasin Woolworth.....	A-XXIX
Figure 30 :	Le projet de ruelle couverte des architectes Bolduc et Gervais	A-XXX
Figure 31 :	La première version de la Place Shawinigan.....	A-XXXI
Figure 32 :	Le projet de réaménagement de la 5 ^e Rue proposé par PLURAM	A-XXXII
Figure 33 :	Aménagement détaillé de la Place Shawinigan, deuxième version	A-XXXIII
Figure 34 :	La marquise de la 5 ^e Rue	A-XXXIV
Figure 35 :	Le plan de la Place du marché aujourd'hui.....	A-XXXV
Figure 36 :	Le magasin Woolworth et La Promenade en arrière-plan.	A-XXXVI
Figure 37 :	Vue panoramique du stationnement étagé et du magasin Woolworth	A-XXXVII
Figure 38 :	Le grand incendie de l'hôtel Shawinigan et de l'édifice Carrier	A-XXXVIII

NOTE DE L'AUTEUR

Pour arriver à comprendre toutes les subtilités de ce sujet de recherche, plus de 500 documents iconographiques ont été consultés. L'idée de départ était de subdiviser cette étude en deux parties : une textuelle et l'autre visuelle. Cette division s'avère utile, car le fait de regrouper toutes les images dans un même bloc permet de réduire les frais de reproduction.

Malheureusement, pour cause de force majeure, une grande partie des documents devant servir à illustrer et contextualiser ce travail sont demeurés sous la forme de négatifs. Les pièces présentées dans cette annexe sont celles qui étaient déjà prêtes.

Si jamais le projet aboutit sur quelque chose de plus ambitieux, la partie visuelle sera plus étoffée.

Salut Roger !

CHAPITRE 2 : LES DONNÉES DE BASE

A) Les chutes :



Figure 1 : Les chutes de Shawinigan en 1866
(source : Fabien Larochelle)

B) Le site :



Figure 2 : Perspective de Shawinigan vue à vol d'oiseau vers 1902
(source : Centre canadien d'architecture)

Cette figure illustre bien le rôle prépondérant de la rivière Saint-Maurice dans la structuration du territoire.

C) Le plan :

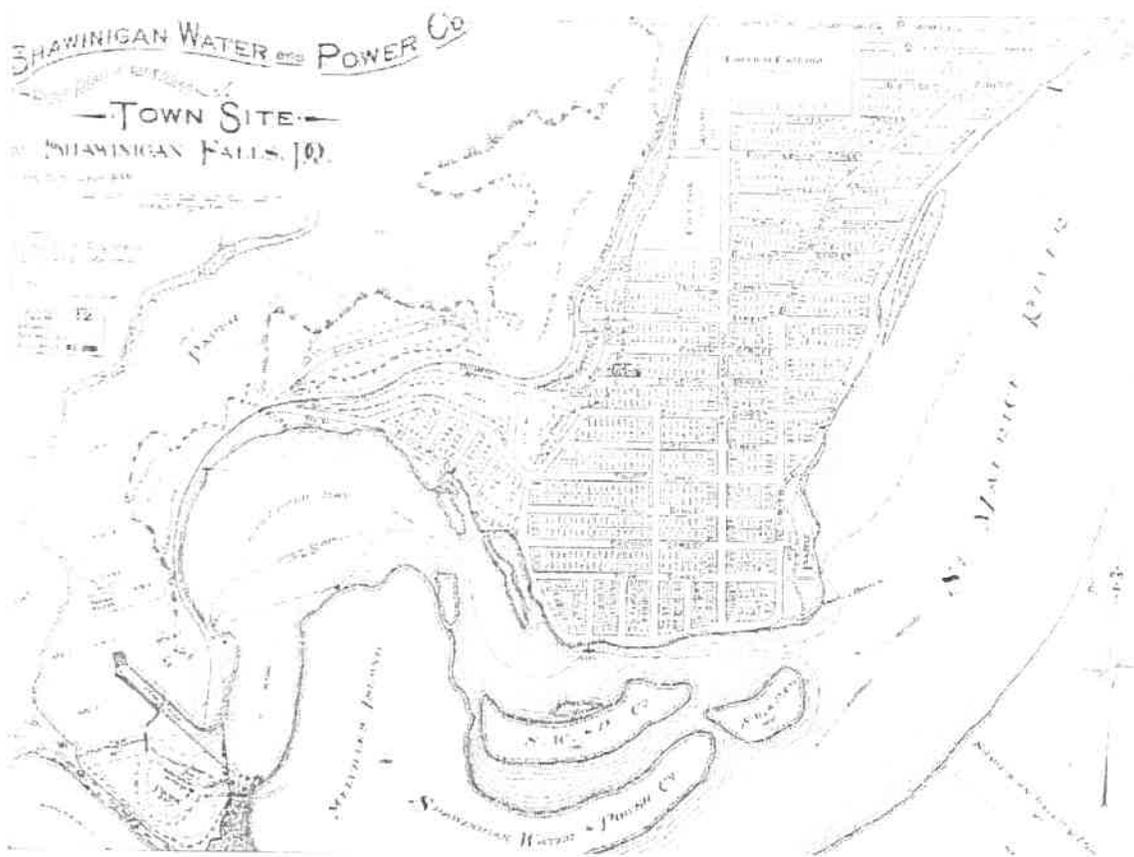


Figure 3 : Le plan Pringle
(source : Ville de Shawinigan)

CHAPITRE 3 : LES DÉBUTS PROTOINDUSTRIELS DE SHAWINIGAN

A) La relative protoindustrie à la base du développement de Shawinigan :

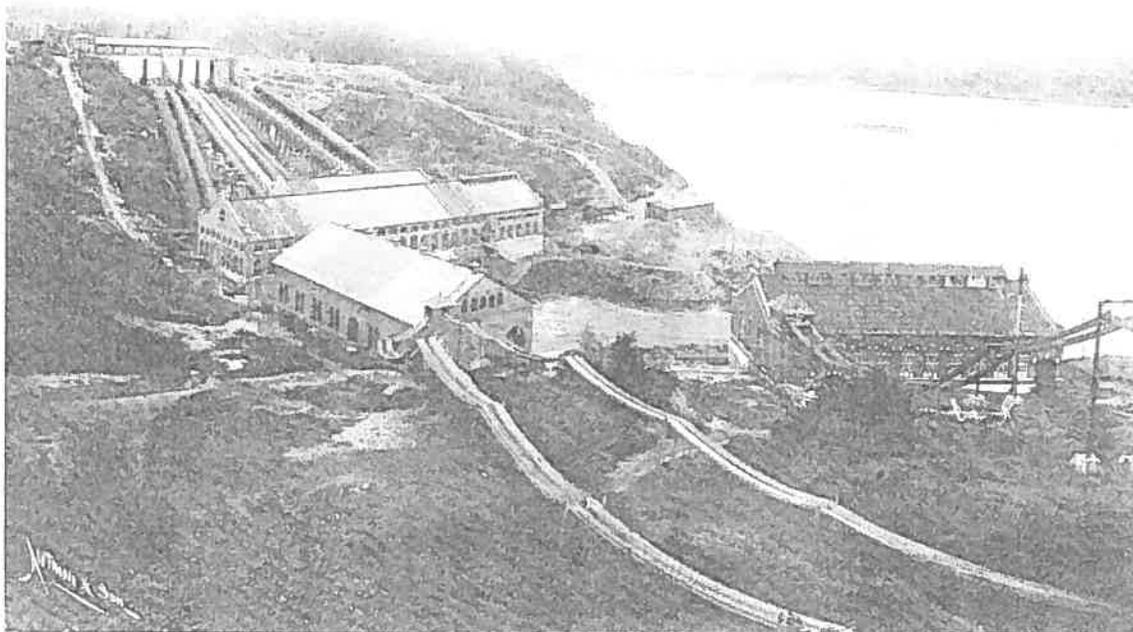


Figure 4 : Les premières installations hydroélectriques construites au début du XXe siècle
(source : Société d'histoire et de généalogie de Shawinigan-Sud)

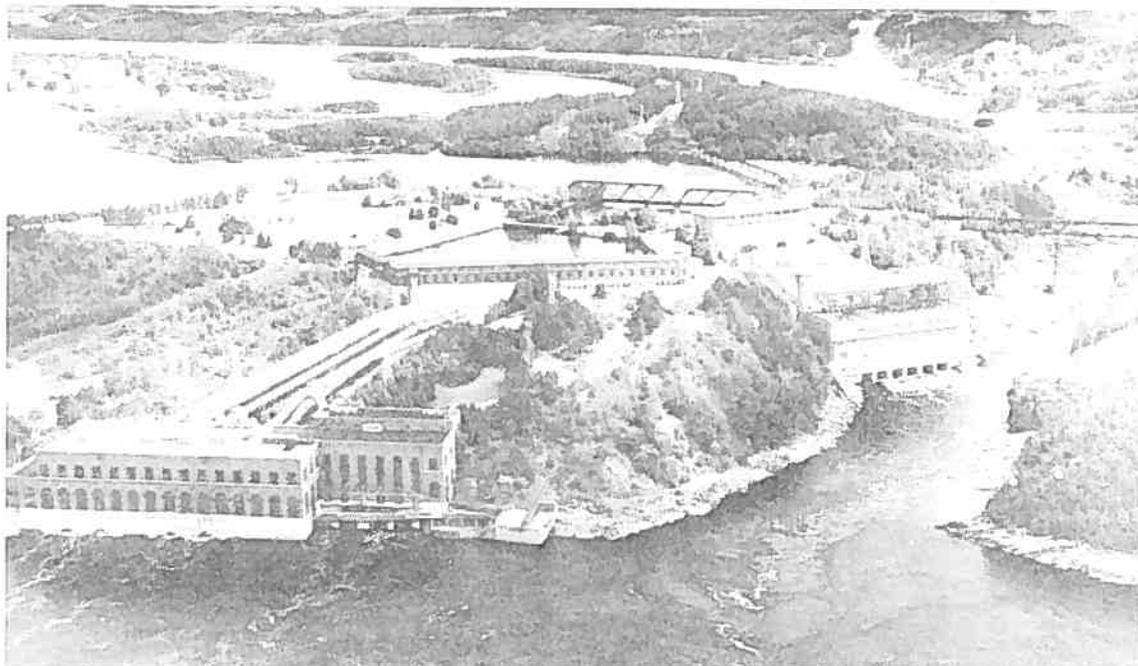


Figure 5 : Le complexe hydroélectrique de Shawinigan aujourd'hui
(source : Roger Longpré)

En comparant les deux photographies, il est possible de constater les différences technologiques et de gabarit, entre les installations de première génération et les suivantes (Shawinigan 2, 1910-1922 et Shawinigan 3, 1946).

B) Au temps des pionniers (1901-1911) :

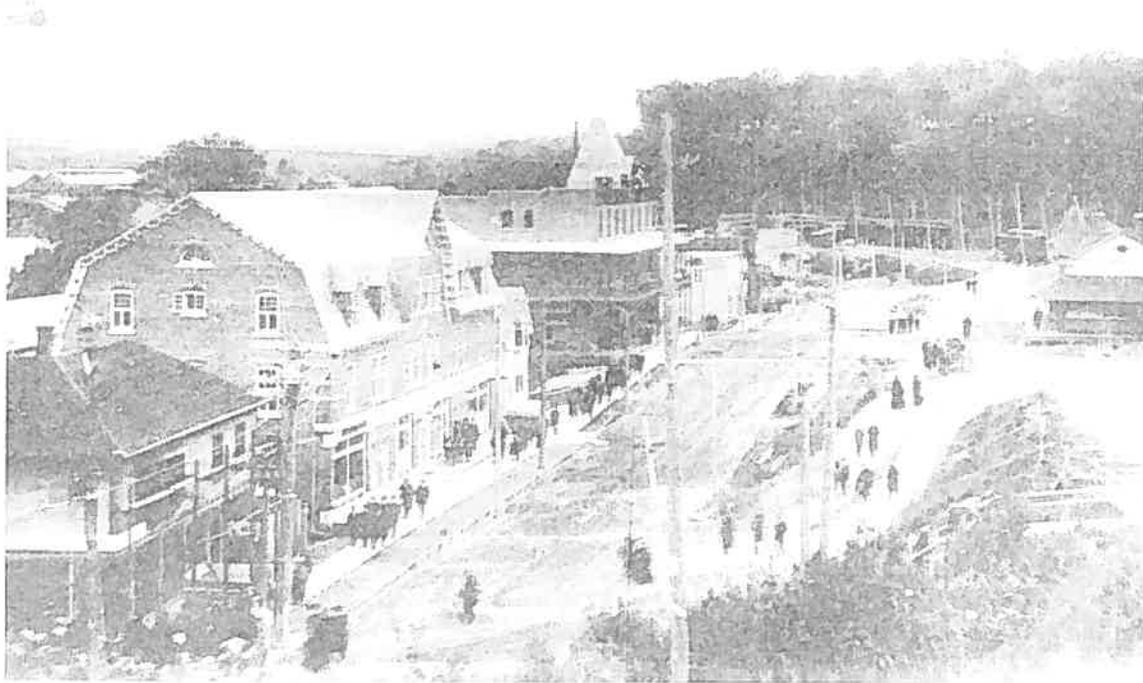


Figure 6 : Le pôle d'urbanisation de la rue Cascade
(source : Héritage Shawinigan)

C) Le contrôle de la SWPC sur l'urbanisation :



Figure 7 : Le Cascade Inn
(source : Héritage Shawinigan)

Le Cascade Inn est une des réalisations de la SWPC. Pendant des années, il sera le haut-lieu de la vie sociale anglophone et un des principaux points de repère visuel de la ville.

D) Le projet de marché public :

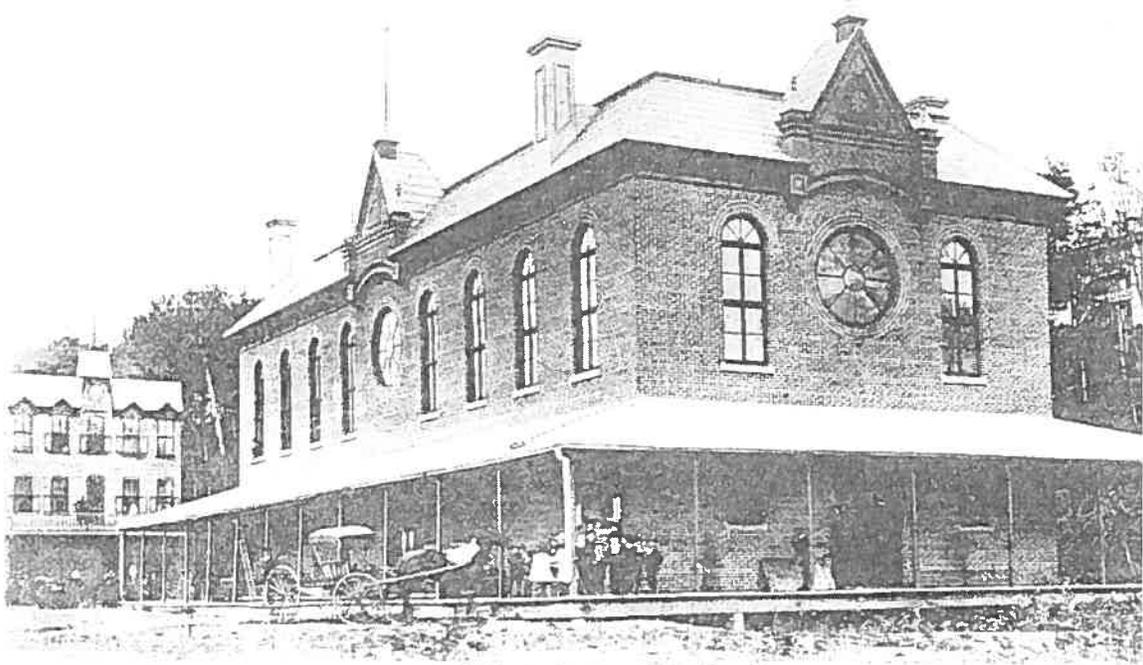


Figure 8 : Le premier marché public de Shawinigan
(source : Héritage Shawinigan)

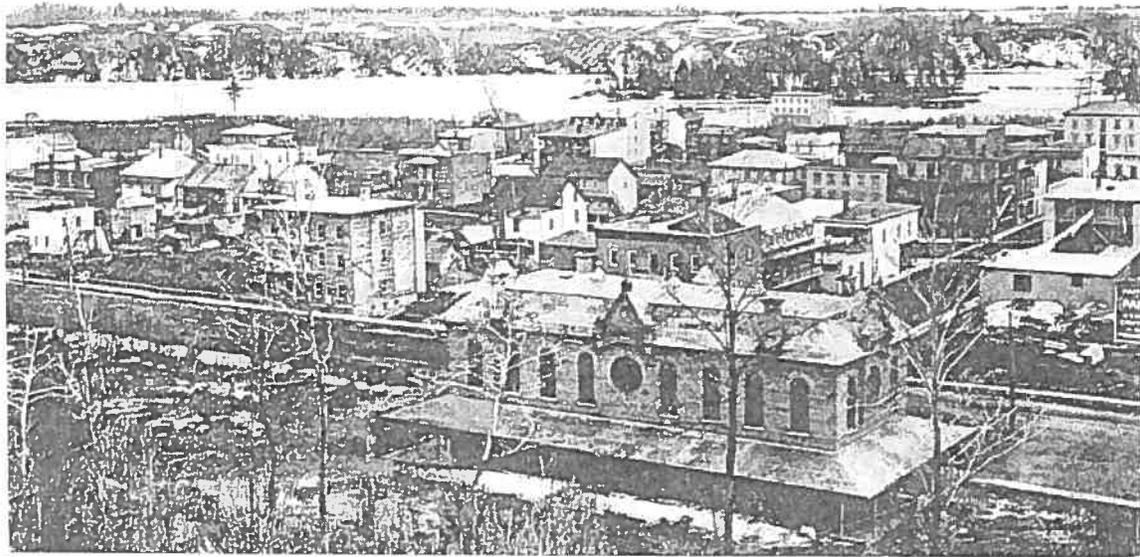


Figure 9 : Vue panoramique de la Pointe-à-Bernard avec en avant-plan le marché public, vers 1910)
(source : Héritage Mauricie)

Sur cette carte postale, le marché semble servir de borne entre une nature inhospitalière à l'occupation humaine et une urbanisation clairsemée. De plus, la concentration de bâtiments paraît plus diffuse à mesure qu'on s'éloigne du marché.

E) La période de consolidation (1912-1921) :



Figure 10 : Vue aérienne de Shawinigan vers 1925
(source : Fabien Larochelle)

C'est au cours de cette période que la trame urbaine acquiert sa permanence.

F) Les nombreuses vocations du marché :

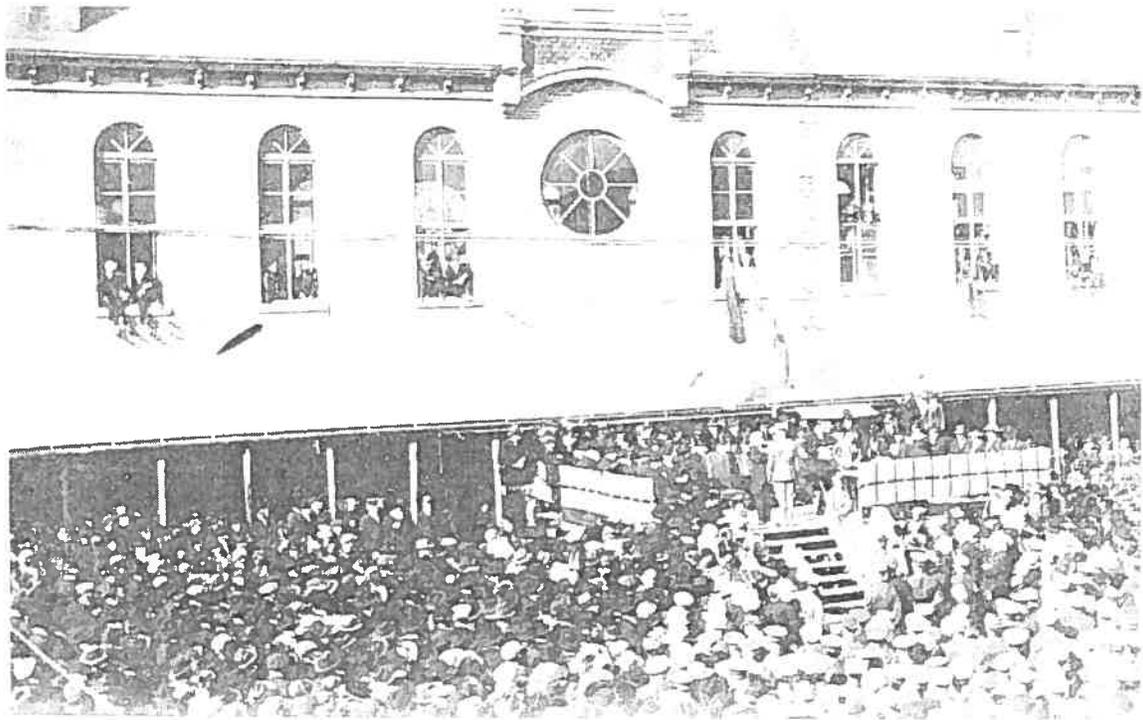


Figure 11 : La fête du retour des soldats en 1919
(source : Héritage Shawinigan)

Cette manifestation prouve hors de tout doute que la Place du marché occupe une place importante dans la vie urbaine shawiniganaise, dont la principale caractéristique est sa multifonctionnalité.

CHAPITRE 4 : PÉRIODE DE RAYONNEMENT INDUSTRIEL

B) Les grands travaux municipaux pour combattre le chômage :

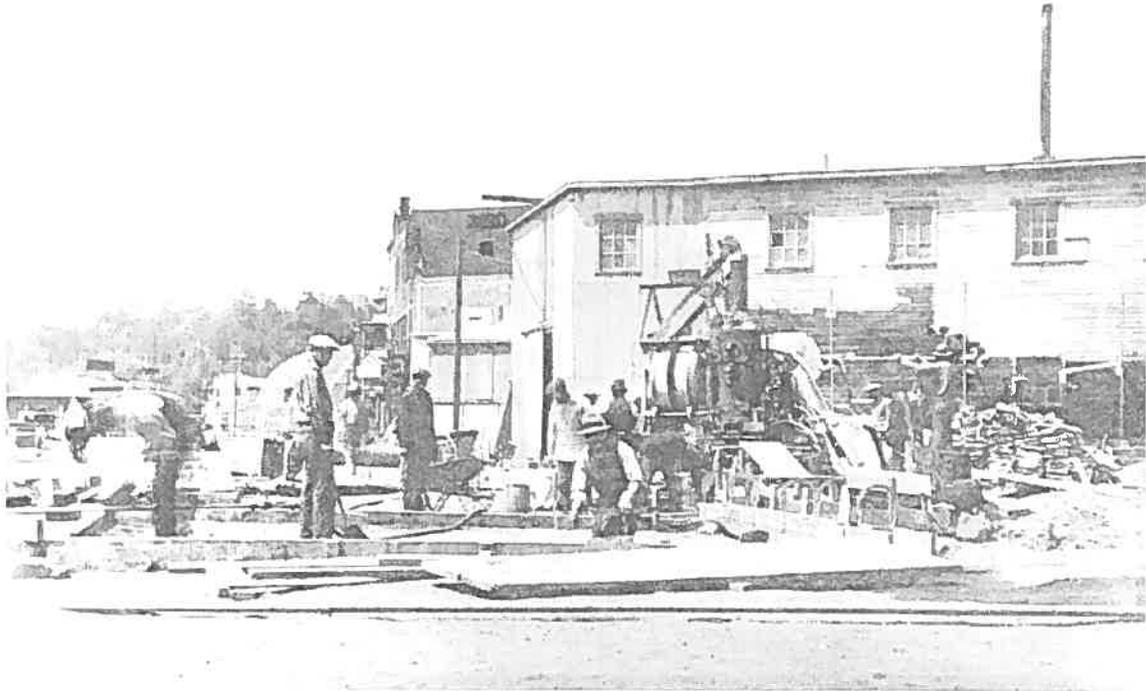


Figure 12 : Travaux de pavage et d'embellissement du boulevard Saint-Maurice
(source : Fabien Larochelle)

C) La construction du poste de police numéro 1 :



Figure 13 : Première esquisse du nouvel édifice municipal, dessiné par Ernest Labelle
(source : Ville de Shawinigan)

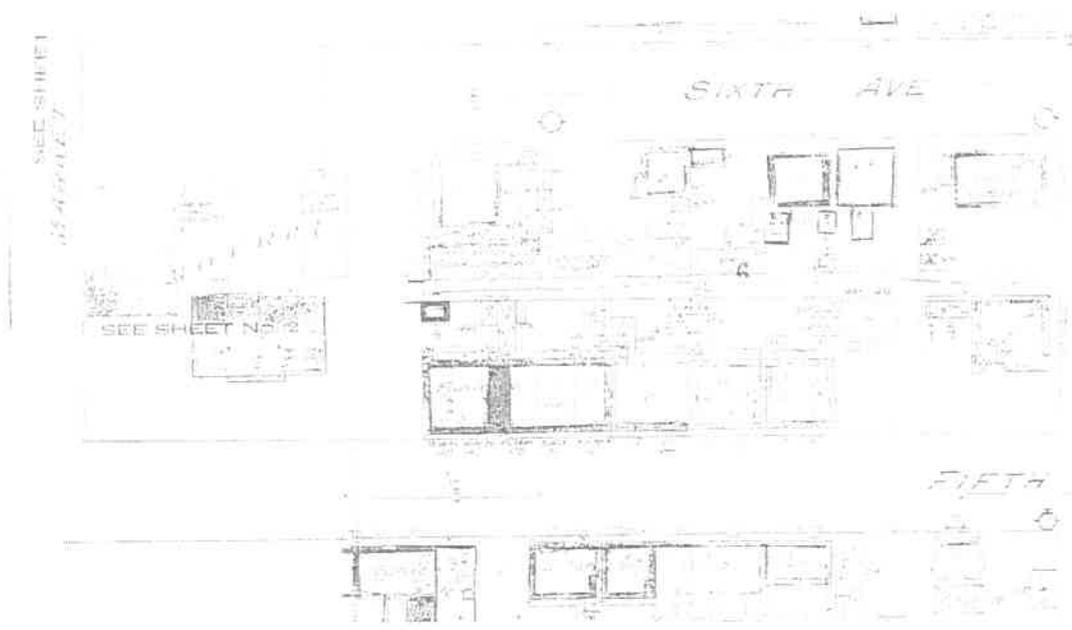


Figure 14 : Plan de la Place du marché en 1925
(source : Ville de Shawinigan)



Figure 15 : Une halle de marché ouverte
(source : Ville de Shawinigan)

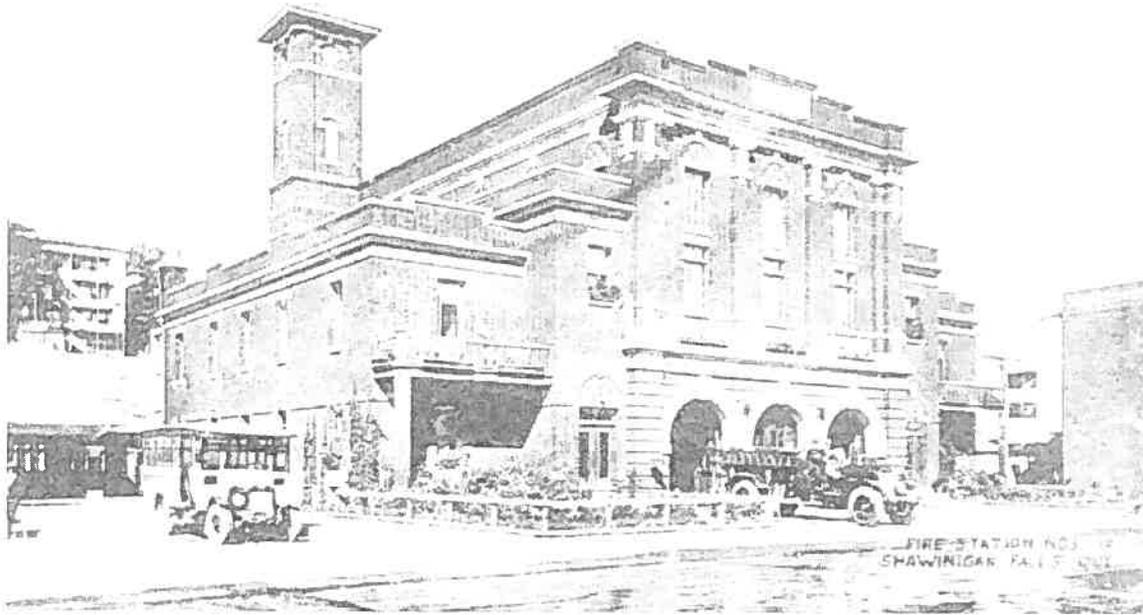


Figure 16 : Poste de police numéro 1
(source Appartenance Mauricie)

D) D'une lente remontée à la fébrilité de l'effort de guerre :

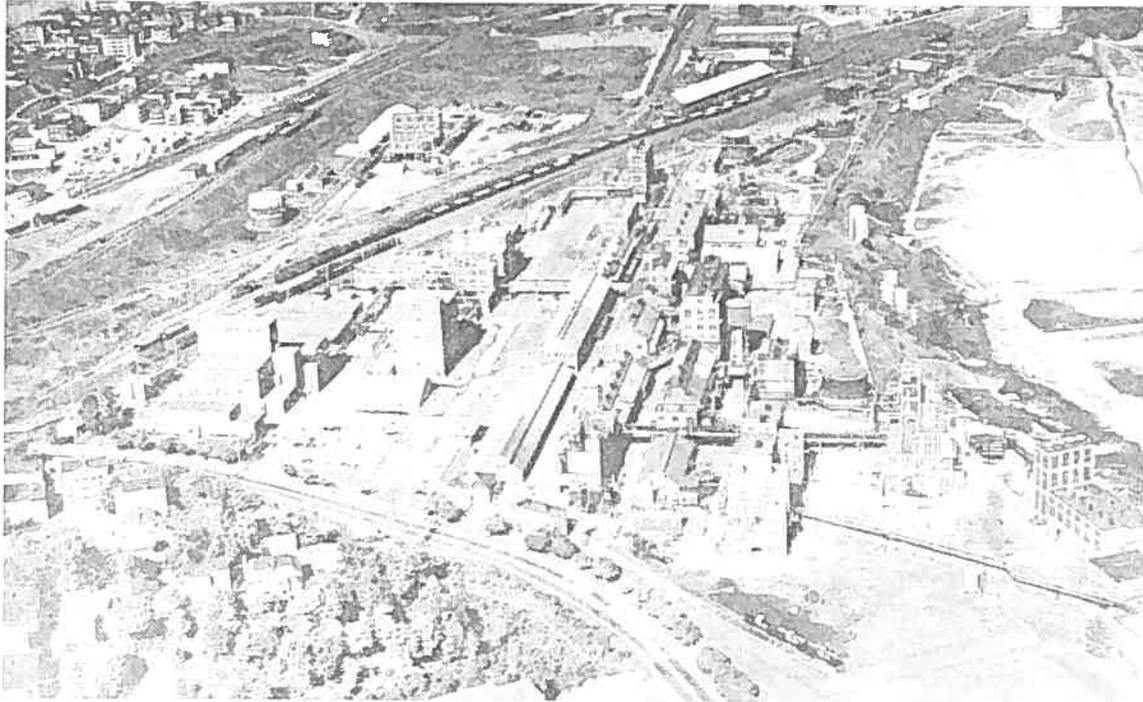


Figure 17 : La Shawinigan Chemicals à son apogée durant la période de rayonnement industriel
(source : Fabien Larochelle)

E) Un nouveau marché intérieur :

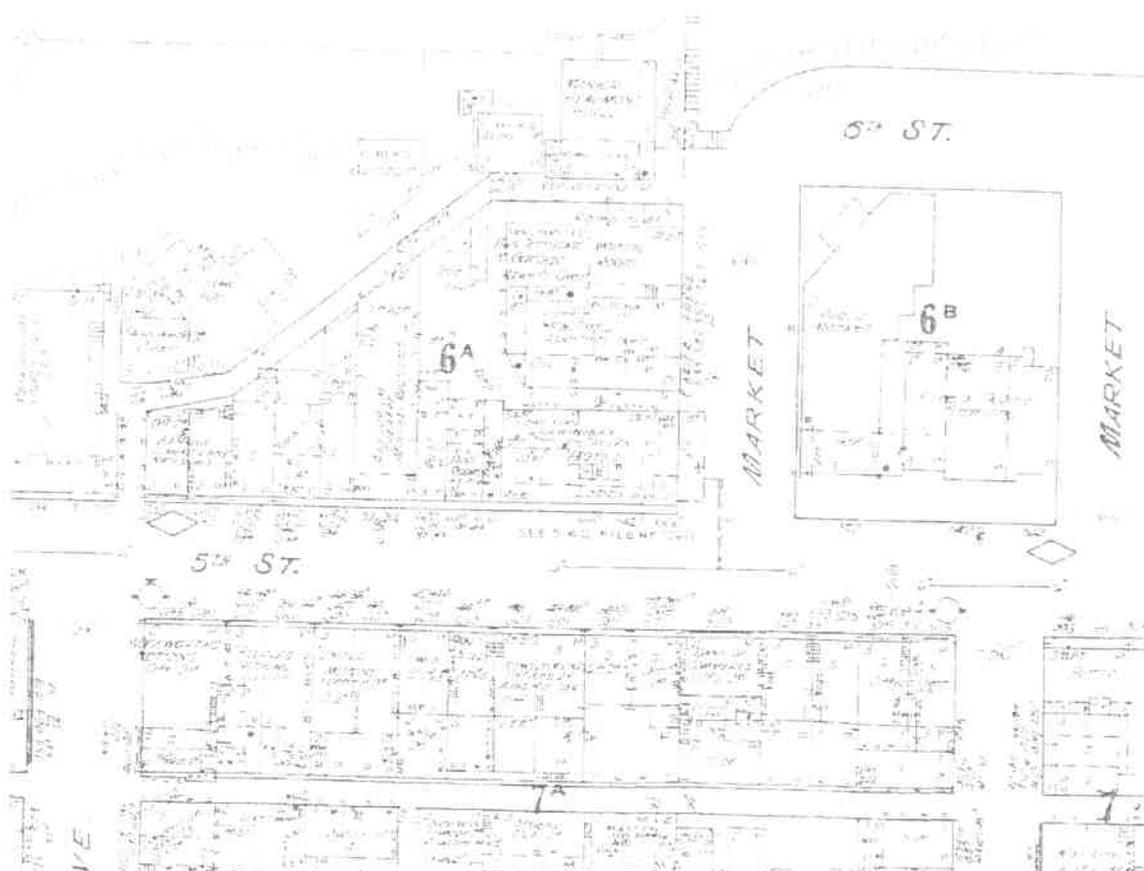


Figure 18 : Plan de la Place du marché en 1948
(source : Ville de Shawinigan)



Figure 19 : L'édifice de la Place du marché
(source : Appartenance Mauricie)

F) La 5^e Rue pendant la période de rayonnement industriel :



Figure 20 : Les bâtiments institutionnels ayant servi de projets phares
(source : Héritage Shawinigan)



Figure 21 : La 5^e Rue dans les années 1930
(source : Fabien Larochelle)



Figure 22 : La 5^e Rue dans les années 1950
(source : Mathieu Boudreau)

G) La Place du marché, place forte de la vie sociale et cœur commercial du Bas de la ville :



Figure 23 : Un jour de marché
(source : Ville de Shawinigan)

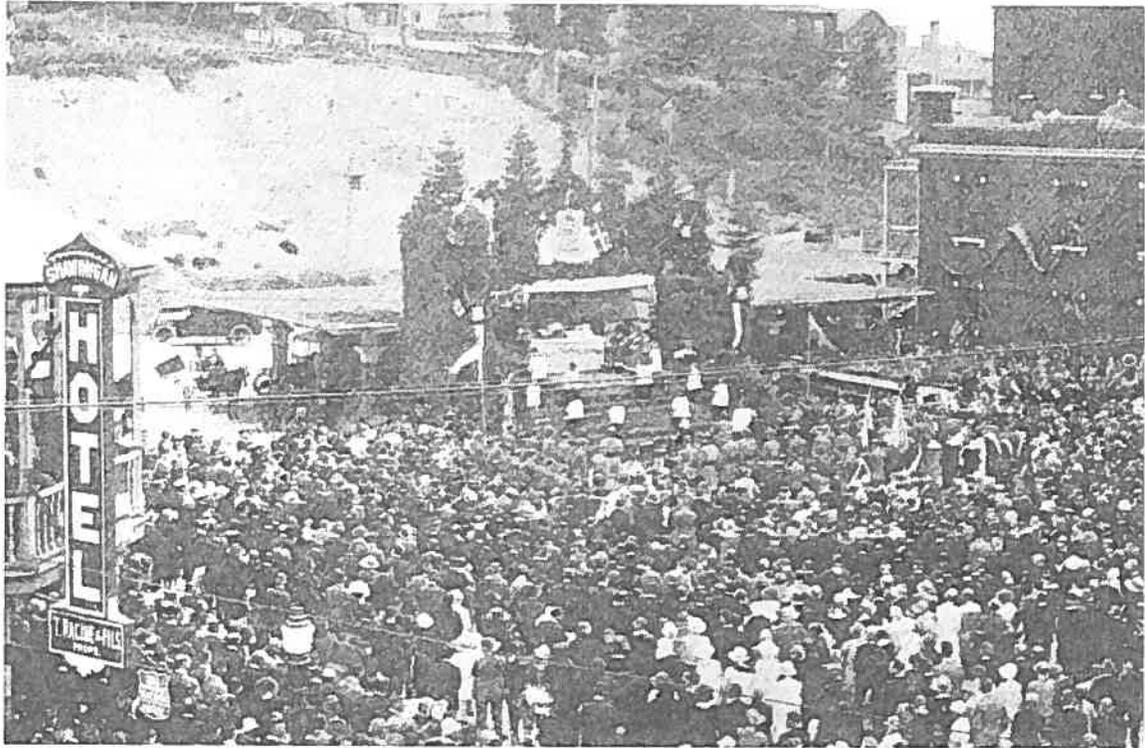


Figure 24 : Une fête religieuse en plein air
(source : Ville de Shawinigan)

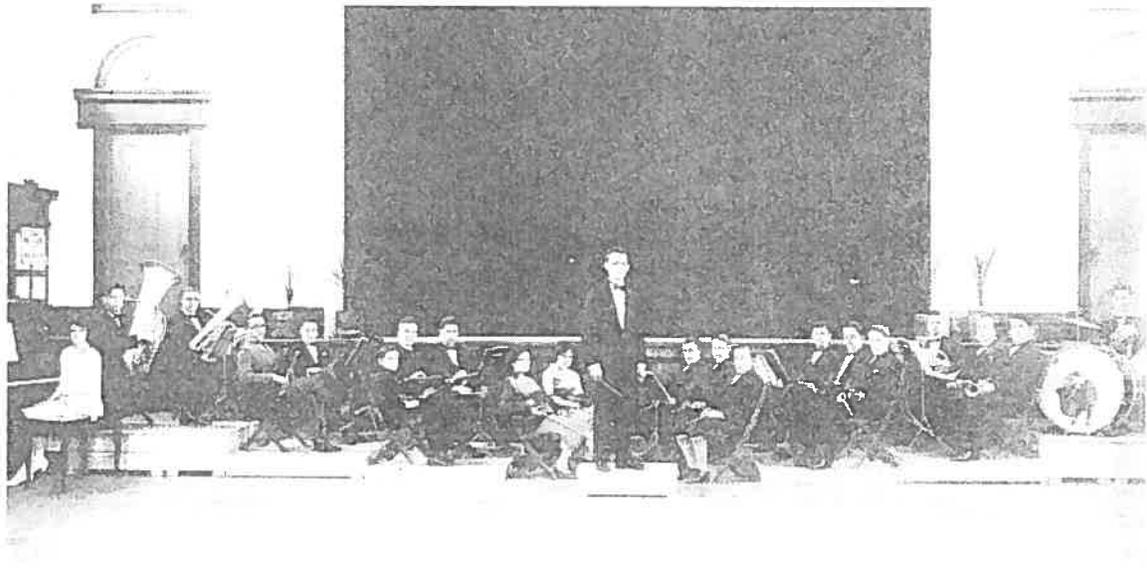


Figure 25 : L'Union musicale dans la salle de spectacle de l'Édifice de la Place du marché
(source : Fabien Larochelle)



Figure 26 : Le carrefour de l'avenue du marché
(source : Appartenance Mauricie)

CHAPITRE 5 : L'AGGLOMÉRATION SHAWINIGANAISE

A) À la croisée des chemins, le centre-ville face au déclin :

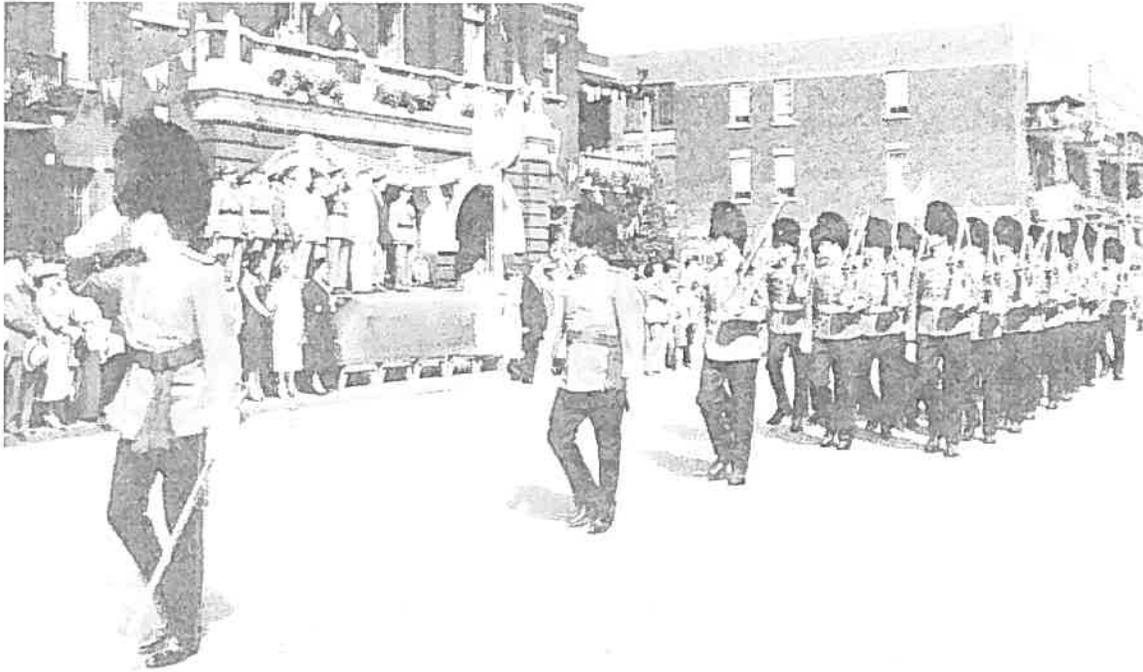


Figure 27 : La journée des anciens lors du 50^e anniversaire de la ville
(source : Appartenance Mauricie)

Par cet événement, la monumentalité de l'édifice de la Place du marché est reconnue.

C) La disparition de l'édifice de la Place du marché et la construction du magasin Woolworth :

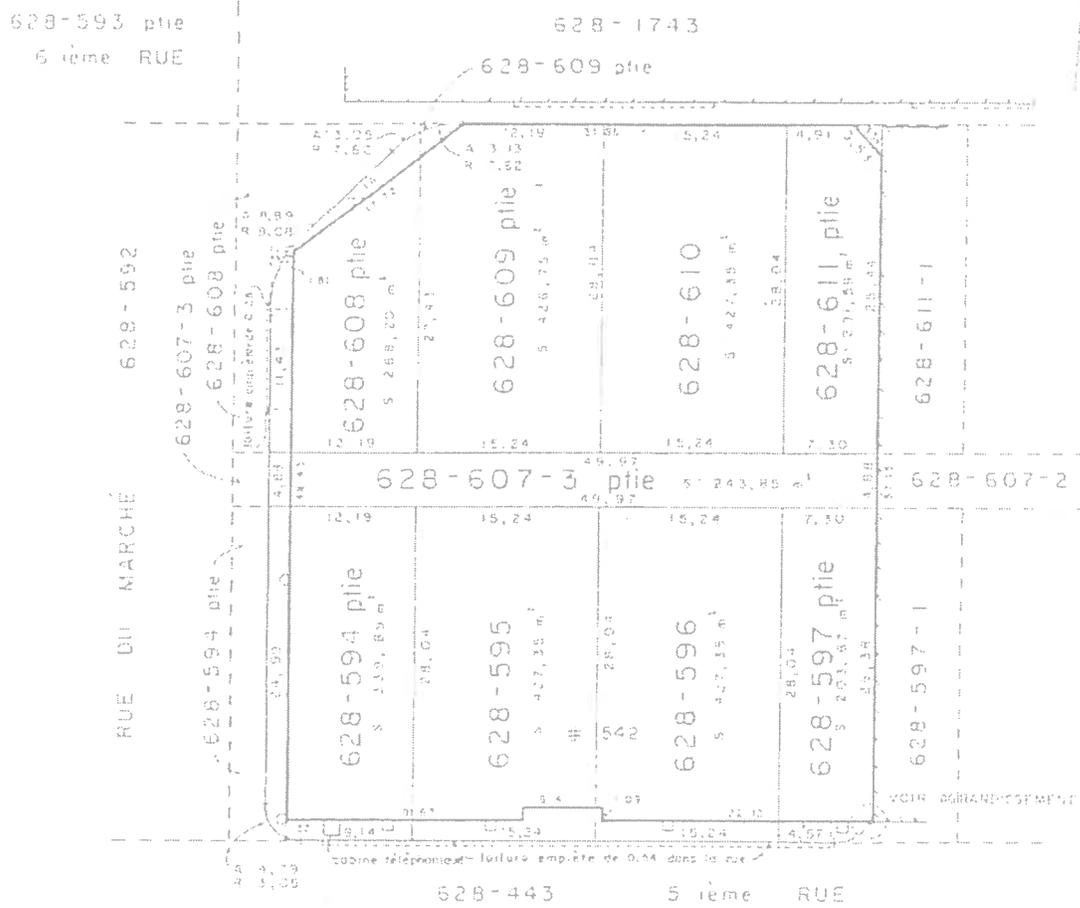


Figure 28 : Certificat de localisation du magasin Woolworth (source : Ville de Shawinigan)

Pour la construction de son magasin, la compagnie Woolworth maximisera son investissement et occupera la totalité de la Place du marché.

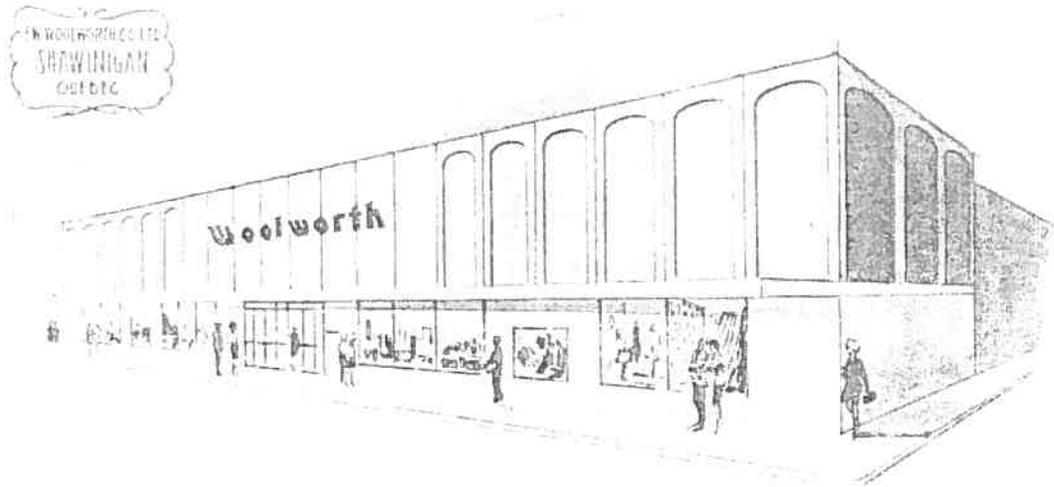


Figure 29 : Esquisse du magasin Woolworth
(source : L'Écho du Saint-Maurice)

Par souci de rentabilité et de visibilité, Woolworth est la première compagnie à utiliser les mêmes plans pour construire plusieurs commerces.

E) La riposte du Bas : le rapport PLURAM et les projets de la place Shawinigan :

La Promenade ou Mail couvert du Centre Commercial de Shawinigan

LE NOUVELLISTE, REVUE DU 27 JAN 1933

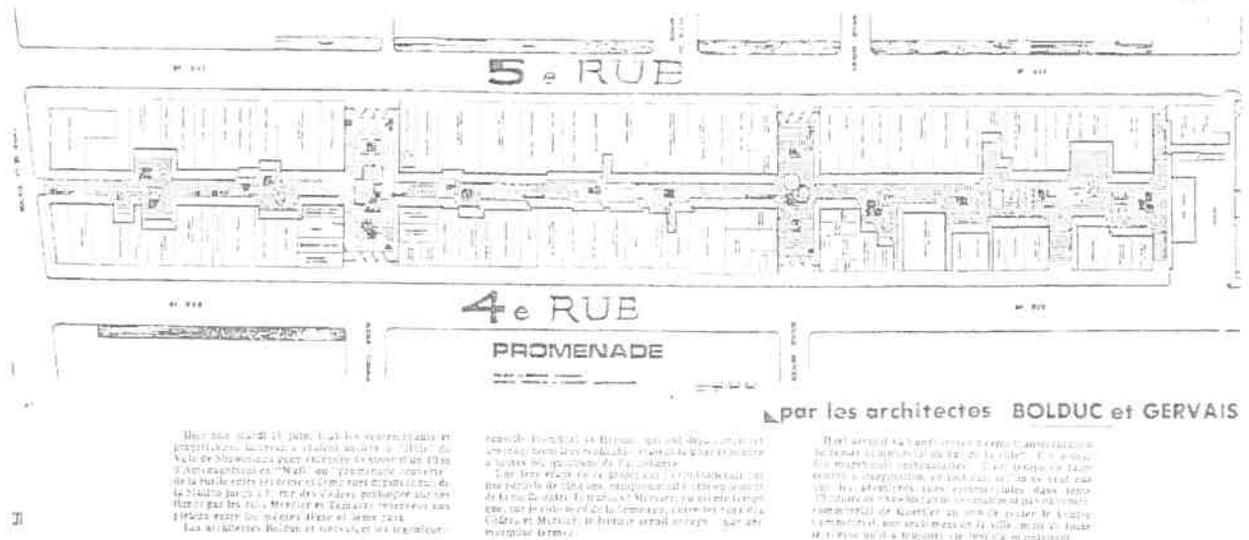


Figure 30 : Le projet de ruelle couverte des architectes Bolduc et Gervais (source : Le Nouvelliste)

Pour l'époque, c'est un projet ambitieux et original qui aura le mérite de provoquer une réflexion sur l'avenir commercial du centre-ville.

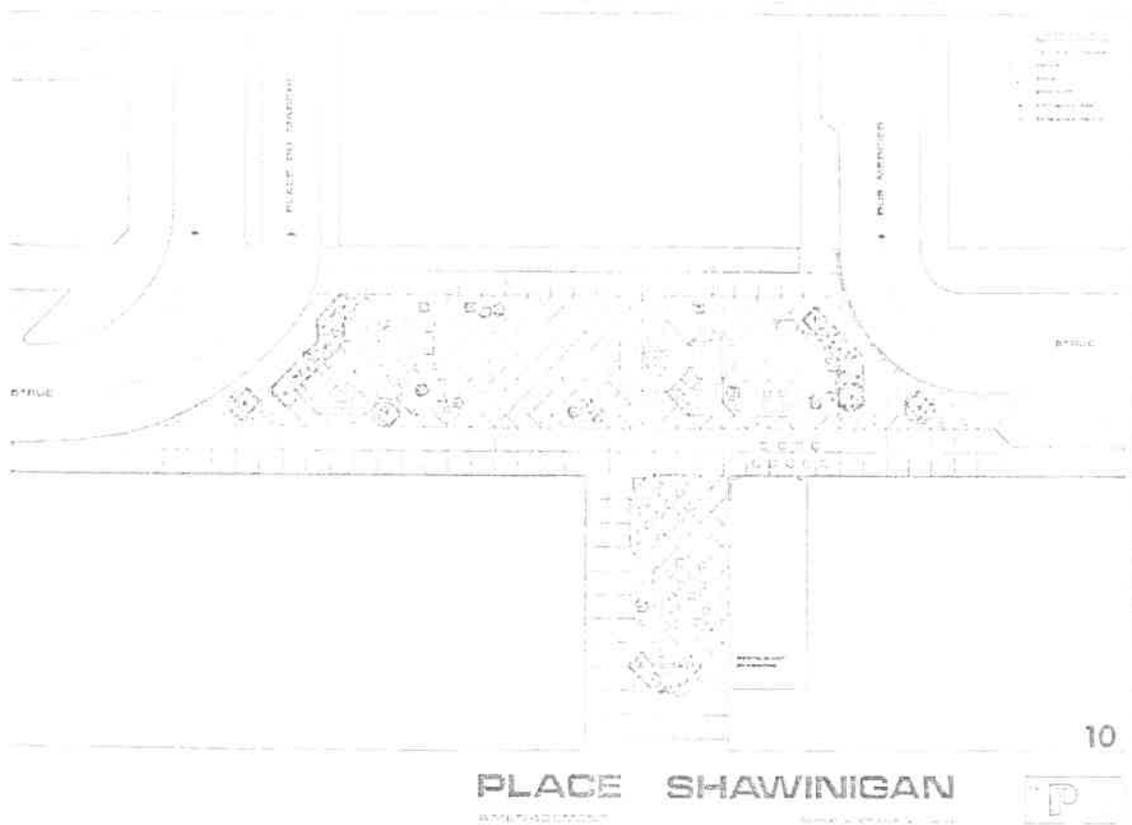


Figure 31 : La première version de la Place Shawinigan
(source : Ville de Shawinigan)

Dans cette version, PLURAM propose carrément l'implantation d'une nouvelle place publique à même la 5^e Rue, dans le prolongement de l'ancienne Place du marché. Cette solution implique un redéploiement des patrons de circulation afin de contourner le nœud ainsi créé.

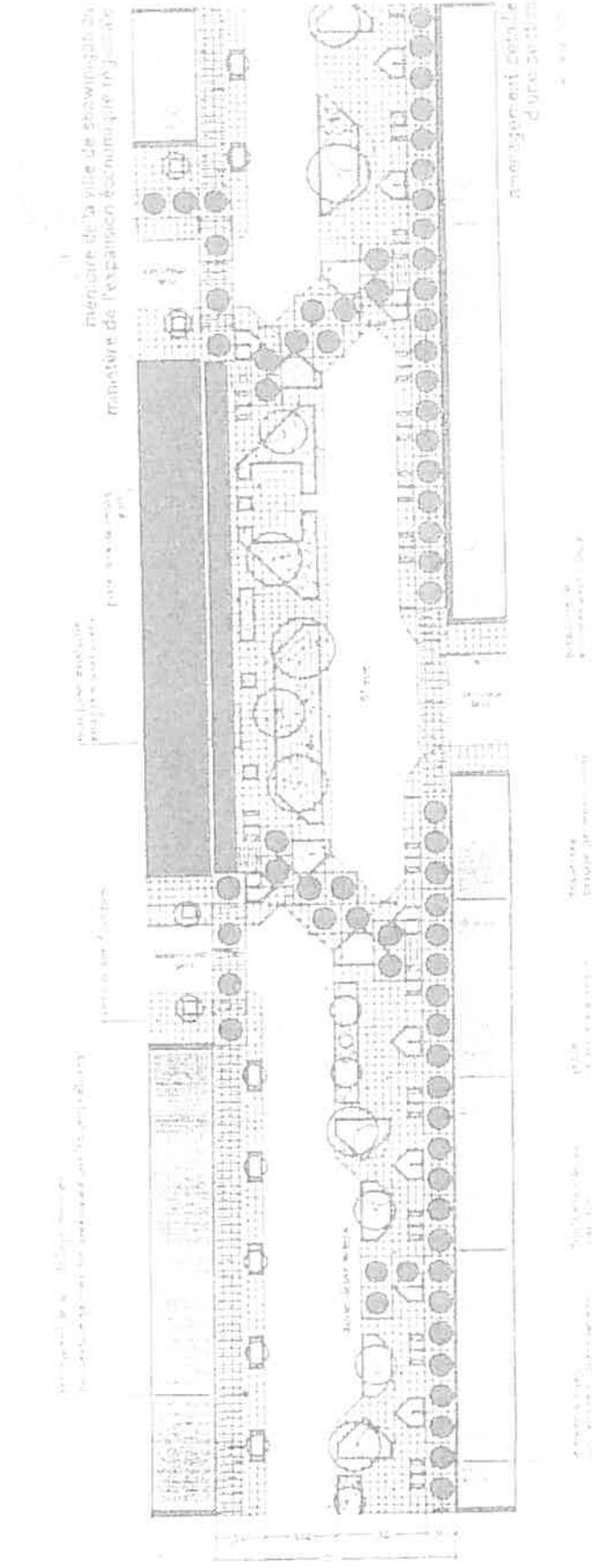


Figure 33 : Aménagement détaillé de la Place Shawinigan, deuxième version
 (source : Ville de Shawinigan)

Le pourtour de l'ancienne Place du marché servira à expérimenter le concept élaboré par PLURAM. De fait, la seule section du projet sera construite à cet endroit.



Figure 34 : La marquise de la 5^e Rue
(source : Roger Longpré)

Pendant longtemps, la marquise constituera le seul vestige physique pouvant témoigner de la saga de la Place du marché.

F) Un nouveau levier pour la relance commerciale du centre-ville, l'épopée de La Promenade :

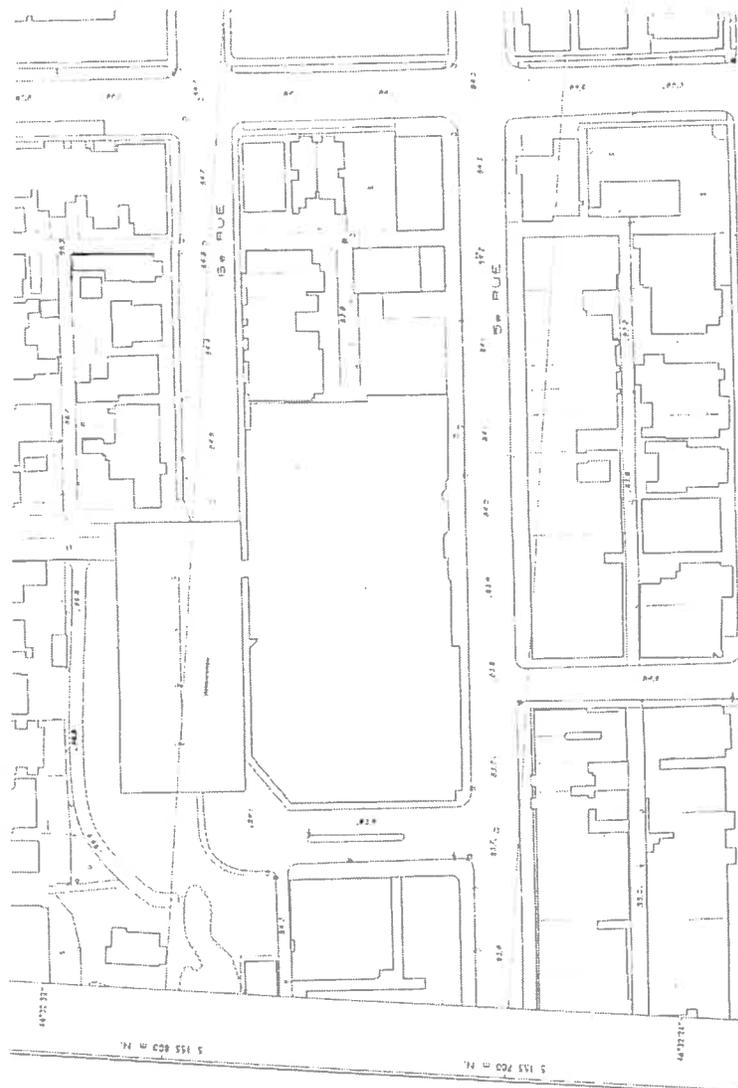


Figure 35 : Le plan de la Place du marché aujourd'hui
(source : Ville de Shawinigan)

Ce plan démontre assez bien le caractère englobant et massif du projet de La Promenade.



Figure 36 : Le magasin Woolworth et La Promenade en arrière-plan
(source : Roger Longpré)

Sur cette photographie, on peut encore remarquer les contours de l'ancienne Place du marché.

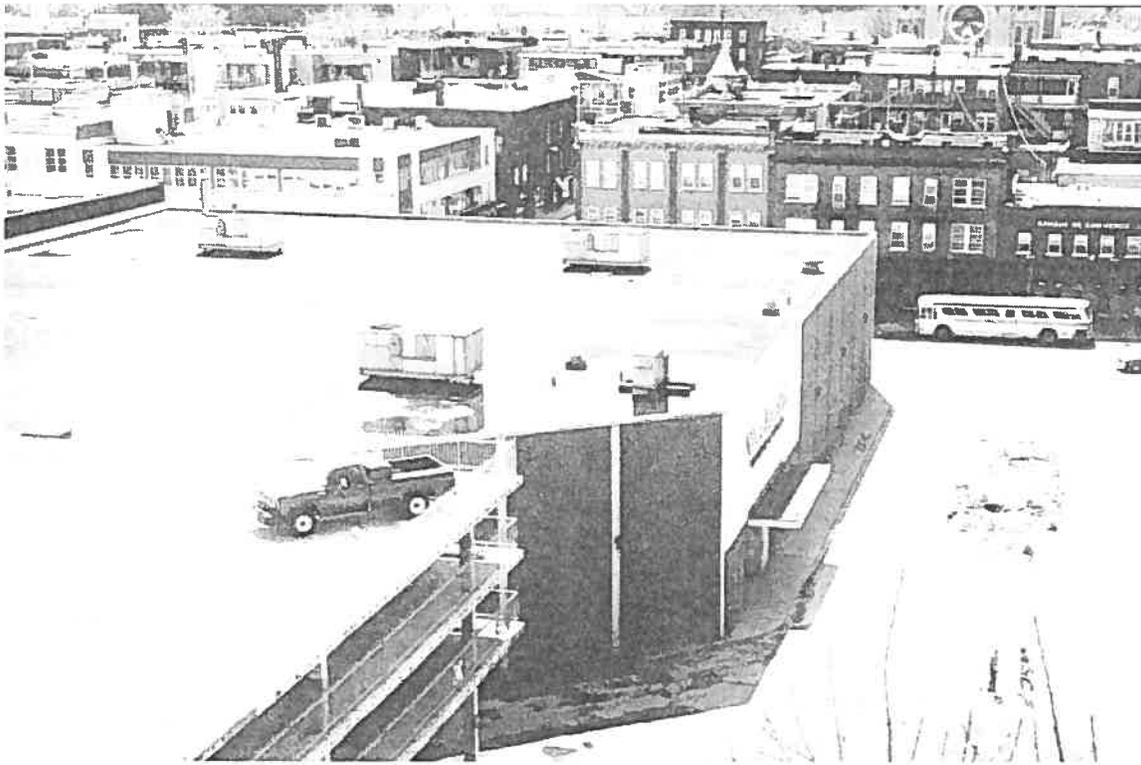


Figure 37 : Vue panoramique du stationnement étagé et du magasin Woolworth
(source : Roger Longpré)

Sur cette photographie, on peut encore remarquer les contours de l'ancienne Place du marché.

G) La fin des illusions ou l'inéluctable dégradation de la situation :



Figure 38 : Le grand incendie de l'hôtel Shawinigan et de l'édifice Carier
(source : Roger Longpré)

Cette terrible catastrophe fait disparaître les dernières traces visibles du principal carrefour attractif qu'a constitué pendant longtemps, la Place du marché, le terminus Carier, l'hôtel Shawinigan et l'hôtel Beaumont. Si ce n'était déjà fait, le vieux centre urbain de Shawinigan vient d'entendre ses derniers battements. Ce qui restait du cœur n'est plus. Véritablement.